

The background of the entire page is a detailed, light-colored stone relief carving. It features a central figure, possibly a woman, surrounded by intricate floral and scrollwork patterns. The relief is set against a background of repeating decorative bands, including a row of small, rounded motifs and a row of small, square motifs. The overall style is classical and highly decorative.

Bernadette Voisin-Escoffier

Mathieu de Bargeton

Seigneur de Vallabrix

15^{ème} - 19^{ème} siècle

SOMMAIRE

- Fin du 15^{ème} siècle : un Bilan et un Tournant Historique –
- Du Royaume ravagé au Royaume retrouvé – p 6

- I – Mathieu de Bargeton Fondateur de la Dynastie – p15

- II- Branche Cadette Bourgeoise – p43

- III- La Façade Renaissance – p54

- - IV – Pierre de Valabris de Bargeton – p59

- - V – Nicolas de Bargeton-Cabrières – p 86

- - VI- Les autres Enfants de Mathieu de Bargeton – p 106

- - VII- Denis fils de Nicolas et petit-fils de Mathieu de Bargeton –p129

- -VIII - La Révocation de l’Edit de Nantes - p137

- - IX –Charles de Bargeton-Valabris – p155

- -X – Mathieu de Bargeton-Massargues – p170

- Annexes :
 - anoblissement de Mathieu – p182
 - Reconnaissance de noblesse par Louis XIV
 - notice de repérage Façade Renaissance –G Chauvet 1971
 - bibliographie
 - quelques photos d’hôtels particuliers d’Uzès





En fond d'une cour à l'abri des regards, plaquée contre le mur restant du vieux château, nous avons à Vallabrix, petit village gardois à quelques kilomètres d'Uzès, une façade Renaissance qui est pour nous de toute beauté. Nous ne savons pas à ce jour, qui l'a sculptée ni pourquoi.

Envie d'Italie, besoin d'embellir la vue, de s'affirmer socialement, ou simplement envie de sérénité ? Nous sommes toujours frappés par le silence quasi religieux qui s'installe lors des visites qui lui sont faites lors de la fermeture du café qui s'est casé, hélas, dans une des caves du bâtiment. Cette façade a survécu aux guerres de religion, aux exactions des Cadets de la Croix, à la Révolution (sauf les armoiries) alors que le château a été pillé, brûlé en partie, transformé. Ici et là dans le village, des restants des remparts de la citadelle probablement du début 13^{ème} siècle. Deux tours manquent à l'appel, une autre a été découronnée. Le château a été vendu, partagé, mais la façade a été respectée. Une famille en a longtemps été le seigneur haut-justicier : les Bargeton. Une étude récente de l'archéo-historienne Claude Pribetich, nous apprend que cette façade date vraisemblablement de la moitié du 16^{ème} siècle ce qui est assez plausible au regard des archives que nous avons trouvées.



Pour aller à la rencontre de cette famille qui a été influente dans notre région, nous avons privilégié les documents administratifs ou judiciaires, et surtout notariés. Ces documents parlent à notre cœur et à nos yeux, ils ont quelque chose de concret qui sous-entend une vérité. L'Armorial Général de France d'Hozier tout en sachant qu'il est loin d'être complet, ainsi que des différents armoriaux de la région nous ont servi de socle. Les informations glanées au cours de lecture, chroniques, livres, revues, conférences, ont conforté ce que nous avons appris et nous ont donné une atmosphère, une logique historique. Une traque du texte inconnu, de l'erreur qui éclaire tout ou presque. Les amis ont aussi contribué, n'hésitant pas à nous faire parvenir des documents rencontrés au cours de leurs propres recherches.

Nous souhaitons replacer cette famille dans le contexte. Comme pour beaucoup de lignages de la petite noblesse, les différents protagonistes ont vécu dans les coulisses de l'Histoire, y ont participé, parfois malgré eux. Cette famille Bargeton peut paraître une figure de pénombre, à l'arrière-plan d'autres biographies plus célèbres, plus romanesques. Cette famille fait partie de la petite noblesse de province, plus proches des bourgeois enrichis que de la noblesse d'épée ou de cour. Parfois lampistes, grognards des Grands Noms, «silhouettes de théâtre». Pourtant nous avons souvent eu le sentiment que les Bargeton et leurs alliés avaient tenu le navire Uzège à bout de bras pour l'empêcher de couler au milieu des tempêtes de l'Histoire. A leur niveau ils ont écrit notre passé et notre avenir.

Ils ont beaucoup donné, leurs enfants, leurs illusions, leur fortune. Leur pragmatisme, leur soif de survivre doivent nous faire réfléchir. Il ne leur restait pas grand-chose après 1789, mais ils ont pu passer ce cap difficile.

Nous sommes bien conscients que toutes les informations de cette époque sont sujettes à caution : difficultés de lecture, textes abimés; actes perdus, détruits, contradictions entre auteurs, erreurs d'impression. Les recherches ne sont pas clarifiées par l'emploi des mêmes prénoms dans un degré de parenté ou sur plusieurs générations. Des situations politiques ou religieuses compliquées, des familles aux nombreux enfants qui n'ont pas toujours laissé de traces n'aident pas les modestes chercheurs que nous sommes.

Une généalogie de cette sorte n'est jamais close : il est vraisemblable que dans quelques années elle sera à compléter ou à retravailler, peut-être même demain ou après-demain. Des personnages que nous aurions oubliés, incompris, ou mal classés. Mais c'est le sort de tout ce qui est historique. A un fait, il y a toujours plusieurs lectures, plusieurs vérités qui s'entrecroisent, qui n'apparaissent qu'après de nouvelles recherches et réflexions, jusqu'aux nouvelles découvertes qui remettent l'ouvrage sur le métier. Souvent la chance s'invite à la partie. Chacun apporte sa pierre, modestement. Nous tenons ici à remercier tous ceux qui avant nous se sont penchés sur cette famille, sans l'aide d'ordinateur, sans internet, et avec des archives peu accessibles.

Comme beaucoup de personnes pendant cette période, les Bargeton ont dû faire face aux conflits politiques, religieux, aux querelles d'influences qui ont été nombreux dans une société en pleine mutation. Ils vont malgré tout nous emmener du 15^e siècle à la fin du 18^e siècle, début du 19^e. Nous allons assister à la montée en puissance d'une nouvelle noblesse constituée d'anciens marchands enrichis, puis avec les premières lois restrictives contre les protestants, surtout à partir de 1660, le début de la descente, et enfin dès 1700 la ruine très présente pour certains, pour d'autres une adaptation aux changements, un retour à la case départ. Ce qui suit n'est pas un roman historique, ce ne sera pas l'Histoire avec un grand H mais l'histoire vécue d'une famille, histoire commune à bien d'autres familles.

Tout au long du texte, leur arbre généalogique va être scindé en plusieurs parties pour faciliter la lecture et le suivi. Les références seront soit dans le texte pour ce qui concerne les actes judiciaires ou juridiques, soit en fin de page. Le lecteur peut être rebuté par le trop-plein de références, mais chaque acte est là pour affirmer une date, confirmer une filiation, une situation. Des sources aisément vérifiables. Lorsqu'au cours de notre étude, nous allons rencontrer des indications contradictoires, nous les mentionnerons. Au lecteur de se faire une opinion. Des fragments de la façade Renaissance vont ponctuer les pages.

La devise des Bargeton était « Juncta Placent » (s'il vous plaît de nous rejoindre) et leurs armoiries « d'azur à un chevron d'or accompagné d'une rose d'argent posée à la pointe de l'écu au chef d'argent chargé de trois croisettes de gueules ». Leur devise est proche du « qui m'aime me suive » du roi Philippe VI de 1328. Et nous allons les suivre bien volontiers !!



« VOUS SAVEZ L'HISTOIRE. POURTANT NOUS LA DIRONS ENCORE. TOUTES CHOSES SONT DITES DÉJÀ ; MAIS COMME PERSONNE N'ÉCOUTE, IL FAUT TOUJOURS RECOMMENCER » ANDRÉ GIDE (LE TRAITÉ DU NARCISSE)

FIN DU 15^{ÈME} SIÈCLE : UN BILAN ET UN TOURNANT HISTORIQUE DU ROYAUME RAVAGÉ AU ROYAUME RETROUVÉ



Pour comprendre les Bargeton et leurs alliés, il nous faut planter le décor de cette fin de siècle.

La Guerre de Cent Ans (1337-1453 en gros) est terminée, les grandes épidémies s'espacent, un léger réchauffement climatique éloigne le spectre des disettes. Une stabilité politique encore branlante s'installe en Europe.

Le 14^{ème} siècle et ses guerres ont implanté dans tout le pays, pauvreté, ruine, l'habitude de la violence, des ravages des routiers soldats sans solde. Une délinquance en forte hausse, les sans-métier, les sans feu ni lieu vont pulluler dans le pays. «Depuis trop d'années, nous voyons arriver des gueux en armes, soldats sans batailles menés par des capitaines qui se vendent au plus offrant comme des catins et qui n'ont que leur brutalité pour métier...». (1) Le roi Charles VII en ce milieu du 15^{ème} siècle va s'employer à restaurer l'ordre, la morale, la paix par un pouvoir centralisé, omniprésent, une reprise en main de ses vassaux. Pour lui il n'y a pas de liberté sans pouvoir politique fort !

En France, vers l'an 1300, le nombre d'habitants avoisine les vingt millions, pour tomber un siècle et demi plus tard à une dizaine de millions sous Charles VII. De nombreux villages sont abandonnés et des terres laissées en friche.

Puis dans la seconde moitié du 15^{ème} siècle, on connaît un regain démographique qui va s'accéléralant. La démographie est en hausse dans toute l'Europe. Les bras manquent et le travail des hommes prend de la valeur. Les Anciens, porteurs des traditions, de la mémoire, de l'expérience ont payé le prix fort pendant le 14^{ème} siècle. Beaucoup sont morts de maladie, des conflits armés, des désordres en tout genre. Ce qui est gravissime dans une société en grande partie analphabète où l'expérience des anciens est essentielle et même vitale.

Toute vie est devenue précieuse pour la communauté en cette fin de 15^{ème} siècle. La mortalité est encore importante mais les plus robustes, les mieux nourris peuvent vivre jusqu'à un âge avancé, nous le verrons pour certains des Bargeton. La médecine est encore balbutiante, mais on redécouvre le pouvoir de certaines plantes, le savoir d'Hippocrate. La maladie a encore un sens mystique. Le rachat des péchés par des offrandes à l'Eglise conditionne le rituel de la mort et promet l'éternité. Mais petit à petit surtout au cours du 16^{ème} siècle, la bourgeoisie veut transmettre ses biens à ses enfants, et l'on parle alors d'héritages, de testaments laïques....

Cette croissance démographique entraîne un entassement urbain : les faubourgs s'installent hors des enceintes, autour des villes et bourgs. Nouvelles villes, pavages des rues. Dans notre province les tout-à-l'égout de l'Antiquité renaissent timidement. Et les consuls prennent du poids dans la gestion villageoise, nouveau pouvoir en nette progression qui se fraye un chemin dans un monde encore féodal..

Les marchands tel un Jacques Cœur s'enrichissent, font du commerce avec l'Orient malgré l'interdiction de l'Eglise de commercer avec les musulmans. La favorite de Charles VII Agnès Sorel la fameuse Dame de Beauté lance des modes, première «femme-mannequin». Première société «de consommation», avec un goût certain pour le confort ? La bourgeoisie achète des terres, des maisons, des domaines et joue au seigneur, rêvant d'anoblissement.

(1)*Crime en Provence au XV^{ème} siècle – p35-Françoise Gasparri édi Albin Michel.*

La petite noblesse qui constitue le plus gros du groupe hiérarchique, n'a souvent plus les moyens de payer des ouvriers agricoles, d'entretenir des troupeaux et elle vend ses terres. Elle entre dans une phase de mutation profonde, classe qui n'est plus politiquement dominante dans notre région. Les consuls, les bourgeois, la nouvelle noblesse de robe montante revendiquent une part de pouvoir. Et la noblesse d'autrefois doit faire face aussi à une irrésistible reconquête de ses prérogatives par la royauté.

Elle a surtout été en première ligne lors des différentes phases de la Guerre de Cent Ans du siècle précédent et ses fils en ont payé le tribut, (Crécy, Poitiers, Azincourt pour ne parler que de ces batailles-là). Ses filles n'ont souvent d'autre choix que le célibat religieux ou non, ou le mariage dans la caste des bourgeois ou marchands. Les petits hobereaux ont subi le poids de la guerre et les fléaux qui en découlent. Des lignages s'éteignent ou se noient dans une famille de roturiers enrichis. Parfois cette noblesse «de province» s'est fourvoyée dans son choix politique, hésitant entre les Anglais, les Bourguignons, le roi de France et son propre intérêt, oubliant son rôle régalien de protection des habitants de ses domaines, qui est, rappelons nous, un principe essentiel du monde féodal. Nous avons près de chez nous le seigneur de Fontaine-de-Vaucluse qui héberge dans son château un des plus grands truands de la région, Pierre Archilon. (1)

Mutation de la chevalerie : la guerre de Cent Ans, c'est encore fors l'honneur pour les chevaliers, le but de s'enrichir par le «degast», le pillage, razzias, terre brûlée et surtout la rançon. Mais l'armement change, grands arcs plus rapides que les arbalètes, canons, et surtout stratégie. Nous ne sommes plus dans une forme sublimée des tournois.

On se marie encore par échange de gestes, d'objets ou paroles symboliques : le touchement des mains, contrat, déclaration devant témoins. (2) Plus près de notre mariage civil que du mariage religieux du 19^{ème} siècle. Dans notre Languedoc pays de droit écrit, le contrat de mariage devant notaire précède le mariage religieux, parfois de plusieurs mois. C'est la période des beaux poèmes d'amour d'un Jean Marot, père de Clément, Pétraque,La famille commence à se consolider, les noms se fixent. On pense à l'éducation des enfants souvent confiés à d'autres dans les classes populaires, ou dans les premiers collèges pour les familles aisées. Dans notre sud, les femmes des classes supérieures prennent en charge l'éducation de leurs enfants car souvent elles sont lettrées.

L'Eglise après son épisode avignonnais, est de retour à Rome. Elle accumule les richesses, agrandit ses territoires, se constitue une armée, joue le jeu des alliances complexes avec les suzerains européens, rêve de dominer les politiques européennes. Les Croisades et l'Eglise d'Orient sont oubliées, la Chrétienté est *romaine*. Les Borgia sont en place, d'abord dans les coulisses, puis pape, en 1492 avec Rodrigue, certainement le plus corrompu, le futur Alexandre VI. Il a quatre enfants dont César et Lucrèce. Un chroniqueur italien Guicciardini dit de lui «d'une sagesse et d'un zèle singuliers, d'excellent conseil, une capacité merveilleuse à convaincre *mais ses vertus étaient largement distancées par ses vices*». Les hauts responsables catholiques ont très largement contribué à l'émergence d'une autre façon de penser et de vivre sa foi au siècle suivant.

Siècle où on excommunie des animaux, où on les pend après procès, et pas seulement les chiens, cochons, taureaux, mais aussi les sauterelles, les mulots, les chenilles qui ont dévasté les récoltes. C'est aussi le siècle où on va beaucoup exclure : sorcier ou sorcière, musulmans, juifs, les pauvres, les malades, les handicapés. On dénonce, on soupçonne, on expulse, on brûle, on a peur de l'autre, coupable de tout ce que l'on ne comprend pas.... L'Eglise souffre de découvrir des mondes nouveaux. C'est ainsi que nous allons nous priver de médecins, astronomes, financiers juifs qui seront accueillis en Pologne, ou dans l'Empire Ottoman dont le monarque dira la stupidité des monarques chrétiens qui expulsent des sujets si utiles. Nous revivrons la même chose plus tard après la Révocation de l'Edit de Nantes lors de la fuite de France des huguenots.

Siècle qui nous laisse en héritage un Jérôme Savonarole, de Ferrare, bénédictin exalté, dénonçant les turpitudes, la corruption des riches florentins, dénonçant pêle-mêle l'Eglise, les Borgia, les Médicis. Il en appelle à un retour à l'ascétisme chrétien. Envoyant les enfants dans les demeures bourgeoises et brûlant les «vanités», bijoux, vêtements, tableaux. Il déchainait les foules par ses prêches jusqu'à lasser. Il finit sa vie sur le bûcher avec deux disciples. Avec Savonarole, nous voyons une société qui se remet sérieusement en question, ou du moins une société qui n'est pas dupe de la grandeur affichée par ceux qui tiennent le pouvoir.

.(1)*Crime en Provence au XV^{ème} siècle – p35-Françoise Gasparri édi Albin Michel.*

(2) *Histoire de la Famille vol2 Arland Colin 1986*



(maquette en bois au 15/100è de la célèbre presse de Gutenberg - Musée du Désert Anduze)

L'autre personnage clé est Nicolas Machiavel, florentin, diplomate, chef de guerre dans les milices paysannes de Florence. Personnage désintéressé, arrêté, torturé au retour des Médicis, il sera surtout connu par ses livres, dont le plus célèbre «Le Prince». Manuel d'enseignement pour tout homme politique : pour lui la meilleure manière de conserver le pouvoir est d'allier la ruse du renard et la force du lion. Ouvrage riche en lucidité et réalisme mais qui dans beaucoup de mémoires ne subsiste que sous la forme de l'adjectif «machiavélique» bien éloigné de la pensée de l'auteur.(1)

Le Portugal sera le premier pays européen à entreprendre l'exploration systématique de la terre et cela dès 1415 pour les côtes africaines. Un premier convoi de Guinéens pour le commerce portugais du Cap-Vert et Madère dès la fin du siècle autorisé par le Pape Nicolas V en 1455. La « normalité » de l'esclavage est déjà dans les esprits.(2)

Pourtant l'imprimerie va apporter la connaissance, le savoir, l'information. L'imprimerie «inventée» (ou réinventée ?) autour de 1450 est arrivée dans le royaume de Charles VII. Les deux premières presses sont installées à la Sorbonne à Paris en 1470 sous Louis XI. Ce sera le déclin des copistes manuels et des enluminures, véritables chef-d'œuvre sans prix.

(ci-contre enluminure Marginalia ou coquine 15ème siècle, le cavalier est un singe sur un porc)



Cette innovation va créer le livre imprimé transportable,

moins cher. Dans un premier temps cette nouveauté va servir la propagation de la Bible, des Ecritures, ainsi que le souhaite l'Eglise. Mais très vite devant le nombre d'étudiants, elle va servir les sciences, la diffusion des langues vernaculaires. L'Europe se dote d'imprimeries sous la houlette de marchands, d'intellectuels. Venise devient «la capitale de l'encre grasse». Des bibliothèques se créent dans les maisons seigneuriales et bourgeoises. Textes philosophiques, livres de voyage, favorisant la critique religieuse et l'envie de découvertes. Les auteurs grecs et latins sont redécouverts. Livres en castillan, en florentin (italien), en anglais, en français. Le latin recule, les traductions explosent.

Mais avec la production de livres, à Lyon, les premières grandes grèves des ouvriers typographes et des fondeurs de caractères en plomb. (3)

Un texte attribué à Gutenberg alors qu'il termine sa bible en 1455 exprime bien l'intérêt de la transmission par l'imprimerie : "Dieu souffre de voir que de multitudes ne peuvent être atteintes par Sa parole. La vérité religieuse est emprisonnée dans quelques textes manuscrits qui détiennent Ce précieux trésor. Rompons le sceau qui retient captives les choses saintes. Donnons des ailes à la vérité. Non plus la Parole écrite à un prix inconsidéré et par une main fatiguée, mais la Parole multipliée par une machine infatigable qui la transmettra à toute âme humaine".

En Europe les universités parfois éphémères fleurissent un peu partout, Prague, Leipzig, Cracovie, Copenhague, Glasgow... En France, à côté de Paris, Montpellier, Orléans, Toulouse, Avignon, Grenoble, Orange, Bordeaux... Aix qui attira dès 1409 des maîtres et étudiants bourguignons, provençaux, catalans... On s'interroge sur la sainte ignorance et la science rationnelle. (4)

(1) Max Gallo Machiavel et Savonarole La Glace et le Feu Xo Edition 2014).

(2) F Mendes Pinto Pérégrination édit Minoq LaDifférence 2002

(3) Guy Bechtel Gutenberg et l'Invention de l'imprimerie édit Fayard 1992

(4) Jacques Le Goff Les Intellectuels au Moyen Age Points Histoire 1957-1985



Première représentation d'un porteur de lunettes
(Musée de Besançon)

Une autre innovation : les lunettes pour myopes d'une utilisation courante au 15^{ème} siècle. Les lunettes de Bacon du 13^{ème} corrigeaient seulement la presbytie des personnes âgées.

(musée de Besançon première représentation d'un porteur de lunettes)

Le roi Louis XI invente en 1479 l'ancêtre de la Poste, mais pour son seul usage : un premier service régulier est mis en place, avec des relais à intervalles réguliers le long des routes, et dans chaque poste des chevaux toujours prêts à partir. Son courrier est rapidement acheminé par plusieurs coursiers qui se relaient, plus efficaces et plus sécurisés qu'une seule personne chargée des missives royales sur un long parcours. Les ordres du roi parviennent ainsi rapidement aux quatre coins du royaume et améliore la gouvernance.

Louis XI, très pragmatique, va favoriser, encourager le développement économique en créant des foires, construisant des routes, en faisant venir d'Italie des ouvriers spécialistes du tissage de la soie et surtout en essayant de convaincre les nobles de faire du commerce (draps et vins). Le roi n'a pas oublié la période où il était Dauphin et administrait son domaine du Dauphiné d'une main de maître avec des

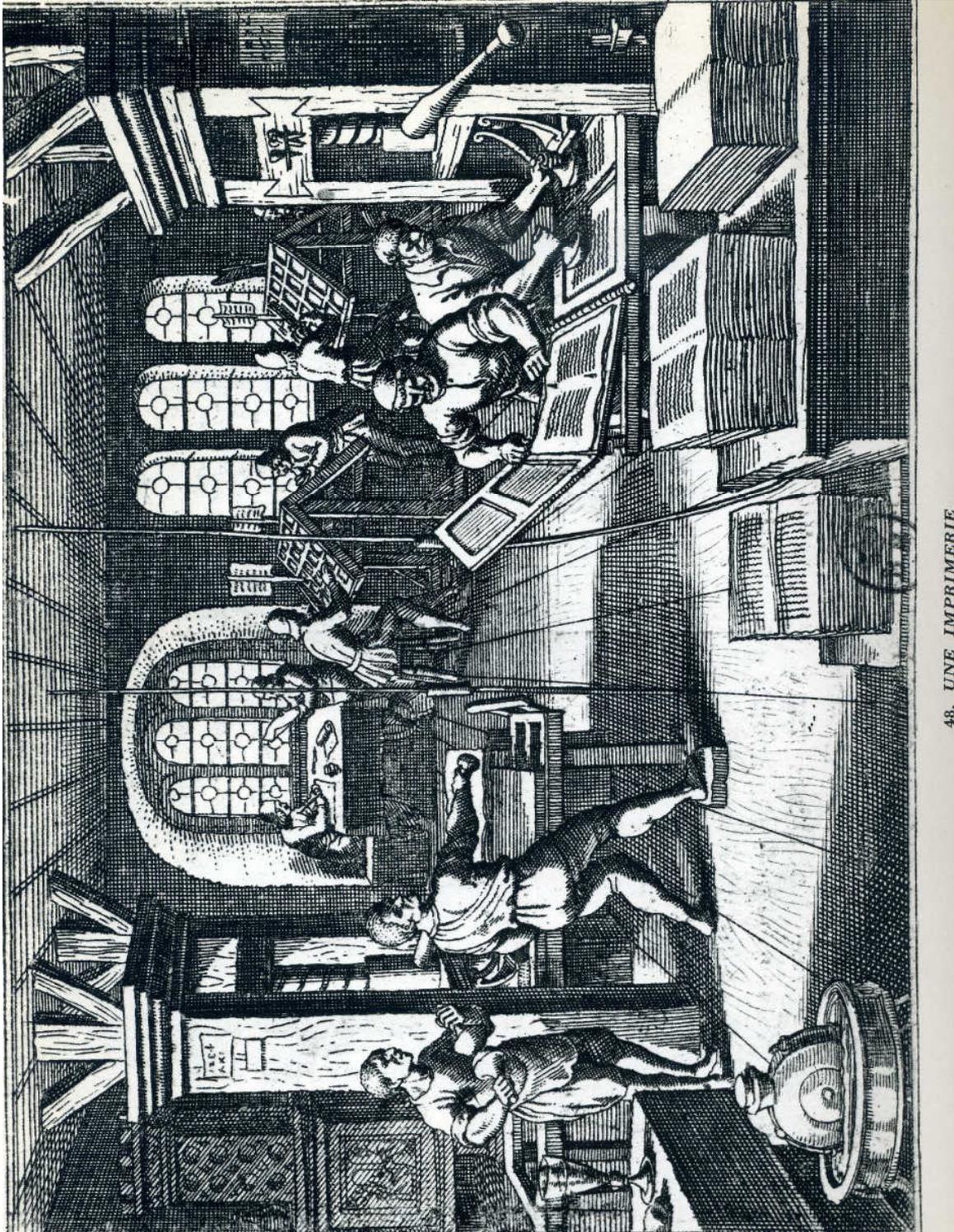
familles languedociennes. Louis XI «le roi des marchands» en 1470 installe le premier atelier de soierie français dans son château de Tours. Les historiens s'accordent pour dire qu'il va permettre de faire naître la France moderne. Premier recensement des us et coutumes du royaume en vue d'unification, installation de nouveaux parlements qui doivent rendre la justice du roi en écartant celle des féodaux, embryon d'un code de procédure pénale.

Il se rapproche fortement de la bourgeoisie et de la nouvelle noblesse de robe. Un signe qui ne trompe pas : pour son «entrée» dans Paris lors de son sacre, il prend ses quartiers non pas au Louvre résidence normale du souverain depuis Charles V son aïeul, mais chez un riche bourgeois Jean Buraud place des Percherons. (1) Tout au long de son règne, serviteurs et bourgeois vont lui servir d'espions, dans les pays voisins, mais aussi auprès des Grands de notre royaume, qui avaient du mal à s'assagir. et rêvaient d'être «calife à la place du calife» ! Tout au long de son règne, il va se méfier de la noblesse ancestrale, l'écartant des affaires d'Etat, choisissant plutôt ses serviteurs parmi ses amis fidèles qui lui doivent leur carrière. « Ceux dont la fortune est déjà en chemin, sages et prudents dans leurs propres affaires sauront éviter les sempiternelles gabegies... »

Pic de la Mirandole, philosophe, théologien, humaniste de cette époque résume le tournant de la pensée très moderne : l'homme est seul responsable de son destin. Il imagine que Dieu dit à l'homme : «que tu puisse être ton seul éducateur, et maître de toi-même..tu puisses te donner à toi-même ta propre forme..» .L'homme a le devoir de comprendre le monde, il se réalise par son savoir !



(1) J Favier Louis XI édit Fayard-Tallandier 2001-2012 – J Blanchard Louis XI édit Paris Perrin 2015 – Gonzague SaintBris Louis XI Le Méconnu Albin Michel 2015



48. UNE IMPRIMERIE

(Le Livre des Métiers Cabinet des Estampes – J Amman XVIème siècle – Histoire générale des Civilisations T3 M Crouzet PUF 1967)

Tous les «arts» avancent, s'enchevêtrant, liés les un aux autres : mathématiques, géométrie, marqueterie, mécanique (horloge), sculpture... Un mathématicien collabore avec un sculpteur pour calculer les proportions de statues. Le menuisier a besoin du savoir du géomètre pour dessiner sa marqueterie... En peinture, pour représenter la vie, on se sert de la perspective, des théories des proportions, encore les mathématiques... La musique se laïcise. Princes et marchands jouent d'instruments de musique, luth, harpe, orgue portatif, des partitions sont imprimées. Le clavecin est inventé. Des musiciens «professionnels» composent pour des mariages, des inaugurations de maisons, des bals... payés à la commande ou de pensions. Laurent de Médicis aurait écrit des chants pour carnaval.

1478 première Arithmétique Commerciale imprimée en Italie, 1485 Le Kadran des Marchands en français de Jehan Certain, fractions, opérations, preuves, équations, applications et résolutions de problèmes de change..... Des «écoles de calcul» ou de comptabilité s'ouvrent d'abord réservées aux marchands. (1) Premières «sociétés à responsabilité limitée» chez les armateurs, les marchands... Les associés sont souvent de la même famille ou des alliés familiaux. Invention du capitalisme ? Lettres de change, assurances maritimes, endossement à partir de 1519....

Depuis 1335 le temps est en train de devenir laïc : la première horloge publique est construite à Milan avec une mécanisation totale des outils de mesure du temps. D'autres seront installées dans nos clochers parfois avec des jeux d'automates pour donner les heures et les positions du soleil, de la lune. 1410 pour la première horloge avec sa cloche installée à Nîmes offerte par un ancien chanoine de la cathédrale Gaucelme de Deaux.

Léonard de Vinci nous dit que «la mécanique est le paradis de mathématiques parce que c'est en elle qu'elles se réalisent» (2) Rouet à pédale, machines à percer les tuyaux, à polir les pierres précieuses, arquebuses, pompes aspirantes chariots à trois roues, automates... Traité d'architecture...

«Les vedettes du commerce international de la Renaissance, écrit Fernand Braudel sont l'or, d'Afrique, le cuivre, l'alun pour traiter la laine, les épices, poivre, gingembre, piment..., le vin, le textile comme la soie. (3)» Mais les voies terrestres ou maritimes de l'Orient ne sont plus praticables, peu sûres. Nous savons que notre terre est ronde, nous avons des cartes approximatives, les écrits de Marco Polo et depuis 1477 imprimé «Géographie» de Ptolémée ... Depuis le Vème siècle avant notre ère les Grecs ont rencontré Gibraltar, les côtes africaines, l'Inde ...

En 1320 sur la mappemonde Pietro Vesconte, Méditerranée, Arabie, les îles Canaries sont placées selon les indications de la boussole. Nous ne savons toujours pas si la terre est immobile ou mobile dans l'univers, l'Eglise veille au grain. Mais l'obstruction est aussi philosophique.

La foire de Beaucaire fin juillet, depuis le 13^{ème} siècle est un véritable phénomène économique et sociologique unique en Europe. Raymond VI comte de Toulouse, puis le roi Louis XI en 1463 accordent six jours de franchise (trois jours plus trois de fêtes religieuses) sur les produits vendus lors de cette foire : comme si actuellement tout se vendait hors TVA, jusqu'à 30% de baisse sur les prix. Pour Raymond VI de Toulouse Beaucaire était «la Capitale Française des Marchandises». Thomas Platter, étudiant en médecine et voyageur de Bâle, en 1597 nous décrit une ville envahie par des boutiques, jusque dans les faubourgs, le long des chemins. Les maisons sont presque toutes transformées en magasin. On construit aussi des baraquements provisoires.

Sont proposés des marchandises exotiques aussi bien que des articles d'usage commun. Perles, coraux, pierres précieuses, ustensiles de cuisine, vêtements... Jusqu'au 19^{ème} siècle, cette foire est un carrefour international, gigantesque bazar où se côtoient Espagnols, Africains, Anglais, Marocains, Turcs ... cuirs du Nord, produits manufacturés anglais, oranges, parfums, épices...poissons salés de Bretagne. Le provençal se mêle au génois, au catalan. Les marchands utilisent le Rhône pour transporter leurs marchandises, moyen plus sûr que la route. Les chambres des maisons de Beaucaire sont louées un an à l'avance par les marchands. Les auberges tournent à plein, jusqu'à dresser des tentes pour les retardataires dans les champs loués par les paysans. On habite aussi sur le Rhône dans les barques.

Chaque rue de la ville a sa spécialité, ici les savons, là les huiles, le vin, la laine Grande-Rue, le drap rue Haute.... C'est l'occasion de processions, de jeux, montreurs d'animaux savants, jongleurs, prostituées, paris sur des courses, ripailles... On dépense sans compter. C'est aussi l'occasion pour notaires, huissiers, médecins, croque-morts d'exercer leurs métiers. La foire se prolonge dans les faits jusqu'au départ du dernier marchand, souvent une quinzaine de jours. La pluie et les inondations sont les seules calamités à craindre.

(1)Benoit P Calcul Algèbre et Marchandise sous la direction de Michel Serres Elements d'histoire des sciences Bordas 1988

(2) Gilles B. Histoire des Techniques Gallimard 1978)..

(3) F Braudel Civilisation matérielle économie et capitalisme vol 3 Armand Colin 1979)

Voir aussi Jacques Attali 1492 Fayard 1991

Mais le commerce va continuer autrement bien après la foire: on compte en 1725 jusqu'à 150 mulets par jour, qui font le chemin de Beaucaire aux villes d'Auvergne, puis la route de Paris, chargés de liqueurs, eaux de vie, muscats, huiles, savons etc. Beaucaire nœud commercial essentiel.

Les Beaucairois (Boukeirens) peuvent se reposer après cet épisode : «ils se sont tellement enrichis qu'ils peuvent vivre sans rien faire sinon un peu de culture et de pêche pour le plaisir, attendant d'un pied ferme la prochaine foire de Beaucaire» (1). Cette foire au 16^{ème} siècle va beaucoup aider à la propagation des doctrines huguenotes par la vente de livres, de libelles ou par l'enseignement, la conversation dans les auberges. Des livres des psaumes «enjolivetés», rimés, dorés conviaient les dames à la lecture, les bourgeois à acheter un objet de valeur.(2) Les marchands sont par nécessité moteurs de modernité. Ils vont souvent mettre leur mode de circulation du courrier plus rapide et plus sûr au service des rois. Qui finiront par les imiter. On vient de comprendre que les informations doivent circuler sans attendre pour être efficaces.



Le Portugal mise tout sur l'exploration de nouvelles terres. Astrolabe, compas, nocturlabe, sonde, nouveau bateau comme la caravelle rapide, maniable, les innovations vont vite. Tous sont mis à contribution : les marchands pour leur soutien financier et leurs informations, les savants pour leur savoir, les marins pour leur courage.

(nocturlabe 16^{ème} siècle – goedus.com)

Nous allons essayer de rejoindre l'Orient, les Indes, la Chine en contournant l'Afrique, ou en passant par l'Ouest. En 1488 Dias passe le Cap de Bonne-Espérance. Christophe Colomb a rencontré l'Amérique en 1492.

L'Europe a soif de découvertes. L'Empire ottoman s'installe sur les ruines de Byzance. Les Arabes disparaissent de la péninsule ibérique, les juifs aussi, expulsés, essayant avec eux sur les

routes de l'exil leurs connaissances en médecine, en mathématiques, en poésie... Ce sera la découverte du monde, mais aussi du ciel avec Copernic, Galilée. Et par voie de conséquences, la découverte aussi de l'homme. La poésie laïque amène un vent nouveau.

La Renaissance italienne franchit les Alpes, c'est le temps des Léonard de Vinci, Dürer, Michel-Ange, Bruegel. On voyage, on a soif de rencontres. Lors du jubilé de 1500, à Rome se croisent des Norvégiens, des Milanais, des Allemands, des Français... Les armuriers italiens exportent leurs diverses fabrications jusqu'en Ecosse.

Une nouvelle Europe se dessine. Le Languedoc est aux premières loges dans ce siècle où l'on voit des civilisations que l'on croyait éternelles s'écrouler. Le haut clergé, surtout de notre province, ne comprend pas toujours le progrès des idées, freine de tout le poids des habitudes. L'historien Michelet écrira «les conciles qui suivent celui de Latran, sont de menaces et de terreurs, de farouches pénalités. Ils organisent une police. Le terrorisme entre dans l'Eglise et la fécondité en sort...». Contrairement aux anciens conciles qui étaient généralement des organes de réflexion, de législation...

Pourtant les inquiétudes et préoccupations religieuses sont bien là. Tous recherchent l'explication d'un monde dont les structures, les limites se sont modifiées. Une réforme de l'église catholique est souhaitée mais difficilement mise en place. C'est l'époque d'un François d'Assise, des ordres religieux tels les Minimes, les Dominicains...

(1) J-J Antier *Marins de Provence et du Languedoc* édit Presses du Languedoc 2003

(2) Jean Pierre Hugues *Histoire de l'Eglise Réformée d'Anduze* –Galica BNF

Nous allons apporter aux Amériques, l'esclavage, des maladies, mais aussi le cheval, la vache, le blé, la canne à sucre déjà cultivée en Afrique. Nous y découvrirons, le tabac, le cacao, la pomme de terre, le maïs (le blé turc), la vanille, la dinde, la cacahuète, l'ananas... et la quinine du Pérou introduite en Europe vers 1633 pour traiter la malaria, le paludisme de nos marais.

L'Europe du 14^{ème}-15^{ème} siècles par ses guerres, (celle de Cent Ans, celle des Deux Roses anglaise, les conflits ibériques, italiens) accélère la transformation des structures économiques et sociales. La bourgeoisie urbaine tire ses ressources à la fois d'une activité précapitaliste et de revenus fonciers en achetant des domaines ou en se mariant aux anciennes classes. Aussi en se faisant fonctionnaire ou courtisan du roi, du seigneur dominant ; et ainsi elle gagne en richesse, en pouvoir, en prestige.

Dans ce 15^{ème} siècle dans notre Languedoc et chez notre voisine la Provence nous nous souvenons encore que nous avons été sous Charlemagne, l'un du Royaume, l'autre de l'Empire séparés plus ou moins par le Rhône. La rive droite du fleuve est encore appelée «Reiaume», la rive gauche «Empèri».

Le 15^{ème} siècle, un monde plein de contradictions, de soif de connaissances, de personnages curieux d'ailleurs. Aussi un besoin de reconstruire une société. Un monde où la bourgeoisie prend des airs de noblesse et où la noblesse de province s'installe dans les bras de la bourgeoisie, le tout porté par un besoin de beauté, de couleurs. Siècle qui nous fait passer d'une mouvante anarchie où les seigneurs se prennent pour des petits rois avec palais, chancellerie, impôts, à la gouvernance du premier des rois vraiment autoritaires Louis XI. Aussi un monde où l'on croit que «toucher la robe d'un cocu à son insu» guérit des verrues !!

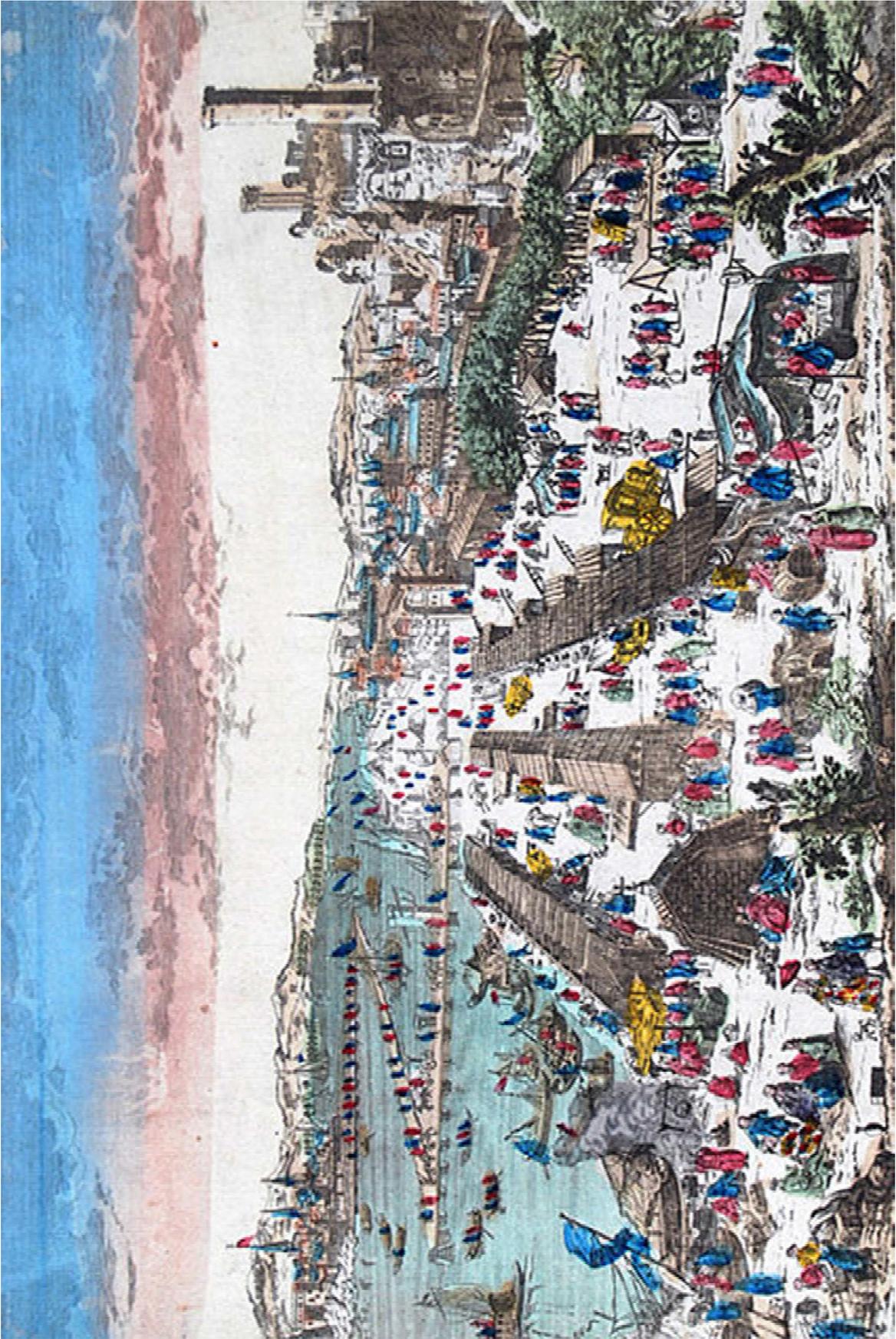


(Procession flagellants contre la peste – 14^{ème} siècle BNF)

Quelques dates pour se repérer :

Jeanne d'Arc	(1412-1431)
Charles VII (Agnès Sorel)	1403 - 1461
Louis XI Le Prudent	1423 - 1461/1483
Charles VIII L'Affable, ép Anne de Bretagne	1470 - 1483/1498
Louis XII Le Père du Peuple	1462 - 1498/1515
François Ier	1494 - 1515/1547
Henri II	1519 - 1547/1559
Catherine de Médicis son épouse	1519 - 1589
François II époux de Marie Stuart (parti des Guise)	1544 - 1559/1560
Charles IX (massacre de la St-Barthélémy 23-24 août 1572)	1550 - 1560/1574
Henri III	1551 - 1574/1589
Henri de Navarre – Henri IV Le Grand ou le Vert Galant	1553 - 1589/1610
1553 naissance du futur Henri IV – 1589 il devient roi de France – 1591 Edit de Mantès -	
1593 abjuration d'Henri IV- 1598 Edit de Nantes	
Louis XIII Le Juste	1601 - 1610/1643

(Ci-après Foire de Beaucaire gravure colorisée André Basset 18^{ème} siècle –wikimediascommuns- Musée Auguste Jacquet Beaucaire)



Mathieu Bargeton (dit Le Vieux)

Seigneur de Montaren 1462

Compoix 1515 d'Uzès

Jean Bargeton

Consul d'Uzès 1509

nommé par le sénéchal de Beaucaire

(arch de l'évêché d'Uzès 1578 cottéF/H/BB)

Pierre Bargeton

époux de Marie d'Aymes

de Blauzac

(filiation ?)

Nicolas Bargeton

(compoix d'Uzès 1515).

Ambroise Bargeton (né1506 ?)

1530 Médecin de François Ier

Dcd 1547

Mathieu de Bargeton

Lettres de Noblesse 1533 - Né1490/1500? dcd après 28-4- 1572

Epouse Marguerite de Beaux ou Baux

1^{er} degré

Pierre de Vallabrix (2^{ème} degré)

épouse Mondete d'Alzon (Auson)

en 1551 (Dame d'Arpaillargues)

Branche Valabris

Nicolas de Bargeton de Cabrières

Epouse Jeanne de Gianis

en 1566

Branche Cabrières

autres enfants de Mathieu

(voir plus loin)

1 - Mathieu de Bargeton

Le fondateur de la dynastie

- XVème – XVIème siècle -



En 1680, l'intendant du Languedoc Lamoignon de Basville écrivait : «le Sieur Denis de Bargeton, homme de guerre dangereux, habite Vallabrix, a un fils de 30 ans, son cadet est hors du royaume» (*Bull 29, 851, Société de l'histoire du Protestantisme français*).

Le commencement de la fin de l'histoire de cette famille, et de bien d'autres familles de notre région, est résumé dans cette phrase. L'un a choisi la résistance sans espoir, l'autre la fuite et la reconstruction familiale ailleurs. Mais avant d'en arriver là, cette famille va s'installer dans l'Histoire.

Les Bargeton apparaissent dans les textes de notre région très tôt. Bargeton aurait pour origine le gaulois Bargas et non comme cela a été dit "barge", bateau qui n'aurait pas été d'une grande utilité dans nos Cévennes. Dans notre Midi montagnard, il s'agit probablement d'une meule de foin (barge) qui se trouvait dressée dans la cour de la ferme. La meule encore en vue au printemps laissait entendre que la famille était riche de foin pour ses bêtes et probablement riche aussi d'argent, de terres.. Nous ne devons pas oublier tout au long de cette étude que nous sommes en présence d'une société très ritualiste, qui a besoin de symboles visuels car peu lettrée. Beaucoup de Bargeton jusqu'au début du 20^{ème} siècle de la Basse-Ardèche jusqu'en bout du Languedoc.

Nous pouvons penser que les origines de cette famille sont celles de paysans propriétaires terriens qui ont réussi socialement, en place au moins au temps des invasions du 4^{ème}/5^{ème} siècle. Des Bargeton sont signalés dans la région de St Ambroix, Anduze dans les Cévennes en 1420. Ils sont marchands, bastiers (fabricants de bâts, essentiels pour le transport des marchandises par mules et mulets), apprentis apothicaire, notaire royal, ils achètent des terres (*adg- Inventaire des actes filiatifs de Nîmes*), donc bien installés. Dans l'Uzège, ils apparaissent dès 1368 : Antoine de Bargeton serait consul d'Uzès, un Mathieu, viguier en 1398, déjà attirés par les hautes fonctions. Nous avons trouvé un Antoine Bargeton sergent royal à Sommières en 1531-1532. (*adg -E302-303 1532-1537*) au service de Gilbert de Langlade contrôleur du grenier à sel de la ville. Il intervient même dans un conflit entre une damoiselle Roche veuve d'Honorat dans le règlement d'une dette due par cette dernière à leur seigneur.

En 1509 un arrêt de la Cour du Parlement de Toulouse nous indique un Jean Bargeton, consul d'Uzès avec Raymond André, consuls nommés par le Sénéchal de Beaucaire (Beauquère). (*Inventaire des Archives de l'Evêché d'Uzès de 1578 Y Chassin du Guerny et J Pellet cottéF,H,BB,SS*). On le retrouve encore en 1559 dans un parchemin signé par Jehan de Costa notaire royal.

Nous allons nous intéresser avant tout aux Bargeton de l'Uzège.

En 1462, un Mathieu Bargeton est coseigneur de Montaren près de Vallabrix (*arch dép de l'Hérault B457 p40*). Dans les compoix d'Uzès il est dénommé "Mathieu le Vieux". C'est un maître-drapier qui rêve d'anoblissement, comme la plupart des bourgeois enrichis de cette période. Il habite Uzès, Nîmes dans les beaux quartiers une maison proche de la Maison Carrée, un mas à Montpellier et fait partie de la clientèle du vicomte Louis de Crussol sous le roi Louis XI. Il est au siège de Perpignan (1463 ?) et porte des missives royales au vicomte lui annonçant la soumission de la ville «laquelle

réputons miraculeuse» nous dit le monarque. Nos rois aimaient se servir des réseaux des marchands, toile d'araignée organisée, discrète, sûre et qui savaient attendre les honneurs promis en contrepartie. Louis XI a eu ce bon mot : «en politique il faut donner ce qu'on n'a pas et promettre ce qu'on ne peut donner»!

Dans cette deuxième moitié du 15^{ème} siècle, bon nombre de bourgeois seront anoblis. Mais ce n'est par encore le cas pour les Bargeton. Mathieu est pourtant qualifié de coseigneur de Montaren car possédant et rendant hommage au roi en 1503 pour des terres nobles.

Mathieu le Vieux est représentatif d'une bourgeoisie qui domine les villes par ses activités artisanales, financières, immobilières, commerciales. Jusqu'au début du 17^{ème} siècle, même anoblis, cette classe sociale fera des affaires, nous le verrons avec les Bargeton. La bourgeoisie de Montpellier avait déjà pris son envol au siècle précédent ainsi que nous le raconte «le Petit Thalamus».

Les Crussol n'étaient pas encore liés directement à Uzès par le mariage de Jacques de Crussol qui épousera Symone d'Uzès en 1485 (ou 1486). Louis de Crussol, d'abord valet d'écurie du Dauphin a été grand panetier, chambellan et gouverneur du Dauphiné sous Louis XI, faisant partie de la proximité du dauphin puis du roi. (avec d'autres seigneurs comme Gaston de Foix ou le comte de Toulouse). On dit même que Louis de Crussol était un des confidents de Louis XI «Le Prudent». Le voisinage quotidien permettait certainement de gagner la confiance du dauphin puis du roi. Il faut rappeler ici qu'être valet d'écurie pour un noble n'était pas déchoir. François Bluche (1) dans son étude sur Louis XIV indique que «l'idée de servir loin d'humilier nos pères, les exaltait. Ils entendaient le latin mieux que nous, tenaient pour un honneur d'appartenir à la maison (domus) du roi». Piganiol de la Force (2), historiographe royal, précise que la qualité de valet ou «varlet» était autrefois attribuée à de grands seigneurs ou gentilshommes non chevaliers. Valet dérive de vassalitus, même étymologie que vassal. Louis de Crussol a été le premier à recevoir l'Ordre de Saint Michel des mains de Louis XI. Le domaine principal des Crussol à cette époque était en face de Valence, sur l'autre rive du Rhône, en Vivarais. C'était une vieille famille de noblesse d'épée.

Les Crussol étaient puissants en Languedoc tant en terres qu'en alliances. On retrouve un Crussol à la croisade de 1215. L'ascension sociale des Bargeton pendant un temps, sera très influencée par celle des Crussol.

Nombre de «petits» seigneurs languedociens sont très liés. Les ventes de coseigneuries, les mariages se font entre soi. Par exemple, en 1437 François de Laudun était échanson du futur Louis XI, et en 1468, son père Guillaume était coseigneur de notre village Vallabrix. Les Laudun d'ailleurs possédaient une partie de la seigneurie d'Uzès en 1472 jusqu'en 1493, Guillaume vendant cette année-là sa part du château et les droits seigneuriaux au roi Charles VIII. Jean de Laudun était administrateur perpétuel de St Nicolas de Campagnac, (pont St Nicolas), protonotaire et maître d'hôtel du duc de Guyenne Charles frère du roi Louis XI.

Ce même Mathieu Bargeton, Le Vieux en 1503 (*arch dép de l'Hérault B8*) possède dans le quartier de la Bocarié Basse à Nîmes, une maison près de la Maison Carrée, quartier plutôt aristocratique : ses voisins étaient des seigneurs de Caissargues, de Caveirac, de Saint-Véran, de Marguerite, de Nage...vingt des familles de ce quartier figurent sur la liste des plus imposées et deux sont inscrites aux premiers rangs. 204 maisons, et 422 habitants dans ce secteur de Nîmes, des maisons avec jardins, généralement spacieuses. L'hôtel particulier du seigneur de Nage était appelé la "Grande Maison" avec ses 700 cannes carrées de terrain !! On comprend mieux l'ambition de Mathieu le Vieux. (*Mémoire de l'Académie de Nîmes 1880 p179 gallica BNF*)

Les drapiers comme Mathieu le Vieux sont des personnages importants dans la société de l'époque. Ce sont des entrepreneurs avec des bons moyens financiers. La plupart du temps, ils suivent la fabrication du drap d'un bout à l'autre de la chaîne, soit directement, soit par alliés interposés. La fibre, lin, laine, est cultivée, parfois sur les terres du drapier, triée, lavée, battue, peignée et cardée par des petites mains, paysans, artisans. Les tisserands, artisans d'un statut supérieur, puis les foulons et pareurs, les teinturiers finiront le travail avant la remise de la pièce au tailleur. Les Bargeton auront plusieurs moulins à blé mais surtout foulons sur l'Alzon.

(1)*François Bluche Louis XIV édit Fayard Pluriel*

(2) *Piganiol de la Force Introduction à la Description de la France – et au Droit Public de ce royaume (réédition 2010)*

Le drapier va suivre toutes les opérations, les financer, et même avancer les fonds, s'informer des goûts de la clientèle, lancer des modes au besoin. Une tradition familiale, des connaissances techniques, de l'argent et l'appui de la confrérie. On va s'allier aux grands propriétaires terriens qui fournissent la laine, le lin, le chanvre, qui eux-mêmes sont associés au marché du cuir, de la bougie, de la viande. On va s'unir aux banquiers, aux fournisseurs de perles, de bijoux, de fourrures.....

Et surtout ils ont des contacts avec les Flandres, l'Italie, les grandes foires européennes.... Lorsque la matière première manque, elle est achetée dans d'autres pays, Afrique du Nord, la Perse, l'Inde.... Bref les drapiers sont aux premières loges dans l'antichambre des Grands, des touche-à-tout indispensables et discrets. Généralement ils sont éduqués, savent lire et écrire, même s'ils ont des greffiers-comptables pour les seconder. Ils sont aussi un maillon essentiel de la paix sociale,



fournissant sur le terrain des emplois à une main d'œuvre qui dépend uniquement d'eux.

(Le bourgeois et sa famille Jean Bourdichon – Les quatre états de la société 1500-Ecole des Beau-Arts Paris)

Nous ne sommes plus dans la grande Occitanie qui s'étendait de l'Aquitaine au nord de l'Italie. Le Languedoc à cette époque correspondait en plus grand à l'actuelle région Languedoc-Roussillon, plus Toulouse et Vivarais compris, jusqu'à Tournon au nord, aux Pyrénées au Sud, Le Puy, Mende, Castres à l'ouest. Comme souvent pour les régions-frontières c'était une province au particularisme fort, dû peut-être à une romanisation faisant en partie échec à une trop grande influence franque au VI^e et VII^e siècle, à une circulation importante des personnes et des idées. Il nous faut nous rappeler que les Wisigoths présents dans notre région étaient très romanisés. C'est une région fortement marchande avec des foires courues, tournée vers la Méditerranée. Et cela depuis la nuit des temps, au moins depuis le VI^e siècle avant notre ère, étrusques, grecs, phéniciens, intéressés par nos mines d'argent, d'étain, nos esclaves..., puis sont venus les romains.... Plus

tard des pèlerinages, en particulier celui de Compostelle, des universités (Montpellier, Lunel, Avignon...), amenaient des gens de toute l'Europe. Dernièrement ont été découverts près de l'autel de l'abbatiale de St Gilles des caractères cyrilliques anciens probablement du 12^e-13^e siècle. (Signature d'un certain Semko fils de Ninoslav). C'est aussi une région avec la Provence voisine qui a connu au 13^e siècle les troubadours et la poésie politique occitane avec leurs sirventes, racontant les déceptions, les humiliations des hommes, se moquant des pouvoirs en place....

Une langue et un droit unifiaient notre région. Les femmes de la haute société, instruites, lisaient Virgile quand dans le reste du royaume on se demandait si elles avaient une âme.

Que se passe-t-il dans la région en cette période ? La guerre de Cent Ans (1337-1453) est terminée depuis la moitié du 15^e siècle, avec son lot d'horreurs. La démographie est en chute libre jusqu'au début du siècle suivant. A Vallabrix la population passe de 68 feux et 340 habitants en 1295 à 5 feux et 18 habitants en 1384. Narbonne n'a plus que 250 feux en 1378 contre 6200 au XIII^e siècle. (BSHPF 1900 p356). Près de chez nous, La Bastide d'Engras, Pognadoresse, St Laurent ne comptent plus que trois à quatre feux. En 1382, en cas de danger, les habitants de Vallabrix et d'autres villages pouvaient se rendre à La Bastide où une petite garnison avait été installée. Les routiers, soldats sans solde, mercenaires devenus brigands ont fait fuir la population des zones rurales vers les villes et leurs bourgs défendus par des remparts. Quelques tuchins Vallabrixois se joignent à ceux de

Bagnols, de St Quentin pour défendre biens et personnes. La famine et les épidémies ont fait le reste.
(voir Couradou de Vallabrix Septembre 2013)

Le 24 mai 1448 un tremblement de terre a été ressenti à Nîmes, la famine et la peste font encore des ravages les années 1491 et 1492. Le froid ce dernier hiver fait mourir le bétail et reculer la maladie. En 1496 le roi Charles VIII, fils de Louis XI, va autoriser l'installation de fabriques de draps et d'étoffes de soie à Nîmes. Des fabriques d'étoffes et couvertures de laine existaient déjà depuis 1277, mais cette autorisation va booster l'économie et une petite industrie, dont les résultats seront sensibles surtout vers 1557.

L'économie de notre région se développera essentiellement autour du textile (draps, bas de laine, de soie, teinture, bonneterie, fils, ganterie, tannerie...), mais aussi autour de l'huile, savons, papeterie un peu plus tard.

Nos anciens savaient blanchir le papier, et fuyant l'intolérance religieuse seront accueillis dès 1544 à bras ouverts par le roi d'Angleterre Henri VIII, exportant leur savoir-faire essentiel avec le développement de l'imprimerie. C'est aussi le début de la fuite technologique.

Pendant la seconde moitié du XV^e siècle, le français est en train de devenir petit à petit la langue écrite adoptive de l'administration royale qui ne s'exprime plus en latin et la bourgeoisie tend dans l'écrit à abandonner la langue d'oc au profit du français. Là aussi notre province sera en avance sur le restant du royaume, surtout dans sa partie Est, dans un triangle Valence-Montpellier-Arles. Après un arrêt, la chronique de Montpellier «Petit Thalamus» reprend en 1490 en français.(1)

Cependant on continuera à s'exprimer, à parler en langue d'oc jusqu'à la Révolution, surtout en montagne. Les décisions administratives ou ecclésiastiques sont lues en langue d'oc à la sortie de la messe, nul ne pouvant ignorer la loi. L'illettrisme est important et reste un obstacle majeur entre les hommes. . Il nous faut reconnaître cependant que dès 1670, à Vallabrix, nombre de personnes, paysans et artisans, signent de leur nom les actes paroissiaux, d'une écriture assez ferme, donc habile. C'était peut-être le seul mot qu'ils savaient écrire, mais c'était déjà un commencement. La lecture de la bible par les chefs de famille protestants avait peut-être déverrouillé des habitudes. Pourtant en regardant les textes laissés par les femmes de la famille Bargeton, nous pouvons observer un quasi illettrisme s'installer après 1700, pour arriver à des signatures totalement infantiles à partir de 1800, donc une perte de culture pour les femmes aisées de cette famille. Au 16^{ème} siècle, les femmes Bargeton écrivaient, se pourvoyaient en justice sans aide, réclamaient leurs dus avec une certaine autorité.



(1) Vincent Challet Comment Montpellier a écrit son Histoire- Le Petit Thalamus in L'Histoire avril 2015 n°410

Pour les décisions municipales, cette pratique d'oralité va perdurer jusqu'à notre siècle. Dans les années 1970-80, le garde champêtre passait dans les rues de Vallabrix en jouant de la trompette pour appeler l'attention de la population, et proclamait son texte à tue-tête devant les maisons. Le dernier garde à pratiquer se prénomait César.

On reconnaît que l'imprimerie a rendu un immense service à l'homme en lui ouvrant les bibliothèques, en lui permettant de ne plus dépendre d'un autre pour être autonome face à l'écrit. Mais assez paradoxalement au tout début face aux Bibles latines très nombreuses, aux traductions parfois approximatives, à l'énormité du livre, l'embarras du lecteur a été profond. Dix-sept traductions différentes de la Bible en allemand : laquelle était la bonne ? L'accès au Livre de Dieu aurait dû être une conquête de tout un chacun, une appropriation. On voulait un symbole rassurant, on avait obtenu une diversité changeante, déroutante. Ceci explique peut être en partie (avec les habitudes déplorables de simonie et les difficultés pour l'Eglise catholique à sortir du féodalisme) les remous et les orientations religieuses de la fin du XVIème siècle.

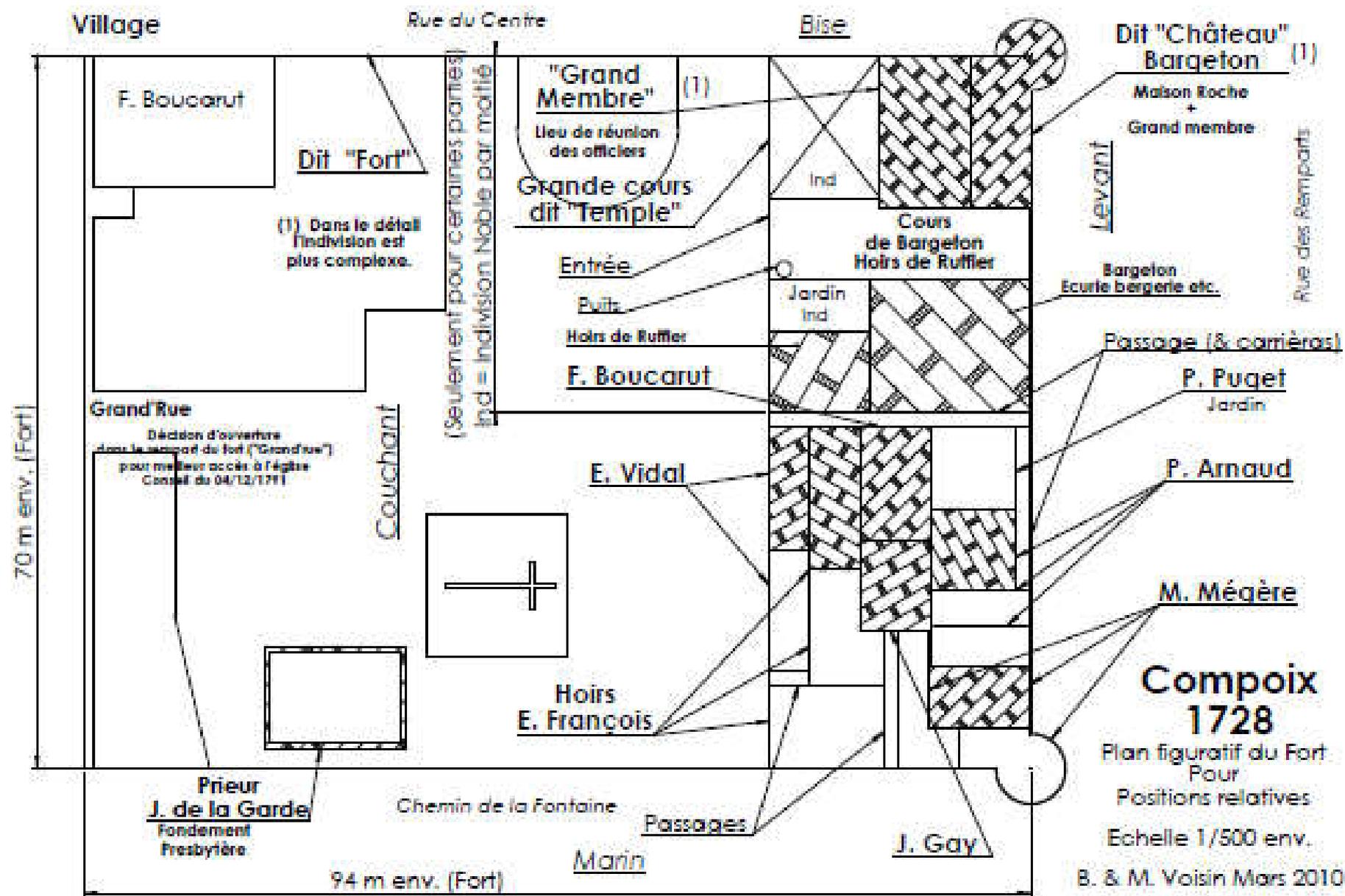
Le second Bargeton connu à cette époque est Ambroise Bargeton, né en 1506, médecin de Jacques de Crussol et de son frère Charles II est diplômé de la faculté de Montpellier en 1530. Est-il un des fils ou neveu de Mathieu le Vieux ? Les dates pourraient concorder. Une autre source lui donne pour père Pierre Bargeton, (fils de Mathieu le Vieux ?) et pour mère Marie d'Aymes, de la famille d'un coseigneur de Blauzac, qui s'est rendu célèbre lors de la Michelade de 1563 à Nîmes. (*Bulletin Société d'Histoire du Protestantisme en France BSHPF 1909 A58-Ser5A7*). Ambroise sera aussi médecin de Jacques de Genouillac et Médecin ordinaire du roi François Ier. Il meurt en 1547 à Paris, ayant embrassé la foi réformée. (*Manuscrit Abouzit*). Nous retrouverons plus loin la famille d'Aymes dans un autre mariage avec les Bargeton. Les sources ne donnent pas toujours des dates identiques. Sur les textes originaux les dates ne sont pas toujours très lisibles, comme si le temps s'effaçait petit à petit ?

Les Crussol sont toujours bien en cour : le baron Jacques de Crussol (1460-1525) est nommé sénéchal de Beaucaire en 1504. Il épouse Simone d'Uzès le 24/6/1486, seule héritière du vicomté d'Uzès.

Mathieu de Bargeton qui suit, épouse Marguerite de Beaux. Probablement dans les années 1529-30 (*un premier fils Pierre en 1531, date Société Genevoise de Généalogie*). Un auteur propose 18/5/1549 pour la naissance de Pierre son fils aîné ce qui est peu probable car il se marie en 1551.. Mathieu vivra jusqu'en 1572. (*Armorial Général de France d'Hozier*). Le 28 avril 1572 il signe un accord avec Jacques Guilhot, donc vivant à cette date. Dans ce texte il est rappelé qu'il est le fils de feu Nicolas, probablement pour le différencier de la branche roturière. (*adg2-E-71/303 Inventaires Notariaux Y Chassin du Guerny*). On peut penser qu'il est né vers 1490-1500. Dans le compoix d'Uzès de 1515 il est le fils de Nicolas Bargeton, sous le vocable de *Mathieu le Jeune*. Nicolas toujours d'après le compoix est le fils de Mathieu le Vieux, donc notre Mathieu le Jeune son petit-fils. Nicolas Bargeton-père n'apparaît pas très longtemps dans les compoix d'Uzès, ni dans les actes notariaux, décès dans la fleur de l'âge ? Pourtant il acquiert des terres au terroir d'Uzès des frères Ranchin le 26 avril 1515 (*not Pierre du Bollier Uzès 2-E-71/252*). Il est qualifié de marchand d'Uzès dans cet acte. Un doute quant à cet acte : à notre avis, il pourrait s'agir de Nicolas branche roturière époux d'Antonie Guizarde, décédée avant 1539, puis d'Alayette Tornès (mariage en 1543).

Mathieu le Vieux signe des actes avec Mathieu le Jeune, baux, transactions... Il reporte semble-t-il son ambition sur son petit-fils qui est décrit comme écuyer. Le terme d'"écuyer" démontre, s'il était nécessaire, l'ambition familiale. Ce terme deviendra dans le langage commun et dans nos pays de droit écrit, un titre de noblesse surtout après 1579.







(Cathédrale de Nîmes XIIIème gravure anonyme BNF)

On imagine Mathieu enfant gambadant dans les rues de Nîmes ou d'Uzès, s'imbibant des frises, des rosaces des façades enjolivées, cheminant en milieu des étals devant la cathédrale. Il est au contact d'un milieu culturel riche de sculptures, d'enjolivement, de recherche de confort.

Il rencontre deux mondes, celui des bourgeois-marchands, celui des nobles qui font partie des alliés de son grand-père. Il baigne aussi dans les idées nouvelles, politiques, religieuses, philosophiques.... L'hôtel particulier des d'Albenas est proche de celui du grand-père. Poldo d'Albenas(1) et Mathieu le Jeune se sont certainement côtoyés, le premier nous laissant des dessins des monuments nîmois qu'il voyait et une histoire de Nîmes romanesque, le second nous laissant notre façade renaissance. Jean Poldo d'Albenas plus âgé que Mathieu, est appelé par les historiens «antiquaire studieux d'architecture». Avocat au Parlement de Toulouse, conseiller du roi à Nîmes, traducteur de Julien, un homme curieux de tout, charismatique, une famille très engagée politiquement et religieusement, d'une grande influence.

Mathieu le Jeune est anobli le 19 novembre 1533 par Lettres de Noblesse de François Ier signées à Marseille.(voir annexes) Le roi rappelle les éléments qui permettent de faire de Mathieu un noble : il a bien servi le royaume et il possède quelques biens. Il y est fait référence à des deniers donnés au roi («prêter nous dit le texte d'anoblissement ? » oups !! probablement à fonds perdus !), pour payer la rançon du roi captif de Charles Quint ou bien pour financer les guerres d'Italie ?. Quant aux biens nobles qu'il possède, il s'agit d'une petite olivette de Lédenon sans dépendances achetée le 26 septembre 1528, terre qui autrefois était «décorée du titre de baronnie».

Le titre de baron avait perdu au cours des siècles de sa superbe. Les barons au départ étaient de grands vassaux formant la cour judiciaire du roi. Encore à l'époque de Philippe-Auguste au XIIème siècle. En Languedoc ce titre désignait un fief important. Mais au 15ème siècle les barons se retrouvaient au quatrième rang dans la hiérarchie féodale. Théoriquement par les édits de Charles IX et d'Henri III, petits-fils de François Ier, pour autoriser l'érection d'une baronnie il fallait avoir au moins trois châtellenies ou clochers, c'est-à-dire trois domaines distincts.

(1)Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes publié par le juriste et humaniste Jean Poldo d'Albenas à Lyon en 1559 et 1560- BNF

Donc notre Mathieu le Jeune au moment de son anoblissement était plus proche de la roture que de la noblesse !! Dans ses lettres d'anoblissement il est fait mention de "grâce spéciale" de la part du roi François 1er. Nous voyons aussi qu'il n'avait pas encore hérité des biens nobles de son grand-père : son père était-il encore en vie ?

(François 1er Marignan anonyme - in André Castelot François 1er édit Perrin 1999)

Quels sont les services rendus au roi et au royaume ? Mathieu a-t-il été page, chevalier et écuyer chez quelque noble de la région et militaire au cours d'une des guerres de François 1^{er}, Marignan et autres guerres d'Italie ?

Dans les lettres d'anoblissement il est fait mention de service "tant de sa personne à l'encontre de nos ennemis et adversaires". On l'imagine plus en bourgeois-marchand qu'en foudre de guerre. Mais nous ne savons pas ce qu'il a fait avant sa trentième année.

Toujours dans les lettres d'anoblissement, il est fait référence à des sommes d'argent "prêter" pour subvenir aux grandes affaires du royaume. Cela nous paraît plus dans ses cordes. La famille de Bargeton a dû comme d'autres, participer à la rançon de 2 millions d'écus lors de la paix de Dames de 1529 pour racheter la libération de François 1^{er}.

Les lettres d'anoblissement modifient l'image traditionnelle de la noblesse : celle-ci devient un état, une qualité sociale que confère le roi à ceux qu'il veut distinguer. Ces nouveaux nobles se placent au sommet de la hiérarchie sociale sans avoir été adoués. Ils porteront le titre de seigneur, d'écuyer, pourront acquérir des terres nobles sans avoir à payer la taxe de franc-fief. Ils devront vivre noblement, ne pas déroger en se livrant à une activité marchande.

L'acte d'achat de l'olivette de Lédenon est signé dans le cellier de l'acheteur selon la coutume languedocienne de l'époque. Les deux parties, le vendeur Petrus Brunelli (Pierre Brun) et Mathieu Bargeton étaient sur place dans la cave (apotheca) à vin pour y boire "le vin du marché". L'achat de cette terre qui fut une baronnie est la première marche de la dynastie Bargeton vers la noblesse. La coutume de conclure une vente par un verre de vin se perpétuera jusqu'au 20^{ème} siècle.

L'armorial d'Hozier nous indique que les lettres d'anoblissement de Mathieu sont scellées à la cire verte, expédiées à la Chambre des Comptes et enregistrées au Livre des Chartres n°91. Trois cents écus d'or sont payés au Trésor en mai 1534 pour finaliser l'opération.

Nous avons du mal à évaluer ce que représente cette somme. L'"écu au soleil" va fluctuer tout au long du siècle. L'afflux incontrôlé d'or d'Espagne entraîne une inflation très préjudiciable à l'économie des pays européens. A partir de 1570-74, sa valeur est un peu plus stable grâce à une politique anti-inflationniste. Difficile de comparer. Il semble pourtant que les 300 écus d'or représentaient une somme rondelette. Les droits seigneuriaux (fief principal avec les trois justices) sur Vallabrix rapportent 10 livres par an soit un peu plus de trois écus d'or. En 1565, dix bœufs dontés (domptés, dressés) et aratoires (pour le labour) coûtent 92 écus d'or.

Mathieu le Jeune possède d'autres biens, roturiers ceux-là, car nous les retrouvons sur le compoix d'Uzès de l'époque : il est l'un de ceux qui paient le plus d'«impôts». (*Société Historique d'Uzès -mai 2004-Médiathèque d'Uzès*). Il caracole en tête des contribuables avec les Toulouse-Foissac, les Aymes, Sollier, Jean de Vaux... Sur le quartier de St Firmin d'Uzès (*compoix de St Firmin de 1554-arch comm d'Uzès*) il possède des prés joignant son moulin sous le pont de la Maladrerie (entrée actuelle d'Uzès sur la route de Bagnols), un moulin drapier sur l'Alzon.



Toujours dans ce faubourg il est propriétaire de prés, olivettes, vignes et a pour voisin André de Vaux que nous retrouverons plus loin allié par mariage aux Bargeton. A Uzès sa maison est une des deux plus grandes. Ce sera la maison ancestrale où la branche Bargeton-Vallabrix se retrouvera. Elle est toujours debout, à l'angle de la rue de la République et de la place Dampmartin. A une époque elle allait jusqu'aux remparts, le boulevard maintenant.



Sur le quartier de Castille (actuellement route de Nîmes-Arpaillargues) il est propriétaire d'un mas avec une dizaine d'hectares. Le compoix d'Uzès du 16^e siècle fait état de 39 biens sur cette ville d'Uzès. En 1541 un démembrement pour 17 fiefs (17 septembre) dans l'Uzège. Dans les comptes du diocèse d'Uzès de 1549 (*adg -adh 21128 T5*) Mathieu de Bargeton doit payer 32, 788 livres de taille, et un apurement pour les années 1548 à 1552 le condamne à verser 13, 662 livres.

Mathieu le Jeune possède dans Uzès même, des prés et jardins, un moulin dans la vallée de l'Eure. Il a une « botique » devant laquelle en 1535 il sert de témoin à une transaction. (*Cabinet des Titres de François Ier, BNF*). Le mot « botique » doit s'entendre lieu, aire, maison et pas forcément la "boutique" de notre époque. Les transactions ont encore besoin de témoins, malgré l'emploi de greffier et de l'écriture qui se développe. Précédemment l'habitude était de

prendre des témoins relativement jeunes plutôt que trop âgés, pour qu'ils puissent longtemps servir de mémoire. Ici la transaction se fait "devant la botique", devant vraisemblablement d'autres passants-témoins, au grand jour. Nous ne sommes pas loin des poignées de mains de nos grands-parents qui scellaient ainsi un accord, il n'y a pas si longtemps!! (*Mémoires de l'Académie Royale de Nîmes 1863 p232 BNF Gallica*)

La suite des événements tend à certifier l'hypothèse d'un magasin au rez de chaussée de la maison familiale : en effet un fils de Mathieu le Jeune, Bonaventure de Bargeton-Rouvières va louer boutique et arrière-boutique à un potier d'étain Jean Castagnier ou Chastagnier pour 24 livres l'an en mai 1581 meubles compris. (*Y Chassin du Guerny Les Potiers d'Étain du Languedoc-internet+adg*)

Autre exemple de l'importance des témoignages à cette époque :

L'original des Lettres de Noblesse des Bargeton est perdu et le 12 avril 1553 le juge d'Uzès après enquête délivre une copie conforme. Plusieurs témoins assurent sous serment avoir vu et « touché » le document original. Le contact physique avec le document est primordial, évacue le doute. Toujours la main qui engage, qui jure.

Comment Mathieu a-t-il pu perdre ses documents d'anoblissement, aboutissement de la volonté de toute une famille ? Les guerres de religion ne commencent que vers 1560-62 donc les troubles religieux ne peuvent pas être incriminés. Au cours d'un déménagement ? Les nobles avaient l'habitude de se déplacer dans leurs domaines au gré des récoltes, de la chasse, des rencontres, avec vaisselle, meubles, coffres.... Incendie, vol ? Mathieu est receveur des impôts déjà en 1539 sur Monfrin. A-t-il subi des représailles ? Nous verrons plus loin que son fils Pierre le remplace quelque temps, son père étant « empêché » ce qui peut vouloir dire malade ou blessé.

Le roi lui-même depuis novembre 1531 avec toute sa suite fait son "Grand Voyage de France" qui se terminera en hiver 1534, visitant et se faisant voir dans toutes les provinces. Pour les rois comme pour les seigneurs il était important de rencontrer et connaître ses sujets, réveiller le loyalisme, rappeler l'autorité, et puis voir par soi-même ce qui n'allait pas.

François Ier avait demandé aux Etats du Languedoc de grosses sommes d'argent en 1522 et en 1523 (59 000 et 25 000 livres). Ses guerres contre Charles-Quint ruinaient le trésor. Il a besoin d'argent

et les marchands languedociens en ont. On a vite oublié que Marignan pourtant une victoire pour nous, avec la paix de Fribourg de 1516, nous coûte selon les sources 700 000 à un million d'écus d'or, indemnité fabuleuse donnée à nos ennemis suisses vaincus !! François 1er voulait donner l'impression d'être "grand seigneur", au-dessus des comptes d'apothicaires ! Homme plein de paradoxes, flamboyant, très différent de son prédécesseur Louis XII qui disait : "J'aime beaucoup mieux les faire rire de mon avarice que de faire gémir mon peuple de mes profusions"....

François 1er sera souvent dans la région, jusqu'en juillet 1538 lors de la rencontre avec Charles Quint à Aigues-Mortes. Charles de Crussol sera de cette entrevue avec les seigneurs d'Uzège dont un de Bargeton, Mathieu probablement, ses fils étant trop jeunes ou peut-être pas encore nés.

Une parenthèse dans ce récit : à l'occasion de la rencontre François 1er et Charles Quint, selon la formule de l'époque "sous peine de fouet", 6000 pains, 30 barriques de vin, du gibier, du poisson seront fournis par les habitants. Dans le Catalogue des Actes de François 1er (*BNF Maréchal Paul*), quelques actes indiquent les sommes déboursées par l'Etat. Charles de Vaux viguier d'Uzès reçoit 56 livres pour ses achats en fruits et primeurs pour le festin prévu. Il va d'Aigues-Mortes à Perpignan pour s'approvisionner. Guillaume Vallette chevaucheur d'écurie reçoit 33 livres 15 sous pour aller en poste (en voiture) de Vauvert à Marseille rejoindre le Comte de Tente et les capitaines de galères pour "réception de l'Empereur et sa conduite à Aigues Mortes. (31463 p237 T3 -31465 juillet 1538). Pour les frais de voyage des valets de la garde-robe du roi, 112 livres, pour le déplacement du maître-queux de la cuisine de bouche, 45 livres. Le barbier et valet de chambre du roi René Pintret, reçoit 225 livres pour divers services et ses frais de voyage.... 100 livres pour le lieutenant d'Arles et le viguier de Nîmes de salaires et vacations pour les préparatifs de l'entrevue, préparatifs et ravitaillement des galères coûteront au Trésor 3 074 livres10 sous2deniers, selon Jean Picart «responsable». (31466 à 31490 T3- archives nationales -BNF)



Chacun rivalisera d'éclat pour la fête. D'aucuns ont plus tard ronchonné sur les frais de fanfares, tambours et d'artillerie, la tapisserie en cuir gaufré de la chambre de l'empereur réalisée pour l'occasion et peu utilisée, les damassés des galères gâtés par les embruns, les velours d'Avignon frangés de perles....et la "claque", cris mille fois répétés de vive le roi et vive l'empereur, payée par le connétable Anne de Montmorency organisateur de la fête !

Rabelais, alors ambassadeur du roi et présent à Aigues-Mortes, relata ces fêtes dans le Cinquième Livre, Chapitre 6 de ses œuvres : « Dans cette île, vous n'avez que des cages et des oiseaux ; ils ne labourent ni ne cultivent la terre. Toute leur occupation est de s'esbaudir, gazouiller et chanter... N'ayez pas peur que le vin et les vivres manquent ici, car quand le ciel serait de bronze et la terre de fer, les vivres ne nous feraient pas encore défaut pendant sept ans, voire huit, soit plus longtemps que ne durera la famine en Egypte. Buvons ensemble, en chœur, en communion. » Heureux de vivre nos Camarguais !!

L'anoblissement de Mathieu a été fait à Marseille en novembre 1533. Pourquoi pas à Uzès où le roi François 1^{er} était présent au début de cette année-là ? Mais le 28 octobre 1533 avait lieu à Marseille le mariage de Catherine de Médicis et d'Henri, deuxième fils de François 1er. Etaient présents pour l'occasion le pape Clément VII venu les marier et les représentants de Henry VIII d'Angleterre. Les envoyés de ce dernier étaient là pour faire annuler l'excommunication de leur roi. La cour de France est à Marseille, avec la fine fleur européenne.

Sources :Lionel d'Albouisse « Entrevue de François 1^{er} et de Charles Quint à Aigues-Mortes en 1538 édit. Lacour1909-2005 – Jean marie Le Gall L'honneur perdu de François 1er Payot 2015



François Ier a besoin de marquer un grand coup, il a toujours en ligne de mire l'Italie et la conquête de son cher Milanais. Une clause secrète du traité signé avec le pape prévoit la conquête de cette province et du duché d'Urbain. Pour cela l'Angleterre ne doit pas s'allier avec Charles Quint. Alors François Ier espère convaincre le pape de revenir sur le refus d'annuler l'excommunication d'Henri VIII qui voudrait une autre reine.

Montmorency a bien organisé les fêtes. On a mis «les petits plats dans les grands». Trois cent coups de canon saluent l'arrivée de Catherine, dix-huit galères drapées de damas multicolores escortent le pape, deux compagnies de fantassins, quatre-vingt lances... A Marseille pour aménager une allée triomphante entre la place Neuve et le port, on a tout simplement éventré des maisons. Les nombreux invités sont logés à Aubagne pour la Cour, et à Marseille pour les autres. Un témoin rapporte que Catherine était «vêtue d'une robe de brocart et d'un corselet d'hermine tout couvert de perles et de pierres précieuses. Sur la tête une coiffe de broderie, garnie de superbes pierres précieuses».



Mathieu de Bargeton était évidemment présent sur place pour recevoir ses lettres de noblesse, aux premières loges de l'histoire lui et d'autres seigneurs de la région, ne serait-ce que pour faire nombre et magnificence. Il est logé à huit lieues de Marseille, dans une auberge; il partage sa chambre et le lit avec deux autres seigneurs languedociens et "moultres bêtes piquantes et bourdonnantes". Marseille ne lui fait pas bon effet, trop de ribauds, de saletés. Snob notre Mathieu ? Uzès ou Nîmes étaient certainement aussi sales que Marseille à une époque où les rues servaient de «tout à l'égoût»!

On voit dans le Cabinet des Titres qu'en novembre à Marseille le roi a signé de nombreux actes. François Ier a érigé la communication politique en outil de parade et de propagande, pas toujours avec finesse et succès. N'oublions pas l'épisode du Camp du Drap d'Or où notre roi n'imagina rien de mieux pour gagner l'amitié du roi d'Angleterre que de rivaliser de splendeurs et de force avec Henry VIII, allant jusqu'à l'humilier.

En ce qui concerne l'ambassade pour le roi d'Angleterre, ce sera l'échec. Ses envoyés exigent du pape un concile pour rejeter la peine d'excommunication de leur roi. Colère du Saint-Père et l'année suivante la rupture définitive entre le pape et le roi Henri VIII est consommée : les beaux yeux d'Anne Boleyn ont eu «raison de la raison d'Etat».

Les guerres entre la France et Charles Quint recommenceront quatre ans plus tard. Et la pauvre Anne Boleyn, reine éphémère, sera décapitée en 1536.

Nous voyons dans ces épisodes que Mathieu de Bargeton a côtoyé les Grands et les moins Grands de l'époque, lui donnant probablement l'envie à lui aussi d'éblouir, d'être un personnage important.

Et dès 1536 Mathieu de Bargeton va étendre son domaine en commençant par Vallabrix. Il prend son rôle de seigneur très à cœur : «Il ne craignit plus de s'agrandir en faisant des acquisitions qui n'étaient pour lui que des occasions de faire usage des privilèges attachés à sa nouvelle qualité»

(*armorial général de France d'Hozier p129-3 annexe 01*).

(*enluminure David et Goliath – BNF*)



Le 27 juin 1536 notre Mathieu achète la Juridiction de Vallabrix, celles de Sagriès et de La Baume les 20 avril et 6 juillet 1537. Il fait aveu et dénombrement de ses possessions devant le Juge-Mage d'Aigues-Mortes sur l'ordre du sénéchal de Beaucaire le 17 septembre 1541. Il possède 17 fiefs dont

- Vallabrix, Sagriès et La Baume avec tous droits de justice haute, moyenne et basse, - à Lédénon, la justice haute et moyenne, - la quatrième partie de Laugnac, la seizième de Montaren, avec haute, moyenne et basse justice,- la douzième partie d'Arpailhargues et la quatrième de Blauzac, plusieurs cens sur Bezouze...

Une partie de Montaren était déjà depuis 1462 dans l'escarcelle des Bargeton avec le grand-père Mathieu le

Vieux. (*adh b457 p40 + D'Albouisse Les Fiefs Nobles édit Lacour*)

Le 20 juin 1541 Noble Audibert de Gregoire de Gardies, coseigneur de Blauzac cède à Mathieu de Bargeton seigneur de Vallabrix moitié de ses droits et juridiction qu'il possédait sur ce domaine, en indivision avec Jean de Bourguif de Deaux. (*Not Pierre du Bollier Uzès 2-E-71/259 Y Chassin du Guerny*). Comme une tache d'huile, le domaine s'agrandit dans l'Uzège. Il ne se contente pas de domaine avec basse justice mais au contraire avec pleine justice et droits. Il va aussi déborder sur les terres riches du côté du Rhône.

Déclaration d'héritages, donnée le 17 sept. 1541, devant le senechal de Beaucaire par Mathieu Bargetton, écuyer seigr de Vallabrix et coseigneur du lieu de Ledenon, etc. Savoir ladite seigrIc de Vallabrix, que ledit seigr déclare tenir noblement et en franc fief par lui possédée avec tous droits de justice haute, moyenne et basse, du nombre de 25 habitants ou environ, ses sujets justiciables, et du revenu de 10 liv. ; les seigneuries et les lieux de Sagriès et de La Baume, dioc. d'Uzès, ayant aussi droit de justice h., m. et b., et qu'il avoit depuis peu acquis du Roy, du nombre de 14 habitants ou environ et du revenu de 2 liv.; la moitié de la seigrIc du lieu de Ledenon avec la jurid. h., m. et b., du nombre de 60 habitans et du revenu de 4 liv. 10 s., ladite seigrrie autrefois décorée du titre de baronie; la 4e partie du territoire de Laugnac avec jurid. h., m. et b., dont le revenu qui estoit de 4 liv. étoit à partager avec les héritiers de feu Jaques Roquesi et avec Jean d'Aramont; la 16e partie de la seigrIc du lieu de Monterant, dioc. d'Uzès avec la jurid. h., m. et b., qu'il avoit depuis acquise de d"e Marthe de Bethons; la 12e partie de la jurid. h., m. et b. du lieu d'Arpailhargues; la 4e partie de la jurid. h., m. et b. du lieu de Blauzac, au dioc. d'Uzès, du nombre d'environ 80 habitans, et au terroir de laq. il y avoit deux pièces, une vigne et une olivète, et encor plusieurs cens a prendre au lieu de Bezouze, dioc. de Nismes, revenant à la somme de 6 liv, dont mc Jean Valette, notaire à Nismes, avoit la moitié.....

(*Carrés d'Hozier, vol. 59.adg*)

Nous voyons dans cette déclaration d'héritages de 1541 un nombre d'habitants encore très bas dans ces domaines. 25 habitants sont recensés sur Vallabrix, le revenu seigneurial est de 10 livres. Ce nombre d'habitants pourrait paraître sujet à caution : au siècle suivant, la communauté de Vallabrix comprend 50 feux, mais il est vrai qu'en 1384, milieu de la Guerre de Cent Ans, nous avons seulement 5 feux et 18 habitants. Peste, routiers, tuchinat...(voir *Couradou de Vallabrix septembre 2013*). Sagriès et La Baume rapportent 2 livres pour 14 habitants, Lédénon avec 60 habitants donne droit à 4 livres 10 sous. Blauzac compte 60 habitants, mais les revenus ne sont pas mentionnés. On sait seulement qu'en ce lieu Mathieu avait une vigne et une olivette. Les revenus seigneuriaux, on le voit

bien étaient faibles. Le seigneur comptait plus sur les revenus des récoltes. Et puis Mathieu va tout faire pour amener des habitants sur Vallabrix.

En 1723 le droit d'albergue pour Vallabrix était toujours encaissé par le seigneur (10 livres par an) (*arch communales Vallabrix*), peut-être encore payé en 1792 car prévu au budget de notre commune le 9/10/1792.

Un procès-verbal d'arpentement et d'estimation des biens nobles ou ruraux du diocèse de 1549 nous indique que le seigneur de Vallabrix a encore agrandi son domaine d'Arpaillargues (*adg C1328*).

Cabrière sera acquise en 1549, et Aureillac le 10 mars 1559. En 1559 aussi le château d'Arpaillargues entre dans la famille vraisemblablement par l'achat de ce bien par Pierre le fils aîné de Mathieu.

Mathieu possède aussi des terres non nobles, vignes, prés, ferrage aux terroirs de Montfrin, Théziers, Vallabrègue ainsi qu'une maison, étable et son "tinal" (contenu) qu'il loue le 9-3-1542 à Auzias Banet pour 6 ans moyennant 12 livres par an et un "vayssel de vin claret bon et marchand" c'est à dire vendable. Toujours à Montfrin le même jour, un moulin et des oliveraies, des terres labourables, et une autre maison sont loués à Jean Carrière contre six saumade de blé et moitié de l'huile. Le 8 avril 1543 devant le même notaire, Jean Carrière s'associe avec Robert Serène dans cette location des terres, domaine trop grand pour lui seul. (*adg Notaire Dupin 2-E-1-185-186 Y Chassin*).

Déjà en octobre 1531 Mathieu lorgne du côté de Villeuve les Avignons en louant des terres de Pierre de Salis prêtre de la collégiale de Villeneuve. A ce moment là il est qualifié de coseigneur de Lédenon, noble d'Uzès. (*adg not A Dupin Montfrin E491 relevé Bondurand*). Nous voyons qu'il s'étale du Rhône à Nîmes et même Montpellier.

Dès 1537 il prend le titre de Baron de Lédenon, puis en 1541 il est qualifié de seigneur de Vallabrix, domaine qui est son fief principal et titre qui restera dans cette famille jusqu'au début du 19^{ème} siècle.

On ne peut que s'interroger sur cette fringale d'achats de terres et de domaines : besoin d'affirmer son nouveau statut, placements d'argent, fondation dynastique ?

L'historien Michelet n'est pas tendre avec les bourgeois qui «jouant le petit noble avec des mains de paysan, des épaules de forgeron est devant l'homme de cour ce qu'est l'oie devant le cygne». (*p44 L'Agonie du Moyen-âge – Jules Michelet*)

Il nous faut bien reconnaître que pendant la guerre de Cent Ans, bourgeois et parfois paysans (jacqueries et tuchinat) ont aussi donné de leurs personnes pour maintenir les villes et villages à flot, et y ont gagné leurs lettres de noblesse !

D'où lui vient sa fortune ? Au siècle précédent, la terre nue ne vaut pas cher, le dépeuplement des campagnes a poussé à abandonner les mauvaises terres, la garrigue a gagné du terrain et la multiplication des troupeaux a renforcé le problème. La guerre de Cent Ans, la peste noire, le Prince Noir et sa soldatesque anglaise et allemande, les famines ont fait chuter la démographie de façon spectaculaire, jusqu'à 75 % dans certains faubourgs de Montpellier et de Narbonne. La noblesse de l'époque en désespoir de cause a dû parfois se faire paysanne malgré son statut, sous peine d'être ruinée. Malgré le développement des affrètements, et à cause de la hausse des salaires des ouvriers agricoles, les domaines se vendent. Mais pour les bourgeois des villes et bourgades c'était l'occasion d'investir et de se constituer de beaux domaines remembrés sur les ruines de l'ancien habitat. Le nombre de coseigneuries explose, les mariages entre nobles et bourgeois se multiplient. Depuis la nuit des temps les guerres enrichissent certains, et ruinent les autres. Est-ce que les pères et aïeux de Mathieu ont profité de l'occasion ?

Mathieu est seigneur de Haute Justice, cela représente des droits importants sur ses contemporains. Il a le droit d'avoir un château, des créneaux, un donjon, un pigeonnier, un banc à l'église, le droit de se battre en duel (un temps), de rendre justice.....auxquels s'ajoutent bien sûr des droits financiers (banalités, lods, péages, etc.) mais surtout un cercle de relations et d'influence. N'oublions pas la devise des Bargeton : « Juncta Placent, S'il vous plait de nous rejoindre ».

Ci-après Carte de l'Uzège, encadrés les noms des villages et villes où se trouve un Bargeton ou un allié, carte incomplète, ne sont pas mentionnées les villes de Nîmes, Bezouze et au nord, Anduze,

Dans notre village, les droits de banalité sur le four ont été rapidement abandonnés à la Communauté. En effet, on trouve des délibérations du 17^e et 18^e dans lesquelles les consuls vallabrixois nomment le tenancier du four et signent le bail. Les restes du four banal sont sur la route de Masmolène dans un angle ; on y voit encore «le tour du chat» c'est-à-dire le petit espace entre le mur du four et les murs des maisons d'à côté, gage de prudence en cas d'incendie. Aucune poutre de bois ne reliait le four aux autres maisons par murs mitoyens. Ce four avait un étage. D'après les délibérations consulaires de la commune de 1682 et 1708, les réunions du conseil consulaire se passaient dans le four commun (*arch communales*), donc certainement à l'étage étant donné la petitesse de l'endroit. C'était assez habituel dans les villages, les consuls profitaient ainsi de la chaleur du four lors des longues discussions.

La possession de la Haute Justice va permettre au seigneur d'être jugé par la cour du Sénéchal composée de juges presque tous issus de familles nobles ou bourgeoises, avides de s'anoblir par mariages et très liées aux familles nobles par des liens économiques. La société tripartite et inégalitaire encourage à se hisser toujours plus haut. Atteindre la noblesse conférait dignité, reconnaissance et dans notre région, pays d'Etats comme dans le Languedoc, exemption de la taille (impôt) sur les biens nobles. Cette haute justice permettra à Mathieu de connaître tous les problèmes judiciaires commis sur son domaine, sauf les cas relevant de la compétence des juges royaux et les autres exceptions, ce qui augmente sa sphère d'influence.

Mathieu devra à son roi de le suivre à la guerre (ban et arrière-ban). Nous verrons que plusieurs Bargeton ont répondu à cette demande, et par la suite certains feront carrière dans les armées du roi et seront même décorés de l'ordre de Saint Louis.

Mathieu est receveur de la taille en 1531/1539. On le voit en juin 1538 régler un problème épineux : les «folez de la gendarmerie» (dégâts des soldats) ont coûté une somme «de plus grande» en frais et dépenses au prêtre Jean Thomas de Monfrin. Les consuls de ce village donnent à Mathieu 61 livres pour dédommager le curé. Mathieu est qualifié de receveur général du diocèse d'Uzès. (*adg not A Dupin Montfrin E503 relevé Bondurand*)

Mathieu est aussi receveur de la taille de 1542 jusqu'en 1549 (*un procès-verbal de l'assiette du diocèse d'Uzès. adg C1207 et not de St Ambroix Simon Vergier 2-E-51/332*), puis en 1555. C'est sa période flamboyante ! Le nombre d'actes que nous retrouvons malgré le temps écoulé indique un Mathieu gros travailleur même si l'on sait qu'il avait certainement des commis.



Le receveur achetait son office plus ou moins cher selon l'importance du diocèse. Il était rémunéré, ses frais payés (chevauchées, greffiers, commis..)

A cette époque, on pouvait gagner beaucoup d'argent en jouant «les percepteurs des impôts», un % (2 à 3% jusqu'à 5% dans des cas particuliers) des sommes reçues passait dans la poche du receveur. C'était aussi un travail de confiance, qui nécessitait une bonne connaissance des familles, et une influence sur la société. C'était parfois l'occasion de prêter de l'argent et de s'enrichir, d'acquérir à bas prix des terres, de réaliser de substantiels bénéfices par la connaissance d'affaires intéressantes. Soupape de sécurité en cas de conflit entre les imposés et l'administration, les receveurs de la taille étaient aussi des facteurs de paix sociale ou les premiers marqueurs du désamour des habitants. Parfois leurs maisons brûlaient, parfois ils étaient malmenés physiquement. Ils étaient responsables de la bonne rentrée d'argent. Ils étaient aussi responsables de la répartition fiscale entre chaque localité. Ce qui leur octroyait une certaine sécurité et respect.

Une technique pour prêter de l'argent avec intérêts malgré l'interdiction de l'Eglise, catholique ou protestante : un fils ou un allié du receveur achetait des terres à l'emprunteur, recevait les revenus de ces terres pendant quelques années, puis les revendait à leur ancien propriétaire avec un petit bénéfice. Bonaventure, un fils de Mathieu et le vicomte de Crussol vont user de ce stratagème lors des guerres de religion, les terres concernées étaient situées à Vers. Bonaventure de Bargeton deviendra ainsi coseigneur de Vers.

En 1549, l'assemblée de l'assiette du diocèse d'Uzès par la voix des députés de plusieurs villages ou villes comme Aramon, Montfrin, Les Vans, St Ambroix... souhaite une diminution des impôts. Le roi Henri II répond que quoiqu'il ait aliéné une grande partie de ses biens domaniaux, il lui est impossible d'accorder cette diminution, on est en guerre avec l'Angleterre. Notre seigneur, Mathieu de Bargeton de Valabris, receveur, a la charge d'en faire le compte-rendu. Par la même occasion une imposition extraordinaire de 789 livres est demandée pour l'entretien de 150 hommes d'armes du Roi. (*adg C1937 f235*). Henri II doit faire face à cette époque à la montée du protestantisme en France, mais aussi à la colère de l'Angleterre à cause du mariage de son fils, François héritier du trône de France et de l'écossaise Marie Stuart. Sans oublier les guerres d'Italie, les jacqueries de Bordeaux et autres, l'inflation et la chute de la livre dues à l'apport d'or incontrôlé en Europe, et probablement aussi à cause du train de vie de son père François 1^{er} fatal au Trésor. Bref notre roi Henri II a de gros soucis que le peuple doit payer. Notre Mathieu semble avoir du mal à se faire entendre cette fois-là. Son fils Pierre va prendre la relève un temps, son père étant «empêché». Malade, blessé (premier testament), ou en perte de confiance ?

Notre Mathieu s'oriente vers la fin de sa vie, un peu plus vers une carrière de «robe» : un premier moulin drapier est vendu en 1566, celui sur l'Alzon sous le pont de la Maladrerie à l'entrée d'Uzès. Sur le compoix de St Firmin de 1554 Mathieu apparaît aux côtés de Nicolas Toulouze entre autres. (terres, prairies, moulin...) Dans celui de 1608 Jacques de Brueys petit-fils de Firmine d'Entraigue-Bargeton a pris la place.

Mathieu de Bargeton teste le 18 mars 1549 puis en avril 1563. Il va avoir une descendance importante. Il semble qu'une bonne partie de sa famille ait été huguenote, rapidement loyaliste au roi de Navarre devenu Henri IV. Ils vont suivre les Crussol. Une des conséquences de l'apparition du protestantisme seigneurial est la conversion en masse des vassaux. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'expression de «guerres de religion» pour cette période alors que ce conflit a toutes les caractéristiques d'une guerre de clans où s'affrontent pour l'héritage de la couronne du royaume les Guise et les Bourbon-Châtillon. Les historiens ont encore du mal à parler de guerre civile pour cette période, et pourtant !

Luther né en 1483 est persuadé que «la vie chrétienne consiste à croire en l'amour de Dieu et non à accumuler les bonnes œuvres qui permettraient de se racheter de ses péchés». On peut le considérer comme le père fondateur du protestantisme. Jean Calvin dès 1541 diffusera cette nouvelle doctrine. De sa ville de Genève, il deviendra le représentant du protestantisme pour la France. Des pasteurs formés dans cette ville partiront aux quatre coins de



l'Europe pour implanter cette nouvelle église. Dès 1502 nous trouvons des mariages entre languedociens et genevois comme celui de Marie Bargeton de Beaucaire et Louis du Na de Genève. (*adg 2^E18/106* of *G Agulhe Beaucaire*) Le scandale des «indulgences», un besoin de spiritualité dans la population, le système féodal qui s'effondre, bref une société en mutation sont pour beaucoup dans

la progression rapide de la religion réformée. Les vaudois persécutés en Provence rejoindront le protestantisme dès le concile de 1532.

Notre région ne sera pas épargnée par les conflits qui découleront des convictions farouches des uns, des besoins de s'affirmer politiquement des autres.

Dans la première moitié du 16^e siècle, treize années seulement ne verront pas d'épisode de peste. L'Uzège est touché à nouveau par l'épidémie en août 1588 et février 1589.

En parcourant les actes notariés du 16^e siècle, nous avons noté qu'un certain nombre de familles de la région prend un « de » devant le nom (Gondin, Vaulx, Toulouze ...) qu'elles n'avaient pas au début 15^e siècle. A la fin du 15^e siècle un grand nombre de bourgeois sont anoblis. Avant 1666 on entrait sans peine en noblesse : un gentilhomme à condition de tenir fief et de servir, devait faire la preuve de deux ou trois générations de vie noble. Pour les Bargeton, le service rendu au royaume et le petit fief ont suffi. A partir des grandes enquêtes sur la noblesse demandées par Louis XIV (1666-1674 et 1696-1727), l'agrégation à la classe noble devient plus difficile. Ces enquêtes vont éliminer tous ceux qui ne peuvent pas faire la preuve de leur rang et de leur ancienneté ou qui n'ont pas les moyens financiers pour soutenir leur demande. Il s'agissait de dénicher les usurpateurs qui ne payaient pas d'impôts du fait de leur soi-disante noblesse. Ceci dit, les bourgeois fortunés avaient les moyens de produire de faux actes, achetaient même des documents à des nobles ruinés. Et on évitait de demander des preuves de noblesse aux Grands noms, ces familles-là se seraient senties injuriées. Une autre noblesse se mettra en place celle des charges anoblissantes, s'ajoutant à la noblesse terrienne et d'épée, surtout sous le règne de Louis XIV. Chaque nouvelle sorte de noblesse est appelée par dérision noblesse de «paille» ou noblesse municipale ou de cloche. Les charges anoblissantes étaient surnommées "les savonnettes à vilain", vilain c'est à dire non noble. Les Bargeton ont fait partie de cette noblesse de paille, passant de l'état de marchands à celui de nobles et la plupart achètera une charge, avocat, greffier, grenetier.....



Le roi François Ier est mort en 1547. Avec sa permission, en juin 1535 Nîmes a changé son blason : «un couleuvre enchaîné à palme à la place du taureau d'or du type de la médaille frappée sous les Romains par la colonie de cette ville», blason de 1516 qui rappelait les bustes des taureaux des arènes. (*Catalogue des Actes de François I^{er} – Vol3 p101 Marichal Paul BNF*). Son fils Henri II décède tragiquement sous le coup malencontreux de Montgomery en 1559, lors de joutes. Ses fils de santé fragile vont se succéder à la tête du royaume, instaurant un pouvoir très convoité par les Grands et nous entraînant dans une guerre de religion qui de trêve en trêve, de guérilla en répression va nous conduire jusqu'à l'avènement d'Henri IV..

A Uzès Jacques de Crussol est mort en 1525. Son frère Charles lui a succédé. Il avait déjà repris en 1519 la charge de sénéchal de Beaucaire que son frère avait avant de participer aux Guerres

d'Italie sous Louis XII.

Charles a été élevé à la cour de France, donc très «en cour» et très lié à la noblesse. Il est vicomte. Sa femme, Jeanne de Genouillac d'Acier, est l'amie de Marguerite d'Angoulême sœur du Roi François Ier, acquise aux idées nouvelles. Elle va fortement influencer la noblesse provinciale et la bourgeoisie de l'Uzège. A la fin du 16^e siècle, les trois-quarts de la population de l'Uzège ont embrassé les idées «nouvelles», 80 à 90 % de la population des villes, moitié-moitié dans les villages, prudence ou bon sens paysan..

Jeanne est la fille de Jacques Genouillac-Galio, Grand-maître d'Artillerie de François Ier, capturé avec lui et qui s'occupera avec succès de la libération du roi après la défaite de Pavie. Il deviendra Grand Ecuyer du roi, troisième place du royaume après le roi et le connétable. Le frère de Jeanne est seigneur d'Assier ou d'Acier. Uzès depuis les années 1560 est une place-forte du protestantisme.

Charles de Crussol deviendra Grand Maître de l'Artillerie après son beau-père. Il était ami du chevalier Bayard (décédé en 1525-26). Charles est tué en 1546. Le sieur Raymond d'Aigaliers Castelvieu en 1546 est chargé de l'éducation des enfants de Charles et de Jeanne de Crussol.

Protestant, il est membre en 1562 du Conseil d'Uzès pour résister aux tendances catholiques, ce qui n'a pas empêché les deux enfants Crussol, l'un Antoine d'être relativement tolérant et l'autre, Jacques de se tourner vers la religion catholique quand cela devient nécessaire à la bonne gestion de l'Uzège.

Uzès devient duché en 1565 puis pairie en 1572. De ce fait leur fils Antoine est comte depuis son mariage en 1556, puis 1er Duc d'Uzès en 1565 et Pair de France en 1572 par le roi Charles IX. Il jouera un grand rôle dans la région pendant les événements religieux. Il recevra du roi la mission de pacifier le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. En novembre 1562 il deviendra le chef des protestants avec son frère Jacques Lieutenant Général et sous condition d'obéissance au roi. Un de ses sobriquets de l'époque : «tournesol»(girasol) A sa décharge, il n'était pas le seul à tourner la tête du côté du soleil ! Antoine de Crussol est chevalier d'honneur de la reine-mère Catherine de Médicis.

(Antoine d'Uzès 1528-1573)



Sa femme Louise de Clermont-Tallard comtesse de Tonnerre est la gouvernante du futur Charles IX fils de Catherine de Médicis. Louise servira d'intermédiaire entre les huguenots d'Uzès et la reine-mère. Louise est veuve de François du Bellay, cousin du poète Joachim. (pour certains auteurs, frères, mais ils ont deux pères, René et Jean, et mères

différents).

(Louise de Clermont-Tonnerre Duchesse d'Uzès par François Clouet - la même ci-après en 1560 anonyme, collection ducale d'Uzès)



Ronsard la qualifie d'«ornement le plus beau de la cour». Les poètes glorifient «son esprit, sa chevelure d'or moutonnante, son nez narquois et ses yeux remplis de rires». Le futur Charles IX l'appelle «ma vieille lanterne» ! C'est une femme d'influence, elle correspond avec Elisabeth Ier, reine d'Angleterre. "Vieille Lanterne" fait référence aux lumières de la culture que Louise a dispensées au futur roi. Mais cela pourrait malgré tout agacer une femme moderne et cultivée !! Avant son mariage elle était une des demoiselles d'honneur de Catherine de Médicis. On raconte que François Ier s'amusait de ses critiques et de ses propos osés. Elle aurait eu l'idée de l'escadron volant de la reine Catherine : une cinquantaine de jolies demoiselles de la petite noblesse chargées de séduire le cœur des gentilshommes pour obtenir leurs petits secrets. Elles

participaient ainsi à la politique de la concorde chère à la reine-mère. (An 359AP + *nemausensis.com*).

Le couple correspond avec Calvin qui est à Genève. Antoine en 1573 après la St Barthélémy où plusieurs membres de sa famille sont tués, rejoint les armées catholiques au siège de La Rochelle où il décède malade.

Son frère Jacques sera calviniste pendant un temps connu sous le nom de Baron d'Acier. Il est capturé en 1569 à la bataille de Moncontour et devient catholique. Il laissera une renommée de violence et de pillage. Il va servir le roi à partir de cette date et il est commandant pour le roi des provinces du Languedoc, Dauphiné, et Provence en l'absence du prince de Condé. A la mort de son frère Antoine, décédé sans postérité en 1573, il hérite des titres.



L'avenir religieux du pays est incertain pendant un long moment. La foi protestante progresse dans toutes les couches de la société, noblesse, clercs, bourgeois, petites gens des villes et des campagnes, des serviteurs de l'Etat. Divisant les familles, enfants contre parents, femmes contre maris, frères, cousins... Dans tout le royaume, surtout au sud de la Loire, Poitou, Languedoc. Le secteur rural est moins touché. "Entre deux chaires", les chrétiens hésitaient, se convertissaient, revenaient à la religion de leurs pères... Certains cherchaient comme Montaigne ce qui pouvait encore unir, gommer ce qui séparait. On souhaitait une réforme de l'Eglise romaine. Mais peu à peu le fossé s'était creusé

entre les deux religions d'autant plus que chacune habillait un clan politique pétri d'ambition, qui remontait au moins au règne de François 1er. Catherine de Médicis bien que très catholique, ne croyait pas aux bûchers qui disait-elle "confirment les hérétiques" et «qu'une mort (sur le bûcher) en gête mille vivants».

Et pourtant ce fut la conjuration ou « le tumulte » d'Amboise de 1560 et sa répression sanglante. On noya, décapita, pendit à tout va. Et le pays fut rapidement à feu et à sang dès 1562.



Devise aux croissants d'Henri II Vitrail 16^{ème} - Château d'Ecouen Musée National de la Renaissance (wikipédia Katepanomegas 2011)

Notre Mathieu de Bargeton aura vécu au moins sous quatre règnes : François Ier (1515-1547), Henri II (1547-1559), François II (1559-1560) et Charles IX (1560-1574). Il a vraisemblablement entendu parler dans sa petite enfance de Louis XII (1498-1515), de Louis XI (1423-1461/1483), cher à son grand-père et il a rencontré le futur Henri IV, Henri de Navarre lors de ses passages en Uzège. Il était de l'assemblée qui a reçu Catherine de Médicis et son fils Charles IX, accompagnés du Duc d'Anjou le futur Henri III, lors de leur passage en Uzège en 1564.

Mathieu de Bargeton décède en 1572 en laissant quelques dettes envers les consuls d'Uzès (1166 livres) et envers Mathieu et Etienne Ravaud (1165 livres) qui seront portées à la charge de ses héritiers devant la cour royale d'Uzès en 1622-1624 (*adh 5155 SB t4*). Il avait certainement de quoi payer ses dettes, mais le moment était à la procédure ! Et puis dans ces périodes troublées, les preuves pouvaient se perdre, les tribunaux étaient occupés ailleurs !! D'ailleurs il s'écoule cinquante ans avant que l'affaire soit portée devant un juge ! Il est vivant le 1^{er} mai 1572 car il reçoit de la Chancellerie des Lettres Royales adressées au sénéchal de Beaucaire. (*armorial Hozier*)

A-t-il entendu parler de la Saint-Barthélemy d'août 1572 de Paris, "la nuit de la trahison" comme l'appellent les huguenots. Les morts catholiques de Nîmes et ceux huguenots de Toulouse ? On sait qu'il est vivant le 28 avril 1572, signant un accord avec Jacques Guilhot devant le notaire d'Uzès (2-E-71/303).

En cette année-là l'économie française n'est pas au mieux de sa forme. Depuis 1560 le profit agricole recule ainsi que les revenus de la terre. La peste de 1562-64, les mauvaises récoltes accablent villes et villages. Les villes, dont Paris, connaissent des gros problèmes d'hébergement, de ravitaillement submergées par des réfugiés, paysans qui ont tout vendu, fuyant la pauvreté et la guerre civile. Le pays fourmille de bandes rivales. Les soldats licenciés courent les rues à la recherche d'une bonne affaire. Les prix flambent. Les levées fiscales du roi et des princes se renforcent. Jacquerie dans le Gers, refus de payer la dîme dans le Languedoc...

Et à Paris, le luxe fait la nique aux vagabonds, aux miséreux : on bâtit les Tuileries, les Grands, nobles ou archevêques de province, se font construire des palais. On danse dans les palais, on s'habille de soie, on s'amuse. La soierie lyonnaise et les marchands d'armes se portent bien.

La chaleur en août 1572 à Paris est torride, orageuse. La ville est prête les 23-24 pour des «noces de sang» de la Saint-Barthélémy.

Pendant cet épisode tragique, à Paris, Galiot de Crussol est tué ainsi que Simon de Jals, écuyer, David Merle et Michel du Lac maître d'hôtel du duc d'Uzès. Dans ses mémoires sur «Les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc» Jacques Gaches p 29 a une autre version en ce qui concerne la mort d'un Crussol pendant cet épisode : Jean et Galiot de Crussol, frères de Jacques de Crussol et seigneur de Beaudiné d'Assier, sont présents dans la capitale, et Jean serait celui qui est

tué à Paris. Dans ce texte, les trois frères portent le titre de Beaudiné ou Baudinier. Beaudiné était une baronnie dans la mouvance du comté de Crussol en Vivarais, fief des Crussol. Le baron François de Peyre époux de Marie de Crussol perdit la vie lui aussi dans cette tuerie. D'après plusieurs chroniques, Marie fervente calviniste aida Mathieu Merle son intendant à recruter une troupe de huguenots qui va devenir nombreuse, solide et souvent cruelle. Mathieu Merle sera sous la direction d'Henri de Navarre un soldat audacieux, habile et expérimenté sans merci.

Une des conséquences de la St Barthélémy est la prise en main de la sécurité par les villes. Nous voyons arriver des capitaines uzétiens contrôlant les quartiers et les principaux forts aux alentours d'Uzès. Souvent formés dans les troupes de l'ancien chef huguenot Jacques de Crussol. A Uzès la porte St Etienne est protégée par un pont levis et un fossé. En cas de danger seule cette porte sur les quatre que compte la ville peut être ouverte. En 1574 Uzès fait partie de la «Confédération des Provinces Unies du Midi» sous la protection du Prince de Condé, puis en 1576 sous la protection du roi de Navarre futur Henri IV.

Attentat contre Coligny 1572 (SHPF)

De par son premier testament (1549) Mathieu de Bargeton souhaite être enterré en l'église de Saint-Etienne d'Uzès (donc théoriquement catholique) dans les tombeaux de ses père et mère. (Armorial d'Hozier). S'est-il converti à la religion réformée après la rédaction de son testament ? Les écrits et l'influence de Calvin arrivent dans notre Languedoc plutôt après 1541-47.

Ou bien souhaite-t-il simplement rejoindre ses parents dans la mort ? La famille paraît bien impliquée dans le clan protestant. Il est vrai qu'une certaine forme de tolérance régnait à Uzès à cette époque malgré les troubles : on travaille, on commerce ensemble, on se marie selon son rang et sa fortune et pas toujours selon sa religion, les filles suivant la religion de leur mère, les garçons celle de leur père. Et pourtant la soldatesque était là, sporadiquement, pillant, brûlant, rançonnant sous le couvert de la foi. La façade Renaissance que Mathieu nous a laissée à Vallabrix est d'inspiration très protestante : col huguenot des masques, des escargots symboles de l'orgueil déplacé des hommes... Son implication avec ses fils dans les événements religieux depuis les premières escarmouches de 1560 est relatée par plusieurs sources. Probablement moins vindicatif et guerrier que ses descendants étant donné son âge. Il est vrai que le climat va devenir nettement plus orageux à partir de 1574 donc après son décès.

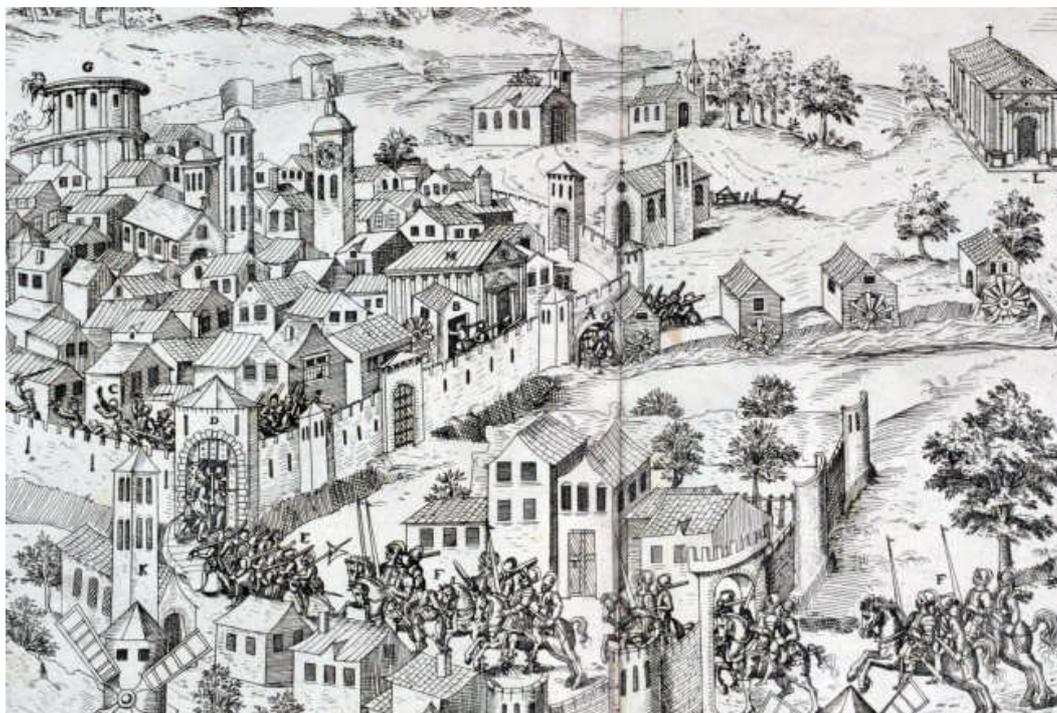


Dans le deuxième testament de 1563 de Mathieu de Bargeton, il est dit toujours d'après l'Armorial d'Hozier que «les dispositions sont encore **un peu près les mêmes pour ce qui regarde ses enfants**». A-t-il changé d'avis en ce qui concerne sa sépulture ? Mystère !

L'église St-Etienne-d'Uzès abritait les tombeaux de plusieurs familles nobles comme les de Vaulx, ou des notables comme le notaire Varnier, présence attestée par les testaments des uns et des autres de 1518-1525 (*1^E3101 adg*). Malheureusement cette église sera détruite ou fortement endommagée à plusieurs reprises et reconstruite au 17^{ème} siècle. (*arch communales d'Uzès BB13-24*). Ceci dit, plusieurs chroniques indiquent que la cathédrale et les églises ont parfois servi aux prêches protestants, donc avant 1560 elles n'étaient pas détruites. Le fait que des notables soient enterrés au sein de ces lieux a dû les protéger un temps. En janvier 1571 la ville est protestante et pourtant les vêpres sont célébrées dans la cathédrale, devant peu d'habitants il est vrai, donc encore debout et ouverte au culte catholique. (*Société Historique de l'Uzège B 25 nov 98 – médiathèque Uzès*). Après la création des deux cimetières protestants de St Julien et de l'hôpital, les choses ont probablement changé.

Les registres de catholicité de cette église allant de 1645 à la Révolution montrent que faisaient partie de cette paroisse des noms comme les ducs d'Uzès, les Bargeton, les Froment, de Brueys, de Gondin, Rafin etc... Donc paroisse restée plutôt aristocratique et comprenant nombre de nouveaux convertis.

Nous devons être prudents dans l'interprétation du texte de l'Armorial d'Hozier : l'histoire des Bargeton y est relatée à partir des documents apportés par Denis de Bargeton qui n'avait certainement pas envie de mettre trop en avant ses origines huguenotes après la Révocation de l'Edit de Nantes. L'avenir de ses enfants en dépendait.



(Nîmes prise par les Huguenots 1569 - Tortorel BNF)

Nous avons trouvé dans le Fonds Cabrières (*adg Nîmes -E8*) un arrêt du Parlement de Toulouse condamnant à mort par contumace, avec d'autres personnes Mathieu Bargeton d'Uzès le 13 juillet 1570 pour "pillage et ruynes" du château d'Aramon appartenant à Mme de Brézé, duchesse douairière de Bouillon. Il s'agit de la fille de Diane de Poitiers et de Louis de Brézé.

Il y est spécifié que Mathieu appartient à la nouvelle «seste de religion». S'agit-il de notre Mathieu de Bargeton (70 ans au moins). Pas de son petit-cousin roturier Mathieu qui vient de naître et qui se marie en 1607 avec Jeanne de Robert. S'agit-il de son autre cousin roturier Mathieu qui teste en 1579 et époux de Claude Chevalier ?. Peut-être né en 1530 donc encore alerte en 1570. Que peut-on en penser ? Les compagnons de ce Mathieu sont de St Quentin, d'Uzès, de Montfrin, de Laudun... Peut-être un autre Mathieu Bargeton de la branche marchande qui nous a échappé ? Les contrevenants sont condamnés par contumace à 4000 livres et à la pendaison en place de Toulouse, peine réservée plutôt aux roturiers, les nobles étaient décapités ou bien leurs condamnations étaient transformées en fait au bannissement sur leurs terres. Ceci dit la plupart des nobles condamnés lors de la Michelade l'ont été par contumace à la pendaison.

Un Pierre Bargeton d'Uzès nous est signalé, condamné après les événements de la Michelade de Nîmes en 1567. La branche roturière était très impliquée. Selon l'historien Léon Ménard (*Histoire de la ville de Nîmes L XVI p14-24*), Robert d'Aymes seigneur de Blauzac et allié des Bargeton y a participé de façon sanguinaire.

Lionel d'Albousse dans son « Histoire de la ville d'Uzès » (p118) mentionne un Bargeton de Massargues qui fait partie du corps d'armée créé par le comte de Crussol lorsqu'il fut nommé chef des protestants du Bas-Languedoc en 1562/1563. S'agit-il de notre Mathieu de Bargeton seigneur de Vallabrix ou d'un de ses fils ? Son aîné Pierre né en 1531 donc est âgé d'au moins 30 ans en 1562, mais dans les textes, il porte le nom de Vallabrix dès son mariage, et non celui de Massargues ? Aux générations suivantes, d'autres Bargeton-Massargues sont nommés, la plupart du temps le deuxième fils. De même toujours dans le même ouvrage, (p128/129) un Bargeton cadet est nommé capitaine de quartier lors de la troisième guerre de religion en 1568, quand les troupes d'huguenots de Saint-Romain chassèrent les catholiques de l'Uzège et d'Uzès. Nicolas, autre fils de Mathieu,

viguiier d'Uzès en 1568 mais plus présent à Paris ou à Nîmes ? Balthazar, ou bien Bonaventure les autres fils ?

Et le nîmois Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal en 1559 introduit le tabac dans notre pays en 1561. Le café et le cacao vont suivre. Une petite controverse rapportée dans le BSHPF de 1930 p 343 : ce serait le cosmographe franciscain André Thivet (ou Thevet) né à Angoulême en 1502, aumônier sur un bateau qui aurait rapporté le premier des plans ou graines de tabac et qui en cultivait dans son jardin. Il relate son voyage en 1558 dans «Les singularités de la France antartique autrement nommée Amérique» (*Paris chez les héritiers de Maurice de la Porte in-4°*). Jean Nicot sera aussi célèbre pour un premier dictionnaire en langue française, qui servira souvent de base par la suite. Le français de cette époque n'étant pas encore fixé, cet ouvrage est surtout intéressant comme référence sémantique et étude du "vieux langage". Jean Nicot mériterait une plus belle rue à Nîmes. L'herbe à Nicot ou herbe "à la reine" (Catherine), se consommait à cette époque en cataplasme, en onguent, en fumigation et même en lavement !!

(*Lettre de Charles IX à Louise de Clermont (Pièces Fugitives Léon Ménard 1759 T1 –gallica BNF)*)

30. Août 1558.

M. de Crussol, par la lettre que vous nous avez écrite du 28. de ce mois, je vois bien que vous n'avez pas reçu celle qui vous aura été faite auparavant; au moyen de quoi je vous ay bien voulu faire cette recharger, afin que vous ne failliez d'être ici dedans demain au soir; & pour le regard de Montreuil, l'on y a pourvû & donné ordre, si affaire y survient; priant Dieu, M. de Crussol, qu'il vous ayt en sa garde. Ecrite à Amiens le 30. Août 1558. *A la subscription: A M. de Crussol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.*

Ma vieille lanterne, j'eusse eu aujourd'hui bon besoin de votre secours, pour recevoir un ambassadeur qui m'est venu du pays étranger, dont personne n'entendoit le langage; & vous avez la langue si à commandement, que vous en eussiez, à mon avis, entendu quelque chose, pour lui faire réponse. Et je vous prie, ma vieille lanterne, de me venir trouver à mon sacre, ou pour le moins à mon entrée de Paris, ou vous serez bien enrouillée, si vous n'estes volontiers vûe par votre jeune fallot. *Signé Charles. Et à la subscription: A ma cousine comtesse de Crussol.*

En France en 1598 on compte environ 274 000 familles protestantes soit un million à un million trois cent mille personnes, sur une population totale d'un peu près quinze millions (ou 20 millions selon certains historiens) d'habitants. Le chiffre qui revient le plus souvent est de 10 % de la population totale. Les trois quarts résident au sud de la Loire, à Paris et en Normandie (1)

On peut dater la première guerre de religion de 1562. Entre cette date et 1598, date de l'Edit de Nantes, huit guerres fratricides entrecoupées d'édits de pacification qui ne seront jamais respectés très longtemps. Sur 25 ans le peuple a connu 13 années de paix relative. La classe noble et bourgeoise s'en sort relativement bien,



(1)(Michel Richard *La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime* 1969)

le petit peuple souffrira beaucoup plus. Et Rohan "remettra le couvert" en 1622 jusqu'en 1629 et la paix d'Allais (Alès).

Les liens familiaux ou de clientèle engendrent des armées qui se font et se défont. Les batailles sont plutôt des escarmouches, des coups de main sur une ville, un village, parfois un siège. Les deux camps ne sont pas toujours monolithiques, catholiques contre protestants. Crussol, Montmorency catholiques vont commander des soldats protestants. Il nous faut remarquer que les chefs donnent de leur personne en première ligne de bataille (Joyeuse, le Connétable de Montmorency, Farnèse). Nous n'allons pas ici nous étendre sur ces conflits, d'autres l'ont fait bien mieux que nous ne pourrions le faire. Néanmoins il nous faut donner pêle-mêle un aperçu de l'ambiance générale.

Tous les villages de l'Uzège sont touchés : à Vers on doit rembourser aux habitants les mules prises par Montmorency, là on prête de l'argent pour libérer les prisonniers. Les paysans fuient avec leur famille et leurs bêtes dans les bois. Madame Louise de Laudun dame de Fournès, doit payer une rançon de 2000 écus pour libérer son époux noble Pierre de Guerryer, incarcéré. Son château a été pillé et saccagé malgré le temps de trêve. Monsieur de Saint Roman force son prisonnier à donner procuration pour vendre ses biens et ceux de sa femme, procuration extorquée et annulée par la



suite... On est loin de toute morale religieuse et plus près d'actes criminels que la guerre n'excuse pas.

(*Monfrin et ses tours « sarrasines »*)

Certains en profitent pour s'enrichir. En 1568-69 le diocèse d'Uzès par l'entremise de Jean Barlatier et Pierre d'Entraigues empruntent pour la ville 15 000 livres à 12 % à une famille d'Avignon. En 1573 le pain de munitions a coûté 2858 livres et le transport 1185 livres (*adh série B T VI – comptabilités relatives aux gens de guerre – 22318 et suivants*)(*adg E 30/3/1590*). Les Barlatier et les d'Entraigues alliés par mariage aux Bargeton.

Remontrances envers le seigneur de Lussan qui fait ramasser dans les villages les chaudrons, chandeliers, bassines pour en faire des pièces d'artillerie. En Avignon le sieur de Serre emprisonne les habitants qu'il croise pour cause de dettes du diocèse !!

En 1575-76 les réîtres et suisses placés sous le commandement du duc d'Uzès nous coûtent 40 000 écus. Une garnison est installée près de chez nous à Tresque chez l'habitant.

En 1573 les faubourgs d'Uzès sont détruits, les églises pillées et abandonnées. En 1585 Louis de Bargeton petit-fils de Mathieu et seigneur de Cabrières et Cruviers devra sur ordre de Montmorency mettre sur pieds à ses frais une compagnie de cent hommes, logés et en partie nourris chez l'habitant. Les villageois paient pour avoir la paix, vendent des communaux, empruntent. Ils sont rançonnés, mis à mal. Les travaux des champs ne se font pas, le ravitaillement de la contrée s'en ressent.

"On n'a moyen paier les despances et voyages des souldatz de façon que tous les habitants pour se garantir de n'estre prisoniers, sont constrainetz quicyter le village et fuyr leur bestail gros et menu alheurs..." "aucun habitant se vuel heasarder d'aller travailler qu'est la cause que leurs besognes se retardent..."

Encore en 1588, depuis la St Michel (fin septembre) Monsieur d'Azalbert détient prisonniers à Vallabrègue Jean Bertrand et Nadal Estienne pour 154 écus : Jean Bastide a offert de prêter la somme contre la promesse de l'exempter de toutes charges et impositions pendant un an sur des biens qu'il tient à Castillon. En voilà un qui fait feu de tout bois. (*adg E120*).

Dès 1559, des huguenots fugitifs sont recensés dans le comté de Saarwerden (Sarre d'Alsace) (*BSHPF 1930 p568*). Certains rejoindront l'Angleterre.

Ces conflits coûtaient cher mais cela ne suffisait pas. Le roi Charles le 17/8/1572 par une lettre à la Cour des Aides de Montpellier donnait à sa sœur Marguerite de France à l'occasion de son mariage 40 000 livres à prendre sur les deniers de «l'équivalent du Languedoc de 1568 à 1571».

A Collias, en 1590, il faut que les Consuls vendent un droit d'«habitanage» à un habitant de Sanilhac pour payer 11 écus, reste d'une contribution au capitaine Besson ordonnée par le duc de Montmorency pour «qu'il ne vienne courir sur le bestail et habitants». Quelle que soit l'armée, les villages devaient payer.

La Chambre des Comptes de Montpellier en 1580 tire la sonnette d'alarme : une dette de 180400 écus, moitié remboursée par une imposition sur le sel, l'autre moitié imposée sur les diocèses.

(Henri duc d'Anjou 1570 futur Henri III Jean Decourt –Musée Condé 1866 Base Joconde)

En juin 1595 l'assiette du diocèse d'Uzès refuse de verser un kopek pour l'entretien d'une garnison : on a levé 2400 hommes à pied pour servir autour de Toulouse à l'occasion d'une rupture de trêve (encore une !!). Mais les Nîmois ont fait une trêve avec ceux de Lamotte (sur Rhône), donc nous sommes en paix et libres. Trop c'est trop !! Cette date semble être un tournant dans ce que sont capables d'accepter les gens. A cette date l'Edit de Mantes de 1591 ne suffit pas et attend l'Edit de Nantes de 1598. Déjà en 1591 on entretenait en Uzège deux compagnies de cheveu-légers et cinq compagnies à pied; on dépense pour négocier une trêve de labourage, une autre trêve entre les diocèses de Nîmes-Uzès et le comte d'Ornano qui se fait grassement payer. On discute les frais des sièges de Remoulins, Roquemaure, Collias....

Les pirates, corsaires, écumeurs des mers, sarassins ou autres, sévissent toujours sur nos côtes du Roussillon. Les personnes qui les capturent ou les tuent sont absoutes de ces faits car plusieurs «lieux demeurent dépeuplés» pour cause de rapt. *(adh -Cour des Comptes et des Aides de Montpellier 1443- 1540)*. Il est recommandé que les entrepôts des marchands soient à l'intérieur des terres, à l'abri des barbaresques.



Henri IV est roi depuis 1589. La signature de l'Edit de Nantes le 13 avril 1598 calmera un temps les esprits. Mais ce texte parle de religion «prétendue réformée» (RPR), ce qui sous-entend que l'exercice de cette foi n'est que toléré. Tolérance n'est pas liberté. L'Edit de Nantes proclamé fin juin en Uzège est reçu dans toute la région avec fifres et tambourins, danses et tirs de mousquets. Espoir enfin ... "Que le catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie !" L'Edit de Nantes «perpétuel et irrévocable» n'est enregistré par le parlement de Toulouse qu'en 1600 et son application ne sera vérifiée qu'à partir de 1601 par les commissaires royaux.

Le monarque se montre très respectueux du travail agricole et soucieux du sort de la paysannerie. Il se fait lire chaque jour plusieurs pages du livre d'Olivier de Serre «Théâtre d'agriculture» publié en 1600 et en tire des recettes permettant de dégager plus de profit des terres. Il conseille aux gentilshommes de la cour de mettre en pratique ces idées. Lui-même fait planter dans ses jardins plus de 60 000 arbres à Fontainebleau, des arbres fruitiers en grand nombre. La culture du riz commence paraît-il à cette époque en Camargue. Il soutient surtout la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie qui permettront de faire des économies en n'achetant plus de soie en Italie ou en Espagne. Nous avons enfin compris comment cultiver cet arbre et comment nourrir les vers à soie. On mentionne 20 000 mûriers plantés dans le Languedoc, la culture de ces arbres en pépinières est encouragée. Les mûriers sont plantés dans les haies, à la rase des parcelles, transformant nos paysages, et obligeant à élargir nos chemins, donc favorisant les liaisons inter villages. Notre région profitera pleinement de l'essor de l'artisanat ou de la petite industrie textile. François 1^{er} avait donné l'exemple : en 1536 il autorise deux marchands lyonnais à installer des métiers à tisser la soie qui vont employer jusqu'à 12 000 personnes. Avec Henri IV nous produirons une grande partie de nos soieries.

Le roi a conscience que la richesse du royaume vient du travail des classes populaires et des paysans du pays. Les ouvriers ou manouvriers constituent 80 % de la population et ce sont eux qui permettent à la population de se nourrir et de faire vivre une partie de l'artisanat par la culture du chanvre, du lin et l'élevage des animaux fournissant de la laine, du cuir et des chandelles. Entre les provinces des échanges s'organisent grâce à la baisse du coût des péages intérieurs. «Pâturage et labourage sont les deux mamelles dont la France était alimentée et les vraies mines et trésors du Pérou» aurait écrit Sully son ministre. Les trois postes les plus importants du commerce extérieur français de l'époque étaient le blé, le vin et l'eau-de-vie. Des traités de libre-échange et de commerce sont signés avec nos voisins. Anglais et Ecossais recherchaient déjà nos vins de Bordeaux.

Il souhaitait que les nobles oublient leurs signes extérieurs de richesse pour revenir sur leurs domaines et les fassent fructifier en vrais entrepreneurs. Mais notre noblesse avait une conception étriquée de la notion de «déroger». Pour la plupart un noble d'épée ne s'enrichissait qu'en guerroyant.

Innovation, rationalisation dans les cultures, «management» des ouvriers agricoles, une modernité qui n'a pas toujours été comprise face à des traditions pesantes et une féodalité encore bien présente dans les pensées. Le roi essaie d'alléger les charges qui pèsent sur le monde paysan : il interdit en 1592 de saisir le bétail et les animaux de trait pour cause de dettes, la taille est réduite d'un quart en 1600. Mais la gabelle, l'impôt sur le sel, mécontente le peuple : on a besoin du sel pour conserver la viande, les confits. Sa vente est contrôlée par des officiers royaux, les grenetiers, à des prix toujours plus hauts. On raconte que dans la plupart des fermes, une chaise à sel était présente dans la pièce à vivre près de la cheminée. Quand l'officier royal passait pour le sel, une grand-mère plus ou moins impotente pour l'occasion s'y installait en étalant sa jupe et cachait le coffre inclus dans le siège, réserve de sel de la famille.

Un Pierre Bargeton a été poursuivi au 17^{ème} siècle pour faux-saunage (trafic de sel). S'agit-il de la branche roturière ou d'un membre de nos Bargeton ? Les Bargeton sont très nombreux dans notre province. Les marais salants camarguais de Peccaïs (Aigues-Mortes) n'étaient pas loin et bien tentants.

Sous le règne d'Henri IV, les rentes payées aux propriétaires terriens, la dîme due au clergé ont repris une certaine vigueur du fait de l'accroissement des récoltes, les droits seigneuriaux augmentent. Le monde paysan est maintenu en état de sujétion et de précarité malgré ce qu'avait espéré Henri IV. Un équilibre très précaire s'était installé, basculé dès la première épidémie, ou le passage de la soldatesque mal nourrie et mal payée.

Thomas Platter, un jeune médecin suisse de Bâle s'installe à Uzès de 1597-98. Il nous a laissé le récit de cette période, son atmosphère. Il passe par Vallabrix en 1595 : il trouve le village en piteux état, en ruine. A cette époque les familles vivaient à l'intérieur du fort qui était protégé par une petite garnison sous le commandement du sieur Combet ou Petit Combe. 25 habitants en 1541, combien en 1595 ? Des baptêmes catholiques sont enregistrés, 4 en 1594, 11 en 1595, 6 en 1596, donc des couples en âge de procréer, du travail, des maisons, autant de signes de renouveau... Un potier d'étain Pierre Chanes, un maçon Jean Benoît et un maître-maçon Etienne Bouzigues sont installés à Vallabrix. (en 1567 participation à la construction du temple d'Uzès pour Jean Benoît - mariage de son fils et de son neveu en 1598 pour Etienne Bouzigues - location de ses biens pour Pierre Chanes).

C'est la période où les potiers d'étain font fortune grâce à la bourgeoisie et à la petite noblesse montante. Les maçons construisent, décoorent, embellissent nos rues, les fenêtres s'ouvrent, les escaliers s'ornent de balustres.... Il y a du travail, un besoin de confort, d'afficher son aisance, son statut social pour être respecté.



Mathieu de Bargeton en bon gestionnaire, intervient dans l'installation et le mariage d'un menuisier sur notre village. Le 24 avril 1565, maître menuisier Pierre Canne originaire de Troyes,

mais habitant Nîmes, épouse noble Nadale Mejean fille de feu noble Nicolas et de noble Marthe Milone de Vallabrix, quasi ruinée. (not *Claude Gazaigne Uzès 2^E71/299*). La dot, maigrichonne, est de 50 livres et deux robes. Un forgeron (faure) Jean Gay installé à Vallabrix originaire de St Laurent Les Arbres se marie en 1539 dans notre village avec Catherine Athenon de St Roman diocèse de Die en Dauphiné. (not *Vincent de Johannenc Uzès 1^E3102*). Il est autorisé à s'installer dans une jasse abandonnée à l'extérieur du fort. En 1570, un serrurier de Fontarèche Antoine Souchon se marie et s'installe à Vallabrix, contrat de mariage avec noble Jeanne de Mejan fille de feu noble Nicolas et de noble Marthe Milon de Vallabrix. (not *Duvéziat Uzès*). Les familles Gay et Souchon vont nous accompagner jusqu'au 20^{ème} siècle. L'installation sur le village d'artisans va amener un mieux vivre et des enfants. Mais Mathieu n'oublie pas les paysans qui ont besoin aussi d'un coup de pouce. Il donne en 1545 en dot deux brebis avec des agneaux à venir à Casarine Laurent qui vient de se marier avec Jean Boutaud de notre village.

La vie est la plus forte. On recommence à construire à l'extérieur du fort en 1602. L'historien Le Roy Ladurie mentionne un renouveau économique à partir de 1597 grâce à l'industrie textile et céréalière pour notre région. (*Le Roy Ladurie Thomas Platter TII édit. Lacour*). Les guerres d'Italie et les guerres de religion ont drainé vers l'Uzège des soldats, cadets de familles nobles souvent, français, parfois étrangers, venus chercher fortune chez nous. Ils achètent des terres, des coseigneuries, se marient avec nos filles. Ils participent aux renouveaux économiques, démographiques et font évoluer les mentalités. Des familles sont descendues du Massif Central pour travailler à Uzès, ouvriers du bâtiment surtout, et dans les villages alentour pour relancer l'agriculture et l'artisanat. (*Revue Rhodanie n°10-11 1984 J Flaugère*). Uzès se construit, les jardins intérieurs disparaissent. (*compoix arch communales d'Uzès*). Une petite-fille de Mathieu de Bargeton Mondete fille de Balthazar et de Gabrielle de Brueys épouse un cadet du Rouergue venu combattre aux côtés des Crussol, Bertrand de Morilhon seigneur de Génévriers en 1611, de «fort belle figure» !!.

Le même Thomas Platter écrit en 1597 : «Les faubourgs (d'Uzès) ont été plusieurs fois détruits, mais très bien rebâti. Un tiers environ de la bourgeoisie y réside, et c'est là que se trouve le jeu de paume». Antoine Merle en effet de retour de guerre installe dans son auberge une salle de jeu de paume. (*arch Uzès BB5 et revue rhodanie Flaugère N° 4 1982*). Toujours d'après Thomas Platter on dénombrerait 1500 feux (familles) à Uzès, ce qui paraît beaucoup, 5000 à 6000 personnes. Une vingtaine de bourgeois dont la fortune s'élève à au moins 30 000 livres tournois, et une cinquantaine de bourgeois ont un avoir de 20 000 livres au moins. Jean Gondin sieur de Carsan, bourgeois, et hôte de Thomas Platter s'est porté acquéreur de deux villages, et a pour 600 000 francs de créances.

Energie de reconstruire, volonté d'aller de l'avant, foi en l'avenir ! Toujours d'après le récit de Thomas Platter, en septembre 1597, lors de la foire de St Firmin, des marchands d'Italie, du Piémont sont présents, en grand nombre, profitant ainsi d'une certaine stabilité politique et économique.

Ce renouveau économique semble profiter à tout l'Uzège. Chez notre voisine St Quentin on compte environ mille bêtes à laine et une quarantaine de pourceaux. Les terres à blé et même les herbages voient leurs prix grimper.

Pourtant à Nîmes en 1590 on arme encore les hommes de 15 à 50 ou 60 ans pour garder les six portes de la ville. Peur de la peste, des émeutes, des gens venus d'ailleurs.. En cas de danger seules les portes de la Couronne et des Prêcheurs restaient ouvertes. Le 5 mai 1593 par son de trompe le commandement de M de Saint-Cosme gouverneur de Nîmes avec les consuls demandent à tous les habitants (hommes) de moins de 50 ans en personne (un laquais ne pouvait pas remplacer le maître) et à leur tour de se présenter à la Garde sous peine d'amende et de prison. Chacun doit se sentir concerner par la sécurité de la ville et de ses habitants. (*arch muni DD4 + Mémoire de l'Académie de Nîmes 1880 p179*).

A Uzès une étude intéressante a été faite pour la période 1560 à 1743 qui concerne les surfaces cultivées réparties entre les diverses catégories de propriétaires. (*Alfred Chabaud -L'Uzège et la Région Bagnolaise TII-III*)

Nous voyons sur ce tableau la forte présence des artisans et marchands, des hommes de loi, phénomène qui va s'accroître tout au long du 17^{ème} et 18^{ème} siècle. La noblesse de 1560 va beaucoup perdre de sa richesse sous Louis XIV, guerres, agriculture en perte de vitesse, des

domaines qui sont vendus à une classe marchande au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes de 1685...

A Uzès, de 1560 à 1666, la surface cultivée se répartit comme suit entre les diverses catégories de propriétaires (a) :

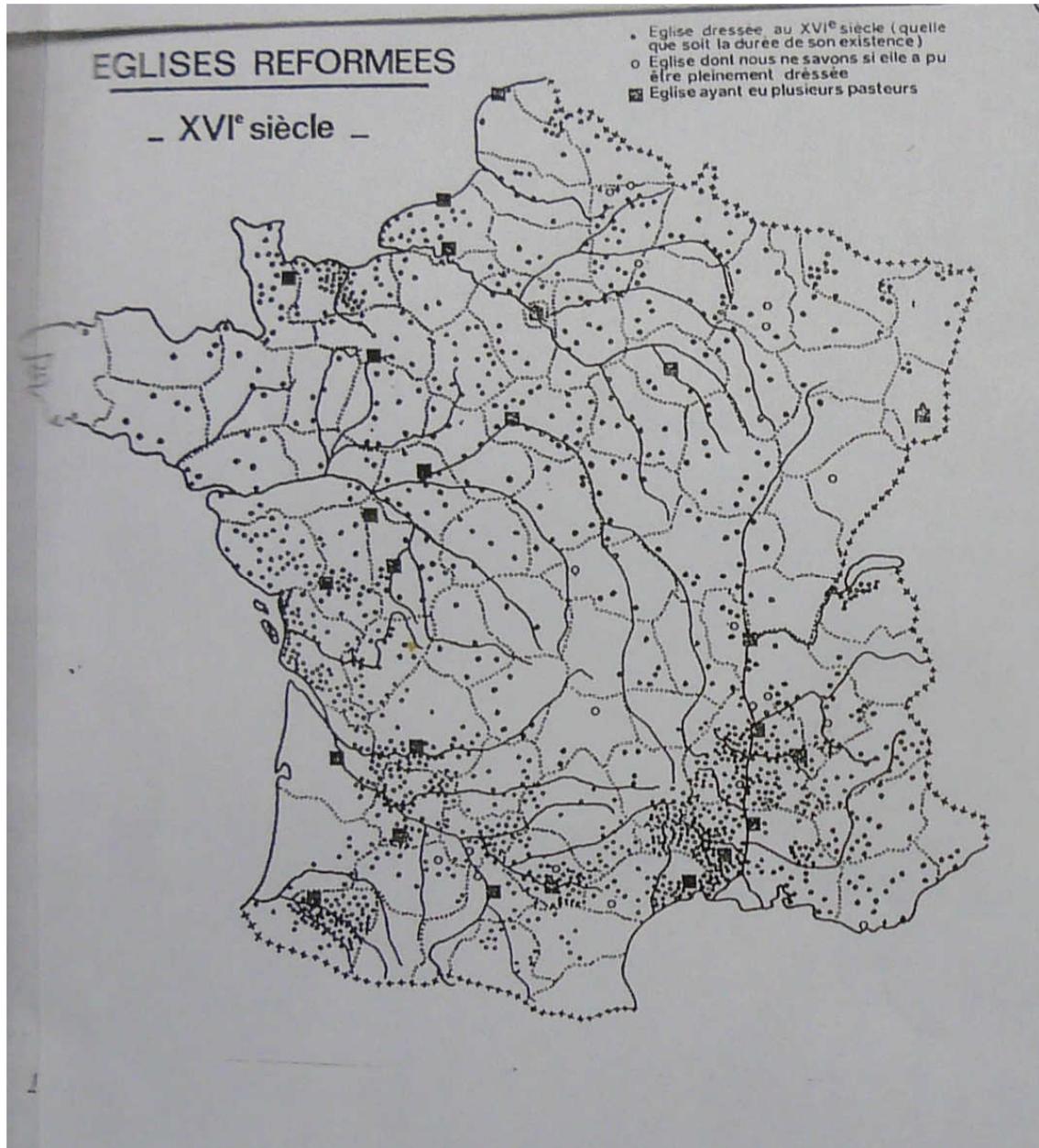
	1560		1743	
	ha	%	ha	%
Nobles	60 ha 2	6,9%	5 ha 2	0,4%
Bourgeois vivant « noblement »	42 ha 5	4,2%	49 ha 1	4,4%
Hommes de loi	90 ha 1	9,9%	289 ha 26	21,9%
Médecins	11 ha 6	1,1%	28 ha 8	3,2%
Négociants et fabricants	—	—	—	—
Artisans et marchands	154 ha 1	15,9%	285 ha	20,1%
Propriétaires qui travaillent et vivent exclusivement de la terre (c)	667 ha	64,3%	668 ha	48,7%
Fermiers et métayers	—	—	—	—
Salarés agricoles	4 ha	0,4%	18 ha	1,3%
Jardiniers	—	—	—	—

Chronologie des huit guerres de Religion : (pour s'y retrouver !)

- 1560-janvier 1562 : tentative de tolérance civile
- 1562-1563 : première guerre terminée par l'édit d'Amboise
- 1563-1567 : deuxième tentative de politique modérée
- 1567-1568 : deuxième guerre achevée par l'édit de Longjumeau
- 1568-1570 : troisième guerre qui se termine par l'édit de St-Germain en Laye
- 1570-1572 : troisième essai de tolérance civile
- 1572-1573 : quatrième guerre et édit de Boulogne
- 1574-1576 : cinquième guerre achevée par l'édit de Beaulieu
- 1576-1577 : sixième guerre et édit de Poitiers
- 1579-1580 : septième guerre dite des Amoureux, terminée par la paix de Fleix
- 1585-1598 : huitième guerre et enfin l'Edit de Nantes
 - 1615-1629 : guerre(s) de Rohan et paix d'Allais (sous Louis XIII)

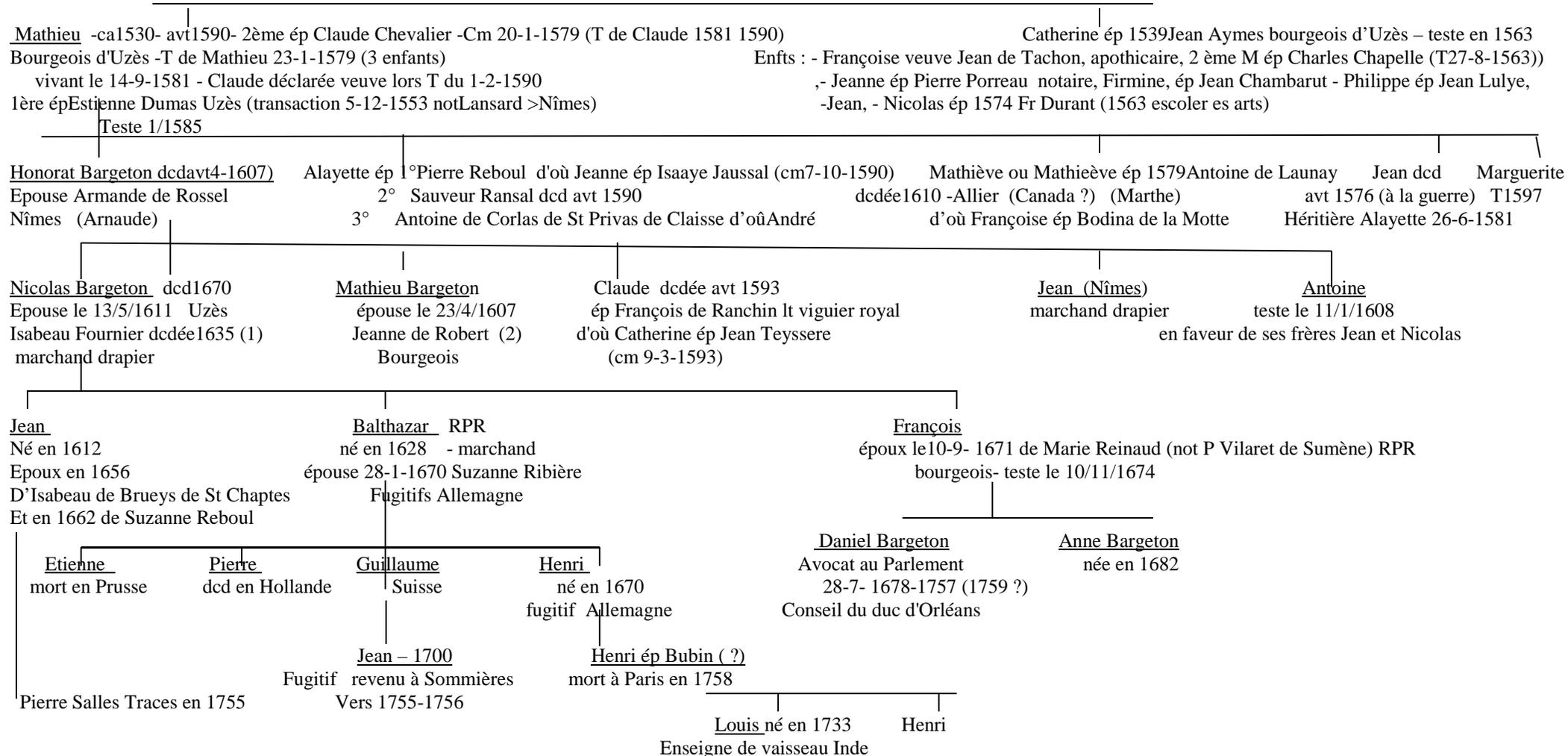


Carte de l'implantation des églises réformées à la fin du 16ème siècle (Bulletin de la Société Historique de l'Uzège – Uzès et l'Edit de Nantes n°23 mai 1998)



Branche Cadette Bourgeoise

Nicolas ép Antonie Guizarde (dcdée avt 1539) - marchand Uzès vivant le 26-4-1515 - autre épouse 1543 Alaycette Tornès



(1) Isabelle Fournier fille de sire Balthazar et Judith Castilhonne ou Jeanne Reynaude ? Balthazar Fournier est consul en 1636 et cité par Ménard dans ces Preuves pour l'Histoire

(2) Jeanne de Robert fille de Pierre lieutenant du viguier et Loyse Desmartins

Cm : contrat de mariage - T : testament – ép : époux ou épouse- dcd : décédé

II - BRANCHE BOURGEOISE



Nous devons nous arrêter quelques pages sur la branche bourgeoise des Bargeton car elle participe aussi des alliances, liée à la branche noble jusqu'à la Révolution. Toutes les familles anciennes ont vécu sur ce modèle : une branche bourgeoise, commerçante, et une branche noble, liées par des mariages, parrainages, amitiés (les Arènes, Larnac, les Brueys, Foissac, Desplans, Pujolas, Hubac, Abouzit, Roche, Escoffier.....et Bargeton). On travaille ensemble, on est solidaire les uns des autres. L'essentiel est d'avancer, de prospérer, de vivre tout simplement malgré et au-delà des «politiques». Les historiens appellent cette branche «cadette» : quelle réalité cette dénomination représente-elle ? Branche qui n'a pas été anoblie, mais qui existait bien avant l'anoblissement de Mathieu.



SOUS LE PATRONAGE DE LA VIERGE

Cette miniature, tirée d'un exemplaire du *Petit Thalamus* exécuté après 1270, reprend le schéma d'une scène de dédicace : les consuls de Montpellier, vus comme les auteurs collectifs et institutionnels du texte, remettent le manuscrit à l'enfant Jésus, assis sur les genoux de la Vierge qui est aussi la patronne de la ville. La Vierge figure dans un édifice dont l'architecture renvoie symboliquement à l'église Notre-Dame des Tables, la principale église civique de Montpellier.

et Marguerite de Solier fille de maître Pierre de Solier notaire. Outre la famille assistaient à la signature, un arbalétrier ainsi que d'autres artisans. (2^E71/269 Uzès). Nous retrouverons un Pierre Reboul plus tard époux d'Alaycette, petite-fille de Nicolas, ainsi que des Sollier.

Par sa femme Alayette Tornès il possède des biens sur Meynes (*rémission du 16 mai 1543 not André Dupin Uzès2E1/186*)

Quelques certitudes en ce qui concerne les filiations. Rendons grâce à l'excellent travail de Yanick Chassin du Guerny dans ses inventaires notariaux. Mais aussi beaucoup de trous qui nécessiteront d'autres recherches.

Un doute sur un partage du 17 janvier 1554(1555) : la succession de Jean Bargeton époux de Catherine Aubert(e), les enfants sont Etienne, Jean, Pierre, Manaud, Nicolas, notaire de Bagnols (2^E14/290). Les prénoms sont dans la ligne de nos Bargeton, mais le lieu paraît improbable. A creuser.

Plus certainement sont apparus dans les divers actes notariés tout d'abord :

-Nicolas Bargeton marchand d'Uzès époux d'Antonie Guizarde, décédée avant 1539 et remarié à Alaycette Tornès avant 1543. Il est présent lors du contrat de mariage le 18 février 1519 d'un Pierre Reboul cordonnier d'Uzès

Les historiens se sont demandé quels liens familiaux existaient entre ce Nicolas et son fils Mathieu roturiers et le Nicolas et Mathieu anobli. Les dates indiquent déjà que ce ne sont pas les mêmes. Nicolas roturier frère de Mathieu le Vieux ? Il semble plutôt près de la génération de notre Mathieu le Jeune. Branche de Jean ou Pierre Bargeton ? Les prénoms des hommes de notre branche cadette indiquent comme toujours à cette période une filiation : Jean apparaît plusieurs fois et non Pierre (à ce stade des recherches).

Au moins un fils Mathieu et une fille Catherine:

+Mathieu (ca1530-décédé avant 1590), vivant le 14 septembre 1581, époux d'Estienne Dumas d'Uzès (*transaction le 5-12-1553 not Lansard Nîmes*) et remarié le 20 janvier 1579 à Claude Chevalier, fille de feu Jean originaire de Rochemore diocèse de Viviers (Rochemaure) (*not Cl Gazaigne Uzès 2^E71/304*). Elle possède des terres puisqu'elle vend en 1551 des moutons (bestail lanu) à Privat. (*not B Blancard de Cornillon, E466*). Privat en Ardèche ou à côté d'Alès ?

Cette dernière est déclarée veuve lors de la rédaction de son testament du 1er février 1590. (*adg2E61/357 not Fournier Uzès*). Son précédent testament de mars 1581 prévoyait deux héritières : sa sœur Hélice habitant Montélimar et Arnaude de Gondin femme de Martin d'Alméras. Les Gondin sont partout !! (*2E-71/343*).

Un autre testament du 5 octobre 1574, donc avant son mariage avec Mathieu, nous informe que Claude est veuve d'Antoine de Gondin bourgeois, sa maison ira à sa sœur Hélice habitant Rochemaure, un corset noir à Catherine Gondin veuve de Michel Rossel, et son héritière est Isabelle Brison veuve d'Antoine Pize de Montélimar. Ces personnes disparaissent lors des testaments suivants. En 1579 Catherine Gondin est décédée lors du mariage de sa fille Catherine Rossel avec François Ravanel dot 375 écus d'or une belle somme (*2^E63/34*). Dans cet acte-contrat de mariage, Jean Gondin est qualifié encore de bourgeois. Les Gondin et les Bargeton seront très liés par mariages et combats. (*2^E71/323 – not Fournier 30/10/1590 2^E61/357*). Dans son testament de février 1590, son héritière est sa filleule Claude fille d'Honorat Bargeton (son fils ou beau-fils ?) et d'Arnaude Rossel et femme de François Ranchin. Noble Jean de Rossel était témoin à la signature de l'acte.

Cette profusion de testaments indique une volonté de gérer ses biens dans une période difficile. Nous sommes en pleine guerre civile et les épidémies sont toujours là.

Mathieu et sa sœur Catherine femme de Jean Aymes, partage la succession de leur mère Antonie Guizarde décédée sans testament devant le notaire d'Uzès Vincent de Johannenc (*not Vincent de Johannenc Uzès1-E-3102*) le 18 août 1539. Les décès sans testament étaient rares autrefois. Accident ?

Probablement un lien avec Marguerite Bargeton(ne) fille de feu Claude Bargeton de St Ambroix, qui teste en août 1597, malade et détenue (détenue au lit par la maladie). Elle a un frère Jean, sa marraine est Marguerite Dumas (*adg Bagnols not Vincent Brubel 2^E14/493*). Le 5 décembre 1553, Mathieu et son épouse Estienne Dumas, (que nous venons de voir) mariés bourgeois d'Uzès, transigent avec Mathive Dumas devant le notaire de Nîmes Jean Lansard, marraine de Marguerite Bargeton. (*2^E36/59 not Jean Lansard Nîmes*).

+ Catherine épouse de Jean Aymes bourgeois d'Uzès en 1539. Lui est vivant en 1574 comme l'atteste une quittance. Un testament de Jean le 27 août 1563. (*not Sabatier de Nîmes 2^E37/61*) nous renseigne sur leurs enfants, six au moins.

Françoise veuve de Jean Tachon apothicaire, puis épouse de Charles Chapelle marchand (*Testament27-8-1563*). Françoise semble bien à sa place dans la généalogie : on la retrouve le 25-9-1599 lors du mariage de sa fille Isabelle de Chapelle fille de feu sire Charles bourgeois, union avec Jean Mercier sieur de Vaugran, viguier de la baronnie d'Alès, fils de Vidal et de Louise de Combet. (*2^E70/186 Not Uzès adg*). Un accord entre les enfants héritiers de Charles Chapelle d'octobre 1591 nous apprend les noms de sa descendance : Pol, *Isabelle*, Jean, Claude, Jeanne. (*not Simon Clapier Uzès 2^E70/181*). Claude Chapelle épousera en 1583 Arnaud Tornes praticien fils de notaire (*not Jean Delon2^E63/39*) petit cousin.

Françoise teste le 17/11/1575 devant Jacques Ursi notaire de Nîmes (*adg 2^E1/263*) : ce testament confirme qu'elle est veuve Jean Tachon, et femme de Charles Chapelle bourgeois.

- Jeanne épouse de Pierre Porreau notaire,

- Firmine épouse de Jean Chambarut,

- Philippe épouse de Jean Lulyer,

- Jean.

- Nicolas époux (cm : contrat de mariage) en 1574 de Françoise Durant, en 1563 bachelier es arts. Françoise est la fille de Jean Durant docteur en médecine. (*not Jean Malian Nîmes 2^E36/314*). Un pied dans une autre bourgeoisie, celle des médecins.

Le même jour Catherine leur mère rédige son testament devant le même notaire.

Nicolas se destine probablement au sacerdoce. Jusqu'en 1664 Nîmes dispose d'une académie qui forme les candidats pasteurs : Deux facultés des Arts et de Théologie dispensaient une formation, en philosophie la première année et en seconde année «maître es arts». Ensuite trois ans de théologie. Un examen de fin d'études se passait devant le synode de la province. Cette institution jouait un rôle dominant dans la vie des églises protestantes. Nous le retrouvons plus tard qualifié dans un acte de « bourgeois ».

Jeanne et Pierre Porreau ont une fille Lucrèce, épouse en premières noces de Claude Cabrol viguier de Blauzac et en secondes noces en décembre 1596 de Jérémie (Hérémie) de Rocheblave, écuyer de Blauzac, propriétaire d'une maison à Nîmes qu'il loue (*adg not Antoine Pichon Alès 2^E51/29 YCHGuerny+adg E594 not Jean Cabanemagre Nîmes 1627 relevé Bondurand*). Pierre Porreau n'est plus de ce monde au jour de la noce. Les Rocheblave étaient alliés aux Dalzon notaires de Barjac. Ils avaient d'ailleurs des biens, maisons et terres à Barjac. Alliance bourgeoisie et petite noblesse. Les Cévennes ne sont pas oubliées.

Pierre Porreau sera souvent le notaire de la famille. Il est reçu procureur au Présidial de Nîmes en 1554. Il sera très impliqué dans la gestion des événements de cette fin de siècle. En 1560-61 avec d'autres Nîmois il présentera les «Remontrances des Habitants de Nîmes au roi Charles IX sur la réforme de l'Etat». Evidemment ils sont de «La Religion» prétendue réformée. Beaucoup de docteurs en droits, en médecine, apothicaires, des nobles, des bourgeois, artisans se sont liés pour critiquer cette réforme royale. On y retrouve d'Albenas, d'Aymes, de Vaux, Rozel, de Froment.... (*Ménard Ville de Nîmes L Xiii p231/267 BNF*)

Philippe(a) d'Aymes veuve de Jean Lulier, marchand drapier, teste le 29 septembre 1598. Ses héritiers recevront 2000 livres chacun, quatre garçons et deux filles, une belle somme au total : Jean, Théophile, David, Jean plus jeune, Marguerite, Judith plus une pension à Jean «plus vieux»(beau-père ou oncle paternel ?) (*not Larnac d'Uzès 2^E71/336*). Théophile sera en affaires avec les Bargeton branche noble.

Jean (Jules ?) Chambarut, époux de Firmine, était bourgeois d'Uzès et juriste, en même temps que Pierre de Bargeton-Vallabrix (fils aîné de Mathieu de Bargeton) tous les deux intervenant pour le syndicat de Sanilhac. En 1596 il est viguier lieutenant d'Uzès. Il teste le 11 mai 1584, ses héritiers : sa mère Catherine Vanerye (Vanière), ses deux filles Isabelle et Esther, sa femme Firmine, son fils Jean escolier en avril 1584 (*not Jacques Puechreral Uzès 2E-71/344*). Jean-fils est conseiller au parlement d'Orange en 1592 (*présent au contrat de mariage entre Antoine de Colla président du parlement d'Orange et Claude de Joanys belle-sœur de Nicolas de Bargeton adg2E39/18 nor Robert Tinel La Calmette*). Une réussite professionnelle et sociale.

Le mariage de Jean Chambarut et de Firmine donne lieu à une donation de la mère du marié le 7 avril 1559 chez le notaire Claude Gazaigne d'Uzès, (*2^E71/292*) ce qui nous situe la période de la cérémonie. Le père de Jean était bastier, c'est-à-dire fabricant de bât. C'était une industrie essentielle à une époque où le transport de marchandises se faisait avec des mules et mulets et donc des bâtts. Nous commercions beaucoup avec le nord de la province via Les Vans. A certains endroits sur des drailles cévenoles nous voyons encore l'empreinte des sabots des mules creusée dans le rocher. Mathieu de Bargeton sera receveur de la taille aussi pour le village des Vans.

Jean Aymes se serait remarié. Un testament du 24 octobre 1588 de Jean Aymes chanoine et sacristain de la cathédrale d'Uzès mentionne une Catherine Chanude veuve de Jean Aymes bourgeois d'Uzès

son frère, ainsi qu'une Jeanne Aymes femme de M Poreau, son héritier Nicolas Aymes, donc les enfants de Jean Aymes et de Catherine Bargeton. Octobre 1588, nous sommes en pleine épidémie de peste, les testaments sont nombreux. (*adg not Souchon uzès 2^E63/40*). A la même date le testament de Catherine Chanude mentionne pour héritier Nicolas Aymes bourgeois *son cousin* et non son beau-fils ?

Mais revenons à Mathieu. Il teste une première fois le 20 janvier 1579 devant le notaire Claude Gazaigne d'Uzès (*2^E71/304*): il mentionne ses enfants : Alayette et ses trois mariages (16 écus plus sa dot), Mathiève épouse de Antoine Delaunay, son épouse Claude et son fils Honorat son héritier. Il teste à nouveau le 15 janvier 1585, testament inachevé, Pourquoi ? Il y nomme que deux enfants, Alayette, Mathiève et sa femme Claude Chevalière. (*not Guillaume Rossière 2^E63/35*). Honorat est-il décédé ? Jean n'apparaît pas non plus dans le premier testament. Le Chartrier Chapelain mentionne la vente des vêtements et des armes de feu Jean Bargeton en 1576.

Une transaction entre Mathieu et Honorat père et fils de septembre 1581 fait preuve de vie à cette date pour les deux. De même en juin 1581 une quittance de dot par Alayette sa fille et Antoine de Courlas son gendre.

- Honorat qui suit, décédé avant avril 1607, époux d'Armande Rossel. Il sera capitaine d'Uzès lors des guerres de religion, sous le commandement des frères Merle, aux côtés d'André de Pugolas, Jean de Rossel..... Les Rossel que nous avons déjà vu. Armande ou Arnaude est la fille de Michel Rossel et de Catherine de Gondin. Honorat portera le nom d'écuyer après 1567 : a-t-il été soldat dans les armées de Jacques de Crussol ? Un Honorat Bargeton d'Uzès épouse à Cruviers le 22-mars-1599 un lundi, Françoise Colomby. Le même et un remariage ?

- Alaycette épouse de Pierre Reboul d'où Jeanne épouse d'Isaaye Jaussal (*cm7-10-1590*)
Alaycette convole en secondes nocces avec Sauveur Ransal décédé avant 1590, et en troisièmes nocces avec noble Antoine de Corlas de St Privas de Claisse, seigneur de St Jean de Maruejols. En septembre 1569 lors d'une quittance devant notaire elle est déclarée veuve de Pierre Reboul. Il s'agit de régler la succession de son mari, avec le frère de celui-ci Jean Reboul. Donc on peut penser qu'elle est veuve dans les années 1568-69. (*adg- actes filiatifs de Nîmes 37001-36840*). Pierre Reboul était marchand à Nîmes. Son sobriquet Palhargues indiquait probablement son lieu de naissance (Arpaillargues). Léon Ménard nous parle bien d'un Palhargues cordonnier de Nîmes qui participe activement à la Michelade de Nîmes de 1567 à la tête d'une petite troupe. Est-ce le même ? (*Léon Ménard Histoire de la Ville de Nîmes p19*)

Preuve de filiation, une quittance de dot par Alaycette à son père Mathieu Bargeton le 26 juin 1581 (*not guillaume Rossière Uzès 2^E63/35*). A cette date elle est déjà remariée avec Antoine Courlas. Par ce texte elle hérite aussi des droits provenant de feu Jean Bargeton, «gagnés par lui à la guerre». Jean frère ou oncle ? Le Chartrier Chapelain mentionne en 1576 le 22 juin la vente des hardes (vêtements) et armes de Jean Bargeton pour un peu plus de 300 livres, son père est Mathieu Bargeton. La transaction se fait à Yssoire en Auvergne sous l'égide de Mathieu Merle gouverneur de la ville. (*adg 2^E71/323 not Duveziat-relevé YChassin du Guerny*). Donc frère. Pourquoi Alayette n'hérite de son frère Jean qu'en 1581 et non vers 1576 date du décès. Héritage compliqué ou décès sans postérité d'une épouse ?

Le 6 avril 1577 Alaycette fait donation par testament à sa fille Jeanne Reboul et à son fils André de Courlas (*not Antoine Malion Nîmes 2-E-36/316*) ainsi qu'à sa cousine Jeanne Aymes : «Alayette « de » Bargeton, fille de Mathieu Bargeton, bourgeois maître drapier à Uzès» fait donation pour cause de mort à Jeanne Aymes sa cousine (*Adg -Inventaire des Actes filiatifs de Nîmes*), donc nous sommes toujours dans la famille Bargeton. Il est probable que son mariage avec Antoine de Corlas date d'avant 1577, puisqu'un fils André est né avant la donation de 1577.

Sa fille Jeanne Reboul convole le 7 octobre 1590 avec Isaye Jaussal tisserand fils de Jean laboureur, natif d'Argenclaux paroisse de Pierremalle du diocèse d'Uzès. Il ne s'agit pas d'une mésalliance : l'acte est signé à La Bastide d'Engras, dans la maison de Jean Reboul l'oncle de la mariée, en présence d'Honorat de Bargeton, écuyer, sir André Jaussa(u)d marchand drapier et autres... (*2^E71/328notEtienne Duveziat Uzès*). On se marie selon ses biens et non selon son statut social.

Le 9 janvier 1590, Antoine de Courlas est curateur de Jeanne Reboul sa belle-fille et son oncle Pierre Reboul est tuteur. (not Barthélémy Plan Uzès 2^E71/341). Alayette est encore de ce monde lors du mariage de sa fille en octobre 1590. On peut penser que beau-père et oncle gèrent de concert les biens de Jeanne. Avaient-ils des raisons de se méfier l'un de l'autre ?

En 1595 Antoine de Courlas habitant St Jean de Maruejols est le tuteur de l'enfant de Bernardine de Gailhard son épouse, veuve du sieur Gailhard. Alayette est donc décédée et Antoine remarié. Les femmes ne faisaient pas de vieux os en cette période.

- Mathiève ou Marthe épouse avant 1579 Antoine de Launay ; elle a quitté ce monde en 1610. On la retrouve dans les tables d'Etat Civil de l'Allier et une Françoise (1580-1632) fille de Marthe et d'Antoine décède à Moulins dans l'Allier. Elle avait épousé dans cette ville le 14-7-1609 Jean François Bodinat de la Motte. (Union Other Religious Marriages). Une trace de cette Françoise au Canada sans explication à ce jour.

Antoine en 1574 assiste le commissaire François des Vignols à Uzès pour enregistrer les frais d'arrentement des biens ecclésiastiques. (adh. f°22 Sér B T VI 22555), donc en France à cette date. Dès 1554 nous avons des fugitifs protestants, via Strasbourg. Sont-ils partis ? La plupart des condamnés par contumace pour les faits et crimes de la Michelade de 1567 vont fuir.

- Jean mort (à la guerre d'après le texte) qui fait d'Alayette son héritière le 26-6-1581. Un acte notarié du 23-10-1570 mentionne un Jean Bargeton fils de Mathieu bourgeois d'Uzès et un contrat d'apprentissage chez Pierre Girard marchand. A ce jour nous n'en savons pas plus, sauf la mention du charrier Chapelain de 1576 vu plus haut qui nous apprend son décès les armes à la main lors des guerres de religion sous le commandement de Mathieu Merle.

- Marguerite qui teste en 1597 et dont nous ne savons rien à l'heure actuelle. Peut-être épouse de Jean Gilly tailleur à Uzès d'où un fils Abraham praticien, apparenté par mariage en 1599 aux Crussinel que nous retrouverons plus loin.

(Poldo d'Albenas in Discours de l'Antique et Illustre Cité de Nîmes 16^{ème} siècle BNF)

Honorat et Armande ont au moins cinq enfants.

- Nicolas qui suit, décédé en 1670, marchand drapier et époux (cm) le 13 mai 1611 d'Isabeau Fournier défunte en 1635. Elle est la fille de sire Balthazar et de Judith Castilhonne (ou Jeanne Reynaude selon un auteur). Un Nicolas Bargeton de Nîmes arrente (loue) le prieuré de St Gervais pour 850 livres en 1614 (arch Uzès G36). Probablement le même.

Honorat son père est décédé lors de ce mariage : il est qualifié de marchand drapier de Nîmes

- Mathieu bourgeois, "écuyer d'Uzès" époux (cm) de Jeanne de Robert le 23 avril 1607 (not Fr Mesnard Nîmes 2^E36/398). Pierre le père de la mariée à cette date décédé, était lieutenant du viguier. Les frères de Mathieu, l'oncle de Mathieu, François de Ravanel viguier de Blauzac entre autres étaient témoins au contrat de mariage. Un docteur en droit était aussi présent Antoine de Lageret, seigneur de Caissargues. Le père de ce dernier, Jacques participait à la Michelade avec un Pierre

Des antiques medailles de Nismes, qui on y trouue abondamment, & des Colonies des Romains.

CHAP. XX.

Nous trouuons encor iournellement, & en plusieurs endroitz de la ville des medailles de bronze, de la grandeur d'un gros teston de France, en l'un costé desquelles ya deux testes d'hommes, opposites l'une à l'autre, & chacune coronnee : au dessus, ces lettres, IMP. à chacun costé des deux la lettre P, & par ce P.P. Au bas, D I V I F. Au reuers, & autre endroit, ya vne Palme, & au bout d'icelle vne coronne pendant de la palme: vn crocodile attaché atout vne chaine à la palme, & dessus la gauche, & queue de la beste, C O L. au droit, & sur sa teste, N E M. comme les pourtraictz montrent.



Bargeton d'Uzès en 1567 (allié par mariage avec les Boileau-Castelnau en 1554). Les Lageret ont aussi une maison proche de la Maison Carrée de Nîmes, près du Puits de la Grande Table (*adg no Jean Guiran Nîmes E701*), voisins des Bargeton.

La mère de Jeanne est Louise Desmartins famille alliée par mariage aux Bargeton branche Bonnaventure de Bargeton-La Rouvière. Une sœur de Jeanne, Claude a pour parrain Pierre de Bompard, gendre de Pierre de Bargeton-Valabris. (voir plus loin).

François de Ravanel viguier de Blauzac est le fils de Vidal licencié en droits et avocat d'Uzès et de Catherine Gondin (encore eux !!). Epoux de Catherine de Rossel fille de feu Michel Rossel marchand. Catherine de Rossel est la belle-sœur d'Honorat. Jean Gondin est son oncle maternel. La dot de ce mariage est de 375 écus or. (*adg 2^E63/34 not Guillaume Rossière Uzès*). Les Gondin et les Rossel occupent le haut du pavé en cette période. Et déjà l'alliance des marchands et des gens de robe.

- *Claude* défunte avant mars 1593 épouse de François de Ranchin lieutenant du viguier royal, docteur en lois décédé avant 1593.

Une fille, Catherine épouse (cm) Jean Teyssere le 9-3-1593, marchand. Nous croiserons souvent les Ranchin sur le chemin des Bargeton, des Toulouse, etc.. Jean Teyssere est le fils de feu Guillaume et de Jeanne de Gondin. Au contrat de mariage la fine fleur de la bourgeoisie et petite noblesse uzétiennes sont là : Jean de Gondin seigneur de Carsan de fraîche date, Mathieu de Gondin gouverneur du roi, Rodolphe Lemaistre, médecin ordinaire du roi, Jean de Johanas vieux bourgeois, les Ranchin sœurs et beaux-frères, les Barlatier, les Aymes, Nicolas Aymes cousin premier consul ...La dot est épaisse : 500 écus or et divers effets. (*not Pol Pontanel Uzès 2-E-71/363*). Les protestants sont fortement représentés, sauf Jean de Gondin catholique, il en fallait au moins un dans chaque famille !!

Nous avons trouvé un testament assez poignant d'une Françoise de Ranchin qui teste en 1567 qui fait de son "éventuel posthume son héritier, qu'est au ventre de la testatrice". La future grand-mère se prénomme joliment Vérité. Pendant tout le 16^{ème} siècle nous trouverons des testaments qui lèguent au ventre de la mère. La tourmente des guerres dites de religion a commencé.

Nous allons souvent croiser Jean de Gondin, un des témoins au contrat de mariage. Une idée de sa fortune : en 1606 lors du mariage de sa fille Marguerite avec François de Monteynard baron de Monfrin, la dot est de 50 000 livres. (*not Fr Mesnard Nîmes2^E36/397*). Il prendra le titre de seigneur de Carsan. Il achètera le domaine d'Aramon de Diane de Poitiers. Lorsque Thomas Platter, l'étudiant en médecine de Bâle, le rencontre, il est catholique.

- *Jean* marchand drapier à Nîmes. Jean et son frère Nicolas achètent le 31 janvier 1611 deux presses "à presser draps" moyennant 200 livres (*adg not Jean Ursi Jeune NîmesE809*). Ils ont probablement des moulins foulons.

- *Antoine* qui teste en faveur de ses frères Jean et Nicolas le 11 janvier 1608 (*not Pierre Rossel Nîmes2E36/459*), marchands drapiers habitants Uzès et Nîmes..

Nicolas, Jean et Antoine, sont témoins lors du contrat de mariage du 18 janvier 1615 entre François Alterac cadissier fils du bailli de Martignargues et Pierre(ette) Nycolas fille de cardeur nîmois et réformés. Sont présents outre le notaire, un docteur en droit, un bourgeois, des cardeurs, un teinturier, tous de Nîmes. Les mariés sont-ils des employés des Bargeton, des obligés, des fournisseurs ? (*not Isaac Barre Nîmes2E39/49*). Bel exemple de mixité sociale.

Jean le 22 mai 1671 est aussi qualifié de marchand de Nîmes au cours d'une procuration de sieur Jacques Brouzet vieux marchand de Quissac : le fils de ce dernier est en prison de Nîmes et doit des "sommes considérables" à Jean Bargeton. Le vieux père va négocier pour faire libérer son fils. Les notaires vont souvent jouer un rôle dans la résolution des conflits civils, médiateurs avant l'heure. Là aussi leur commerce est géographiquement étendu. (*not Etienne Béringuier de Sauve 2-E-48/40*). Jean et son frère Nicolas marchands de Nîmes font aussi des affaires à Anduze. Ils doivent 1788 livres à sire Pierre Pastre qui donne procuration le 3 avril 1617 pour récupérer cette somme (*not Jacques Laverny Anduze 2^E10/505*). A notre époque où pour faire cinq cents mètres nous prenons

la voiture, nous avons du mal à imaginer les voyages du 16^{ème} siècle, leur inconfort, le temps passé...même si parfois des commis se chargeaient du travail.

Nicolas Bargeton, marchand, fait quittance de trois charges trois cannes d'huile valant 159 livres à Blaise de Baudan séquestre (gardien) de fruits existant dans sa maison appartenant à Denis de Bargeton-Cabrières, docteur es lois et avocat, de la branche noble. En retour Blaise de Baudan reconnaît avoir reçu de Denis de Bargeton 5 salmés de blé, déclaration devant Henry de Bompar sieur de Mirabel de la branche Bargeton-Vallabris et devant Pierre de Ranchin sieur de St Quentin (les Ranchin alliés par mariage à Nicolas Bargeton). Mars-avril 1629 (*adg Série E Notaire Chrétien Guiran relevé Bondurand p417*). On travaille en famille. Et on troque....sans payer de droits !!



Nicolas a au moins trois fils

- * *Jean* né en 1612 époux d'Isabeau de Brueys de St Chaptès en 1656, puis de Suzanne Reboul en 1662. De ce dernier mariage une descendance en la personne de Pierre Salles (traces en 1755)

- * *Balthazar* né en 1628 marchand convole en 1670 avec Suzanne Rib(v)ière. Autre preuve de vie, le 14 février 1670 il vend un terrain à Nîmes au petit séminaire pour la somme de 600 livres (*arch Uzès G36+adg 1082 relevé A Besset de Lamothe arch civiles ecclesiastiques*). Plus tard lors des guerres des Camisards de 1700, nous trouvons Suzanne Rivière, veuve Balthazar Bargeton fugitive pendant la période de 1688-1698, refusant violemment de se plier à la Révocation de l'Edit de Nantes. Ses quatre fils sont fugitifs en Prusse, Hollande, Suisse.

- * *François* époux le jeudi 10 septembre 1671(cm) de Marie Reinaud (*adg-not P Vilaret de Sumène 2E68/469*). Son père Nicolas est décédé à cette date. Ils sont aussi de "La Religion". Bourgeois, il teste le 10-11-1674.

Il sera le père de Daniel Bargeton, avocat au Parlement et célèbre juriste sous Louis XV. (28 juillet 1678-1757 ou 1759) Conseil du duc d'Orléans ce qui lui apportera des ennuis. On se doit de dire quelques mots sur Daniel Bargeton. Protestant de naissance il est présenté au baptême par le sieur Fournier, arrière-petit-fils de Fournier consul en 1636 et auteur d'un des Mémoires-journaux cités par Ménard dans les Preuves pour l'Histoire. Daniel a reçu un certificat de catholicisme le 4/11/1705. Il y est qualifié d'avocat de Toulouse, le certificat est délivré par Jean Raby archidiacre vicaire général de l'archevêque Jean-Baptiste-Michel Colbert. Il reçoit un certificat d'assiduité et de mérite professionnel, reçu avocat au parlement de Toulouse le 16 janvier 1698 à 20 ans par le procureur général du Parquet de Toulouse Lemasuyer. Un auteur propose pour la présentation au baptême par noble Daniel de Guiran (ce qui expliquerait le prénom du bébé) et dame Claude Sayard veuve Balthazar Fournier. Il est certainement catholique en 1698 lors de son investiture au métier d'avocat, la Révocation de l'Edit de Nantes est de 1685.

Il ne tient pas à être confondu avec les Bargeton d'Uzès (qui sentent un peu trop le soufre ?). «Puisque vous êtes gentilhomme je n'ai point l'honneur de vous appartenir» aurait-il dit. Il les aidera pourtant financièrement. Le 10/6/1753 Daniel l'avocat verse 468 livres à l'enseigne Monsieur de Massargues qui est un cousin de la branche Vallabrix. (*adg 1250*). Jean Bargeton de la branche roturière, fugitif mais de retour à Sommières, recevra une pension de 500 livres jusqu'en 1783 sur la succession de Daniel Bargeton. Henri toujours de la branche Bargeton bourgeoise recevra aussi un legs.

Parce qu'auxiliaire de Davisart conseil du Duc du Maine, un des fils illégitimes de Louis XIV et prétendant non prévu au trône, notre avocat sera embastillé de décembre 1718 à mai 1719. Par la suite il rentrera au Conseil du Duc d'Orléans et il deviendra un des auxiliaires du chancelier d'Aguesseau dans son travail de refonte des ordonnances royales. Il a d'abord exercé son métier d'avocat au Parlement de Toulouse, puis à celui de Paris. C'était un juriste qui a fait date dans l'histoire du droit. Il était très intéressé par les idées des Lumières. Le roi lui fit don de 3 000 livres le 19 mai 1750 en récompense pour ses travaux. . (adg – Fonds Cabrières E1250).

A sa mort 132 000 livres de capitaux et 1500 livres de rentes seront distribuées à sa famille, hôpitaux, œuvres de bienfaisance... Selon ses vœux il aura un enterrement simple, pas plus de 200 livres. Son oncle maternel Pierre Reynaud et son cousin Jean-Maurice Reynaud seront responsables de la bonne gestion de la succession. (Comte de Balincourt Académie de Nîmes 1886 p277BNF). Daniel connaissait si peu ses parents exilés en Allemagne et tombés dans la misère qu'il les désigna si mal dans son testament que deux prétendirent à la rente viagère prévue pour l'un seulement. Une sœur pour Daniel, Anne née en 1682.

François et Marie Reynaud se marient majeurs et "procédant comme personnes libres". Les parents de la mariée sont feu sieur Laurens Reynaud bourgeois et Madeleine du Peyremalete de Roubiac natifs de Nîmes. La dot de la mariée est de 7000 livres en obligation consentie par ses frères Pierre, Jacques et un oncle maternel. François apporte 3000 livres à sa future se réservant droit de retour et 1500 livres en habits, bijoux, et «vice versa» reçoit en échange 750 livres de sa fiancée. Assistent au contrat de mariage, la famille, un procureur, un autre notaire (Jean Ménard), un marchand et un couturier. (adg not Pierre Villaret Sumène 2E-68/469).

François et Balthazar sont qualifiés de frères et marchands dans une quittance de 1668 (contre Jacques de Rozel 102 livres adg relevé Bondurand p390 E 665)

Balthazar et Suzanne auront au moins quatre fils, tous fugitifs en 1685 en Allemagne après la Révocation de l'Edit de Nantes. Suzanne est mentionnée dans les listes de fugitifs de 1685-88 (abbé Roquette L 312-274-298 gallica BNF)

- Etienne mort en service en Prusse
- Pierre décédé soldat en Hollande –
- Guillaume en Suisse, un fils Jean officier d'infanterie suisse en 1742, qui reviendra à

Sommières vers 1755-1756, gérant des propriétés de Monsieur du Fresq, et à la mort de ce dernier retournera en Suisse avec une petite rente viagère

- Henri né en 1670 fugitif en Allemagne à Andernach. Epoux N Bubin (ou Baben) mort le 18 avril 1758 à Offenbach. Il est le père de deux fils, Louis né en 1733 enseigne de vaisseau, et Henri. Leur cousin Daniel Bargeton, l'avocat les aidera financièrement. Louis très indiscipliné et en désespoir de cause, sera expédié en Inde et Henri repartira en Allemagne. En 1758, la veuve d'Henri écrit à Reynaud le légataire universel de Daniel Bargeton pour réclamer la continuation de la pension que touchait son époux mort d'une longue et couteuse maladie. Une lettre de remerciements indique qu'elle a reçu une aide.



L'intérêt de décrire cette branche cadette tient dans le fait que nous allons souvent les retrouver.

Des liens entre les deux familles perdurent jusqu'à la Révolution : parrainage, affaires, procès en commun, aide financière, avocat d'une des familles qui défend l'autre etc.

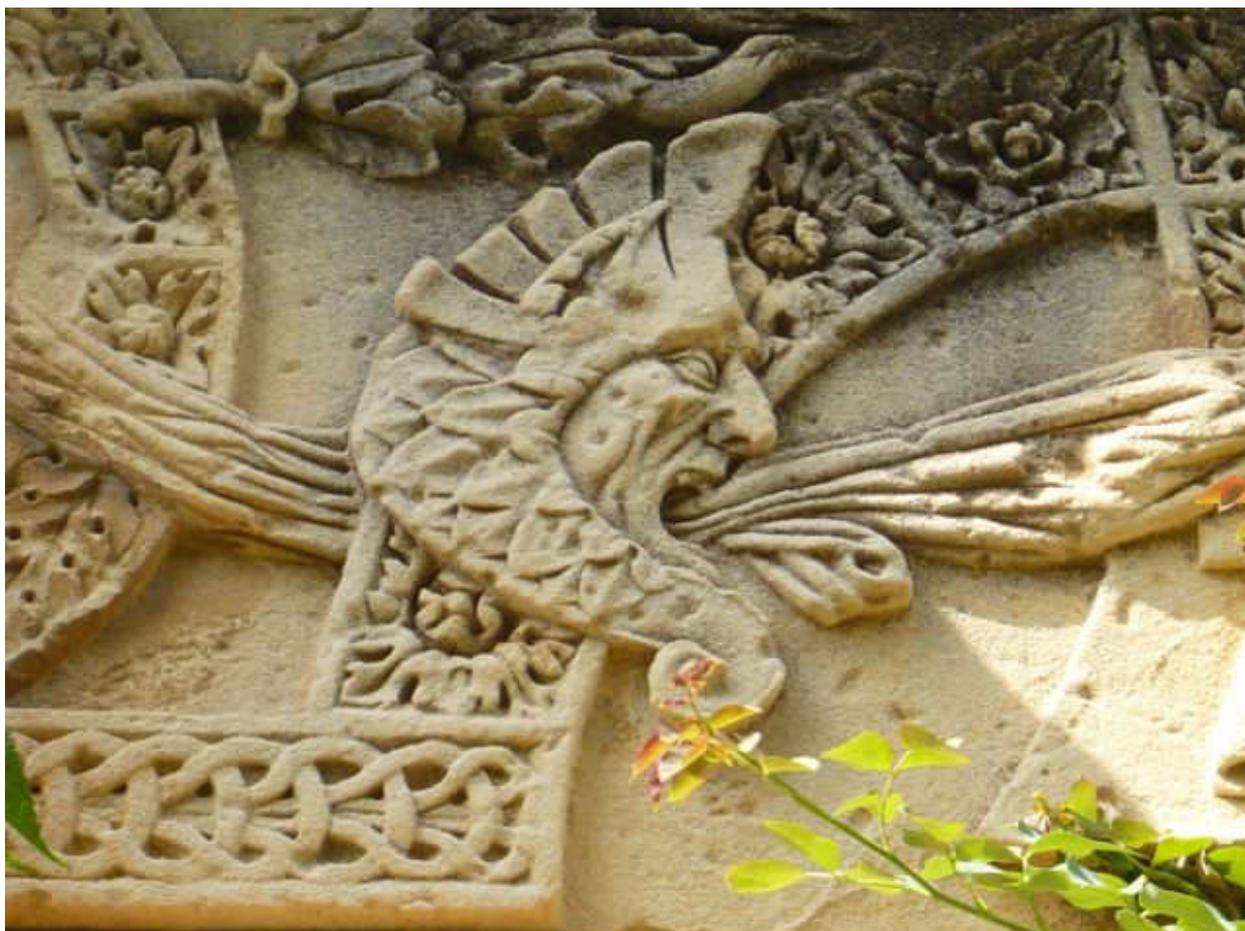
Daniel Bargeton est parrain de Daniel de Bargeton né en 1739 de la branche noble Bargeton-Cabrière.

Un Nicolas roturier serait le filleul de Nicolas 2ème fils de Mathieu de Bargeton.

Il est intéressant de remarquer dans des actes notariés un Nicolas et un Mathieu «de» Bargeton qualifiés «de branche cadette *bourgeoise* d'une famille anoblée en 1533» (mariages de ces personnes en 1607 et 1610 adg- tables notariales de Nîmes). Les notaires avaient l'art de ne pas mécontenter leurs clients tout en remettant les choses à leur place. Les enfants issus de ces deux mariages ne reprennent pas le « de ». Dans les compoix de Montaren on voit le même phénomène : les familles bourgeoises gardent leur « de », mais leurs terres sont «prétendues nobles» et assujetties à l'impôt !

Pour la même période, nous avons trouvé dans les Tables Notariales de Bagnols sur Cèze, la trace d'un Guy de Bargeton, fils d'Antoine habitant Roquemaure. Il s'agit d'une branche cévenole. Il épouse par contrat Jeanne Servier fille de Raimond habitant St Jean de Valérisole le 23 septembre 1537. Elle teste le 25 août 1564 (*Tables notariales de Bagnols*).

Autres Bargeton : Antoine Bargeton notaire Anduze/St-Ambroix très actif en Cévennes ne semble pas être le fils d'Honorat Bargeton - A creuser - une Catherine de Bargeton ép Bernard Fraissinet écuyer coseig de Blauzac en mai 1565 Filiation ? Quand on sait que François de Ravanel est l'oncle de Mathieu Bargeton fils d'Honorat (branche bourgeoise) et viguier de Blauzac (*cm 23-4-1607 not Mesnard Nîmes*) - de même une Cibille Bargeton veuve de François Nogaret praticien (apothicaire) d'Alès en 1588 ?- Guilherme Bargeton qui teste en 1506 de Blauzac ? Sébastien Bargeton époux d'Alays Deveze de St Ambroix... Nous savons que le nom de Bargeton était très fréquent en Cévennes en ce 16^{ème} siècle.



Et que dire de la branche Claude Bargeton de St-Ambroix, des Claude que nous retrouverons en Australie au 18^{ème} siècle !!! A creuser !!

22. Février 1567.

Mon cousin, nous eûmes hier des nouvelles du Languedoc, & un avis que vos deux freres, Beaudinet & Galliot, ont avec eux boime troupe, & tous les jours voient lever gens & argens. On ne sçait à quelle occasion, & semble qu'ils le veulent remuer des premiers; ce

que je m'assure que ne leur conseillerez pas, si étiez de par-delà; mais au contraire, les fairiez marcher d'une autre façon. Et d'autant que je suis assurée qu'ils croiront du tout ce que leur manderez, je vous prie, mon cousin, leur écrire une bonne lettre; & leur faire bien entendre que ce n'est point l'intention du roi, mon fils, ny suivre les édits & ordonnances; ce que le roi, mondit fils, n'est pas délibéré d'endurer; dont j'ay bien voulu vous avertir, afin que vous y donniez ordre. Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde. De Fontainebleau le 22. Février 1567.

Je vous prie, mon cousin, de bien faire entendre à vos deux freres qu'ils se gouvernent d'autre façon, & qu'ils suivent vôtre chemin, & non pas de faire ce que l'on dit qu'ils font; car ceux qui leur font faire n'auroient pas le moyen de les conserver, comme vous aurez, s'ils croient vôtre conseil, que je sçai ne fera jamais que pour le service du roi, & repos du royaume. Vôtre femme trouvera ici les recommandations de vôtre bonne cousine. *Signé Catherine. Et à la subscription: A mon cousin, le duc d'Uzès.*



III - NOTRE FAÇADE RENAISSANCE



Le passage du 15^{ème} siècle au 16^{ème} siècle est marqué par une évolution importante de notre société. Même les usages vestimentaires sont revisités, fantaisies à l'italienne, sophistication de la coupe des vêtements, richesse des matières, dentelles, perles...Les robes des épouses des riches notables s'ornent de manches amovibles qui permettent des assortiments changeants (d'où l'expression «c'est une autre paire de manches»). Dans la frénésie de paraître, le mouchoir brodé ou garni de dentelle fait son entrée, représentation d'un statut social et d'une éducation.

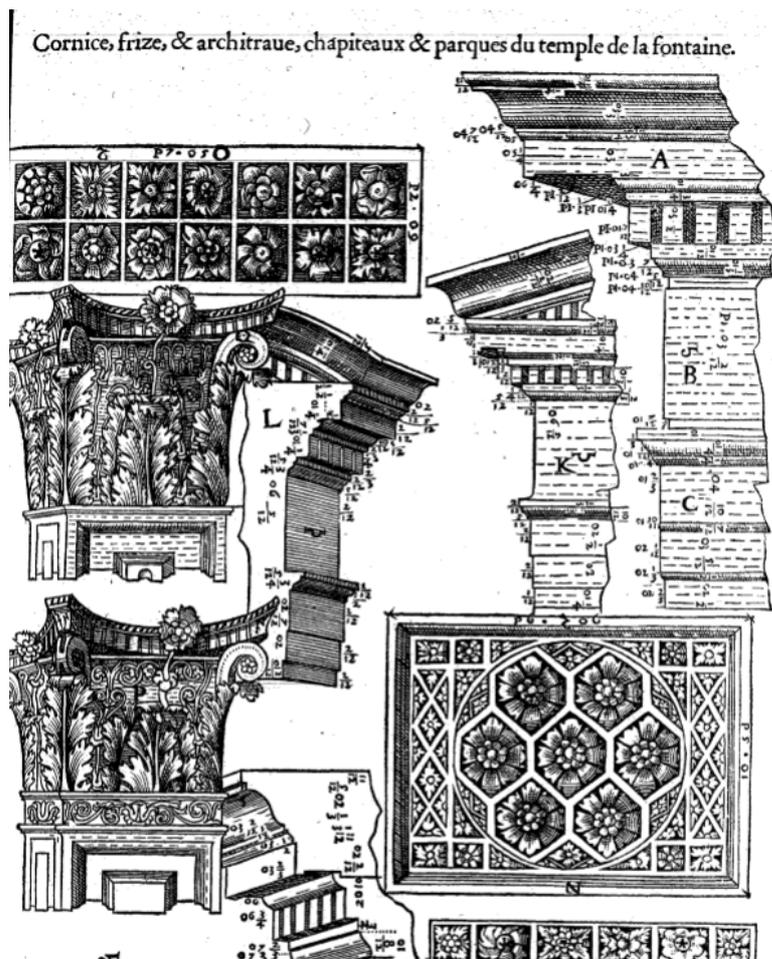
L'art va devenir plus laïc, les marchands ou bourgeois commandent des œuvres où ils seront représentés. L'individu est en train de s'affirmer, on ose les portraits dans une pose qui raconte la personne, pas forcément idéalisée. Le terme d'artiste n'existe pas ou peu : il est plutôt attribué aux philosophes. L'artisan deviendra artiste quand il se spécialisera, avec la notoriété qui lui apportera pension et intérêt de la classe des marchands. Il sera le reflet de la façon dont la société marchande souhaite se voir : par la production de richesses on ne dit plus sa soumission à Dieu mais on dit la beauté de l'Univers.

«Les marchands ou bourgeois se racontent à eux-mêmes un conte de fée dont ils sont les princes charmants» (*J Attali 1492 p128 Fayard*). Nous ne pouvons comprendre notre façade que si nous avons à l'esprit cette évolution de la manière de créer.

Les châteaux de la Loire perdent leur aspect belliqueux et se transforment : lucarnes ornées, loggias, terrasses, belvédères, parterres fleuris... Hôtels particuliers urbains des gentilshommes ou bourgeois « vivant noblement »...Lumière, couleurs... Cependant le rêve d'une vie meilleure n'atteint pas le peuple qui vit dans ses rues étroites et ses places fermées.

Notre façade Renaissance à elle seule mérite un chapitre. Le lecteur peut en admirer les motifs tout au long de ce texte. Sa construction date du milieu du 16ème siècle, probablement autour de 1540-60. C'est la période faste de Mathieu de Bargeton notre seigneur dominant. Il est riche, puissant en alliés. Il doit le montrer.(voir annexes- repérage *Monuments Historiques Charvet*)

Elle est d'ordre corinthien de même facture que celle du château de Nogaret à Marsillargues, près de Montpellier, ou de l'ornementation de l'hôtel de Dampmartin d'Uzès avec une influence Maison Carrée de Nîmes (denticules, caissons ornés de rosaces sur la corniche et le fronton).



L'ornementation couvre la partie supérieure du bâtiment, la partie noble. La partie basse et le côté ouest ne sont pas décorés et donnent à penser qu'elle n'est pas complète. Mais traditionnellement les parties basses des châteaux de cette époque sont peu ou pas ornementées. Elles abritent les réserves (eau, nourriture, foin...) parfois les animaux. (*Nîmes-dessins de Poldo d'Albenas 1*)

Frise, fronton triangulaire sur le dernier niveau, mascarons, billettes et oves, denticules et rosaces, cartouche de cuir repoussé....

Lions, masques, guirlandes de fruits, de feuilles, cornes d'abondance, comme à Marsillargues mais en plus touffu. Six pilastres délimitent une travée centrale qui était ornée d'un blason.

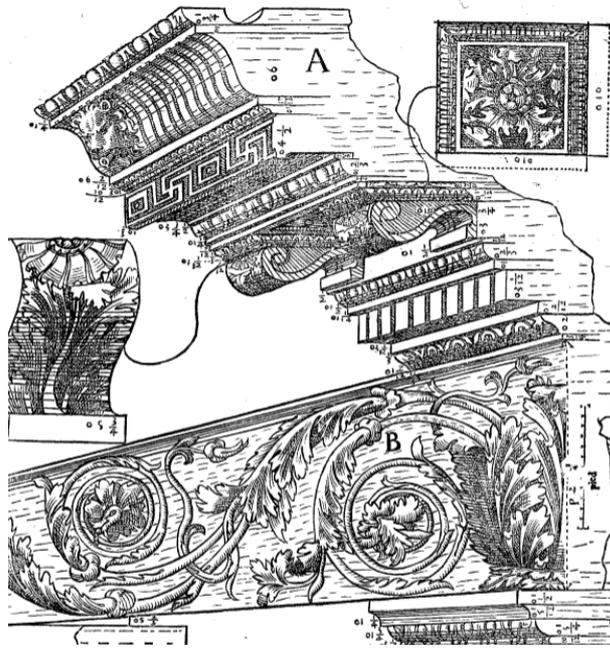
Cols d'un sérieux huguenot, mais masques malicieux coiffés à la florentine.

Escargots qui veillent sur le blason et qui rappellent l'orgueil des hommes qui perdent leurs «maisons» lorsqu'ils montent dans la hiérarchie sociale. Des serres de griffons, très à la mode à cette époque à Nîmes qui rappellent la Chanson d'Alexandre Le Grand et tout le fantastique qui tourne autour de lui. Des draperies qui évoquent le métier des ancêtres... Des personnages menaçants, mais une débauche de fleurs, de feuillages. Des roses grimaçantes ou rigolotes. Un lion au sourire débonnaire, un escargot espiègle. Des taureaux aux cornes ornées de pompons, de rubans, rappel des jeux,(et non des bucranes, cranes de taureaux à la mode de Marsillargues qui rappellent les sacrifices romains). Des faunes cracheurs de rubans de tissu ou de vents tempêtes. Une touche d'art grec par-ci par-là. Finesse, élégance, jeux d'ombre et de lumière, de superpositions. Les rosaces multiples, les guirlandes d'acanthe la font très nîmoise, très provençale. Rappelons nous les dessins de la fontaine de Nîmes par Poldo d'Albenas, ou du Chanoine Durand.

Le donneur d'ordre, le maçon se sont amusés semble-t-il lors de cette construction. Mathieu de Bargeton prend ici un autre visage, ce n'est plus le receveur de la taille.

(1- Poldo d'Albenas –Discours de l'Antique et Illustre Cité de Nîmes – BNF)

Cornice, Frise & Architraue de la maison quarrée.



(frise Maison Carrée Nîmesdessin Poldo d'Albenas)

Qui est le sculpteur de notre façade ? Nous avons un maçon à Vallabrix Jean Benoît qui est l'auteur de la façade du château de Cavillargues de 1567. La même année il participe aussi à la construction du temple d'Uzès. (17 décembre 1567 prix fait de partie du temple réformé d'Uzès - not Pierre Astier le vieux Uzès 2-E-71/333). Mais à cette époque il paraît plutôt spécialiste des colonnes et pilastres. En 1593 il construit la maison de l'évêque à Uzès. Il est associé à un traceur de pierre (carrier) Thomas Gilly. L'année suivante, les héritiers de l'évêque nomment deux autres maçons pour terminer les travaux. Désaveux des héritiers ou les autres maçons sont des spécialistes de l'ornementation ? Plus sûrement décès de Jean Benoit.

Un autre maître maçon Etienne Bouzigues vivait avec sa famille dans notre village à cette époque, donc un atelier avec apprentis,

compagnons. Les maçons étaient nombreux dans notre Languedoc depuis que Raymond V de St Gilles notre seigneur dominant en Uzège avait institué des privilèges pour les maçons en 1188. Toulouse et St Sernin, St Gilles, Nîmes et sa cathédrale du XIIème siècle en savent quelque chose.

Cette construction est plaquée sur le bâti, mais ne correspond pas ou plus aux ouvertures d'origine. Des transformations au cours des siècles ont supprimé un escalier intérieur dans la cour (en 1877), on a percé des fenêtres, des portes sur la façade intérieure mais aussi extérieure. Le blason a été martelé, les tours rabaisées ou supprimées. Au-dessus de la porte de la médiathèque ou « salle des gardes », un reste de blason buché probablement celui de Marguerite de Beaux épouse de Mathieu.

Cette façade pose plusieurs questions. Elle est un symbole très fort d'un statut social, d'une position revendiquée, affirmée. Il y a du panache dans cette sculpture. A notre connaissance aucun seigneur de l'entourage des Bargeton n'a pareille cour d'apparat, le château des Crussol, l'hôtel Dampmartin exceptés. Elle traduit un rêve d'Italie, un besoin de paraître qui correspondent bien au caractère de notre Mathieu de Bargeton. Pourtant on embellissait plutôt les demeures d'Uzès en ce milieu du 16ème siècle, façades ornées, fenêtres à meneaux, escaliers à balustres qui renvoyaient les colimaçons aux oubliettes.... D'où interrogation sur son emploi. A qui devait-elle en imposer ? La partie centrale s'appelle le Grand Membre nom qui était dans la région de Montpellier l'appellation d'une salle où les officiers seigneuriaux tenaient leurs audiences ordinaires, où les récoltes dues au seigneur étaient comptabilisées et parfois engrangées en sécurité, ce qui pourrait expliquer le caractère pompeux de la façade. Un temps ce sera aussi le lieu de justice seigneuriale. Il y a peu à Bernis nous pouvions voir encore l'anneau de justice dans une salle du château.

Elle se trouve dans une petite cour dans laquelle une voiture à chevaux ne pouvait ni tourner ni même entrer. Mais en ces temps de troubles, on avait tendance à surbaïsser les portes pour les rendre impossibles d'accès aux cavaliers.

Les justiciables arrivaient à pied ou du moins laissaient leurs chevaux à l'extérieur du château mais à l'intérieur du fort. Les audiences ordinaires couvraient les jugements de première instance, les affaires de police, les bans, bref des affaires courantes de basse intendance.. Pour les hôtes de marque il fallait un peu plus de «pompe». On peut donc penser que le



Grand Membre n'était pas une salle de réception, seulement une pièce administrative, judiciaire. L'énigme reste entière.

Une autre hypothèse suppose que lors de l'incendie de 1703 ou celui de 1705, une partie du château s'est effondrée, dont la construction ouest (le donjon et le reste de temple au rez de chaussée – on voit encore les chaînages d'angle en grosses pierres blanches). Une meutrière à droite en entrant dans la cour laisse supposer une construction aux murs épais à cet endroit, construction remplacée plus tard avec des traces de pierres de remploi.. Donc façade en partie détruite, incomplète. Mais à première vue, pas de traces de murs enfumés, brûlés.

Mais cela n'explique pas ce besoin de splendeur dans cette petite cour. A-t-elle été déplacée, mais où est-t-elle à l'origine ? Pas très loin car il fallait la transporter dans ce cas. Et en cette période de troubles ce ne devait pas être simple. Peut-être d'autres bâtiments dans le fort supportaient cette façade ? Nous n'avons pas trouvé de traces de cuisine ou de dépendances nécessaires à la vie seigneuriale de l'époque. On chassait à Vallabrix, donc on recevait et on mangeait. L'été la famille quittait comme tous les gens aisés, sa maison d'Uzès à cause de la chaleur, des odeurs du bétail à l'intérieur de la ville et des récoltes à engranger dans ses domaines. Nous savons maintenant que Vallabrix a subi des exactions lors des guerres des camisards, dragonnades et incendies à l'intérieur du fort et des bâtiments détruits. Dans le compoix de 1728, un vide de construction est mentionné entre les remparts et l'église, à une époque où pourtant les maisons auraient dû s'entasser.



40 - NIMES. — Presbytere St. Castor.
C'est dans une ancienne maison du XVI^e siècle, rue St. Castor, qu'est installé le Presbytere de la Basilique Notre-Dame et St. Castor. On remarque dans la cour intérieure d'élégantes fenêtres Renaissance et un ancien puits surmonté d'une cariatide. Nous recommandons cet immeuble aux artistes et aux touristes.

Est-ce que cette ornementation avait été prévue d'abord pour la maison ancestrale d'Uzès ? Mais cette maison fait un angle peu compatible avec la structure de la façade. Si cette façade a été déplacée c'est avant 1697. A cette date, les Bargeton louaient une partie du château à leur tenancier, donc n'avaient plus aucun intérêt à embellir cette cour. Et après 1719, deux propriétaires (Ruffiers et Bargeton) se partageaient le mur d'appui.

Peut-être l'explication est-elle dans la structure même du château du 15^{ème}-16^{ème} siècle tel que Mathieu l'a découvert, avec son donjon-carbonnière, ses remparts, sa «salla» ou Grand Membre, ses écuries dans la cour, son puits. Coup de foudre, enthousiasme du «parvenu» ?

Un visiteur a fait un parallèle entre la façade et la lettrine de Mathieu de Bargeton. Ce n'est pas le B de Bargeton qui est travaillé mais le M de Mathieu, «Le» Mathieu des Bargeton, lettrine orgueilleuse, travaillée, raffinée comme la façade. (voir lettrine page 3)

Ce qui est sûr, c'est que Mathieu avait vu "grand" avec cette façade !

Siècle plein de paradoxes fait de guerres civiles destructrices et de progrès scientifiques, techniques, siècle où s'installent un certain confort, un art de vivre fait de poésie, de sculptures, de peintures, de tout ce qui ravit l'œil et l'esprit. Le siècle de Ronsard, de Léonard de Vinci.....

Ci après Photo Jean-Paul Francesch -2016



Descendance de Pierre de Valabris

Mathieu de Bargeton (1^{er} degré)

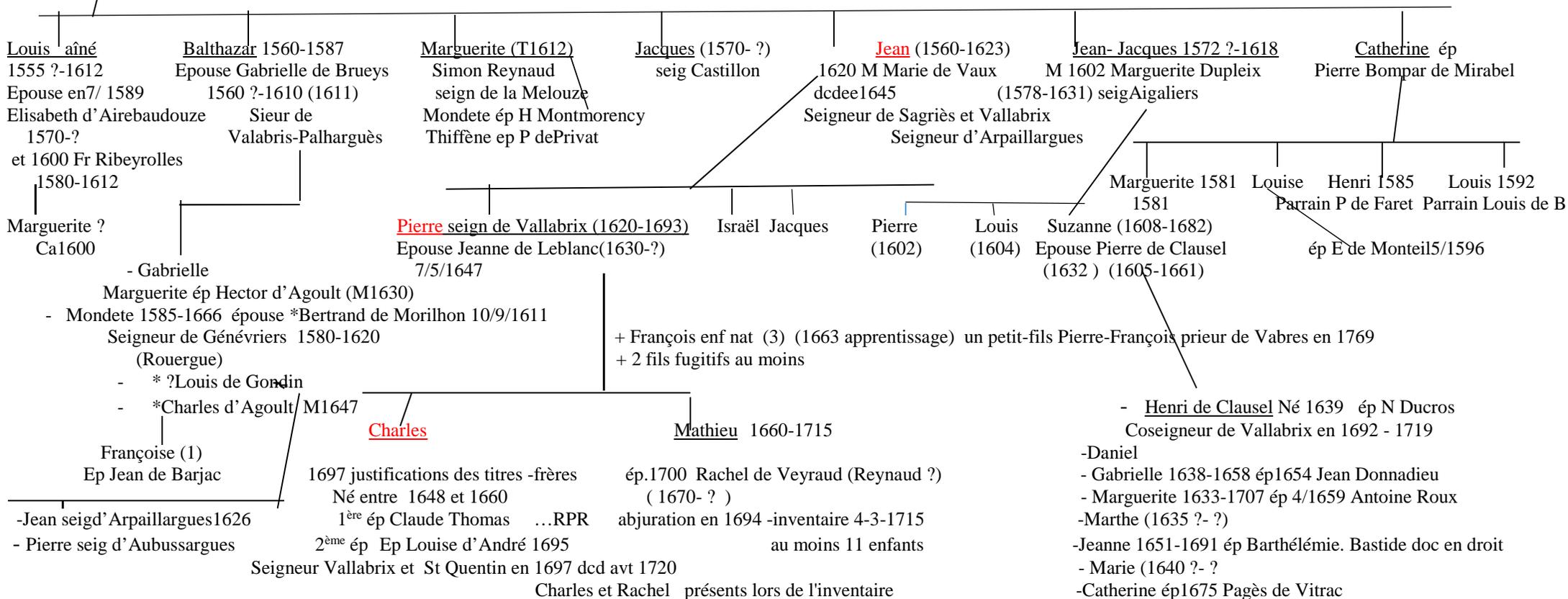
Pierre de Valabris (1531-avt1608)

Epouse en 1551 Mondete d'Alzon (2)

- T 23-5-1587/6-6-1593

Nicolas de Bargeton de Cabrières

autres enfants de Mathieu



(1) Françoise petite-fille de Charles d'Agoult (T adg 63J68 de Mondete), fille d'Hector d'Agoult – Enfants Charles, Hector.....

(2) Testament de Pierre : Mondete a le nom d'Alzon et non Auzon ou Douson comme cela apparait parfois dans les chroniques.

(3) François mis en apprentissage chez un cordonnier 22/10/1663 adg p298 relevé Bligny-Bondurand – Pierre-François petit-fils et prieur de Vabres en 1759 (adg not Fr Valat Lasalles 2-E-31/275)

Ca : date environ... **Mdate mariage** - **T testament**- **N né**- **Ep époux ou épouse**

Cm : **contrat de mariage**. La plupart des dates retenues ici sont celles des contrats de mariage et non de la cérémonie de mariage qui pouvaient être très différentes. En effet le contrat de mariage avec échange de la dot partielle ou virtuelle par "le touchement des mains " officialisait le mariage et le pacte entre les familles nobles ou bourgeoises. La cérémonie religieuse pouvait avoir lieu plusieurs années après. (Par exemple cérémonie de mariage le 16-7-1589 à St Chaptès (RPR) entre Denis de Brueys et Jeanne de Barlatier-Bargeton (ann tt6 p55) et contrat de mariage à Uzès le 13-10-1583 (ad30 Uzès 2E71/340 not B Duplan) - (Louise de Brueys et Charles Bernard de Miremont, mariage au temple de Montpellier le 18-8-1602 et contrat de mariage le 17-12-160

RPR : religion prétendue réformée



(frise cathédrale de Nîmes XII)



IV - PIERRE DE VALABRIS DE BARGETON

- XVIème – XVIIème siècle -



Pierre de Bargeton de Valabris est un des fils de Mathieu que nous venons de voir. C'est certainement l'aîné car il va porter le titre de Valabris et hériter du domaine fief principal de son père. De lui naît la branche Valabris qui continuera sous ce vocable jusqu'au début du 19ème siècle. D'après les recherches de la Société Genevoise de Généalogie il serait né vers 1531 à Uzès.

Ce début de siècle est marqué par des terreurs apocalyptiques : en 1524 on attend un deuxième déluge annoncé par les astrologues pour le 2 février. En 1530 un dragon crachant feu et flammes est aperçu audessus de la capitale. En 1533 le Jugement Dernier est imminent. L'année précédente on a vu dans le ciel de Paris, trois soleils et deux comètes. Une vieille femme de 94 ans aurait accouché d'un enfant... La violence de Dieu affranchirait de toute culpabilité les auteurs de la mise à mort de l'impie ou de celui considéré comme tel. C'est la création de la Chambre Ardente et les premiers bûchers pour les protestants. Les folies des guerres de religion, violence sacrée pour certains, s'installent dans les esprits pour éclater dès 1559. C'est la « bastonnade divine ». Nous avons eu aussi nos « guerriers de Dieu ». Femmes massacrées à Orange en 1562, cadavres mutilés trainés dans la boue... Les chrétiens croient de leur devoir de prendre les armes contre tous ceux qu'ils pensent être les disciples de l'Antéchrist. Les « Grands » vont très vite récupérer ce mouvement pour s'en servir politiquement. Les enfants de Mathieu et leurs descendants seront très marqués par cette période.

Pierre décède après décembre 1595 avant 1608. Une autre date apparaît dans la littérature 1572, date peu probable car on le retrouve en 1580 le 17 juin ainsi qu'en 1582 dans un procès avec dame Jeanne d'Alzon veuve de Nicolas Toulouse seigneur de Foissac et receveur particulier contre le syndic du diocèse d'Uzès. (Cour des comptes de Montpellier–adh-adg 205 f238 T1 série B1-B44). Un autre procès du 2 septembre 1590 où Pierre seigneur de Valabris, contre Jean Rossel, écuyer d'Uzès. Dans ce procès il est accompagné par les sieurs Mathieu de Gondin, d'Airebaudouze, d'Entraigues, etc.(adh-adg B T1 p266), tous alliés à la famille Bargeton par mariages, compagnonnage d'armes. Autre preuve de vie le 9/11/1593 (*adg Bligny-Bondurand p316*) transaction avec André Delaville, de Cornillon. Pierre est suffisamment connu pour être mentionné dans trois armoriaux : l'Armorial Général de France d'Hozier, celui de La Roque, et celui des Pays d'Oc. Mais l'étude de sa filiation est très peu développée dans les chroniques. Son testament et ses procès nous sont précieux à cet égard.

Encore une preuve des liens entre familles : une nièce de Pierre, Suzanne épouse en 1599 Jean de Toulouse-Foissac, fils de Jeanne d'Alzon vue plus haut.

Théoriquement dans le Nord c'est-à-dire pour les Languedociens, au nord de la Loire, le terme de "sieur" signifiait que son tenant n'était pas encore seigneur. Ce n'est pas le cas dans notre Midi où sieur est un terme courtois qui deviendra le "Monsieur" du 18ème siècle. Nous verrons que les textes même notariaux jonglent avec cette appellation, ajoutant à la confusion.

Pierre est décédé avant novembre 1610 car son épouse Mondette d'Alzon (ou d'Auzon, Douson selon certains textes) veuve de Pierre de Bargeton, signe à cette date un arrentement pour un pré à Arpaillargues et un autre à Uzès chemin de Nîmes contre 180 livres et un demi-quintal de fromage d'Auvergne par an. Les liens avec le Massif Central resteront forts dans la région jusqu'à nos jours.

Les « Auvergnats » c'est-à-dire les gens de la montagne, l'hiver sont employés dans les vignes ainsi qu'aux travaux forestiers de la plaine.

Nous retrouvons Mondete veuve de Pierre dans un acte notarié concernant un lods fait par elle le 22/10/1608. (*Adg E1059 Not Jean Gentous*). En cette occasion elle signera «Douson». Confirmation du décès de son époux Pierre de Valabris avant 1608. Mais vivant en 1602, la ville de Pont St-Esprit est contrainte de lui payer «21 écus d'épices» (*adg – Pont St-Esprit 202FF*). Mondette loue en avril 1601 une de ses maisons rue de La Tour à Uzès moyennant 121 livres c'est-à-dire une belle somme. Cette forte femme commercialise elle-même son vin qui part à Barjac, Chirac... Elle signe et probablement sait un peu écrire avec une main relativement sûre mais à l'orthographe fantaisiste. (un greffier ou secrétaire aurait produit des textes plus clairs)... En 1573, son vin arrive aux Vans transformé en vinaigre. Son acheteur réclame un remboursement, mais elle répond que le vinaigre étant plus cher que le vin c'est lui qui lui doit de l'argent !! (*adh c356 1573*). Une forte femme, Pierre son époux avait plus de chance d'avoir raison dans les prétoires ! Son éducation sent encore l'occitanie, où bourgeois et nobles sont aptes au négoce de l'argent qui irrigue les activités de l'économie de cette fin de Moyen-Age.



La profession d'avocat au cours du 15^{ème}-16^{ème} siècle continue d'être recherchée, car elle conduit à la fortune. Elle apporte considération, honneur. Le nombre d'avocats ne cessera d'augmenter d'année en année. A Uzès de 1496 à 1507 pour cinq disparues une douzaine de nouvelles inscriptions. Toutes les familles sont concernées : les Albenas, les Aymes, de Vaux... Pendant la période de peste de 1506, la Cour Royale d'Uzès est transférée à Nîmes et c'est le lieutenant principal Nicolaï qui fait fonction de président dans notre ville. Souvent remplacé par des avocats, comme d'Albenas, de Vaux, Gautier...

Il est habituel de penser que dans les filiations seigneuriales, l'aîné ou celui considéré comme tel, hérite du domaine et des titres. Les enfants suivants se tournent vers des carrières administratives, médicales, dans l'armée ou vers des carrières ecclésiastiques. Les Bargeton ne suivent pas toujours cet exemple, comme beaucoup de familles languedociennes de petite noblesse. Plusieurs seront gentilshommes campagnards et docteurs en droit. Ce qui leur apportera prestige, crédit et occasions de s'enrichir. Nous verrons plus loin un neveu de Pierre, Louis de Bargeton-Cabrière, seigneur de son domaine et greffier royal. Ils étaient suffisamment riches pour acheter des offices. Et puis il était de bon ton en cette première moitié de siècle que les jeunes gens de «bonne famille» étudient surtout le droit parfois la médecine dans les collèges et universités. Un bon nombre vont à Genève dès 1540 étudier auprès de théologiens et reviennent transmettre leur savoir religieux tout neuf. Le siècle est à la recherche du savoir.

Pierre de Bargeton est seigneur de Vallabrix et de Sagriès tout en étant docteur en droit. Il apparaît en 1591 dans un conflit à Sanilhac en tant que juriste-conseil, conflit entre le coseigneur Raymond de Brignon et le syndicat mi-partie consulaire. En 1550 il est receveur de la taille à la place de son père Mathieu « empêché ». Nous le retrouvons aussi dans des procès, non comme avocat mais partie, le 26 avril 1555 contre Paul Coulon (*adh B T1 f° 111 266*). Encore en 1595 le 11 décembre avec son neveu Louis de Bargeton-Cabrières, son cousin Jean d'Alverny, Pierre de Rossel... contre le syndic du diocèse d'Uzès (*adh série B T 1 p269*). En 1595 il réclame le remboursement d'une créance de 4000 livres prêtées en 1593 par son frère Nicolas de Bargeton-Cabrières décédé. (*procès-verbaux de l'assiette d'Uzès avril 1595 adg I5p269*). Il fera appel quatre fois au Conseil Privé royal sous Henri III et Henri IV. (*Inventaire T3 S Bertheau et E Kustner CNRS IHD 2009BNF*). On usait et abusait des procès.

Il continue d'agrandir le domaine, La Baume acheté en 1559 à Jean de Montlaur seigneur de Murla, Arpaillargues en 1577 cession de noble Jacques de Ginestoux, Monfrin...(*not Gollier Montpellier + adg-adh2^E63/34*). Ses héritiers auront jusqu'à huit maisons à vendre à partir de 1744. (*Compoix d'Uzès*) Il semble très demandé comme juriste, probablement bon débateur. Lorsqu'on se penche sur les différents propriétaires du domaine de La Baume, on se croirait dans une partie de Monopoly : successivement, le roi, le vicomte d'Uzès, puis les sieurs Barjac, Bargeton, Mancelle, Espérandieu, La Tour du Pin Gouvernet, Montlaur.... Ces ventes-achats ressemblent plus à des arrangements financiers qu'à des envies d'agrandissements patrimoniaux..

En 1559 il devient propriétaire du château d'Arpaillargues. Il y vit avec sa famille, tout en ayant des biens sur Uzès. Il ne semble pas avoir habité avec sa famille à Vallabrix du vivant de son père. Il est vrai que son père Mathieu et Mondete sa femme avaient des caractères forts qui avaient besoin de plus grands espaces que le château de Vallabrix pour cohabiter. Cependant son fils Jean époux de Marie de Vaulx est né à Vallabrix.

Dans le compoix de 1555 d'Uzès Pierre possède un moulin à huile et un moulin à blé sur cette ville. Sur le compoix d'Uzès de 1608, il laisse à ses héritiers de grands domaines dans le quartier de Castille en Uzès (Castilhon) : 10 hectares plus un autre mas dit «Bargeton» de 8 hectares, plusieurs maisons à Uzès. Il a des biens importants : en 1550 il paie des impôts 20 443 et de 1548-1552. (*adg-adhT5 21128 et suivants B1*). Il a donc des biens à gérer avant la mort de son père et avant son mariage. Par comparaison, l'entretien des reîtres et des suisses de 1575 a coûté 40 000 écus au diocèse. Jean de Toulouse-Foissac, grande maison aussi, ne payait que 17 600 livres de taille. Si ces gens payaient la taille, c'est qu'ils possédaient des terres ou maisons non nobles, biens roturiers qui souvent rapportaient plus que les biens nobles, car cultivables ou louables.



(Henri IV gravure de Henri Goltzius 1592 BNF cabinet des estampes)

Pierre est qualifié de catholique issu d'une famille protestante, selon J Arnoux «Sanilhac paroisse de l'ancien diocèse d'Uzès» notice historique 1892 (imprimerie de l'Oratoire St Léon Marseille). A notre avis, c'est plutôt l'inverse. Pierre baignait dans une ambiance totalement huguenote dès 1546. Dans ce document Jean Chambarut est qualifié aussi de catholique alors qu'il est conseiller en la Cour Souveraine du Prince d'Orange, protestant et lui-même de cette religion nous indiquent les archives communales de Sanilhac (fonds Sanilhac). Il est l'époux en 1556 de Firmine, fille de Catherine Bargeton de la branche bourgeoise, et de Jean Aymes bourgeois d'Uzès et de la "Religion". Nous les avons vus au chapitre concernant la branche bourgeoise des Bargeton.

Ce texte de J Arnoux concerne des événements qui se sont produits en 1591, donc avant la conversion au catholicisme

d'Henri IV (juillet 1593) qui aurait pu entraîner la conversion de certains de ses sujets à la religion d'Etat. Toujours dans ce document, un certain Jean Michel est qualifié de catholique alors qu'il se marie au temple, Antoine Rampon est rattaché à l'église romaine alors qu'il est consul, capitaine de 1592 à 1617, parrain d'un enfant en l'église réformée et chef de guerre huguenot. (*AN TT 269-10 Livre des baptêmes et mariages de Blauzac-Sanilhac 1589-1595*). Le parti protestant est important dans ce village en cette période. L'évêque Jean de Saint-Gelais passé à la Réforme favorise les nobles ayant ses idées dont en 1562 Jean Ranchin, coseigneur de Sanilhac.

Ou bien Pierre s'est converti à la religion de Rome à la fin de sa vie ?

L'analyse des antagonismes religieux de cette période a souvent été biaisée et a échappé aux chercheurs du 19^{ème} siècle. Et puis à cette époque, beaucoup d'archives n'étaient pas accessibles.

Pierre épouse Mondette d'Alzon (ou d'Auson ou Douzon selon les auteurs), dame d'Arpaillargues (ou Pailhargues) en 1551, qui possède elle aussi des biens importants, terres à Arpaillargues, maisons en location à Uzès, moulins. En 1608 elle détient sur Castille un mas, sa jasse, cour, des terres, olivettes, jardins et un pigeonnier qui seront vendus par ses héritiers à partir de 1752. (*arch Uzès CC16*) Si Pierre est bien né en 1531, il se marie relativement jeune, ce qui laisse supposer qu'il ne s'est pas tourné vers une quelconque carrière militaire.

Le testament de Pierre du 23 mai 1587 (*not Etienne Duveyiat Uzès 2-E-71/327*) indique un nom un peu près sûr pour son épouse : Mondette d'Alzon, nom qui aura du mal à se fixer dans les actes et chroniques.

Des enfants naîtront de cette union. Plusieurs Mondette et plusieurs Jacques nous sont apparus dans les chroniques, dans des actes notariaux, sur un laps de temps assez court, créant une certaine confusion.

Dans le testament cité plus haut avec son codicille au 6-6-1593, Pierre nomme ses enfants : Jean, Jean-Jacques, et autre Jean (?), Catherine femme de Pierre Bompar, Marguerite femme de Simon Reynaud seigneur de Melouze, feu Balthazar marié à Gabrielle de Brueys et père de Mondette, Marguerite et Gabrielle, Louis son aîné est son héritier. Sa femme Mondete d'Alzon est héritière à charge pour elle de remettre son héritage à leur fils Louis, selon la formule consacrée.

Une interrogation, une chronique indique une Mondette, un Israël comme enfant de Pierre. Mais nous allons leur trouver une autre place dans la généalogie. Toujours est-il, pas de Mondette, ni d'Israël, dans le testament de Pierre.

Un Jacques décédé avant 1615 manquerait aussi. (*adg E 642 not Jean Corniaret Nîmesp339*). Autre Jean ?

Dans les années 1590 et avant 1593 date du testament de Pierre, un de ses fils est assassiné. Le sieur Desplanis est jugé et condamné en première et deuxième instance. Saisi au corps, reconnu coupable, il est conduit à l'exécuteur (le bourreau). Il est amené devant la porte principale du château du sieur de Valabris où tête et pieds nus, ayant la « hart au col » (la corde au cou) il demande pardon à Dieu, au Roi, à Justice et audit sieur de Valabris. Un échafaud est dressé. Il a la tête tranchée, mise au bout d'un « baston » (bâton) et accrochée sur le portail dudit château. Le reste du corps pendra au gibet. La guillotine n'existant pas encore, il est probable qu'il a été décapité à la hache, l'épée étant réservée aux nobles condamnés. Quel est le fils assassiné ? Louis décède en 1612, Jean en 1623, un Jacques avant 1615. Balthazar meurt en 1587 à 27 ans, ce pourrait être lui. Une inconnue : « autre Jean » du testament de leur père, autre Jean dont on perd très vite la trace ? (*Sources : Chambre de l'Edit du Languedoc – Jules Cambon de Lavalette edit 1872 – Harvard College Library BNF*)



- **Louis**, l'aîné, (1555ou1558-1612) épouse par contrat (*not Jean de Soustelle Anduze 2-E-10/268*) Elisabeth Folquier d'Airebaudouze le 31 juillet 1589 à Anduze, fille de François d'Airebaudouze, baron d'Anduze et seigneur de Fressac et Lezon, Président de la Cour des Aides de Montpellier depuis 1555, mort en 1576 (ou avant 1589), et de Catherine d'Airebaudouze (Catherine du Mois ou Dumoys), dame d'Airan (Site près de St Quentin la Poterie avec une fontaine célèbre). Le frère de la mariée, François, l'assiste, il est baron d'Anduze. La dot est de 1000 écus. Louis est qualifié d'écuyer, seigneur d'Aureilhac.

Un testament de Louis du 11 octobre 1612 signalé dans *La France Protestante* (VI Eugène Haag 1877 *bnf*) p824 nous indique qu'il avait pour mère Mondete d'Alzon dame de Pailhargues (Arpaillargues),

et pour frères Jean seigneur de Sagriès époux de Marie de Vaux de St Victor, Jacques seigneur de Castillon, docteur en droit, Jean-Jacques seigneur d'Aigaliers. Sa seconde épouse est Françoise de Rebyrolles et Marguerite sa fille née en 1600. Louis Bompar son neveu et Mondete de Reynaud sa nièce femme de Hannibal de Montmorency y sont mentionnés. Ceci nous conforte dans notre analyse généalogique. (*S Pradel*)

Elisabeth d'Airebaudouze (1560-? *société genevoise de généalogie*) est oubliée de l'armorial du Languedoc de La Roque. Il est vrai que ce texte est loin d'être complet surtout en ce qui concerne les filles et il est souvent nécessaire de conforter ses informations par d'autres documents officiels. On sait qu'elle est vivante en 1590-91-94 : des procès avec d'autres membres de la famille Bargeton, et avec sa sœur Bernardine contre Claude Servier ex-receveur du diocèse d'Uzès, contre Pierre Blanchard conseiller au Présidial de Montpellier. (*adh f°191-132-118-Cour des Aides et des Comptes de Montpellier*). La famille était-elle mauvais contribuable ?

Les Airebaudouze, famille très représentative de l'époque : à elle seule elle résume le fil de l'histoire du moment. Ils sont d'une vieille famille de marchands de bestiaux du 15^e siècle, anoblis par la suite. Plus tard ils seront comtes d'Anduze puis marquis en 1645. Ils ont fait fortune dans le cuir et en particulier dans le commerce des chaussures. Le domaine d'Anduze entre dans la famille en 1539 pour partie et en 1547 en totalité. Ils sortent du mas de Cabrières près de St Nazaire des Gardies où on les trouve dès le début du 14^{ème} siècle. Leur fortune est considérable à cette époque : en 1504 l'ancêtre Marc d'Airebaudouze, marchand chaussatier d'Anduze, fait des dons pieux d'un montant de 11 000 livres, 1000 livres aux pauvres, autant aux lépreux etc... Ses héritiers sont ses deux neveux Jean-Folquier et Nicolas Guy, à charge pour eux de porter son nom Airebaudouze, de vivre avec lui et de continuer leur négoce. Ils sont alliés par mariage aux Brueys, de la Fare, Massane.... Une bonne partie de l'armement militaire était en cuir et les guerres de Cent Ans et autres conflits expliquent certainement la richesse de cette famille.

D'après un acte notarial du 4 mars 1529 chez le notaire d'Alès Pierre Pelet, (2-E-11/361), licence est accordée à nobles Jean-Folquier et Nicolas-Guy »dit« d'Airebaudouze seigneur de Cleyran cousins, de "tenir en leur mas de Cabrières assis paroisse de St Nazaire des Gardies tours, barbacannes ou marchicol, creneauls, arquières, bombardières tant dedans que dehors et aultrs forteresses necesseaires que faire ce pourra pous la conservation et défense dudit mas et devant la porte principale d'iceluy mas faire et tenir une place à mode de boloart marlatere et aultrement iceluy mas stenir et reduire en forteresse à leur volonte"... "fait sur le chemin du château d'Aigremont à l'église dudit lieu". Jean et Nicolas ici sont cousins mais plusieurs chroniques les font frères ? Par ce texte un des attributs seigneuriaux leur est accordé : le château ou mas fortifié. Quand ont-ils été anoblis ? Nous sommes dans une société où les symboles doivent être forts pour affirmer un statut social. Rapidement après cet acte, en juillet 1530, Nicolas d'Airebaudouze seigneur de Clayran est interpellé par les habitants de Soudorgues, leur cloche de l'église est ruinée et la « verryne » (fenêtre ou vitrail) est trop petite. Il leur doit réparations comme tout seigneur en son domaine. (*not Pellet2-E-11/361*). Jean Folquier d'Airebaudouze décède en 1557, il était l'époux de Catherine du Ranc de Vibrac, d'où une inflation de Catherine dans la famille sur plusieurs générations.

Famille très engagée politiquement, du parti de La Réforme : 1613 Elie d'Airebaudouze aux côtés de Denis de Bargeton et autres seigneurs à l'assemblée de Lunel, conseiller à la Chambre mi-partie de Castre en 1595, Guy, Claude-Guy en 1631 député au synode national de Charenton pour les Cévennes, et surtout Jean-Guy conseiller au Présidial de Nîmes en 1570, député de Nîmes en 1575. Guy d'Airebaudouze président de la Chambre des Comptes de Montpellier, est condamné à mort par contumace en mars 1569, pour avoir participé avec d'autres religionnaires à la destruction du fort St Pierre, ancien monastère de St Germain près de Montpellier. Le seigneur d'Acier, baron de Crussol était de la partie. Un Guy d'Airebaudouze sera conseiller de la chambre de l'Edit de l'Isle en Jourdain. Les enfants de Jean Folquier d'Airebaudouze, Pierre, Guillaume et François le père d'Elisabeth, prennent le parti de la Réforme. Sauf peut-être Bernardine (sœur d'Elisabeth) qui par testament en 1618 laisse 30 livres à un capucin pour dire des messes. A ce moment-là elle est veuve et peut-être nouvelle convertie comme notre roi Henri IV.

Guillaume et Pierre frères de François d'Airebaudouze, fils de Jean, sont réfugiés à Genève et reçus Bourgeois de cette ville en avril 1556.

Pierre avait été archidiacre à Nîmes puis avait jeté son froc et avait embrassé la Réforme. Il est habitant de Genève déjà en 1553, étudie la théologie avec peut-être Calvin, tout au moins avec des pasteurs célèbres. Il est lui-même pasteur de Genève en 1560. Il revient en France, président du synode des Eglises en Dauphiné, puis en 1564 il dessert le Temple de Nîmes. Il est condamné à mort par contumace en 1569 à la suite des massacres de la Michelade de Nîmes. Il est très recherché comme le plus éloquent, le plus «emporté» de tous les ministres (pasteurs) de Calvin. Lyon, Nîmes, Montpellier se l'arrachent. Ses deux fils seront aussi reçus Bourgeois à Genève.

Guillaume sera aussi un notable de Genève, participera au conseil des Deux-Cents, y décède en 1571(ou avant 1581). Il fera souche en Helvétie, dont un fils Pierre juriste, docteur en droit (encore un !!). Ce dernier ne coupe pas les ponts avec la patrie de ses ancêtres : il prête de l'argent ou sert de caution à des écoliers en théologie de Nîmes, Alais, Anduze.. Pierre d'Airebaudouze sieur du Crest, fugitif et habitant Genève en 1598 fait quittance de 50 écus-soleil à Jean de Falguerole pasteur de Nîmes par lettre de change pour Paul de Falguerole escolier étudiant à Genève son fils. (*adg relevé Bondurand 1900 Ser Enot p315*). En 1625 c'est une quittance de 200 florins faite par un bourgeois de Genève Moïse Boissin, avocat de Pierre d'Airebaudouze habitant Genève. (*adg relevé Bondurand E673 Ch Guirand Nîmes*).

La veuve de Pierre d'Airebaudouze, dit d'Anduze ministre RPR de Nîmes, Françoise de Montcalm par testament en août 1574 donne les livres en latin de son mari et 5 livres à son neveu Pierre d'Airebaudouze, seigneur de Crest et fils de Guillaume. Le titre a changé de tête. (*adg not J Ursi 1574*). Elle avait un fils Jean de Pavé d'un premier mariage, lui aussi à Genève en 1565 (*adg 745 Jacques Ursi*)

François d'Airebaudouze se verra confisquer ses domaines par Montmorency pour participation aux guerres de religion, puis les récupérera en 1598 décision du parlement de Paris.

Bernardine, sœur d'Elizabeth, louait des terres du château de l'évêque de Nîmes à Milhaud, location à mi-fruits (1595). Une femme de tête ! Elle était l'épouse du lieutenant de Favier. (*adg E788 not Jean Ursi le Jeune -Nîmes relevé Bondurand*).

Louis de Bargeton veuf, épousera en 1600 Françoise Ribeyrolles. Ils décèdent tout deux en 1612, épidémie ou pour lui de chagrin nous dit une chronique ? Françoise a la petite trentaine. Marguerite est de ce mariage.

Un sous-arrentement (sous location) en avril 1612 passé par Louis seigneur de Valabris et d'Aureillac habitant Uzès, fermier principal des droits de l'équivalent du diocèse de Nîmes à Pierre Huc notaire d'Aiguesvives moyennant 141 livres de rente. Comme son père il «faisait» de l'argent, nous disent les chroniques de l'époque !

Louis est nommé aussi dans quelques procès comme partie, en compagnie d'autres membres de la famille. Louis de Bargeton-Valabris et son cousin Louis

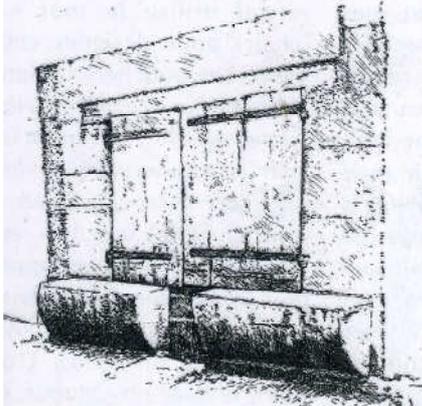
de Bargeton-Cruvier-Cabrières sont tous les deux seigneurs d'Aureilhac, ce qui ne simplifie pas le suivi. Le fils de Pierre de Valabris est généralement nommé de Valabris «et» d'Aureilhac.)



Louis a plusieurs cordes à son arc : il est fermier du droit de l'équivalent de Nîmes aux fermiers de la boucherie de Nîmes. A sa mort, son frère et cohéritier Jacques de Bargeton reprend l'affaire pour 3381 livres pour l'année 1615. (*adg Série E812 Notaires relevés Bondurand p245*). Il louait aussi au trimestre un logis à Bezouze «où pend pour enseigne Saint Georgis» pour 5 livres par «quartier» (par trimestre). Son frère Jacques reprend cette location en juin 1613. Les Bargeton avaient des terres à Bezouze du temps de leur grand-père Mathieu. Peut-être pour les gérer avaient-ils besoin de cette location ? (*adg p240 Série E811 V3Notaire Jean Ursi le Jeune Nîmes*).

En septembre 1611 Louis s'occupe aussi de poissons : il sous-arrente au nom du sous-fermier de l'équivalent de Nîmes le droit sur la «marguolerye, la peysonnerye» de Nîmes pour la vente et débit de toute sorte de poisson tant frais que «sallé, barrilz de sardes, enchoyes, et toneaux de tonine...» ainsi que «pourceaulx sallés... », le tout pour 1000 livres de rente.

La boucherie ou «le débit de chair» s'apparente à un service public. Les consuls, (nous dirons les conseillers municipaux de l'époque), mettent chaque année «la ferme» en rente, (en location). Ils confient la gestion de la boucherie à une ou plusieurs personnes lors d'enchères faites au plus offrant qui peut à son tour déléguer et sous-arrenter à une autre personne. Chacun y trouve son compte. Pour le poisson on opère de la même façon. Le «magasin» boucherie est un étal avec généralement deux bancs de pierre pour chaque sorte de viande et un «coupadour» payé par le fermier sert le chaland. «afin que le public en soit bientôt et promptement servy». Carême ou les fêtes religieuses n'arrêtent pas forcément la vente, simplement le coût de la viande est plus élevé, la morale est sauve. On doit pouvoir servir à toute heure du jour et de l'année «pour la nécessité des malades sans pouvoir différer



ny refuser sous quel pretexte que ce soit». La viande considérée comme médicament...On ne connaissait pas le cholestérol à cette époque !!! (archcommu Nîmes- arch commu SisteronBB181).

(Exemple de boutique avec deux étals en pierre, les clients n'entraient pas, le marchand restait à l'intérieur.- dessin Irène Magnaudeix). La ferme de la boucherie est très rentable : on vend les peaux aux tanneurs, le suif aux fabricants de chandelles, le bétail en attente d'abattage fournit le fumier qui sera vendu. Pas de concurrence. C'est une entreprise qui empeste le voisinage et salit les rues des villes. Mais il faut bien nourrir la population. Dans les petits villages, des viviers

gardaient les poissons vivants. Le système de la ferme existait aussi pour le four et la fabrication du pain, pour le ramassage des feuilles de mûriers communaux.....

- **Balthazar (1560-1587)** époux (1579 ?) de Gabrielle de Brueys de St Chaptès,(1561 ?-1610/1611?) il est seigneur de Pailhargues (Arpaillargues) et sieur de Vallabrix ; son beau-père d'après une chronique, est Gouverneur du Vivarais. Dans l'excellent travail de recherche de Mike Maurice, Gabrielle est la fille de Denis de Brueys, (ca1514-1589),troisième fils de Tristan, conseiller présidial, juge criminel en 1565.

En 1583 Balthazar est en conflit avec Jean Meynier pasteur, donc vivant à cette date.. Il trouve la mort à 27 ans,(avt le 23 mai 1587). Les guerres ne font pas des centenaires !

Trois filles issues de ce couple : Gabrielle, Marguerite et Mondette. La première n'a pas laissé de traces à ce jour. Ces deux dernières ont beaucoup posé question aux historiens qui n'étaient pas sûr de leur filiation.

Leur mère, Gabrielle de Brueys avant Balthazar avait épousé Jacques de Faron, sans enfant semble-t-il. En troisième noce, Gabrielle, donc confirmation qu'elle est veuve de Balthazar, est l'épouse Jacques de Fons en 1609 comme l'indique l'acte où elle emprunte 300 livres à noble Pierre d'Engarran le 1/1/1609. (M après 1598) (adg E807 T 3)

Le testament du père, Pierre de Bargeton-Vallabrix de 1593 indique que Balthazar n'est plus de ce monde. (ad30 Uzès 2E71/327). En 1598 Gabrielle est en procès pour sommes dues sur l'héritage de son mari Balthazar ainsi que pour nourriture de leur fille Gabrielle, contre Pierre de Bargeton seigneur de Vallabrix aïeul et administrateur des biens de leurs trois filles. Pierre le grand-père est représenté au procès par son fils Jean-Jacques de Bargeton (ad34 c6515-14 mars 1598). Gabrielle est probablement retournée chez ses parents après la mort de Balthazar, laissant ses filles à la garde de leur grand-père Pierre, comme c'était la coutume.

L'Armorial d'Hozier (p178) a une autre opinion sur le beau-père de Balthazar : noble Denis de Brueys seigneur de St Chaptès et de Pouls fut d'après le testament de son père, Premier Consul de Nîmes en 1551 et 1552, conseiller au Présidial et qualifié Juge et Lieutenant Criminel en la sénéchaussée de

Nîmes. D'après son testament de 1565 son épouse est Damoiselle Claude Bienvenue. Il aurait la même année posé la seconde pierre du Temple de Nîmes et aurait été l'un des protagonistes de la Michelade de 1567. Une condamnation par contumace a été d'ailleurs prononcée contre lui en 1569 non exécutée. Avant 1585 il est retourné à la religion catholique, il fait partie de l'assemblée de cette date, où catholiques et protestants réunis jurent d'observer les édits de paix.

Il s'agit d'une famille aux nombreuses branches et il est possible de s'y perdre. Le frère de Gabrielle, Tristan de Brueys seigneur de St Chaptès de Pouls, de Clèvre Guidon de la Compagnie des Gens d'Armes du Comte d'Offémont (inventaire de 1640) fut en février 1580 l'un des quatre capitaines de la Ville de Nîmes commandant la garde bourgeoise. Il sera député de la ville, premier consul, rencontra Henri IV en 1600...Un homme très engagé politiquement. Son épouse est Marguerite d'Alméras, d'une vieille famille languedocienne qui a compté aussi. Son petit-fils Jean Félix vendit conjointement avec sa tante Gabrielle une de leurs propriétés la Maison Carrée de Nîmes en 1670. Les dates de naissance de deux filles de Balthazar 1585 et 1587 et la date de sa mort 1587 nous laissent penser que Balthazar s'est marié lui aussi jeune. Il fallait faire rapidement des héritiers en ces périodes de troubles guerriers et sanitaires.



(Gourdon de Genouillac 1886 T 3 Paris à travers les siècles – Interdiction des prêches et arrestation de protestants –wikipedia)

Une des filles : ***Mondete** (1585-1666) (naissance à Arpaillargues-Aureillac) qui épouse à Nîmes le 10/9/1611 Bertrand de Morilhon, sieur de Génévriers de Cadenac en Rouergue. (1580-1620) (adg – Inventaire des Actes filiatifs de Nîmes 19698- Y Chassin du Guerny-Mike Maurice). Il était cadet sans grande fortune mais bien en vue chez les Crussol (et fort belle figure paraît-il !!). Elle a 26 ans, lui 31 ans.

Le contrat de mariage de Mondete et Bertrand est enregistré par Jean Deleuze, notaire. Assiste à la cérémonie, «la haute et puissante duchesse d'Uzès Claude d'Ebrard de St Sulpice». Il est bien mentionné que le père de la mariée Balthazar est décédé. Le père du marié est noble Bertrand décédé, sa mère est Jeanne Decors d'Ampeyre. L'acte est signé et récité dans la maison de Nîmes de Guillaume de Girard seigneur de Moussac.

Un grand-oncle Guillaume de Morilhon était Commandeur Hospitalier de la Cavalerie de Palmier de 1467 à 1468 chez les Hospitalier de St Jean de Jérusalem en Ariège. Les gentilshommes du Rouergue, compagnons d'Antoine de Crussol avaient participé en Uzège et en Provence aux guerres de religion d'avant 1598. (Histoire du Grand Prieuré de Toulouse 1883 A du Bourg - bnf Gallica)

Le 4 septembre 1620 nous retrouvons Bertrand de Morilhon dans une transaction chez le notaire de Nîmes Jean Ménard : Antoine de Crussol duc et pair de France avait vendu la juridiction d'Arpaillargues à Pierre de Bargeton Seigneur de Vallabrix le 24 novembre 1567. Elle est reprise par Emmanuel de Crussol et Bertrand de Morilhon seigneur d'Arpaillargues, mari de Mondette de Bargeton «petite fille du dit Pierre et Marguerite de Bargeton sa sœur». (adg not Jean Ménard 1260 .). Il s'agit probablement d'un prêtre déguisé de Pierre au Duc de Crussol.

Dans l'Inventaire des archives de l'Hérault de Dainville T4 (6172) une Mondete de Bargeton, dame d'Arpaillargues est mentionnée en 1628-29, date qui pose question. Elle serait veuve de Louis de Gondin, seigneur de St Quentin et Boisseran, maître de camp de l'armée du Roi. Elle agit contre Sieur Reboul, receveur des tailles d'Uzès (qui sera poursuivi pour malversations en 1632, cela existait aussi à cette époque!). Une rente de 235 livres sur les deniers ordinaires du diocèse ne lui a pas été payée en 1628 et 1629, dû 37 172 livres.

Est-ce que c'est elle que l'on retrouve le 3/10/1641 marraine de la fille de Monsieur de Trémolet de Villeneuve. (adg E1313 T V) et probablement aussi celle qui est marraine d'un fils Gondin le 13-5-

1627. La petite baptisée de Monsieur de Trémolet se prénomme "Mondete». Cette petite Mondete est la fille de Jeanne de Launay, famille alliée aux Bargeton, branche bourgeoise, par mariage. Elle-même épousera Henri de Fabre en 1659, famille aussi alliée aux Bargeton. On tourne en rond !!

Mondete, épouse Louis de Gondin, rend hommage au duc au moment où elle prend possession (par héritage en 1626) d'une coseigneurie sur Arpaillargues et du titre de dame d'Arpaillargues. Un récapitulatif des biens d'une Mondete de Bargeton dame d'Arpaillargues est constitué en 1627. (*adg 19J79 –Livre d'adhération du lieu d'Arpaillargues*). Sur le lieu d'Arpaillargues elle possède de nombreuses terres, parfois voisines de celles de Louis de Bargeton (branche Cabrières), de Jacques de Bargeton-Castille (fils de Pierre) et de Jean de Bargeton-Sagriès-Vallabrix (ses oncles, autre fils de Pierre et petit-fils de Mathieu).

Mondete de Bargeton en 1626 avec d'autres personnes dont François de Thoulouse-Foissac achète une rente sur l'octroi (prêt au roi) (*adh C5372Intendance*).

Cette Mondete aurait eu pour fils (avec Louis de Gondin ?)

Jean seigneur d'Arpaillargues et de Cursan, traces en 1626,

Pierre d'Aubussargues redevable des tailles de 1614-1639, et que nous allons retrouver dans divers procès avec ses cousins Bargeton

Ils ne s'appellent pas Gondin semble-t-il, ni Morilhon. Pourquoi ? Un premier mariage inconnu à ce jour avant de rencontrer Bertrand de Morilhon ?

Lionel d'Albousse dans son livre « Les Fiefs Nobles » (édit Lacour) émet l'hypothèse que cette Mondete épouse de Louis de Gondin serait la veuve de Pierre de Bargeton (p41). Mais elle rend hommage pour Arpaillargues pour son fils Jean en 1626 alors qu'il est mort en 1623. Et puis selon l'hypothèse que notre Mondette d'Alzon a 20 ans lors de son mariage en 1551, elle aurait plus de 90 ans en 1626, ce qui est beaucoup pour un fringant Louis de Gondin ! (mariage de ses parents en 1582 donc Louis a au mieux 40 ans en 1623)

Mondete épouse de Bertrand de Morilhon est veuve en 1620 donc a bien pu épouser ensuite Louis de Gondin. Affaire à creuser encore.



Vaiselle BNF)

Il serait le fils de Mathieu de Gondin, capitaine de la Tour Carbonnière, viguier d'Uzès, gouverneur d'Aigues-Mortes qui épouse en 1582 Marguerite de Beauvoir du Roure. Mathieu de Gondin est un des plus fameux lieutenants du capitaine Merle. Il s'enrôla avec d'autres gentilshommes sous la bannière d'un simple cardeur de laine d'Uzès nous raconte la légende. Enthousiaste, courageux, d'une foi profonde et communicative. Certains de ses petits-enfants en 1695 s'enfuirent du royaume pour ne pas abjurer. Cette famille est un exemple de la complexité religieuse d'Uzès : c'est chez Jean de Gondin catholique et fils de Mathieu de Gondin, huguenot, que Thomas Platter est hébergé en 1597-98.

Louis possède un moulin à blé qu'il loue dans les années 1622/23, donc en vie à cette date (*adh série B t 4 5158*). En 1627 un procès l'oppose aux héritiers de Louis Chayel d'Uzès pour une somme de 7358 livres. Il y est qualifié de sieur d'Arpaillargues (*adh série B t4 10071*). En 1634 il intervient

pour un boulanger d'Uzès donc en vie (*adgE1062 not Michel Larnac*). Louis décède le 3/6/1645 selon la liste des Mortuaires (*Vazeilles archives Uzès GG49*) dans la religion réformée. Pourtant un texte de la cour des comptes de Montpellier de 1631 (n°6172) mentionne Mondette de Bargeton dame d'Arpaillargues veuve de Loys de Gondin, maître de camp es armée du roi. Erreur de date ou de



transcription ? Ou deux Louis de Gondin ? Un Louis seigneur de Boisseran apparait dans les archives de l'Hérault en 1591(*adh Sg G1494-1194-1715*)

Nous allons souvent retrouver des Gondin, Mathieu, Pierre, Antoine, alliés à un Bargeton pendant les événements politico-religieux jusqu'en 1598. Puis un François de Gondin est seigneur de St Quentin lors de son mariage le 16-6-1658 avec Charlotte de Brueys, fille de Louis seigneur de Poulx. Mariage protestant, au château de St Quentin le notaire est Elie Favet ou Simon Clerc. (*adg Série E-Relevé Bligny Bondurant Vol 5*). Il est aussi coseigneur de Vallabrix. Avocat et commandant-inspecteur d'une milice bourgeoise, il ne fera pas honneur à ses ancêtres au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes. Il est le fils d'Henri de Gondin, frère de Louis, et d'Eléonore Reynaud de la Barthe ou Bartiée, neveu de Louis de Gondin. Sa maison de St Chaptès s'appelle «Montplaisir» en 1679. Ses parents sont en procès avec un Charles de Bargeton que nous verrons plus loin. (*adg E 1315*). Il possède sur le terroir de Remoulins cinq olivettes chemin d'Aramon. Comme chez les Bargeton, leurs domaines sont aux quatre coins de l'Uzège. Il décède en 1706 (*Mike Morice*). Une petite-fille Bargeton Firmine sera l'épouse d'Honoré de Gondin fils d'Henri

C'est un Gondin viguier royal, gouverneur du château d'Uzès, qui harangua Louis XIII lors de sa visite après la Paix d'Allais, lui disant entre autre, qu'il serait mal logé chez nous. Ce à quoi le roi lui répondit : "je me trouverai fort bien, étant chez moi".

Mondete, fille de feu Balthazar et de Gabrielle de Brueys, épousera à la fin de sa vie en dernières noces, Charles d'Agoult, sieur de Piégon et Méridol le 27 avril 1663 pour Hozier, 1647 pour d'autres auteurs sans postérité. Nous retiendrons 1647 pour l'union car en septembre 1654 elle reçoit 17 779 livres de Jacques de Brueys sous le nom de Mondette de Bargeton de Pielgon ou Piégon, titre de Charles donc déjà mariée à cette date. (*adg*)

Pour lui c'est son deuxième mariage. (*la première Blanche d'Autric de Vintimille en janvier 1619, fille de Gaspard et de Françoise de Simiane, famille de Provence – Correspondance Connétable de Lesdiguières – CCXXp241BNF*). Aux archives départementales de la Drôme nous retrouvons les deux époux en 1666 en conflit avec Gédéon de Berger seigneur d'Alenson et Marie de Bologne, Mondette est toujours active même concernant les affaires de son époux.

De son premier mariage, Charles a un fils, Hector qui épouse Uranie de Calignon le 30/7/1656, dame de Voreppe fille d'un chancelier de Navarre, nous indique l'inventaire de la Chambre des Comptes de Grenoble. La même année il achète un domaine à Montmaur (*Bulletin archéologique de la Drôme 1898/01 T29*). Nous retrouverons plus tard un de ses descendants Charles-Louis en 1790 au château d'Arpaillargues voisin d'Emmanuel de Bargeton-Massargues.

Le château d'Arpaillargues propriété des Bargeton va passer aux Agoult à l'occasion du mariage de Charles et Mondette.

Sur le testament de Mondette, du 14 novembre 1672, (*adg63J68Fonds Charnisay*). apparait le nom de son beau-frère Hector d'Agoul seigneur de Mialour(Mialons ?) décédé mari de sa sœur Marguerite et ceux de Jean de Barjac, seigneur de la Baume et de Rochegude et de son épouse Françoise d'Agoult, petite-fille de Charles. Cette famille fut bien maltraitée lors de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Françoise a pour père et mère Hector fils de Charles et Uranie (ou Marie) de Calignon épousée en 1656.

Charles époux de Mondette décède en 1676. Dans son testament de août 1676 il confirme que Mondette n'est plus de ce monde et donc annule les dispositions qu'il avait prises en sa faveur. Les d'Agoult sont d'une vieille famille provençale mécène des troubadours du 13^{ème} siècle comme Gui de Cavaillon qui ne chantait pas que des chansons d'amour, mais aussi des «sirventes» politiques occitans engagés !

Le testament de Françoise d'Agoult (Agoult) devant Louis Champetier notaire à St Jean de Maruejols le 2 octobre 1685 nomme son époux Jean de Barjac seigneur de Rochegude St Genies, La Baume et autres places. Le père de Françoise est indiqué : Hector d'Agoult seigneur de Bonneval conseiller en la cour du Parlement de Grenoble. Ses quatre enfants Charles l'aîné, Hector, Uranie, Françoise (5000livres chacun), héritier son mari (*adg 2^E16/317*). Le même jour, Jean son époux, teste aussi. Héritier son père Charles de Barjac qui rendra à son petit-fils Charles son héritage. 4000livres à ses enfants et 30 aux pauvres. (*inventaires notariés Chassin du Guerny2^E16/315*)

Son père Charles de Barjac testera le lendemain, héritier son fils Jean, 4000 livres à son autre fils Jacques seigneur de Fons, capitaine au régiment de Champagne, ses filles Mondete et Madeleine.... Testament scellé avec cachet de cire illisible. Cela sent l'organisation de la fuite vers des pays plus hospitaliers. La Révocation de l'Edit de Nantes est du 22 octobre 1685, vingt jours après.

Ils n'échapperont pas à la répression. Les fils Jean et Hector de Barjac seront enfermés chez les Doctrinaires de Beaucaire en avril 1686, contre 445livres pour leurs frais d'éducation,. Les deux filles Uranie et Françoise se retrouvent au couvent Ste Ursule de Bagnols à la même date.(*adhC167C313*) contre 200livres prises sur les biens de leurs parents pour leur entretien. Ces dernières avaient une tante Angélique de Barjac religieuse au couvent St Bernard, et au cours d'une visite à leur parente elles purent s'évader du couvent et quitter la France.

Jean de Barjac-père décédera à Vevey près de Genève en 1720 dans la pauvreté, Françoise en 1717 aussi à Vevey après une longue maladie. Avant, Jean aura connu les prisons de Viviers, d'Aigues-Mortes, de Montpellier. Françoise avant la Suisse avait connu la fuite, la trahison et le couvent de Nîmes où la mère abbesse demanda à l'évêque de la débarrasser de cette parpaillote : «elle rendra bientôt tout le couvent huguenot».

Hector de Barjac mourut en Suisse en 1700, son frère Jean en Angleterre, soldat, en 1725. Il y avait épousé la fille du marquis de Venterol, sans enfant semble-t-il. Le père de Jean, Charles de Barjac, était mort à Vevey en 1695. Leur fils Charles un temps emprisonné en France les rejoindra en 1713 et se mariera à Genève en 1725 avec Marie de Philibert.(*Mémoires de Saint-Simon –A de Boiselsle T11 BNF*). Jean de Barjac sera admis à la bourgeoisie de Vevey en 1695 (en sorte citoyen suisse). Un François d'Agoult de Bonneval marié à Madeleine de Fontefroide en 1683 décède à Berlin en 1690 ou 1717 après avoir séjourné à Genève. (*Dictionnaires des Familles Anciennes Gallica BNF*) Il est sur les listes des fugitifs de 1685-88 (*Abbé Roquette liste 312-314-274-282 gallica BNF*) : un petit-fils ?

Autres dates ambiguës : d'après Lionel d'Albouisse dans «Les Fiefs nobles», p30, Mondette vend le 21 décembre 1654 la coseigneurie d'Aigaliers à Jean d'Espérandieu qui a épousé en 1571 Marguerite de Mercier fille de Firmine de Bargeton et Guichard de Mercier. Firmine est une des sœurs de Pierre de Bargeton, donc la seigneurie d'Aigaliers reste dans la famille d'une certaine façon. Certainement la Mondette fille de Balthazar étant donné la date.

Une deuxième fille pour Balthazar, ***Marguerite** : (1587- ?)

Mariage entre une *Marguerite de Valabris dame d'Arpaillargues* et Hector de Bonneval d'Agoult, ce qui expliquerait que feu Hector d'Agoult soit mentionné dans le testament mentionné plus haut de 1672 de Mondete, épouse de Charles d'Agoult. Hector et Charles sont les petits-fils de François d'Agoult, fils de Giraud qui épouse le 3 décembre 1540 Jeanne d'Autane fille du seigneur de Bonneval. Giraud fut déshérité par son père après qu'il eut embrassé la Réforme et il prit le nom de son épouse Bonneval. Il était seigneur ou coseigneur de La Baume des Arnauds. Hector mari de Marguerite de Bargeton-Brueys achète en 1647 une portion de la seigneurie d'Aureillac à une petite-fille de Mathieu de Bargeton. Les biens tournent dans la famille !.(*Lionel d'Albouisse Les Fiefs Nobles edit Latour*).

Marguerite teste le 1er avril 1612 (*Tables notariales de Bagnols*). Son époux n'est pas mentionné, pas encore mariée ? Leur mariage date semble-t-il de 1630, donc mariage tardif pour Marguerite.

Nous retrouvons souvent les deux sœurs gérant de concert leurs biens. Marguerite et sa sœur Mondete habitant Nîmes empruntent à Pierre d'Engarran 600 livres le 3/8/1610 (*adg -TIII E 808*). Les deux sœurs sont qualifiées dans l'acte de dames d'Arpaillargues. Le diocèse d'Uzès doit à Marguerite une somme négociée en juillet 1617 (*adg C 1894/2*) : délibération ordonnant le paiement des «honnestes apports» ou intérêts des sommes que doit le diocèse..... Elle était associée à l'abbé de Psalmodie et à Claude Pascal dans cette opération financière. L'abbaye de Psalmodie était du côté de St Laurent d'Aigouze. Elle faisait surtout le commerce du sel. Elle vend en 1248 à Louis IX futur Saint-Louis son port de Notre Dame des Portes sur l'Aigual Mort (Aigues-Mortes).

Un autre acte du 31 août 1616, une quittance de 200 livres par Paul Baudinet marchand de Nîmes ancien et receveur des deniers des pauvres de l'église réformée à demoiselles Mondete et Marguerite de Bargeton dames d'Arpaillargues filles et héritières de Gabrielle de Brueys payant un legs de leur mère par les mains de noble Jacques de Fons (troisième époux de leur mère) de Nîmes. Leur sœur Gabrielle n'apparaît pas dans ce texte, donc décédée.

Autre texte (*adg Bondurand E p191 adg*) de mai 1609 noble Henri d'Ardoin sieur de La Calmette premier consul de Nîmes, doit 900 livres à demoiselles Mondette et Marguerite de Bargeton sœurs, dames d'Arpaillargues qui signent «de Paliargues» du titre de leur père Balthazar.

En juillet 1613 Marguerite reçoit 800 livres du diocèse de Nîmes en paiement des frais occasionnés par une compagnie de cent hommes d'armes logés chez elle pour le service du roi. Elle est représentée par son beau-père Jacques de Fons avocat de Nîmes. Nous pouvons penser qu'elle avait dans cette ville une maison suffisamment grande pour loger cette compagnie.

Marguerite et Mondete de Bargeton sont cohéritières de leur oncle Tristan en 1617. Mondete de Bargeton est marraine de Marguerite de Brueys fille de Tristan II en 1605, cousine du bébé. Mondete fille de Balthazar de Bargeton est très présente dans les archives des de Brueys. Nous pouvons en déduire qu'elle vécut plus longtemps que ses sœurs Marguerite et Gabrielle. (*voir Mike Maurice « Mes ancêtres et leurs alliances geneatnet.org*)

Une autre hypothèse dans une chronique : une Marguerite, fille de Nicolas de Bargeton-Cabrières frère de Pierre de Vallabris, serait l'épouse d'Hector d'Agoult, ne laissant pas de descendance connue. Nous avons trouvé un autre époux à cette Marguerite, fille de Nicolas, Jean de Novalhès seigneur de St Ambroix en 1616 avec un fils Pierre (armoriaux + actes notariés voir plus loin).



- **Marguerite** : Plusieurs actes notariés font état d'une Marguerite de Vallabris, fille de Pierre seigneur de Valabris et de Mondete d'Alzon, épouse de Simon de Reynaud seigneur de la Melouze et coseigneur de Mons. Les Reynaud sont «de la robe», juge temporel du comté d'Alès, de père en fils. Un oncle chanoine d'Alès Domergue, qui opta pour la Réforme. Deux filles au couple, au moins : Tuffayne et Mondete appelée Simone dans le Chartier Lascours (*relevé Y Chassin du Guerny*)

Un contrat de mariage entre Tuffayne de Reynaud leur fille et Maître Pierre de Privat de la Forest, docteur en droit, avocat et sieur d'Alès (11-9-1611 not J Pichon Alès 2-E-51/45+11-5-1618 Pichon Alès 2^E51/52), parents vivants à cette date. La mariée est assistée par Hannibal de Montmorency époux de sa sœur Mondete de Reynaud. Elle est dotée de 5 000 livres deux robes et autres effets et réserve de droits sur la succession de son aïeul Elzias Reynaud (Alzias). Le contrat de mariage stipule qu'ils sont protestants. Mondete et Hannibal avaient convolé le 24 mai 1610. A leur mariage présence de Pierre de Privat, et du prieur de Tornac, mariage catholique. Nous voyons à quel point les différences religieuses comptent peu dans les familles.

Dans ces deux alliances, Privat et Montmorency, les Bargeton frôlent la très haute société.

En 1622 Pierre Privat est juge d'appeaux d'Alès (comme son père). A cette date il apparaît dans le testament de Madeleine Court sa cousine, famille protestante de maîtres potiers d'étain d'Alès (not Pichon 2^E 51/55 adg + YChassin du Guerny Potiers d'Etain du Languedoc). Il est allié aux Reynaud et aux de La Valette par sa mère.

Le 23 septembre 1627 Marguerite de Vallabrix fait donation à Hannibal de Montmorency son "beau-fils"(gendre), de tous ses biens moins 300 livres pour Jeanne Puech promises par Tuffène sa fille décédée à cette date. En 1618, Tuffène avait fait son testament, sa mère Marguerite de Vallabrix était seule la légataire. (not J Pichon Alès). Mondete est probablement décédée avant 1627. Cette donation est signée dans la maison du doyen de la collégiale d'Alès et abbé de Cendras : abjuration de Marguerite à cette date ou simplement parce que les Montmorency sont catholiques ? Hannibal dans cette donation est coseigneur de Mons comme son beau-père ou bien a-t-il hérité du titre au décès de celui-ci?



Un second mariage d'Hannibal avec Jeanne de Varne et une fille Marguerite Félicie qui épouse en 1639 Claude de Molette.(Charrier de Lascours Boisset Gaujac Y Chassin du Guerny). Un acte de la Chambre de l'Edit de Castre (donc nous sommes entre protestants), traite d'une transaction avec Jeanne de Vienne veuve d'Annibal de Montmorency le 18-2-1668. (E295 adg). Annibal décède en 1639 au siège de Leucate. De par les dates, confirmation de l'ordre des mariages d'Hannibal, 1^{er} Mondette, 2^{ème} Jeanne.

Hannibal est le fils naturel d'Henri 1er de Montmorency, (1534-1614) comte de Damville, duc, et de Catherine de Guillens. (Dom Vaissette (tome 11 Claude de Vic 1670-1734). Sa sœur Marie est qualifiée de bâtarde. (mariée en 1574 avec Guillaume de la Vergne et en 1576 avec Jean de Fay (Fain) baron de Vézénobre, gouverneur de la Haute Bresse, sénéchal de Beaucaire et Nîmes et catholique en 1594 : leur fille Françoise a une dot de 13 728 livres, leur fils Henri épouse Maguerite de La Fare en 1624, catholique, 24 000 livres, les châteaux et seigneuries de Tornac en dot !). Marie se marie en 1574, nous pouvons penser qu'elle est née vers 1555-1560 donc avant le mariage de son père avec sa première épouse connue, Antoinette de Marck. Mais nous voyons ici que cette situation n'était pas mal vue, Marie fait de très beaux mariages.

Hannibal est capitaine d'une compagnie de gens de guerre au régiment de Navarre en 1602. Depuis 1597 il sert sous le Duc de Ventadour, celui qui a épousé une des filles de Henri 1^{er} de Montmorency. Puis il participe à la bataille contre Alais en 1629. Son régiment aura la lourde tâche de surveiller la démolition des remparts et fortifications d'Alais et d'Anduze. En 1630 son régiment coûte 384003 livres aux habitants de Conqueyrac dans l'Hérault et au siège de Lunas l'année précédente il réquisitionne les blés de Joncels. (2033-6322 adh C des Comptes + adg chronique des seigneurs de Vénézobres)). Son château de Mons sera pris par Rohan. Il n'a pas laissé de bons souvenirs dans l'Hérault, on se demande bien pourquoi !! (revue du midi 1893-12 A7 gallica BNF)

Un des Montmorency Henri II gouverneur du Languedoc et vice-roi de la Nouvelle-France va finir sa vie en 1632 sur le billot pour avoir comploté contre Louis XIII. Ce qui va jeter un discrédit sur quelques familles du Languedoc dont les Bargeton. Le seigneur de Gicon à Chusclan près de chez nous y perdra son donjon rasé en punition pour son alliance avec Henry de Montmorency. Cette mort sera une affirmation évidente du pouvoir royal sur la noblesse.

Le Châtrier de Cardet nous montre Annibal de Montmorency témoin au contrat de mariage de Jacques de Bony seigneur de Larnac et Diane de Dangères fille de Louis seigneur de St Bonnet, mariage dans le château de St Christol les Alès.(relevés Y Chassin du Guerny-Mike Morice- ci-contre château de Cardet collec privée). La famille très implantée dans le secteur d'Alès (présence dans transaction, procès, contrat de mariage ...)

Les Montmorency font partie d'une très vieille famille fort politisée et alliée aux Condé, Orsini, aux Valois etc.... Un premier connétable au début du 11^{ème} siècle ?.

Exemple de testament : 28 juillet 1594 précédé d'un autre du 22 août 1591 « testament de messire Jean de Fayn (vu plus haut) seigneur de Pérault et baron de Vézénobre, sénéchal de Beaucaire, sépulture de son corps



en l'église de Joanas, confirme les donations faites à son épouse Marie de Montmorency, à dlle Jeanne et Françoise et autre fille non encore nommée, ses filles 3333 écus chacune à Pol-Antoine son second fils 4000 écus- idem au posthume – héritier son fils Henri de Faun – acte au château de Beaucaire dans un chambre joignant la salle en présence.... ». (*adg 2^E18/323 not J Dupuy relevé du Guerny*). Les témoins sont écuyers, juge, artisan

tailleur, praticien, toutes les classes sociales qui comptent sont représentées. Le fait d'être enseveli dans une église ne veut pas dire que la personne se soit convertie : à cette époque, les tombeaux familiaux des grandes familles étaient dans les églises ce qui a vraisemblablement permis de les protéger un temps des émeutes religieuses. On voit aussi qu'un éventuel enfant posthume est protégé, et une fille non encore baptisée n'est pas oubliée. Dans un autre testament de 1587 de Jean de Barjac de Gasques, une fille non encore nommée « à cause de l'injure du temps ».

- **Catherine** fille de Pierre de Valabris et de Mondete d'Alzon. Elle est l'épouse (RPR) de Pierre Bompar(d) (Petrus Boni Paris). Deux filles, Marguerite baptisée le 14 décembre 1581, Louise et deux fils : Henri présenté le 10 avril 1585 parrain Pierre de Faret (Foret ou Forest voir plus haut) seigneur de St Privat, et Louis présenté au baptême le 18 février 1592 par Louis de Bargeton son oncle. Pierre Bompar reçoit une donation de Louis son père en vue de son mariage le 11-7-1561, probablement mariage dans la foulée. . (*adg Not Louis Grimaldi 2^E36/277-Nîmes*). Son père est qualifié de laboureur c'est-à-dire de propriétaire terrien à Cabrières, Clarensac...- Contradiction avec le texte ci-après. Dans cette donation son père est Pierre Ier avocat et docteur en droit. (« *Mémoire Académique de Nîmes* » de 1880 p246 BNF Gallica) *Catherine de Bargeton épouse de Pierre II Bompar, avocat du roi à la suite de son père Pierre I, charge acquise à Robert de Brueys seigneur de La Calmette.*

Pierre Bompar est moyennement riche en biens non-nobles, 15 livres de taxes au compoix de Nîmes. Mais il est riche d'alliés : il est parrain de nombreux enfants comme le fils de Pierre de Malamont conseiller au Présidial de Nîmes, de Pierre de Robert et Louise Des Martins, de Jacques de Lageret seigneur de Caissargue. Les Lageret sont proches des Bargeton branche roturière, présents aux mariages. Ils ont participé à la Michelade de Nîmes en septembre 1567. Avec bien d'autres, souvent



alliés aux Bargeton. Pour certains historiens, cette émeute préfigure ce que seront les guerres de religion qui vont suivre. Elle va fortement marquer les esprits de l'époque. Cette rébellion avait commencé, bêtement semble-t-il, après qu'une

marchande ait été insultée par des soldats le jour de la St Michel (29 septembre). Mais le feu couvait depuis au moins mai 1567. Les délégués du Languedoc sous la présidence de l'évêque de Montpellier

s'opposent à ce moment-là à la nomination du capitaine La Grille, sénéchal parce que protestant. Pour eux les consuls, les professeurs du collège de Nîmes doivent être catholiques. La réconciliation difficilement conclue auparavant est rompue. Les églises sont mises à sac, le grand temple de la Calade vieux de deux ans (construit avec l'autorisation du roi Charles IX) est incendié, persécutions d'un côté comme de l'autre. Le consistoire protestant s'oppose vivement à ces actions, donne ordre aux troupes de mettre fin aux violences, et adresse un blâme aux meneurs Servas, Vigier et d'autres. La situation s'apaise ensuite rapidement. Mais le culte protestant est interdit un moment.

En punition le parlement de Toulouse le 10-3-1569 décide que «cent chefs de famille seront promenés sur un tombereau dans toutes les rues et carrefours de la ville», que «leurs biens seront confisqués» et qu'ils subiront «une mort infamante», corde et pancarte au cou. Un Pierre Bargeton sera pendu, probablement de la branche roturière. La plupart des condamnés émigrent alors à l'étranger. Sont condamnés à la pendaison par contumace, un d'Airebaudouze seigneur d'Anduze, Antoine de Trémolet seigneur de Montpesat, La Roche viguier d'Uzès, Jacques de Crussol seigneur d'Uzès..... Une amende de 150 000livres leur est réclamée. (*arch Parlement de Toulouse Ch Criminelle rég 97 – Gallica BNF*). Cent trente-six ans plus tard à Nîmes, un nouveau massacre a lieu, organisé par les troupes royales et catholiques contre les protestants : le massacre du moulin de l'Agau.

Henri, fils de Catherine, sera reçu lui aussi avocat le 23 mai 1606, qualifié de sieur de Mirabel. Henri de Bompar est docteur et avocat de Nîmes premier consul de Cabrières dans une quittance de 1616 (*adg relevé Bligny-Bondurand E 581 p208*), donc domicilié à Cabrières sur le domaine familial. Il possède une «petite maison» qui va (malgré tout) de la Maison de Ville (Hôtel de Ville) à la «Maison-Carrade» (Maison Carrée) louée d'un bon rapport : 24 livres en avril 1613. (*adg Série E811 Not Jean Ursi le Jeune p240 relevé Bondurand*).

Il se marie (contrat de mariage) le 14 avril 1616 avec Catherine de Vieux fille de sieur de Rostang, bourgeois et de Catherine de Mesnard. Toujours les alliances entre bourgeois et nobles. (*adg 2^E36/407 not Fr Mesnard*)

Henri travaille en famille. Avocat, il passe un arrentement au nom de son oncle Louis de Bargeton seigneur de Vallabrix et d'Aureillac de la table de l'équivalent de Nages et de Solorgues pour 58 livres en août (*adg p238 relevé Bondurand Série E .Not Jean Ursi Le Jeune Nîmes*). Il représente un autre oncle Jacques de Bargeton-Vallabris dans une affaire en 1613 (*not Jean Uesi E811*). Il a des terres car il achète deux vaches pour 51 livres toujours en août. Là il est qualifié de seigneur de Mirabel et non plus d'avocat lorsqu'il prend la casquette de propriétaire terrien. Des descendants : Louis de Bompar de Mirabel, fils, petit-fils ?.

Louis son frère apparaît dans une requête du baron Honoré de Gondin d'Aramon pour un problème de péage en 1624-25. Il est capitaine. Il a reçu en héritage des biens de Mathieu son grand-père sur ce territoire d'Aramon. Il a affermé le passage sur la rivière du Rosne (Rhône) avec d'autres personnes. (*adg E2 seigneuries Aramon relevé Bondurand- généanet*). Le pont d'Aramon est relié à une île, passage que l'on traverse à l'aide d'une traîlle, l'attache de cette dernière fait conflit. Louis toujours de ce monde en 1627 : il apparaît dans une quittance (*adg E594 not Jean Cabanemagre Nîmes relevé Bondurand*). De même le 28 janvier 1641, il loue des terres sur le village de Marguerite pour le compte des héritiers d'Anne de Fabre dont il est le tuteur. (*E606 Not Jean Cabanemagre Nîmes relevé Bondurand*).



La même année il a le titre de sieur de Saint-Paul. Etait-il marié et veuf d'Anne de Fabre ? Dans son testament du 9 mai 1650 son héritière universelle est sa femme Marie de Guibert de Cabrières. Il lègue 900 livres à Claude Bellegarde à recevoir le jour de son mariage. Celle-ci est la femme de chambre de Marie son épouse. C'est une somme importante : services rendus, erreurs à se faire pardonner ? (*adg Not Antoine Garanier E661 Nîmes*). Il est encore de ce monde le 24 avril 1660, il paie un maître-apothicaire Jacques Bourelli pour 191 livres de médicaments et drogues. Par contre en janvier 1669, un Louis de Bompar seigneur de Mirabel (neveu) paie une facture du menuisier Pierre II Nègre de Nîmes au nom de son cousin Louis de Bompar de St Paul son cousin (?). Donc décédé. Par cette quittance on apprend que les Bompar avaient une maison rue de la Véronique à Nîmes. Il

possédait aussi une maison rue de la Place dont il louait les logements. (*Dictionnaire des Artisans du Bois à Nîmes au 17^e-18^{ème} siècle -Institut Européen Séguier Alexandre Cheval 2008 – généanet*). En 1671, un Louis de Bompard est recensé dans le Second quartier de la Bocarié en bonne compagnie dont Pierre Salles chirurgien, cousin. (*adg QQ40*). Le même Louis de Bompard-Mirabel paie pour des ferrements installés dans sa maison allant du coin de St Véran à la Maison Carrée 150livres à un charpentier Jacques Roques : nous savons enfin où se situe cette maison familiale dont les actes nous parlent depuis Pierre de Bompard. (*2^E 36/758 fol285 Dico des Artisans du Bois*). Et en 1718 un Bargeton-Bompar est député de St Paul.

Marguerite leur sœur est vivante en 1644-45 : une quittance du 18 septembre en fait foi (*not E605 Jean Cabanemagre- relevé Bondurand*). Louise autre sœur épouse Etienne de Monteil avocat et docteur en droit le 27 mai 1596 (*not Fr Mesnard Nîmes 2^E36/386*). Le métier toujours bien représenté.

En juillet 1594 Pierre Bompar leur père donne procuration à son épouse Catherine de Bargeton. La même année il loue son jardin et sa maison de Nîmes pour 10 écus de rente, jardin qui va de la rue de la Colonne à la Maison Carrée. Il s'agit probablement de la «petite maison» que son fils Henri louera plus tard. (*adg E786 Jean Ursi le Jeune – Nîmes relevé Bondurand*)

Catherine veuve se prend totalement en charge. Nous la voyons faire réparer son moulin à huile dès 1598, récupérer les créances de son mari décédé, louer sa maison de Nîmes proche de la Maison Carrée, ainsi que son mas de Saint Paul de Cabrières, terres et olivettes, acheter une paire de bœufs (40 écus en 1594), payer ses propres dettes au garde des archives Antoine de Lagorce en 1606. (*adg E791-792-801 not Jean Ursi le Jeune Nîmes relevé Bondurand*)....

Catherine le 11 juin 1612 «veuve de Pierre de Bompar avocat du roi» achète une petite terre à Cabrières. Auparavant elle avait passé un arrentement (location) de son domaine de Cabrière en août 1611 (*adg p238*). Déjà en 1569, le 16 février elle vend des immeubles de Cabrières à Antoine Rovérie de Cabrières.. Il est habituel dans les actes notariés de mentionner le statut de la signatrice, mariée ou veuve, ce qui n'est pas le cas ici. (*adg Ser E additions aux seigneuries et aux familles not Jean Capdun Nîmes*). C'est une femme encore très occitane. Nous pouvons penser que son mariage dure dans une fourchette de 1561 à 1594.



- **Jean** seigneur de Vallabrix et de Sagriès (1560-1623), fils de Pierre et Mondette d'Alzon. Il serait aussi seigneur d'Arpaillargues après 1626 par décision de sa mère (*Lionel d'Albousse - Les Fiefs Nobles*). Mais il décède avant 1623, nous avons un inventaire de ses biens meubles en 1623 donc décédé à cette date (*-adh B T4 7719*). Le Jean de Lionel d'Albousse est vraisemblablement un autre Jean avec une autre Mondette (voir plus haut Mondette fille de Balthazar). Les inventaires des biens meubles sont réalisés dans les jours du décès, portes d'entrée et «cabinets» scellés, nous renseignant sur les lieux de vie du défunt, sur son mode de vie mais aussi sur les noms des héritiers, donc source très intéressante. Les tentures en soie, les livres, les cheminées nous indiquent un art de vivre. Les créances aussi. Le nombre de fauteuils et chaises donne un aperçu des réceptions et des visiteurs de la famille. Les cabinets sont des armoires avec des tiroirs parfois secrets.

En novembre 1587 il assiste au mariage de son serviteur Nœ Chazalet et Antonie Javolet. Il est seigneur d'Arpaillargues. Son frère aîné Louis est donc encore de ce monde et seigneur de Vallabrix. Vivant en 1608 : bail à loyer perpétuel passé le 27 juillet. Bail en paiement le 2 octobre. En 1609, poursuites au sujet du meurtre de Jean Servier...

Le 14/9/1610 quittance de 3 000 livres est faite par Jean de Bargeton sieur de Sagriès à Pierre Galissard, et Pierre Devèze, notaire à Vénézobe. Argent placé ou créance récupérée ? Sur le compoix d'Uzès de 1608, Jean possède dans cette commune une étable et un casal qui seront vendus par ses héritiers en 1729. A la même date une quittance de 530 livres faite par Antoine de Montalieu (cousin) à Jean de Bargeton sieur de Sagriès devant le notaire Hector Garidel (*adg E 1053-1059-*). On fait des affaires !

Nous devons remarquer que Jean est encore appelé sieur de Sagriès en 1610 et pas encore seigneur de Vallabrix. Ce qui conforte la date de 1612 pour le décès de Louis l'aîné. Les Bargeton de cette génération dépassent rarement la soixantaine.

- **Jacques ?** décédé avant 1615 ou « autre Jean » du testament de Pierre ?:

En 1613, Jacques de Bargeton seign de Vallabrix frère et héritier de Louis de Bargeton seig de Vallbrix et d'Aureillac acquiert le droit de faire logis «où pend pour enseigne Saint Georgis» à Bezouze

En mars 1614, Pierre Hubac tisserand à Blauzac, s'acquitte du prix de sa location pour un logis du Pont-St-Nicolas, propriétaire Jacques de Bargeton seigneur de Vallabrix. Une terre à Blauzac est comprise aussi dans la location. (*adg Série E not Jean Ursi Le Jeune Nîmes p243 relevé Bondurand*). Le 11 mars 1615 devant Jean Corniaret notaire de Nîmes (*adgE642p339*) Jacques de Bargeton donne quittance de 340 livres et de 1262 livres. Il est seigneur de Vallabrix et de Castillon, héritier de son frère noble *Jacques de Bargeton seigneur d'Aurillac*, qui était fermier principal de la ferme courante du droit de l'équivalent du diocèse de Nîmes, Beaucaire et Remoulins. Donc un frère Jacques décédé avant mars 1615, héritier de Louis de Bargeton seign de Vallabrix et d'Aureilhac, puis héritage qui passe à autre Jacques seign de Castilhon ou bien erreur de prénom lors de la transcription ?. En juin 1614, le transfert d'une créance ne fait plus apparaître que trois fils Bargeton : Jacques, Jean et Jean-Jacques. (*adg E812*).

Une vilaine habitude de l'époque de nommer les garçons indistinctement Jean ou Jacques !



-**Jean-Jacques** (1572 ?-après10-10-1618 ?) seigneur d'Aigaliers avocat à Montpellier. Epoux de Marguerite Duplex en 1602 et père de Suzanne née en 1608 elle-même mariée avec Pierre de Clausel. Les Duplex sont très implantés à Montpellier ainsi que les Clausel. Marguerite est baptisée (*RPR*) à Montpellier le 10/8/1578 et décède toujours à Montpellier le 7/9/1631 (*Sépulture-adhGG316/140-328/11*). Fille de Guillaume seigneur de Latour.

Ce Jean-Jacques apparaît sur le compoix de Montpellier (*arch municipales de Montpellier CC St Paul et St Mathieu*) : il y possède un mas d'abord indivis puis distinct de celui de François puis de Guillaume de Clausel, famille alliée par mariage aux Bargeton-Valabris. (*Mémoires de la société archéologique de Montpellier 1918 Ser2T6-Gallica BNF*).

Jean-Jacques vend le mas de Montpellier en 1600 environ (*adh Société archéologique de Montpellier - 1600- T2CC*). Trois enfants : Suzanne, Pierre, Louis. A ce jour pas de traces des deux derniers. Jean-Jacques décède relativement jeune, autour de 50 ans. Nous nous attarderons sur Suzanne un peu plus loin.

- **Jacques** né autour de 1570-72, sieur de Castilhon. Il va aussi récupérer une créance de 24 livres le 9/5/1624 (*Not Hector Garidel, Adg E1053*). Donc vivant à cette date et distinct du précédent Jacques. Il possède aussi une maison et un terrain sur Uzès. Sur Castilhon (Castille) une vigne, des prés, des terres à luzerne lui appartiennent et qui seront vendus à partir 1718 par ses héritiers. (*compoix d'Uzès 1608 – arch comm d'Uzès CC16*). Il achète un jardin en juillet 1608 sur Arpaillargues (*not Nicolas Laurent*). Il semble avoir une certaine présence et aisance. Ses terres sur Arpaillargues sont voisines de celles de Mondette de Bargeton d'Arpaillargues : signe d'un agrandissement de domaine suivi

d'une division par héritage ? Jean de Bargeton-Sagriès-Vallabris et son cousin Louis de Bargeton Cabrières possèdent aussi des terres voisines. (*adg19J79- Livre d'adhération du lieu d'Arpaillargues 1627*). Ce qui explique que tous soient coseigneurs d'Arpaillargues.

En décembre 1615, une quittance de Jacques de Bargeton seigneur de Valabrix, habitant Uzès cohéritier de son frère Louis de Bargeton récupère la ferme de la boucherie de Nîmes (un peu plus de 3300 livres de rente).

Nous avons trouvé aux Archives Départementales du Gard des actes notariés, des traces de procès qui indiquent que Jean et Jacques étaient frères, un Pierre et Israël aussi, mais pas frères des précédents. (*adg E1059 not Gentous*). Le testament de Pierre rappelle les prénoms de ses garçons : Jean, Jean-Jacques, autre Jean, plus Louis et feu Balthazar. Point de Pierre ou d'Israël.

Autres documents, les dates peuvent nous aider à prouver au moins l'existence de certains:

- Bail perpétuel passé par Jean de Bargeton sieur de Sagriès (27/7/1608), et bail en paiement pour Jean de Bargeton (2/10/1608),

- vente d'un jardin à Aureillac à Jacques de Bargeton sieur de Castilhon (27/7/1608), il possède sur Castille des prés, des vignes, des herbages

- le 5/6/1609 le notaire Jean Gentous enregistre une rémission faite par Jean Peyre, praticien d'Uzès à Nobles Jean et Jacques de Bargeton, frères, sieurs de Sagriès et de Castilhon, rémission d'un contrat d'inféodation passé par feu Pierre de Bargeton leur père, sieur de Vallabrix et d'Arpaillargues s'agissant d'un moulin à blé ruiné trop cher à réparer. (*adg E1059 Notaire Jean Gentous, - E1115 Not Hector Garidel Répertoire numérique par Bigny-Bondurant*). Ce dernier texte confirme aussi que Pierre, le père, est décédé avant 1609.

- Jean et Jacques de Bargeton, frères et consorts sont poursuivis pour meurtre sur la personne de Jean Servier, tisserand à St Victor des Oules : le 24/4/1609 procuration est faite par Barthélémy Servier père de la victime. Le procès est porté devant la Chambre de l'Edit de Castre. (*Adg E1059 Not Jean Gentous d'Uzès*). Créées par l'Edit de Beaulieu en 1576, modifié en 1577, corrigé en 1598, ces Chambres de l'Edit ou mi-parties, devaient garantir un traitement spécifique aux protestants, dans des jugements d'appel pour des affaires civiles ou criminelles impliquant des parties protestantes. A la fin du 16ème siècle elles sont à l'image du statut des réformés : mélange de protection et de limitations. Nous y retrouvons comme conseillers des noms connus : de Rossel, d'Airebeaudouze, Latger...

Nous n'avons pas trouvé les attendus du procès. Ont-ils été condamnés à de la prison, Jean et Jacques ou seulement Jacques qui disparaît en 1615 comme nous l'avons vu. Souvent les nobles étaient condamnés à un bannissement sur leurs terres et à une forte amende. L'Edit de Nantes de 1598 demande expressément l'oubli des conflits du passé, une "*sage oubliance*" réclamée par le roi Henri IV. On voit que la Chambre de l'Edit de Paris de 1600 à 1610 privilégie le rejet d'affaires déclarées "abolies, éteintes ou couvertes". Est-ce le cas pour Jean et Jacques ? Nous avons vu que tel avait été le cas pour les de Brueys coupables en 1567 lors de La Michelade.

(Sources : *Stéphane Capot Justice et religion en Languedoc au temps de l'Edit de Nantes La Chambre de l'Edit de Castre 1579-1679 Paris Ecole des Chartres- Cambon de Lavalette La Chambre de l'Edit du Languedoc Harvard College Library BNF*)

En ce qui concerne les généalogies discordantes, si nous nous en tenons au testament de Pierre de Bargeton, Louis, Balthazar, Jean, Jacques, Jean-Jacques, autre Jean sont frères et ont bien existé.

A garder en mémoire que le testament de Louis l'aîné de 1612 ne mentionne qu'un seul Jacques. La question de l'existence d'un deuxième Jacques reste entière..



Leur fils *Jean* épouse *Marie Marthe Devaux* le 12 octobre 1620 (de Vaulx ou de Vaux) à Aubais. D'après l'Armorial Général de France d'Hozier Jean est docteur en droit en 1608 (p130). Nous pouvons penser qu'il avoisine les 60 ans lors de son mariage. Il ne semble pas avoir été marié précédemment, ni d'avoir d'autres enfants que ceux qu'il a avec Marie. Ses activités politiques l'ont-elles empêché de convoler ? (*Ménard dans le Pièces Fugitives pour servir à l'Histoire de France p311-gallica BNF*). Trois fils avec Marie Marthe de Vaux : *Jacques, Israël et Pierre* seigneur de Vallabrix.

L'inventaire des biens meubles de Jean de Bargeton est effectué en 1623 pour 37 204 livres. (*adh – série B T4 7719*). Les créances n'entrent pas dans l'inventaire puisqu'à la mort de Jean, la ville d'Uzès lui doit 5115 et 37 982 livres, prêts effectués par le dit Bargeton et non remboursés en 1622.



Le 1/10/1636 Marie de Vaux, veuve Jean de Bargeton fait une délégation de créance à noble Pierre de Bargeton, seigneur de Cabrières, Montaren, fils de Louis de Bargeton-Cabrières que nous verrons plus loin. Elle loue sa maison de la rue de la Tour du Roi à Uzès pour 16 livres le 23/4/1633 : elle est

qualifiée de veuve. (*Not Michel Larnac adg E 1639*). Marie semble avoir de grosses difficultés financières. Elle attaque en justice les consuls d'Uzès ainsi que Mathieu Ravanel le collecteur de la taille. (*adh série B t4 5152-5153*). L'argent ne rentrait pas facilement. Marie peut paraître âpre au gain, mais elle défend simplement les terres et les intérêts de ses enfants ainsi que les siens. Elle est jeune veuve, avec trois jeunes enfants.

A la même période Marie de Vaux veuve et cohéritière de Jean de Bargeton, seigneur de Sagriès, intente un procès contre Nicolas Roche d'Uzès créancier de Louis de Bargeton sieur d'Aureilhac, «la produisante n'a aucun bien du sieur d'Aureilhac». (*adh B T4 7719*). De quel Louis de Bargeton s'agit-il ? Louis de Valabris décédé en 1612, ou celui de Cabrières. Ce qui est sûr c'est que les femmes Bargeton savent se défendre !! Elle quitte ce monde autour de 1645, à un peu moins de 50 ans.

**Pierre* va naître de cette union, (1620-1693) seigneur de Vallabrix, docteur en droit de Montpellier, lui-même marié le 7/6/1647 à *Jeanne de Leblanc* (de la Rouvière ?), fille d'Isaac et de Louise de Baudan. (*RPR. Mariage protestant enregistré à Nîmes -UU97 – n°5 – in4° Inventaire sommaire Série Ancienne Besset de la Mothe 1897*). Dans le registre des mariages il est mentionné que du dimanche 5 août au dimanche 7 octobre il n'y eut aucune cérémonie : «ce sont les semaines que fuct la grande force de la contagion quy dura depuis le 15 avril 1640 au 7 octobre audict an». La peste, toujours un épisode. Pierre testera le 16/1/1668.

D'après Jean Ménard dans ses Pièces Fugitives, Pierre est capitaine d'Infanterie au régiment de S. Aunais par commission du 6-8-1637. Capitaine de 17 ans ? Il ne peut s'agir de Pierre de Clausel-Valabris, cousin, né en 1602 et frère de Suzanne. Il ne portait pas le nom de Bargeton. Une quittance de 3000 livres et une autre de 1200 livres de Pierre de Bargeton et autres capitaines, lieutenants au régiment d'infanterie de Monsieur de St Aunès en paiement de la subsistances de leurs compagnies, février et mars 1639 (*adg relevé Bligny-Bondurand S E726 not Fr Tinellis Nîmes*). Pour être capitaine il fallait être riche et jongler avec l'argent ! Dans cette quittance il est qualifié de seigneur de Vallabrix. Donc confirmation du propos de Jean Ménard.

Un autre procès est en cours le 12/7/1638. Les Consuls de St Victor les Oules «ont été constitués séquestre par le sénéchal de Nîmes des grains et fruits appartenant à Nobles Israël, Pierre et autre Pierre de Bargeton, seigneurs de Vallabrix à l'instance de Noble Louis de Bompard sieur de St Paul. On poursuivra aux frais de la Communauté la demande en décharge » (*Adg E1115 p277 Not Hector Garidel*). Ils sont donc en vie à cette date, gérant leur domaine. Israël apparaît peu souvent dans les recherches, et à ce stade de notre étude, plus du tout après cette date. Frère de Pierre et fils de Jean de

Bargeton et de Marie de Vaux. Louis de Bompard ou Bompar, cousin, est le fils de Catherine de Bargeton (vue plus haut) épouse de Pierre Bompar sœur de Jean de Bargeton, fille de Pierre et Mondette d'Alzon. Ce Louis (né en 1592) a pour parrain Louis de Bargeton (le mari d'Elisabeth d'Airebaudouze, l'aîné Bargeton-Valabris).
Les cousins ne se font pas de cadeau !!

Jacques, Israël, et Pierre devront justifier de leur noblesse en 1637 devant les commissaires de francs fiefs du diocèse d'Uzès. (*Armorial du Languedoc*).

Il semble que les personnes soupçonnées d'adhérer à la religion réformée soient très souvent obligées de justifier de leur noblesse. Il est vrai que s'appeler Israël ou Jacques comme le Jacques de Crussol, calviniste un temps, en Languedoc peut donner à penser. La famille de Bargeton devra fréquemment se justifier de ses titres.

D'une manière générale, pour le fisc et l'administration le noble de province est suspect. Il doit avoir conscience qu'il fait partie d'un corps constitué à statut spécial avec des privilèges fiscaux particuliers. Il ne suffit de mettre un « de » devant son nom ou de prendre le nom d'une terre achetée pour pouvoir profiter de ces privilèges nobles. Ce qui s'est souvent le cas paraît-il... Le fils d'un « maintenu en noblesse » est encore inquiet, surtout s'il est de petite noblesse : il est le justiciable type du tribunal d'exception des juges d'armes. Il devra apporter ou envoyer tous les documents qui appuient sa requête au généalogiste officiel. Le maintien de ses privilèges financiers et honorifiques dépendait de la rapidité d'examen de sa demande en justification de noblesse. Bernard Chénin, généalogiste officiel mettait un certain temps, souvent plus de quatre ans, pour répondre et faire tomber l'incertitude. Parfois devant les coûts (avocat, déplacements..) et les difficultés à trouver des titres originaux ou des preuves de service, le demandeur abandonnait, au risque d'une amende. On a l'exemple de Jean d'Entraigues sieur du Pin qui en 1666 s'étant volontairement désisté de la qualité de noble a eu une amende de 100 livres par l'intendant du Languedoc Bezons. Son fils Gabriel obtiendra un jugement de maintien en noblesse en 1699 justifiant de son ascendance depuis l'an 1500. Les bourgeois dès l'instant qu'ils paient la taille pour des biens « prétendus nobles » ne sont pas inquiétés outre mesure. Nous en avons l'exemple chez le village voisin, Montaren où bon nombre de bourgeois affublés d'un « de » apparaissent sur les compoix pour des biens « prétendus nobles ».



En 1640 à côté d'un Pierre de Bargeton de Vallabrix apparaît un Pierre d'Aubussargues dans une créance (*adg E1120*). Tous les deux sont qualifiés de seigneurs de Vallabrix. Ils doivent 274 l pour la taille des années 1614-1617-1627-1635-1636-1639. A notre avis, Pierre d'Aubussargues fils de Mondette fille de Balthazar de Bargeton. Mauvais payeurs par principe, et en famille !.

Pierre de Bargeton-Valabris, donataire de sa mère Marie de Vaux, fait une transaction devant notaire le 14/4/1692, avec « autre Pierre » donataire de sa mère Mondette de Bargeton, dame d'Arpaillargues. (*adg Inventaire des Actes filiatifs de Nîmes*). Il est difficile de s'y retrouver quand plusieurs générations portent le même prénom. Néanmoins nous voyons ici que Pierre d'Aubussargues est bien le fils de Mondette de Bargeton-Brueys fille de Balthazar.

On retrouve Pierre de Bargeton dans une transaction en 1650-53 avec Dame Marie de la Bastide veuve Louis de Vaux, seigneur de St Quentin. Pierre est dénommé dans ce texte héritier du dit seigneur de St Quentin. (*Not Jean Cabanenge Nîmes E612 adg 1650/53p280*). Sa mère est Marie de

Vaux, fille de Louis. Pierre d'une trentaine d'années effectue donc cette transaction avec sa grand-mère. A la mort de son grand-père Louis de Vaux ?

La famille de Vaux existait déjà en 1428, d'abord marchands fortunés, viguiers d'Uzès, puis anoblis (1489-1501 pour Nicolas et Jean de Vaux –*Lettres d'Anoblissement registres 221-235 Roger Listel Gallica BNF*). Apparentés aux de Vaux du village de St Victor les Oules. Il nous faut rappeler ici que les grands propriétaires terriens qui commerçaient dans la distribution de viande souvent avaient aussi les marchés du cuir (vêtements, mobilier, armements, sellerie en cuir) et les marchés des bougies, du fumier...De nombreuses tanneries existaient dans la vallée de l'Eure (calquières) et se maintiendront jusqu'au début du 19^e siècle.

Charles de Vaux sera viguier sous François Ier jusqu'en 1546 date de son remplacement (date de sa mort ?)(*Académie des Sciences et Politiques V2 Catalogue des Actes de François Ier 15200 BNF*).

Lors de l'entrevue de François Ier et de Charles Quint à Aigues Mortes, Charles de Vaux se dévouera pour aller chercher des fruits et légumes du côté de Narbonne. Un autre Jacques de Vaux marchand d'Uzès paie un retable et une verrière en 1470 pour l'église St-Etienne (*Mémoires de l'Académie Royale du Gard 1869 BNF+arch muni Nîmes E Vf°20-160*). Retable représentant l'Ensevelissement de Notre-



Seigneur en or et azur, bois fournis, armoiries de Jacques de Vaux pour la somme de 6 livres tournois, payables 3 livres dix sous au moment du contrat, et le reste à l'achèvement. Une famille alliée par mariage aux grands noms de l'Uzège, les Médicis, Masméjean, Mancel, de Joanis, LaGorce, Merle, Lussan, Bernis, Milon, les Broche de Bagnols...., viguiers, médecins, lieutenant, docteurs en droit etc. Jean de Vaux, juge royal d'Uzès, fera partie de la liste des signataires des

«Remontrances au roi Charles IX au sujet des réformes de l'Etat» en 1560/61 avec quelques gendres Bargeton et la fine fleur de la bourgeoisie et noblesse du Languedoc.

Le 30/8/1661 Jeanne de Le Blanc épouse de Pierre va faire l'objet d'une donation de sa tante Jacqueline de Le Blanc femme Théodore Pépin, seigneur de Fontseq (Monoblet-Cévennes). Sa sœur Catherine épouse de François Daunant docteur en droit, reçoit aussi sa part. (*adg E175 p153*). La famille est géographiquement étendue. Jeanne est en vie en 1695 lors du mariage de son fils Charles. Les racines cévenoles sont encore extrêmement fortes.

Pierre et Jeanne semblent tous les deux convertis car sur le contrat de mariage (catholique) de leur fils Charles de 1695, il est bien stipulé que leur fils est naturel et légitime, donc nouveaux convertis. Charles lors de son premier mariage est encore protestant car son fils Charles est dit "naturel" en 1686. Leur autre fils, Mathieu de Bargeton Massargues lui abjurera en 1694. Nous les verrons plus loin. Ceci-dit Pierre dépend en 1643 de la Chambre de l'Edit de Castres chargée des procès impliquant des protestants. (*adg SE 719 p45 le 28 novembre Bernard Danville messenger ordinaire de Montpellier*), donc encore de la «Religion» à cette date. En 1690 il est jugé mauvais converti par l'intendant du Languedoc. Le concerne, un acte d'inhumation du 10-9-1693 selon les rites protestants. Relaps ou deux cérémonies dont une secrète ?. (*BSHPF1934 A83 S6A7 Don de M A Bourgeois -gallicaBNF*).

Pierre a un fils hors mariage François Bargeton reconnu : en octobre 1663 il lui fait apprendre le métier de cordonnier chez Pierre Journet (*adg E 619 23/10/1663-André Cabanes Nîmes relevé Bligny-Bondurant*). Enfant adultérin ou né avant le mariage de Pierre ? Si né de parents protestants, le droit canon se moquait du statut de l'enfant, qui était déclaré naturel et non légitime. Pierre se déplace lui-même pour présenter son fils François à son maître. Un petit-fils de cette lignée, Pierre-François Bargeton prieur en 1759 à Vabres (*adg not Fr Valat Lasalles 2-E-31/275*). Une lettre amusante de Pierre à une cousine Catherine qui lui reproche d'avoir pourvu largement à la situation de son fils bâtard. Pierre répond : «mon cousin le bon roi Henri (Henri IV probablement) a toujours bien établi ses

bastards, pourquoi ne le ferais-je aussi ?». Les apprentis étaient nourris et logés par leur maître, contre une somme d'argent remise à leur engagement par un parent ou un allié. L'apprentissage pouvait durer plusieurs années, mais le grade de valet était pratiquement assuré à la fin. Un bon appui était nécessaire pour devenir l'apprenti d'un artisan qui privilégiait plutôt un de ses fils ou un parent. D'après l'abbé de La Roquette, au moins deux autres fils de Pierre et de Jeanne seraient en fuite hors du royaume après la Révocation de l'Edit de Nantes. Un Bargeton de Massargues passé à Francfort en 1688, donc un fils cadet, et un Bargeton-Valabris, aîné, «sorty du royaume pour fait de religion il y a cinq ou six ans, ses biens seront séquestrés et mis en régie pour le bail en estre passé au plus offrant...» (*adh C 299 - 16 août 1719*). Nous n'avons pas leurs prénoms à ce stade des recherches.

Pierre demande l'autorisation de vendre une terre pour envoyer de l'argent à l'un de ses fils fugitif, appuyé par la duchesse de Crussol. En vain, l'intendant du Languedoc refuse, Pierre étant considéré comme «mauvais converti» qui risque de fuir le royaume avec l'argent de la vente.

Ce Pierre de Bargeton-Vaux habite au Moulin Neuf de St Quentin hérité de son grand-père Louis de Vaulx de St Quentin la Poterie. Héritage après juin 1637, car à cette date Louis de Vaulx fait quittance de 174 livres à David Levesque receveur des tailles (*adg E1062 – not Michel Larnac d'Uzès relevé Bligny-Bondurand p 200 T4*). Les fils de Pierre et Jeanne y naissent.



Pierre sera le parrain de la petite Rose Chauvin le 11 juin 1683. La marraine est Rose de Boileau femme de David de Perrotat seigneur de St Victor (les Oules). (*registre protestant archi d'Uzès*). Les Perrotat ont été de tous les combats avec les Bargeton-Vallabrix.

La petite Rose partira de France avec sa famille dès 1683 (*Liste des réfugiés de Francfort-sur-Main-gallica BNF*). Chauvin était un pasteur très apprécié à Uzès et très lié aux Bargeton. Il fit un séjour en prison à Grenoble puis banni pour faits religieux. Il mourut à Berlin en 1725 avec la réputation d'un penseur et érudit sérieux, pasteur, professeur de philosophie, inspecteur perpétuel du collège français de Berlin et membre de la société royale des sciences de cette ville, Chauvin aura auparavant avec sa famille pérégriné en Hollande, Francfort. Ses enfants seront naturalisés anglais. (*an TT 260 XIV*).

Le 5 avril 1692, Charles et Hector de Barjac fils de Jean seigneur de Rochegude et de Françoise d'Agoult constituent pour leur procureur Mre Jean Tranguelagues notaire de Lussan pour accomodement avec Pierre de Bargeton-Valabris, donc encore vivant. (*adg2E 16/37*). Nous avons rencontré Jean de Barjac et Françoise d'Agoult précédemment avec Mondette de Bargeton fille de Balthazar et Gabrielle de Brueys.

En 1646 le fils de Jean et de Marie de Vaux, Pierre de Bargeton-Vallabrix semble d'humeur batailleuse avec ses voisins : procès avec les seigneurs de St Maximin, de St Quentin, St Victor. Il est qualifié dans la procédure de Marquis de Vallabrix. En 1673/1705 il doit 6494 livres de tailles qu'il refuse de payer et il est en procès contre les consuls de Vallabrix et contre noble Louis de Baudan (*adh série B t4 5238-5239*). Il est coseigneur avec Claude de Gondin de St Quentin. (*adg C1455*). Le 6/7/1681 il a une créance de 993 livres sur la ville d'Uzès enregistrée chez le notaire Genolhac (*adg E1557*), donc avec encore les moyens de prêter et de faire fructifier son argent.

Pierre le Marquis est appelé «celui qui a plus d'air que la grande montagne» !! Un égo surdimensionné, un caractère ? La grande montagne : Aigoual ou Ventoux ?

Une fille de Jean-Jacques et Marguerite Dupleix : *Suzanne de Bargeton (1608-1682) épouse de Pierre de Clausel (1604-1661) en 1632. Le père de Pierre est François de Clausel, décédé en 1644 et sa mère Marthe de Fontanon. (*Personnes, familles Prométhée Hubert de Vergnette Filiations Languedocienne 2006p91-96 T1*).

Il était un des trésoriers provinciaux de l'Extraordinaire des Guerres en Languedoc comme son père qui sera aussi maître de la Chambre des Comptes, Premier consul de Montpellier. Les Clausel, une famille qui "compte", noblesse de robe protestante essentiellement. Une sœur Françoise, épouse d'un pasteur, un frère Guillaume sieur de Roqueyrols conseiller à la Cour des Comptes, un autre frère Daniel capitaine d'infanterie, une sœur Jeanne femme du sieur de Massanes, conseiller à la Cour, Isabeau mariée à Guillaume d'Alméras lieutenant général des armées navales. Dans cette famille pour cette période, nous découvrons aussi, un receveur des gabelles, un receveur des gages à la Cour des Aides, un contrôleur général des finances commissaire ordinaire des guerres en Languedoc, un avocat général à la Chambre des Comptes, ensuite président de cette chambre, conseiller d'Etat, un lieutenant-juge..... Tous ces gens sur Montpellier ou aux environs. Cette famille sera alliée aux Ginestous, aux Rossel d'Aigaliers, aux de La Roche, Dampmartin et Massanes qui sont alliés par mariage aux Bargeton. D'après l'historien l'abbé Rouquette (*BNF*) cette famille de Clausel aurait été distinguée par Henri IV. Le roi Louis XIII n'hésita pas cependant à faire pendre le 10-11-1635 le capitaine de Clausel qui avait rallié Rohan pendant sa guerre de religion. Richelieu n'était pas tendre avec cette noblesse qui ne pliait pas.

La Cour des Aides, puis des Comptes et Finances créée en 1437 par Charles VII et installée à Montpellier en 1467 comptera jusqu'à une centaine d'officiers de robe, magistrats issus de la bourgeoisie ou de la classe marchande. Ils ont acheté leur charge parfois jusqu'à plus de 100 000 livres, charge qui devient quasi héréditaire et qui rapporte gros. C'est ainsi que se construit une classe fermée sur elle-même, renforcée par le système de mariage entre soi. Ils vont assurer un pouvoir administratif et financier sur la société. Nous leur devons la plupart des hôtels particuliers de Montpellier, de Nîmes, d'Uzès. Ils vont contribuer au renouveau du bâti et amener un goût certain pour le confort (et aussi le «paraître»). Nous sommes de plus en plus loin du seigneur féodal qui devait assurer sécurité sur un territoire.

Suzanne de Bargeton n'apparaît pas sur les Armoriaux. Chez les notaires elle porte le nom de Valabris. Elle a un fils Henri de Clausel capitaine d'infanterie né en 1639 et époux de N Ducros. Henri transige par le biais d'Antoine de Roux (son beau-frère) avec Pierre de Bargeton, fils de Jean et Marie de Vaux le 15/4/1692. (*adg -Inventaire des actes filiatifs de Nîmes*). Henri de Clausel est qualifié de «seigneur de Vallabrix, héritier de son oncle(?)Pierre de Bargeton, ses biens venant aux Bargeton par Mondette veuve de Pierre de Bargeton» sa grand-mère (?)(*arch dép Hérault C7 537 82*)

Suzanne a d'autres enfants : Marguerite (1633-1707) épouse en 1659 d'Antoine Roux, greffier en chef au bureau des finances puis trésorier de France, Gabrielle (1638-1658) en 1654 femme de Jean Donnadiou, Daniel capitaine en Picardie, Jeanne (1651-1691) épouse de Barthélémy Bastide, Marie, Catherine ép Pagès de Vitrac, Marthe, ... Un Antoine Roux-Valabris est «garde de la manche» en 1717 c'est-à-dire faisant partie de la garde rapprochée du roi. (*adHérault B11*). Petit-fils ? La solde ne suffisait pas, de bons revenus étaient nécessaires pour exercer cet emploi, donc une famille aisée, ainsi qu'une grande taille bien faite.

Dans plusieurs actes, Antoine de Roux père et fils et Marguerite sont qualifiés «Valabris» (*adhf606 18-2-1717 p370*) ou de Vallabrix (*adg Série C 1398Intendance du Languedoc*). Probablement pour les distinguer des Roux de Sanilhac.

Le frère de Pierre de Clausel, Guillaume époux de Marguerite de Latger, fit abjuration en 1686, en compagnie de sa nièce Madame de Roux fille de Pierre de Clausel et de Suzanne de Bargeton et épouse d'Antoine de Roux. Une partie de la famille de Roux de Sanilhac comme Jean de Roux seront fugitifs (*AdH C315*). Une fiche de la police de l'époque décrit un Jean de Clausel d'Uzès comme «opiniâtre, distingué, empêche tout le lieu de faire son devoir» (*Adh C273*). «Opiniâtre» c'est-à-dire refusant d'abjurer.

La famille de Clausel sera bien malmenée au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes. Deux demoiselles de Clausel habitaient encore à Leipzig en 1758 (*M L'Abbé Rouquette Les chiffres – Etude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès) BNF*). Leur cousin d'Uzès Domergue de Saint-Florent réfugié et officier blessé à la bataille de Rossbach mourut chez elles.

Henry de Clausel, probablement catholique ou nouveau converti, tente en vain de récupérer en 1688-90 les biens de Charles de Barjac, seigneur de Rochegude à Arpaillargues : celui-ci est fugitif (*arch hér c782*). Ces biens sont l'héritage de Mondette de Bargeton dame d'Arpaillargues (la fille de Balthazar de Bargeton et cousine de Suzanne sa mère) par le biais de son oncle (?) Pierre de Bargeton. Après 1688 on essaie par tous les moyens d'éviter la saisie par l'Etat des biens des fugitifs. (*adg 63J116 Réfugiés*).

Suzanne veuve de Pierre de Clausel habitera à Montpellier vers la place de Saint-Côme (*Montpellier ses îles, ses rues – Grasset-Morel 1908 BNF*). Il est probable qu'elle a surtout vécu dans cette ville étant donné les liens de sa belle-famille.

Au village de Sagriès, un des fiefs des Bargeton-Vallabrix, les catholiques refusent de payer la taille le 25/10/1637 parce que «MM de la RPR (de la religion prétendue réformée) sont les seuls tenus à la payer pour être des dettes empruntées par ordre du seigneur de Rohan ou pour le paiement des gens de guerre de celui-ci», donc des dettes d'avant 1629. En 1638 Sagriès doit payer 112 livres pour l'entretien des régiments.

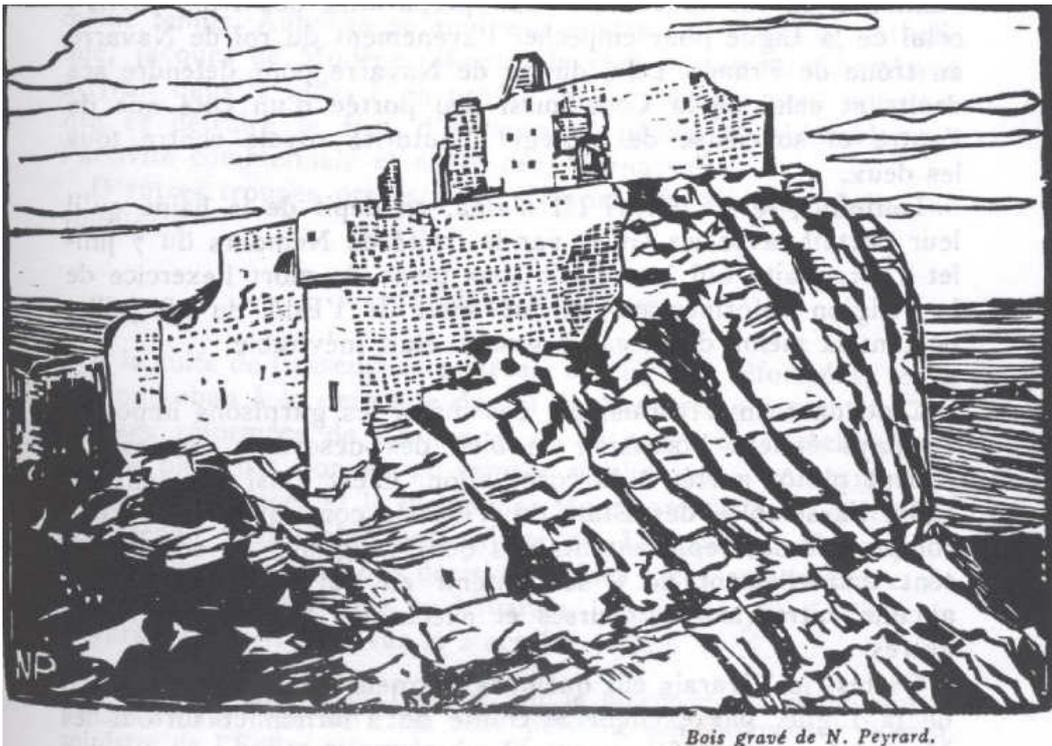
Les Languedociens n'ont pas fini de payer ces conflits politico-religieux et encore maintenant au détour d'une élection, d'un conflit de voisinage, le conflit religieux ressurgit...

Et en 1700, trois marchands dont un Pierre Dulac récupèrent 12 020 livres, relicat d'un prêt consenti au diocèse d'Uzès en 1632-34-36. Ces marchands ont pu attendre une soixantaine d'années pour récupérer leur argent. (*adg diocèse civil d'Uzès p33 C1918*)

A ce jour inclassable, Anne de Valabris épouse de Pierre Imbert de Gordes donne ses biens en 1623 à sa fille Catherine. Celle-ci est l'épouse d'un apothicaire d'Avignon. Et le 7 avril 1633 Anne est veuve de Pierre rentier des droits seigneuriaux du domaine de Cabannes et elle donne tous ses biens à Marguerite son autre fille. (*arch dép des Basses-Alpes f°434 +1097 p500 Marie Zéphrinin Isnard 1908*). Un Pierre Imbert teste chez maître E Mazelli en octobre 1629 et il décède en mars 1631, catholique. Des domaines du côté de l'Isle (sur-Sorgue), Thor, Vellorgues... Une fille Bargeton-Valabris ? Cabannes dans les Bouches-du Rhône ? C'est un Bargeton-Cabrières (Louis) qui était seigneur de Cabannes et non un Valabris.

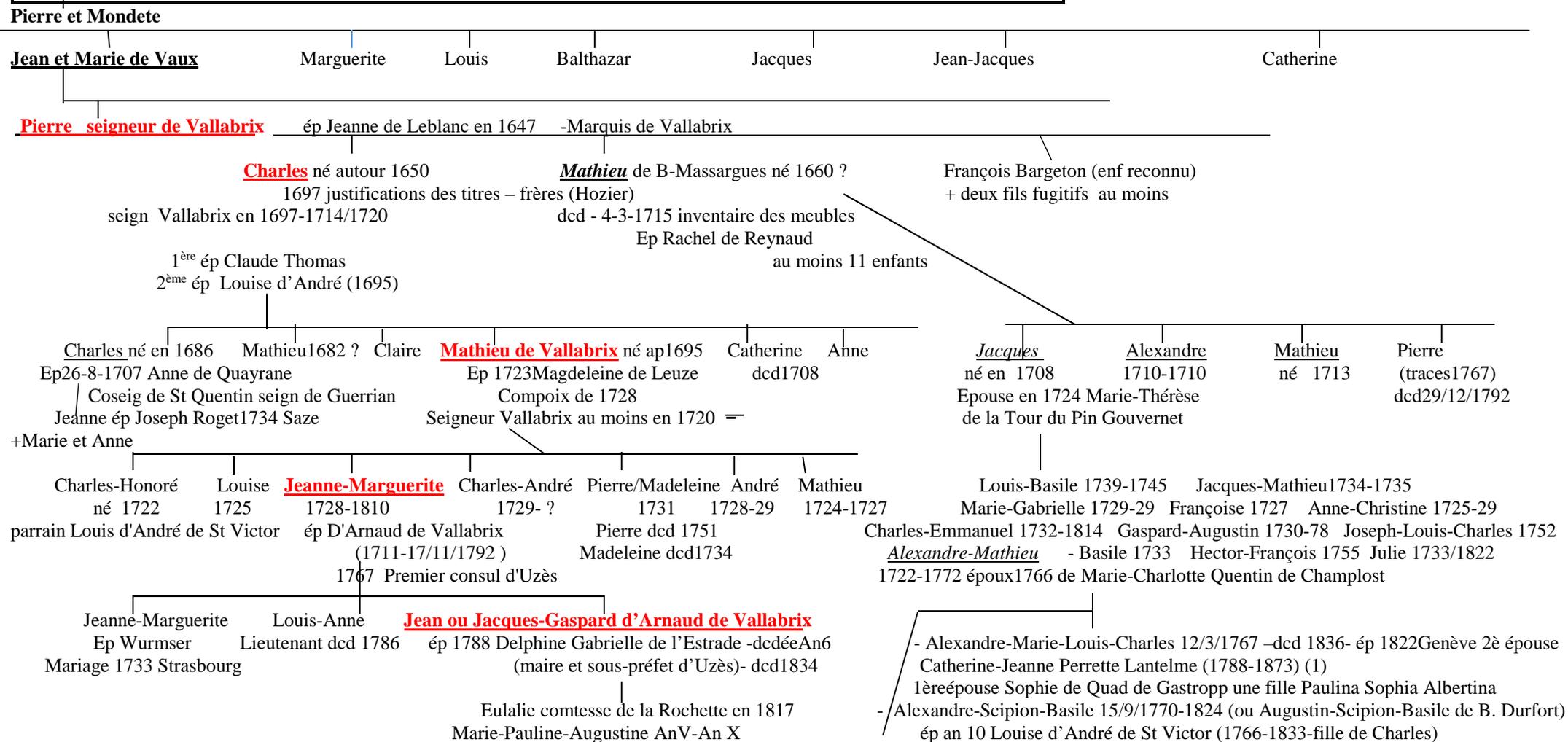
La suite de l'histoire de cette branche de Valabris sera racontée plus loin avec Charles, Mathieu qui vont vivre à leur façon la Révocation de l'Edit de Nantes et les transformations sociales du 18^{ème} siècle. Nous pouvons déjà noter que cette branche existait encore en 1947 en la personne d'Henriette de Georges de Bargeton-Verclause, date de son décès à Bordeaux.

Château de Crussol à Valence sur les bords du Rhône



Bois gravé de N. Peyrard.

Suite Filiation des descendants de Pierre de Bargeton de Valabris et de Mondete d'Alzon

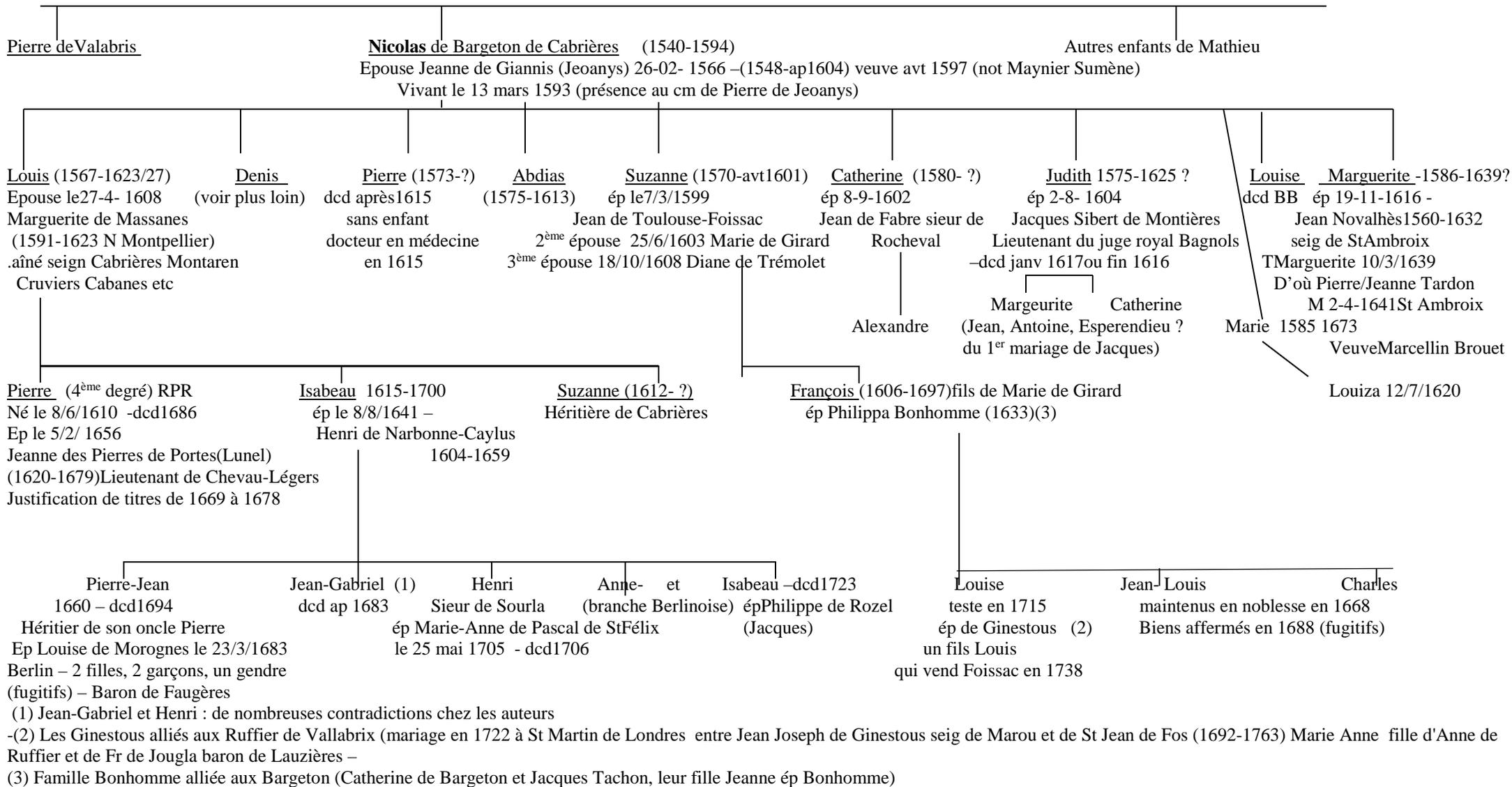


- César de Bargeton 32 ans en l'an 8 – filiation ? Né en 1768 (Jean-Marie)

- Augustin de Bargeton fils de Gaspard-Augustin époux d'Anastasia Joséphine Caroline Blaiseau en 1799 (décès d'Anastasia en 1831)

(1) Louise-Sophie née en 1825 décédée en 1829 fille de Jeanne Lantelme- Paulina Sophia Albertina (1794-1849) épouse van Nagell (1798-1849)

Nicolas de Bargeton Cabrières



V- NICOLAS DE BARGETON DE CABRIÈRES

XVIème – XVIIème siècle



Le deuxième fils de Mathieu de Bargeton est Nicolas de Bargeton de Cabrières. Il est seigneur de Cruviers, Montaren, Cabrières. Né en 1540, il décède en 1593-94. D'après les chroniques il est gentilhomme ordinaire de la Chambre du Duc d'Alençon-Anjou, François frère du roi Henri III (20 août 1580 d'après l'Armorial d'Hozier). Le Duc d'Anjou-d'Alençon était le dernier fils de Catherine de Médicis, chef du parti des «Malcontents», en 1570 avec pour chef de guerre Henri de Montmorency-Damville. François provoqua des troubles à la cour et participera à la 6è et la 7è guerre de religion. En 1566 le futur Henri III prend le titre d'Anjou et son frère François le nom d'Alençon qu'il perd pour redevenir d'Anjou lorsque son frère Henri devient Henri III.



Nicolas est nommé viguier royal d'Uzès le 10 octobre 1568 par lettres royales de Charles IX, d'après Pierre Béraud dans son livre "Uzès son diocèse, son histoire" p178 (édit.Lacour). L'Armorial Général d'Hozier nous donne une autre date 10 octobre 1581.

Nicolas, viguier royal d'Uzès et d'Uzège, fournit en 1587 et 1588 un «attestatoire» et un sommaire énumérant les lieux occupés par «ceux du parti adverse» (*adh cour des aides et comptes 22567*). En 1586 une attestation relative aux réquisitions, transport et criblage du blé de

la cour des Comptes, Aides, et Finances du Languedoc le qualifie de viguier d'Uzès et de la Viguerie «d'Uzaige»: le blé criblé à St Privat a subi une perte de 12%, les meuniers prennent 5% et le déchet de la farine 3%. On vole le blé et les mulets qui le transportent, on vole la farine au moulin. Les soldats de la garnison de Collias sont accusés. Donc de 1586 à 1588 nous sommes un peu près certains qu'il était viguier pour la Cour des Aides de Montpellier.

En 1590 il était, d'après Lionel d'Albouisse dans son «Histoire de la ville d'Uzès», consul de la ville. Les archives communales d'Uzès et Lionel d'Albouisse le placent consul pour la première fois en 1581, et son beau-frère Jean Barlatier consul en 1590. D'ailleurs une bonne partie de la famille va être consul d'Uzès un jour ou l'autre.

Viguier, consul en cette période de troubles, probablement un poste l'un après l'autre, nous n'allons pas chipoter.. Théoriquement ces postes ne servent pas le même patron, mais en temps de guerre on fait comme on peut !

En 1568, on procède à la vente des biens ecclésiastiques. C'est ainsi que notre Nicolas rachète pour 5500 livres des biens des prêtres de la Chapelle de Notre Dame la Neuve d'Uzès, d'autres biens sur le territoire de Beaucaire, de Lédénon avec droits seigneuriaux. Le Prince de Condé avait nommé Jean de Saint-Chamand dit Saint Romain pour commander Nîmes et sa région. Nous sommes à l'époque du Baron d'Acier, la troisième guerre de religion qui va se terminer par la paix de St Germain en 1570. (*Ménard L16 p45 De La Ville de Nîmes Ed Lacour*). La guerre coutait cher,

l'église catholique était riche et ses biens n'étaient pas perdus pour tout le monde. Notables, marchands, bourgeois d'office achetaient qu'ils soient catholiques ou huguenots. Le pape lui-même autorisera la vente des biens de l'église pour que le roi Henri III puisse payer les mercenaires suisses et piémontais (6000+4000).

A la même date, Nicolas de Bargeton-Cabrières est nommé au conseil de défense de la ville d'Uzès avec huit autres gentilshommes. Mathieu de Gondin qui était commandant, viguier de la ville, Perrotat de St Victor (les Oules), Roche de Montaren, Rossel, Janas, Ravanel, Foussargue. A cette occasion Nicolas est élu capitaine de quartier avec Daniel de Rossel, Jean de Virgile d'Arpaillargues et André Du Lac. (*arch municipales d'Uzès*). Nous avons déjà vu les Gondin, très proches des Bargeton. Ils sont de tous les conflits des guerres de religion. Nous les retrouvons par exemple lors de la quatrième guerre (1573), commandant de la ville d'Uzès avec Jean d'Entraigues aide de camp avec Louis Merle. Les huguenots étaient alors les maîtres de la ville. Lors de la 5^e guerre (1576-1598) contre La Ste Ligue, Antoine de Gondin est nommé par Damville-Montmorency viguier et commandant d'Uzès. Et un Mathieu de Gondin sera consul d'Uzès en 1585. Son fils Louis de Gondin (époux de Mondette de Bargeton, nièce de Nicolas) participera à la guerre de Rohan en 1615 et lors de la paix d'Alais de 1629 un Gondin viguier royal accueillera le roi Louis XIII à Uzès. C'est Mathieu de Gondin qui se rendra maître du château de Sanilhac et de sa garnison en 1586. Les Gondin serviront le pays : Honoré, baron d'Aramon et de Boisseron, prévôt général de la Connétablie et maréchaussée du Languedoc en 1630, Louis-Henri de Gondin de Boisseron major de Chartres, chevalier de St Louis, lieutenant-colonel à la bataille de Malpaquet en 1709, de Raucoux en 1746 et tué à Greweldt en 1758. (*Fr d'Hozier – L'impôt de sang de la noblesse de France T2 1^{ère} partie- gallica BNF*)



L'amiral Gaspard de Coligny et le prince de Condé sont logés au château de St Privat où Nicolas de Bargeton-Cabrières et Ravanel, premier et second consuls d'Uzès allèrent les saluer. Auparavant, Catherine de Médicis et son fils Charles IX dans leur tour de France de 1564-65 (près de 3000 kilomètres !!) séjournent au château de St Privat et reçoivent les hommages qui leur sont dus.

Toujours d'après l'armorial d'Hozier, en 1593 Nicolas était encore viguier royal et le 26 mai de cette année-là une lettre au nom du roi Henri IV lui demande de rejoindre Mante sur Seine à l'assemblée qui va décider de la paix générale. Il y représente l'ordre judiciaire en tant que délégué élu au synode provincial de Nîmes. Henri VI est roi depuis 1589, le royaume essaie de se calmer, l'Edit de Nantes sera signé en 1598. (*Armorial Général p130*). Cette lettre sous-entend que Nicolas a participé très concrètement aux guerres de reconquête du pouvoir d'Henri IV, et en particulier contre la Ligue. La légende familiale dit que le roi aurait écrit cette lettre de sa main. Plus tard Louis XIV dans un acte de justification de noblesse pour des Bargeton rappelle cet épisode, donc nous pouvons penser que la légende familiale est dans le vrai (la main d'Henri IV ou son greffier-secrétaire ?). (*voir annexe*) A cette assemblée Nicolas est accompagné par le sieur de Lecques représentant la noblesse, le sieur de Gasques pasteur au Vigan, et le sieur Boucaud syndic du diocèse de Montpellier représentant le peuple.

Nicolas semble dans cette guerre civile qui ravage la France avoir été plutôt pour le parti des Mécontents de François d'Alençon-Anjou jusqu'à la mort de celui-ci en 1584, puis du parti d'Henri de Navarre.

Si les dates sont exactes il aurait été viguier royal d'Uzès au moins douze ans, ce qui pour l'époque tumultueuse est une longue carrière.

En décembre 1585 Nicolas de Bargeton fait sommation avec Simon d'Alméras lieutenant de viguier de Bagnols à André Agulhonnet premier consul de Nîmes et syndic du diocèse de Nîmes. Nicolas représente la ville d'Uzès et les diocésains uzétiens. Il réclame à Nîmes le paiement de leur quote-

part de l'entretien des garnisons du diocèse d'Uzès, "comme faisant frontière tout le pays". Le syndic de Nîmes répond qu'il soutiendra l'affaire plus tard. Notre Nicolas ne se laisse pas démonté et



réplique que "les soldats estantz auxdites garnisons, ne peuvent sy longuement attendre leur paiement, et le diocèse d'Uzès seul, pour l'avoir porté jusques icy, n'y peult subvenir". Bargeton et son lieutenant réclament la convocation de l'assiette de Nîmes dans les plus brefs délais. On ne sait pas s'ils obtiendront gain de cause. (*adg E775 Notairesp151 relevé Bondurand*)

Le compoix d'Uzès de 1608 signale la propriété de deux maisons recueillies par ses héritiers et vendues plus tard en 1711 et 1740, donc restées dans la famille pendant une certaine d'années. Il achète une maison en septembre 1567 à Ledenon «aux faulx bourcz». Besoin d'un pied-à-terre pour gérer ses fiefs de Cabrières et Lédénon ? (*not Jacques Ursi Nîmes 2^e747 relevé Bondurand p105*)

Nicolas épouse par contrat le 18 ou 26 février 1566 Jeanne de Giannis (Jeannis-Joanis) de la Roche St Angel (1548-1601). 18 ans pour elle, 26 ans pour Nicolas. Une autre date nous interpelle : d'après les archives de l'Hérault, (*adh-fonds Chapelier E81B*) un terrain est donné par Mathieu de Bargeton à son fils Nicolas de Cabrières «en faveur de son mariage» le 19/3/1562. Donc la date du mariage est peut-être incertaine (entre 1562 et 1566) ou bien de longues fiançailles. Il nous faut rappeler que la signature des contrats de mariage et la cérémonie de mariage ne coïncidaient pas toujours, le contrat était un engagement patrimonial entre deux familles. Ou bien pour Nicolas un premier mariage en 1562, inconnu à ce jour ? La période n'était pas aux festivités, première guerre de religion en 1562-63, une trêve fugace de 1563 à 1567, deuxième guerre de religion de 1567 à 68 et ainsi de suite.... Peut-être que Mathieu organise l'avenir de ses fils pendant qu'il le peut encore.



Jeanne son épouse, teste le 17 juillet 1601, année de son décès. Une petite cinquantaine, maladie ou usure après dix enfantements ? Nicolas ne vivra pas vieux lui non plus.

Jeanne est la fille de Balthazar de Gianis, seigneur de la Roche et viguier d'Uzès et de Françoise de Mancelle dame de St Angel et de la Roche, fille de Jacques de Mancel (1479-1544 ?) seigneur de Dions, et d'Anne de Grimoard de Beauvoir du Roure (seconde épouse)(*adg 2^e71/284 8/2/1543*), famille alliée aux Vergèze d'Aubussargues.. Jacques de Mancel en 1526 est viguier d'Uzès. (*notBonnet Nîmes 2^e37/17 YCHGuerny*)(*chartrier du Champ3J252-260 YCHGuernyinternet*)

Les Mancel(le) seront un temps coseigneurs de Vallabrix. Toujours le tissage des alliances. Balthazar de Joannis est seigneur de Cruviers comme les Bargeton (*arch départ de l'Hérault B8*). Françoise de Mancelle a apporté en 1541 dans sa corbeille de mariée la coseigneurie d'Aubussargues.

Une donation du 16 octobre 1542 chez le notaire Augustin Guessi (2-E-75/6) de noble Jacques de Mancel seigneur de St Angel d'Uzès à Noble Balthazar de Joanis et à Françoise de Mancelle sa fille habitants de la cité d'Arles. La donation porte sur les biens familiaux possédés "depuis St Ambroix jusqu'à Génolhac". Des terres jusqu'en Lozère dans la haute vallée de la Cèze à St André Capcèze (*not B Plan 2^E71/338YCHGuerny*). L'acte est signé au château de Bernis.. Les Mancel ont aussi des domaines sur Tarascon. (+ *testament du 27-11-1542Chartrier de Castries, 306Ap222-YCHGuerny*)

Une famille aux domaines diversifiés et étendus. Et ce n'est pas fini : Domergue de Gianis(Joanis) fils épouse Claude de Vergèze en 1570 et la dot est la seconde coseigneurie de Vergèze.

Nicolas de Mancel, demi-frère de Françoise, coseigneur de Vallabrix et seigneur de Dions possède aussi une maison à Uzès qu'il fait réparer en avril 1533 par le maçon Maître Jean Bajard (*not Guillaume Folchier Uzès 2^E71/280YCHGuerny*). Nicolas de Mancel(le) apparaît dans un codicille du 30/4/1539 : il habite Uzès et est l'époux d'Anne de Castille fille de Veynezs d'Arles (*adg not E Brun Uchau E1034 relevé Bligny-Bondurand T4*)



Françoise de Mancelle dame de St Angel le 1er août 1578 dans son testament enregistré par le notaire d'Uzès Jean Delon (2-E-63/36) lègue 2500 livres à chacun de ses enfants qui sont Guy, Pierre, *Jeanne* l'épouse de Nicolas de Bargeton, Domergue, Philippe, Claude, Louise, Judith, et Marie, soit 22 500 livres. Héritier pour le reste son mari donc vivant à cette date. Une famille fortunée ! Le 5 décembre de la même année Françoise est décédée, son mari transigeant devant le même notaire

avec sa belle-sœur Anne d'Altier et son fils Antoine d'Altier. Les héritages sont souvent source de conflits malgré la force des liens familiaux.

Un joli prénom pour la grand-mère de feu Françoise : Vérité. Un arrière-grand-père de Françoise, Jacques Galiot, seigneur de Boulbon, napolitain et capitaine du roi de France, il vint en Provence à la suite du roi René dont il devint le favori. Il fut viguier, juge et clavaire de Forcalquier, puis sous Louis XI conservateur des privilèges des juifs en Provence, charge très lucrative. Des biens en Languedoc, en Provence (Tarascon), Comtat-Venaissin et au royaume de Naples.... (*Chartrier du Champ Altier LozèreY CHassin du Guerny – internet*). Le clavaire est celui qui a la garde des clefs des coffres, c'est-à-dire le responsable financier, le comptable d'une ville. Charge à lourdes responsabilité et de grande confiance (et de bons revenus !).

Encore un exemple du maillage conjugal : Louise de Joanis (Gianis), sœur de Jeanne, épouse le 25 août 1579, Noble Guillaume Le Chantre seigneur de St Pons et Pognadoresse, gentilhomme du frère du roi et des reines et princesses de Navarre, fils d'Honoré Le Chantre de Pognadoresse, médecin du roi. (*YCHGuerny-not Jean Delon d'Uzès*). La mère du marié est Marguerite de Mesjean (Méjean), coseigneur de Vallabrix. Confirmation du décès de Françoise de Mancel à cette date.

La famille des Gianis est originaire d'Italie, présente en Languedoc début 15^{ème} avec Gianni, Francesco, Niccolo Giannis.

Balthazar est de «la Religion» Il est aussi viguier d'Uzès en 1568 et 1584. Il porte encore ce titre en 1592 lors du contrat de mariage de sa fille Claude. Les Giannis de la Roche possèdent en 1608 entre autres choses deux maisons et deux étables à Uzès, donc du bétail. En 1552, ils sont aussi coseigneurs d'Aigaliers avec Mondette d'Alzon, la femme de Pierre de Vallabrix, belle-sœur de Nicolas.

Balthazar préside le syndicat de l'Eglise Réformée d'Uzès (*not Gazaigne Uzès 2/E/71/302 YCHGuerny*). On le voit assister le 27 juillet 1568 avec les officiers du roi, son lieutenant et un juge, au premier



prêche dans le temple nouvellement construit.

On a vu grand, 200 cannes carrées, environ 800 m². Un maçon de Vallabrix Jean Benoît a participé à cette construction en 1567. (17 décembre 1567 prix-fait de partie du temple réformé d'Uzès - *not Pierre Astier le vieux Uzès 2-E-71/333 YCHGuerny*). Le notaire

Claude Gazaigne d'Uzès consigne le 21 juillet de 1568 cet événement : Balthazar est viguier, Honorat Buliod docteur en lois, et juge, François Ranchin lieutenant de viguier, déjà aperçu dans ces pages, tous alliés aux Bargeton. Ce temple sera détruit en 1702

Thomas Platter nous décrit le temple en 1597-98: «une grande salle pareille à celle de Montpellier. Pour appeler aux offices on frappe à plusieurs reprises trois coups sur la grosse cloche.... Celui qui veut approcher de la Sainte Table doit présenter une marque, c'est-à-dire un petit carré de métal portant le nom d'Uzès, sans laquelle il n'est pas admis à la communion».

(*méreaux – Musée du Désert Mialet*)



Nicolas, son beau-père et d'autres de la religion réformée seront poursuivis à la requête de Philibert Buliod juge en la viguerie d'Uzès pour usurpation de l'administration de la ville et du diocèse d'Uzès le 17/2/1584. (*adg-adh p259 série B T1*). La ville était administrée par les protestants. Philibert Buliod est le frère d'Honorat vu plus haut qui assiste au premier prêche dans le temple d'Uzès. Les réunions de famille ne devaient pas être simples !

Nicolas fera deux testaments en 1585 et en 1588 : il y déclare quatre fils et cinq filles qui sont aussi mentionnés dans le testament de sa femme de 1601, donc probablement un seul mariage. Dans celui d'avril 1585 deux fils seulement et cinq filles. En septembre 1588 deux autres fils se sont ajoutés ce qui nous fait douter des dates de naissance de ses fils Pierre et Denis. Dans son testament il lègue 100 livres « à la bourse des pauvres réformés d'Uzès ». Il ne semble pas avoir eu d'enfants de 1567 à 1573, absences fréquentes, engagements politiques et militaires qui l'auraient tenu éloigné ?.

Selon une chronique, Nicolas de Bargeton était à Paris lors de la St Barthélémy en août 1572, pour le mariage d'Henri de Navarre et de Margot. Ce qui semble logique étant donné les liens entre les petits seigneurs du Languedoc, les Crussol et la famille royale. Il aurait tenu table de jeux chez lui la veille dans son hôtel particulier parisien. Son concierge Simon Coste est tué, ses chevaux volés, ses deux femmes de charge enfuies, les cochères (les portes) sont fracassées et le mobilier vidé. Lui s'en sort vivant car nous retrouvons Nicolas en 1584 en procès avec son frère Pierre de Bargeton contre les consuls de Lédenon (*adh cour des comptes de Montpellier 1161-1b28*). Toujours contre les consuls de Lédenon, le 26/3/1591, un autre procès contre les consuls de Lédenon où Nicolas de Bargeton-Cabrières est associé à Bargeton d'Aureilhac (son fils Louis), et Pierre de Bargeton, seigneur de Vallabrix, son frère. (*adg-adh p265 Inventaire de Dainville T1 B1-B44*). D'autres Bargeton ou affiliés sont présents à ce procès : de Ranchin, demoiselle d'Airebaudouze, Ranchin viguier, de Foissac... On travaille en famille. Lédenon est toujours dans le patrimoine familial.

Nicolas est décédé avant le 29/5/1608 car une quittance de 900 livres est faite à cette date à Jean Deloste, hôtelier, par Louis Reynaud docteur en droits et créancier de feu Nicolas de Bargeton. (*Not Jean Génalzac E 1557 YCHGuerny*). De même, dans les procès-verbaux des Etats du Languedoc, assemblée réunie à Uzès en avril 1595, on reconnaît une dette de 4 000 francs envers feu Nicolas de Bargeton-Cabrières, viguier royal, dette contractée en 1593, et réclamée par Pierre de Bargeton de Vallabrix son frère (*adg – Pont S-Esprit -269 II 5*). Donc Nicolas était vivant en 1593, mais décédé avant avril 1595. Pour quelles raisons son frère réclame-t-il cette dette et non Louis le fils aîné,

héritier de Nicolas ? En 1595 Louis, 30 ans environ, gérât son domaine, il est «obligé de 12 eminés de touzelle (blé sans barbe, ancien et précoce de maturité) et de 2 salmées 4 eminés de conségal (mélange de blé et de seigle)». Il est qualifié dans cet acte de sieur d'Aureillac (*adg - E1065*). Jusqu'à la fin, Nicolas jongle avec l'argent.

Ce qui est certain est que Nicolas est vivant le 13 mars 1593, présent au contrat de mariage de son beau-frère Pierre de «Jeoanys» écuyer, sieur de St Ange et de la Roche. Le patronyme de cette famille est régulièrement écorché. Il semble qu'il ait du mal à se fixer contrairement aux autres familles d'origine non languedocienne. Ce ne sont pas les premiers Italiens ou autres Européens qui viennent se fixer dans notre province !! Un ancêtre ambassadeur à la cour de Charles VIII puis de Louis XII (Soderini Gianni)



Lors de ce mariage Balthazar père du marié est décédé. La mariée est de Tarascon, Marthe de Rusp. Son père est écuyer. Il est indiqué que notre Nicolas est viguier d'Uzès. La dot de la mariée est de 6666 écus or, robes, coffres et bijoux. (*not Jacques Dupuy Beaucaire 2-E-18/322YCHGuerny*). Un riche mariage pour Pierre de Jeoanys (Gianis).

Les enfants de Nicolas :

Le premier fils de Nicolas est **Louis**, né en 1567, qui épouse Marguerite de Massanes le 26 ou 27 avril 1608. Le contrat de mariage est signé devant Comte notaire de Montpellier (*adg C 889 -214 Fonds de la Tour*). Il est noté dans l'armorial que son mariage a été fait par contrat et célébré dans l'Eglise Réformée, donc toujours huguenot. Il se marie tard. Nous n'avons plus de traces de lui après 1627. Il est seigneur de Cabannes, Montaren, Cruviers depuis 1585, date du premier testament de son père, et il est qualifié de seigneur de Cabrières lors de son mariage en 1608... Marguerite est baptisée le 15 avril 1591 à Montpellier et décède à Uzès avant le 24 mars 1623 (*adh GG3640/130*)

Le père de Marguerite, Maître Pierre de Massanes est conseiller du roi, général en la Cour des Aides de Montpellier. Sa mère est Isabeau ou Susanne de Lasset. Un Massanes est secrétaire du roi à Paris en 1618. Il est poursuivi avec Louis de Bargeton seigneurs de Cabrières par Josué de Sibert contrôleur au grenier à sel de Lempordier de Bagnols pour dettes. (*not Jean Girossel 2-E 14/533 BagnolsYCHGuerny*). Josué est le frère de Jacques de Sibert beau-frère de Louis et mari de Judith de Bargeton. (voir généalogie). Dans cette affaire, le prévôt général du Languedoc est aussi baron de Sabran et viguier de Bagnols, donc un proche des de Fabre apparentés aux Bargeton par mariage. Les réunions de famille devaient être compliquées !! Les Massane originaires de Montpellier se sont particulièrement distingués dans la magistrature et dans le consulat. Un frère de Marguerite, Jean est conseiller en la cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier en 1623 et il épouse Jeanne de Clausel, autre famille de magistrats en

décembre 1633 (alliée aux Bargeton-Vallabrix par mariage-voir généalogie Pierre de Bargeton-Valabris). Les enfants de Jean de Massane seront maintenus dans leur noblesse en janvier 1674 comme fils, petits-fils de conseiller et maître des comptes.

Louis de Bargeton-Cabrières est un proche de Montmorency Henri Ier. Il va guerroyer avec lui contre les Ligueurs (catholiques ultras). Le 2/6/1585 Montmorency lui demande de mettre sur pieds une compagnie de cent hommes (rapporté par arrêt du Conseil d'Etat du 31/3/1672). On ne sait pas

dans quel village seront logés ces gens de guerre. La vie n'est pas simple pour les habitants qui sont mis à contribution pour assurer le gîte et le couvert de ces soldats. Parfois ils préfèrent quitter le village avec leur bétail.

Il a la charge de la sauvegarde de Montaren. En 1621, Louis est en procès contre Simon Levesque receveur de la taille pour les frais de garde du château de Montaren, garde demandée par Monseigneur de Châtillon chef et général des églises réformées au Bas-Languedoc. Il y en a pour 36 953 livres qu'il a du mal à récupérer ! (*cour des comptes de Montpellier TIVS B adh*). Son engagement militaire explique certainement son mariage tardif. Gentilhomme campagnard, homme de guerre, puis carrière administrative, peut-être tout cela en même temps !

En 1622, Louis est commissaire principal de l'assiette générale du diocèse d'Uzès et il est remboursé de ses frais, voyages et autres. (*adh -22671 p568 Jean Brun sr de Roussas receveur pour les églises du diocèse*)

Il reçoit en outre 150 livres, solde de la garnison de Montarenc (Montaren). Donc présence de 15 soldats au moins en 1622 à Montaren sous le commandement de Louis. Il a 55 ans. Par la même occasion on offre à Henri de Rohan 1200 livres pour l'achat d'un cheval. Nous sommes dans la guerre de religion déclarée par Rohan.

Le 31/10/1590 il est lié au procès de Jeanne d'Ouzon (d'Alzon), Jean de Toulouse-Foissac (mère et fils), d'Airebaudouze contre Claude Servier. Jean de Toulouse-Foissac est son beau-frère (époux de sa sœur Suzanne). (*Cour des comptes aides du Languedoc -f°118*).

Il est présent lors d'un contrat de mariage le 4 avril 1592 sous le vocable de Viguiier d'Uzès, jeune viguiier de 25 ans. Il s'agit du mariage de sa tante maternelle Claude de Joanis et d'Antoine de Colla. Sont présents au mariage, outre la famille proche, des noms que nous verrons souvent comme de Vergèze, d'Aldebert, Le Chantre de Pognadoresse, de Roche, des conseillers au parlement d'Orange. (*not Robert Tinel La Calmette 2-E-39/18*). A cette date confirmation que Balthazar de Joanis le grand-père est décédé.

Le 11/12/1594 c'est un procès contre le syndic du diocèse d'Uzès où il est accompagné entre autres de Pierre de Bargeton-Vallabrix, (son oncle, frère de son père Nicolas), Jean d'Alverny receveur (aussi de la famille, branche Bonaventure de Bargeton-Rouvières), Louis Reynaud ex consul, (*adg-adh p265-269 T1 B1-44*). Toujours les alliances qui font la force.

Le 18 octobre 1603 Noble François Barrière lui réclame 1500 livres donc encore de ce monde et toujours très actif.

Par le compoix d'Uzès de 1608 nous savons que Louis possède sur cette commune entre autres choses cinq maisons qu'il loue, et qui changeront de propriétaire à partir de 1744 jusqu'en 1769. Toujours en 1608 il signe un bail en paiement chez le notaire Gentous (*adg E1059*) ; là encore il est qualifié de sieur d'Aureilhac, et non seigneur de Cabane, et autres places. Les actes officiels jonglent avec les qualificatifs de «sieur» et de «seigneur» ce qui fait que nous ne pouvons pas nous y fier en toute confiance.

Le 3/10/1615 il est reçu greffier à la cour de Montpellier. Il est docteur en droit et avocat en la cour, associé à feu François de Massilian, docteur et greffier en la cour. (*adg-adh p288 f°325 T1 B1-44*). Les Bargeton de cette génération étaient peut-être des gentilshommes campagnards mais ils jouaient la sécurité en faisant aussi des études si possible utiles, qui permettaient d'acheter des charges et d'accéder à des professions qui enrichissaient le cercle des alliances et le patrimoine. Plus tard à la Révocation de l'Edit de Nantes, cette pratique du droit les aidera lorsqu'il faudra organiser dans de bonnes conditions la fuite en pays de refuge.



Un texte du notaire Jean Gentous (*E1059 adg*) nous confirme que Louis de Bargeton était bien présent en Uzège le 29/6/1607 : une confirmation de rémission est faite par Nicolas Laurent notaire et greffier royal et associé de Noble Louis de Bargeton, seigneur d'Aureillac «en la crue d'un écu sur chaque quintal de sel des quatorze greniers du Languedoc». A cette époque il est fermier des greniers à sel du Languedoc en association, ce qui doit bien remplir l'escarcelle.

En 1620 un arrêt du parlement de Toulouse l'oppose à Jean Goday et ses associés au sujet de la revente des greffes de son domaine(*BNF*). Un autre procès l'oppose à Simon Levesque receveur du diocèse pour la somme de 8750 livres en 1622. (*adh B T4 5154*). Il brasse des sommes importantes. En 1625 il est en procès contre son beau-frère Jean de Fabre, donc en vie. Dans un récapitulatif des biens d'une Mondette de Bargeton dame d'Arpaillargues de 1627, Louis possède des terres voisines de celles de Mondette, sur Arpaillargues. (*adg 19J79*). C'est la dernière date d'apparition de Louis que nous ayons à ce jour. Il devait approcher les soixante ans, donc probable décès. La Mondette en question est la fille de Balthazar de Bargeton et de Gabrielle de Brueys, petite-fille de Pierre de Bargeton.

Louis est institué héritier universel de son père le 17 avril 1585 et de sa mère le 17 juillet 1601. (*Armorial général d'Hozier p131*). Louis va tester le 24/3/1623 et déclare avoir un fils et deux filles : Pierre, Isabeau, Suzanne (*selon l'Armorial Général de France*)

- **Pierre** né le 8/6/1610, épouse Jeanne des Pierres des Ports le 5 février 1656 (contrat de mariage), fille de Noble Jean des Pierres des Ports et de Jeanne Des Martins (*mariage des parents 21/7/1610 (armorial d'Hozier)*). Elle teste le 28 mars 1679 (*Charrier de Salgas Vébron Lozère relevé Y Chassin du Guerny*). On croise souvent des Des Martins dans la généalogie des Bargeton. Pierre est né à Montpellier, le mariage a lieu à Lunel. Il décède en 1686 à 76 ans. Son parrain est Pierre de Massanes, 1^{er} Consul de Montpellier, son grand-père maternel, sa marraine Judith de Bargeton, sa tante paternelle. (donc elle est encore de ce monde en juin 1610)(*adh B Montpellier RPR GG 323 vue97*).

Les des Pierres prendront au siècle suivant le titre de marquis de Bernis. On retrouve des Pierres De Portes à Dublin, décédés en 1733-34, protestants et un chevalier non profès de St Jean de Jérusalem en 1811 donc catholique.

Pierre se marie tard ou bien est-il veuf d'un premier mariage ? En fait, il s'engage dans l'armée. En 1642 selon le maréchal Charles de Schomberg, Pierre est lieutenant de cheveu-légers de la compagnie du sieur de Massanes dans le régiment du Roussillon, participe aux sièges de Leucate (1639 où son cousin par alliance Annibal de Montmorency décède), Salces, Perpignan entre autres combats. En 1671 il servait encore en qualité d'officier réformé (de la Réforme) au régiment de Boissac. Ceci explique probablement son mariage tardif. Le couple n'aura pas d'enfant. Jeanne serait décédée en 1679. Son neveu Pierre-Jean de Narbonne-Caylus, fils d'Isabeau, sa sœur, sera son héritier en 1686. Donc confirmation de la date du décès de Pierre de Bargeton en 1686.

En novembre 1633, nous le voyons gérer son domaine en effectuant une location. Il est nommé seigneur de Cabrières, Cruviers et Montaren. Il a 23 ans.

En février 1660 il assiste au contrat de mariage de Pierre de Montalieu (cousin) qui vient d'être émancipé à l'âge de 25 ans, et de Jeanne de Froment : dot 12 000 livres, mariage réformé.(*not Pierre Lauret Vézénobre et Ribaute 2^E77/37*). Dot importante même si elle est donnée en plusieurs fois. Pierre évolue dans la haute société !

En juillet 1672 Pierre fait dénombrement aux commissaires du roi de la seigneurie de Cabrières et de la coseigneurie de Montaren, château et deux basses-cours. Il déclare posséder la coseigneurie indivise dans toute son étendue avec le roi, le duc d'Uzès, les seigneurs d'Albon, Lévêque, Folcher (*arch ducale,-Déclarations p179*). Et le 6/7/1680 il cède une créance de 790 livres sur la ville d'Uzès (*adg -Not Jean Génolhac E1557*), donc en vie en ce moment-là. (*arch.duc.caisse4*). Au passage nous voyons que la ville d'Uzès était continuellement endettée.

Les archives départementales de l'Hérault ont acquis pour notre bonheur de chercheurs des documents exceptionnels de Pierre de Bargeton de Cabrières : un livre contenant tous les achats, ventes, transactions, donations faits par lui de 1625 à 1656, un livre de reconnaissances faites à son

profit de 1657 à 1673 sur les domaines de Cabrières, Cruviers et Montaren.(adh – E11 p13 1E81famille Chapelier...).

Pierre va être condamné pour usurpation de titres par Monsieur de Bezons, commissaire du Languedoc en novembre 1669. En mars 1672 un arrêt du Conseil d'Etat confirme ses titres, malgré l'absence de l'original des Lettres d'Anoblissement de 1533 et de l'arrêt d'enregistrement de ces titres. On prend en considération les services rendus au royaume par la famille. Malgré une reconnaissance de noblesse d'avril 1672 signée du roi Louis XIV et son enregistrement en mai 1673 à la Cour des Aides de Montpellier, il lui faudra faire réaffirmer ses droits par le Bureau du Syndic général de Pézenas le 14/1/1678. (*armorial général d'Hozier p132*). Louis XIV dans sa reconnaissance de noblesse à son "aimé Pierre de Bargeton" rappelle la missive que son aïeul Henri IV aurait écrite à Nicolas de Bargeton en 1593 (vue précédemment), accréditant ainsi la légende familiale de la lettre manuscrite d'Henri IV(voir annexes). Qu'écrivait donc Racine au sujet des plaideurs ?



- **Isabeau**, (1615-1700) épouse le 8/8/1641 Henri de Narbonne-Caylus (1604-1659) baron de Lunas-Faugères. Henri avait déjà eu deux enfants d'un premier mariage, Jean-Jacques décédé en 1648 et Antoinette épouse Louis de Ribes seigneur de Lézignan, décédée. Avec Isabeau, ils auront *Pierre-Jean* né en 1660, héritier en 1686 de son oncle Pierre vu précédemment. D'autres enfants naîtront : *Jean-Gabriel*, *Henri*, *Anne* morte à Berlin après 1690, *Isabeau* épouse de Philippe-Jacques de Rozel (Rossel) seigneur de Beaumont, tous deux fugitifs à Berlin. Décédée en septembre 1723(ou 1725), Isabelle formera la branche Berlinoise avec sa sœur Anne. (*Armorial de La Roque*)(*Pièces fugitives d'Aubais –généalogie de la Maison de Thézan Montpellier 1913*).

Leur fils, Pierre-Jean est aussi seigneur de Cruviers d'après «Les Fiefs Nobles» de Lionel d'Albouisse. Il épouse Louise de Morogues-Bourdin le 23/3/1683, fille de Guy et Marie de l'Hoste.(*Père Anselme an VII 770 – Gallica*).

Il fait acte d'abjuration avec sa famille en 1685 après la Révocation de l'Edit de Nantes en l'église de Lunas, des mains de l'évêque de Rotondy de Biscaras et seigneur de Béziers. Il émigre pourtant en 1687 et meurt à Berlin en 1694.

En 1693 il est à Fribourg-en-Brisgau. L'Electeur de Brandebourg l'avait nommé Conseiller de Cour et de Légation. Il va essayer de porter secours aux fugitifs huguenots. Sa veuve apparaît sur une liste de fugitifs de Berlin de 1698 (*arch nat TT 134*). Elle est dite veuve de Messire de Narbonne baron de Faugère et conseiller d'Ambassade. Elle et sa famille sont qualifiées de fugitifs de Nîmes réfugiés à Cologne. Louise a été un temps «retenue» (!!en fait emprisonnée comme relaps) puis feignant d'abjurer, elle réussit à s'enfuir et rejoindre son mari à Berlin.

Des contradictions nombreuses dans les chroniques : à Berlin est-ce le père, Henri ou l'oncle Pierre ou le fils et neveu Pierre-Jean, lequel est le seigneur de Sourlan, qui vend les biens des Bargeton ?

D'après une étude du docteur Henri Marc, le frère de Pierre-Jean, Jean-Gabriel resta en France, obtint la restitution de ses terres et devient le marquis de Faugères Sourlan et Lunas,. Il était chevalier de St Louis et maître de camp de cavalerie. Ce colonel de cavalerie est décédé en 1706 dans l'armée d'Italie au début de la guerre de Succession d'Espagne. (« *Lunas porte de l'Escandorgue* » d'après une étude du docteur Henri Marc – 1979.)

Une autre source mentionne à la place de Jean-Gabriel, Henri de Narbonne de Caylus frère de Pierre-Jean, seigneur de Sourlan puis baron de Faugères en 1687, de Lunas, capitaine de cavalerie au régiment d'Hendicourt .Il était marié à Marie-Anne de Pascal (Paschal) de St Félix, nouvelle convertie, depuis le 25 mai 1705 et ne laisse pas de descendance. Il décède en 1706. La mère de Marie-Anne était une Morogues. Les dates plus logiques confortent cette dernière hypothèse ainsi que les sources. (adg 85J268 – *Le magazine La France Protestante 1846 Estienne Huault – Eug et Emile Haag Paris BNF + Armorial du Languedoc Généralité de Montpellier Louis de La Roque + Service Historique des Armées + Généalogie de la Maison de Thézan Montpellier-Aubais 1913 BNF- + Jean de Plantavit de la Pause-Magon Mémoires1646*)



Leur père Henri de Narbonne-Caylus né le 15 juillet 1604 a pour grand-père Claude de Narbonne-Caylus, célèbre chef de guerre huguenot pendant les six premières guerres de religion, seigneur autoritaire. Il est assassiné en 1578 dans son château de Lunas, peut-être trahi par sa mère Béatrice de Caylus, catholique fervente. On voit de tout dans ces guerres !

Jean, fils de Claude et père d'Henri va suivre le roi de Navarre. Il semble avoir élevé son fils dans la rancœur contre les assassins impunis de son père. Henri va suivre le duc de Rohan dès 1626, avec toute l'énergie de ses 22 ans. Son château de Faugères et celui de Lunas sont rasés par les troupes de Montmorency en représailles.

Lors de la paix d'Alais de 1629, Henri doit détruire son château du Redondel. Il le reconstruira au pied du Redondel. Le 15 mars 1626 il épouse Isabeau des Vignolles fille de Jacques, président de la chambre de l'Edit de Castres, donc de la RPR, et d'Isabeau de Prossière (d'où Jean-Jacques dcd en 1647-48 et Antoinette).

Isabeau de Bargeton est sa deuxième épouse le 8 août 1641. Il décède le 27 septembre 1659, son fils Pierre-Jean est posthume. Ses biens administrés par son frère Jacques passent à son fils Pierre-Jean de Narbonne-Bargeton en 1675. Donc *c'est bien Pierre-Jean qui est à Berlin en 1685* et non son père comme parfois on le voit dans des chroniques. Jacques-frère n'a semble-t-il que des enfants naturels (car protestant ?).

D'après le Fonds Chapelier (*E80 adh/adg*) en 1690, Pierre-Jean de Bargeton de Cabrières vend ce qu'il possède à Montaren par le biais de procuration. C'est Jean Chapelier qui acheta une partie de la coseigneurie des Bargeton de Montaren. L'autre partie de Montaren, château et terres sera vendue en 1693 par Pierre de Bargeton-Cabrières (ép de Marguerite Boucarut –cousin, fils de Denis) à Jean Chapelier. Cette famille Chapelier va payer le prix fort lors de la Révocation de l'Edit de Nantes : le frère de Jean, Louis, Jean-Isaac et Jeanne ses enfants, femme, sœur seront fugitifs, un Chapelier est prisonnier en 1693 au château du Pont de L'Arche pour cause de religion.... (*Jean Puget La Commune de Montaren - adg Fonds Chapelier pièces justificatives*).

Une quittance de 2300 livres du 25-8-1696 nous apprend que Jean Chapelier est seigneur et maire de Montaren. Une famille alliée aux Bargeton apparaît émettrice de cette quittance : noble Jacques Adhémar Gaspard d'Arnaud, famille alliée par mariage au siècle suivant avec les Bargeton-Valabris. L'argent circule, la vie continue ! Jacques d'Arnaud est encore présent dans le compoix de Montaren de 1699 pour des terres «prétendues nobles». Les Bargeton quant à eux ont disparu de ce compoix.

Pierre-Jean par naissance ne s'appelle pas Bargeton de Cabrières mais Narbonne-Caylus. Il a hérité de ces titres au moment de son héritage en 1686.. Par l'Armorial d'Hozier on sait qu'il passe ses titres à son cousin Denis, peut-être avant de partir pour Berlin. On sait aussi qu'il vend sa part de

Cabrières à Gabriel de Rossel de Fontarèche, de la famille de son beau-frère, mari d'Isabelle sa sœur. (*Adg not Martin 1689- Vidal not. Fontarèche*). Les Rossel sont alliés aux Laudun, Brueys, Gondin...

Par ailleurs Gaston Tournier dans son livre « le Baron de Salgas » (p78) nous indique un Pierre-Jean de Narbonne-Caylus baron de Faugères conseiller de cour et de légation et membre du comité secret de l'Electeur du Brandebourg résidant à Berlin depuis 1685. Il a à ses côtés au moment de son décès en 1694 dans cette ville sa femme et sa sœur. Il prête à l'Electeur 10 000 livres environ. Il a su s'organiser avant de partir pour que ses biens en France ne soient pas encore confisqués. L'ordonnance de confiscation des biens des fugitifs date de 1688. Un Bulletin de la Société Historique des Protestants de France de 1916 nous indique que Cabrières a été vendue devant le notaire Martin d'Uzès par le truchement de deux procurations, une au nom de Pierre de Larnac pour le baron de Frontarèche et l'autre pour son frère Michel de Larnac pour Bargeton, fugitifs tous les deux à Fribourg en Brisgau.

Pierre-Jean laisse derrière lui un peu plus de cinq mille livres de créances dues par ses fermiers, somme qu'il ne reverra jamais. (*arch nat TT260 VIII*)

L'Abbé Rouquette dans son livre «les Fugitifs» fait état dans une liste de fugitifs de Lodève d'une Anne de Narbonne, sœur du baron de Faugères qui a vendu en cachette tous ses meubles pour 4 335 livres. Sur la même liste (1688/1698) est indiquée une opposition sur tous les biens du baron de Faugères. Il semble bien que Pierre-Jean de Narbonne-Caylus soit parti s'installer à Berlin, en ayant vendu tout ce qu'il pouvait de l'héritage Bargeton-Cabrières, ce qui peut expliquer en partie la ruine de cette branche familiale restée en France. Les listes de fugitifs indiquent qu'il est parti avec sa famille et une fille de chambre et un laquais, donc dans des conditions relativement confortables par rapport à ce que d'autres fugitifs ont vécu. Mais les informations sur la vie des fugitifs sont souvent contradictoires. (*voir listes de fugitifs 1685/1688/1698 C 274-308-310-312 – Abbé Rouquette-BNF*)

- **Suzanne**, troisième enfant de Louis et héritière de ce qui reste de Cabrières. A ce jour, nous n'avons pas trouvé d'autres traces de cette fille. Baptisée en 1612 au temple de Montpellier.

Cette période de la Révocation de l'Edit de Nantes est très tourmentée. Pour fuir on bricole des donations, on émancipe la fille qui reste, un gendre prend le nom de sa femme.... On fait confiance en donnant procuration...Ce qui fait que les documents qui nous trouvons doivent être étudiés avec prudence.

-Le deuxième fils de Nicolas de Bargeton est **Denis**, avocat, lui aussi docteur en droit. Il épouse Marguerite Puget le 5 janvier 1639 (1632 ?). Il est seigneur de Montaren, Cruviers, Cabrières. Son beau-père est bourgeois de la ville d'Aramon. Sa descendance sera vue plus loin car elle va nous emmener jusqu'à la Révolution de 1789.

-Le troisième fils de Nicolas de Bargeton est **Pierre**, docteur en médecine en octobre 1615, décédé avant 1635, sans descendance.

-Le quatrième fils est **Abdias**, 1575-1613 ?. Décédé avant 1614 autour de 38 ans car ses sœurs attaquent en justice leur frère Louis au sujet de son héritage (voir plus loin). Leur frère Denis va recueillir leur héritage. (Armorial Général des Juges d'Armes). Ces deux derniers ne semblent pas avoir été mariés. Ils apparaissent sur le testament de leur sœur Marguerite en 1612 donc en vie à cette date.

Les filles de Nicolas de Bargeton continuent les alliances :

-**Suzanne** épouse le 7 mars 1599 de Jean de Toulouse-Foissac, décédée avant 1601. Son mari est consul d'Uzès en 1608. Est-elle morte en couche ? Elle n'apparaît pas dans le testament de sa mère du 17 juillet 1601, donc probablement décédée avant cette date. Jean de Foissac se remarie d'abord en 1603 avec Marie de Girard puis le 18/10/1608 avec Diane de Trémolet. (*Chartrier de Castrie – Chassin du Guerny 1974 + Monographie Monpezat p141 Revue du Midi 1905 A19T38 N7 à 12 1913 Gallica BNF*). Cette inflation de remariages indique avant tout un besoin d'avoir des enfants héritiers des biens et de la mémoire familiale. Et puis pour un homme très impliqué dans la société, il faut une maîtresse de maison et des liens politiques et sociaux confortés.

Mais les alliances familiales continuent. Ventes, procès, compagnonnage commercial, religieux ou guerrier, les clans restent complices malgré le deuil et les remariages qui auraient dû marquer une séparation des familles. Parfois le mariage des petits-enfants renouent les liens juridiques.

Diane de Trémolet est la fille de Jean seigneur de Collias, St Mamet, Roubiac et de Diane d'Albenas. Un frère reçu chevalier de Malte en 1598. Jean le père est tué devant Aix en juillet 1598. Toujours ces guerres dites de religion ! Les Trémolet et les Albenas seront très souvent sur la route des Bargeton, mariages, affaires....

Le domaine de Foissac était tombé dans l'escarcelle des Toulouse sous Nicolas de Toulouse le 23 septembre 1553 (père de Jean). Une transaction entre le vendeur Joacques Bozene docteur en droit, écuyer de Nîmes et Jean de Toulouse a lieu le 25 mai 1579 chez le notaire Etienne Duvéziat d'Uzès (*adg 2-E-71/325*). On y apprend que la cession s'est faite avec toutes les juridictions haute, moyenne et basse. Le vendeur demande une plus-value, le domaine vaut plus cher à cette date. Vraisemblablement parce que Jean est devenu un notable. L'achat de terres nobles ajoute du lustre à l'acheteur mais sa progression sociale en ajoute aussi aux terres.

La mère de Jean est Jeanne Douzon ou d'Alzon que nous rencontrons souvent en procès avec ou contre les Bargeton. Mariage de paix ? Autre question est-elle de la famille de Mondette d'Alzon femme de Pierre de Bargeton-Valabris ?

Jean de Toulouse-Foissac ainsi de Jacob de Rossel avaient fait leur éducation protestante à Genève. Il est très impliqué dans la propagation des idées nouvelles en Uzège. Il avait gardé des contacts avec ses professeurs de Genève qui lui envoyaient des brochures en langue française à distribuer. Il faut se rappeler que dès 1546 l'évêque d'Uzès Jean de Saint-Gelais adopte la religion réformée. En février 1562 Jean de Toulouse-Foissac fit partie du conseil protestant avec d'autres tels que de Castelvieu seigneur d'Aigaliers et ancien gouverneur des enfants Crussol, de Brueys bachelier, Folcher notaire, de Rossel seigneur d'Aubarne, Galoi tailleur, Fontomière tisserand, Floris vigneron... Ce conseil avait pour but d'organiser l'église réformée.

Jean de Toulouse-Foissac participe à la construction du Grand Temple de la ville. Avec Jean d'Abouzit comme lui députés de la commune, ils ont obtenu 3 500 livres du synode provincial de Montpellier pour cette construction. La première pierre est posée le 1^{er} juillet 1598, trois mois environ après la signature de l'Edit de Nantes. L'enthousiasme était de nouveau là. L'Edit sera proclamé dans les rues avec fifres et tambourins, trompettes et hallebardiers en parade.

Un fils, François avec pour mère Marie de Girard se marie le 21/1/1633 avec Philippa Bonhomme (temple de Nîmes), (*UU1 in 4^o Inventaire sommaire Série Ancienne – Besset de la Mothe 1897*). Un acte de son «baptisoire» nous dit qu'il est né le 14-12-1604, présenté au temple par David et Isabeau de Gui de Massanes et Moussac et nous confirme le nom de ses parents. (*adg S E not Ch Guiran 1631 relevé Bondurand*). Suzanne la 1^{ère} épouse ne semble pas avoir eu d'enfant.

François est docteur en droit, (encore un !) seigneur de Foissac. François en 1682 secrétaire du synode, diacre du consistoire et receveur des deniers des pauvres sur l'Uzège. Il serait mort à Uzès à plus de 90 ans le 4 février 1697. (*BSHPF p130-132 1916 Gallica*). Après la Révocation de l'Edit de Nantes, les fiches de l'intendant du Languedoc indiquent qu'il «fait assez bien son devoir «(religieux), il a quatre enfants très obstinés (mauvais convertis)» (*Bull XXIX35- AH CC45*)

Et une fille naîtra de l'union de François et de Philippa, Louise qui teste en 1715 (*adg Sér G954 Temporalité de l'Eveché d'Uzès p203- relevé A Besset de Lamothe*). Confirmation du nom des parents indiqué dans le testament de Louise. Philippa est une fille de Jacques Bonhomme, cousin par alliance des Bargeton. Le testament de Jacques Bonhomme laisse à Philippa 8000 livres. (*adg 2E15-184- not Fr Gourdet*).

Une Louise de Foissac meurt à Londres. Fugitive ? Le comte Louis de Ginestous en 1738 (son fils) vend Foissac dont il avait hérité de son père lui-même héritier de Louise. Il dît demander l'autorisation au duc d'Uzès pour vendre le domaine de Foissac. François de la Rouvière sera l'acquéreur de la terre et du nom, la famille de Foissac étant éteinte en Uzège. (des de Foissac à Mautauban ?) (*abbé Rouquette – Gallica*)

Les Ginestous étaient alliés aux Ruffier coseigneurs de Vallabrix : Marie-Anne fille d'Anne de Ruffier épouse en 1722 Jean Joseph de Ginestous. Les Ginestous sont aussi présents sur Arpaillargues.



Deux frères de Louise, Jean-Louis et Charles seront maintenus dans leur noblesse ainsi que leur père le 30/09/1668, puis en septembre 1680. Louis de Toulouse-Foissac épouse le 22/6/1676 Eve de La Ville fille de Bonaventure seigneur de St Quentin et de Montaren et de Marie Fabre (*Registre Protestant arch d'Uzès+Annuaire deu Conseiol hiéraldique de France – Etat Civil relevés d'Albouisse*). Il ne va pas chercher très loin sa conjointe.

Jean-Louis est très impliqué dans le consistoire d'Uzès. Il se retrouve dans les prisons de Carcassonne. A sa libération, il prétexte une maladie pour ne pas aller à l'église. Son frère Charles Meirargues de Foissac est «obstiné», c'est-à-dire mauvais converti. Il passe quelques temps à Toulouse et l'on se doute en haut lieu que ce n'est pas pour ses affaires. Finalement il se retrouve prisonnier à la citadelle de Montpellier en 1687. Pour l'intendant de Basville, les deux fils Toulouse-Foissac, sont «mauvais converty dangereux» (*Bull XXIX35*). Jean-Louis partira pour l'Angleterre, sa femme le rejoindra quelques temps après. En 1698 il est capitaine dans le régiment anglais Caillemotte'Font (*Agnew II 90*). Il laisse à Uzès une maison, un mas avec ferme, cour, pigeonnier, olivettes, estimé à 4000 livres, le tout sera saisi. Les biens de sa femme seront aussi saisis puisque fugitive (*Adh CC219*). Leur fils James de Foissac sera directeur de l'hôpital français de Londres en 1751 (*Hg Sic Lond X145- SHPF1916 gallica BNF*). Charles très malade sera remis en liberté en 1690-91 et il partira rejoindre son frère Jean-Louis en Angleterre où il servira dans le régiment Cambon'sFoot (*Agnew II 88 BSHPF 1916 Gallica p130-131*). Leurs deux sœurs sont aussi qualifiées de «mal-converties».

Les biens immeubles d'un de Foissac seront réunis au domaine du Roi en 1688 et affermés au plus offrant de par l'ordonnance royale du 1/4/1688 concernant les fugitifs (réformés qui émigrent). Ce Foissac est sur les listes d'immigrés de 1685/88 (*Abbé Rouquette Les Fugitifs Gallica BN*). Frère de Louise ? On sait qu'elle est l'héritière des biens de ses frères en France, mais ayant quitté Uzès elle aussi, ces biens seront saisis.

François de Toulouse-Foissac a rencontré Jean Racine en 1662 à Uzès. En 1671-72 François est diacre à Uzès. Il est accompagné dans sa tâche par cinq autres personnalités dont Antoine Bastide, David Folcher, Jacob de Rossel d'Aigaliers, tous alliés aux Bargeton d'une manière ou d'une autre. Un uzétien-vallabrixois Salomon d'Hubac écuyer et Théophile de Froment ferment le groupe. Ces personnes vont soutenir Charles durant sa captivité à Montpellier et se porter garants pour qu'il puisse être libéré.

Plus tard nous trouvons un Antoine de Foissac de Fontgrave époux de Madeleine de Bonnafous, famille alliée par mariage aux Bargeton (Isabeau Bargeton-Dularc) et une petite Marie-Charlotte née en juin 1731 et baptisée en l'église St Etienne d'Uzès. (*arch famille Scorbiac Velhaguet Tarn et Garonne – relevé Y Chassin du Guerny 2003*). Les Bonnafous sont de Calvisson. L'enfant est enregistré sous ses seuls prénoms, les parents «attendaient d'arranger leurs affaires pour faire remplir cette lacune ce qui a été négligé jusques à ce jour». Le mariage religieux des parents aura lieu en mars 1747 en l'église de Congéniès. Antoine de Foissac est ancien capitaine au régiment de Normandie, pensionné du roi, fils de François et d'Anne de Laverhne. Madeleine est la fille d'Etienne de Bonnafous que nous retrouverons dans le chapitre consacré à Denis de Bargeton. On peut penser que les mariés se sont convertis tardivement après la naissance de leur fille. Antoine semble apparenté à nos Toulouse-Foissac. A quel niveau ? (*Revue Historique Scientifique et Littéraire du Tarn -1913-J Jolibois BNF Internet archives*).



- **Catherine** contrat de mariage le 8 septembre 1602 avec Jean de Fabre, docteur en droit, sieur de Rocheval. Jean sera aussi consul d'Uzès en 1590. Le père de Jean, Pierre écuyer et seigneur de St Gervais ne peut être présent au mariage et donc fait procuration devant le notaire François Gourdet de Bagnols sur Cèze à Antoine Odol écuyer et seigneur de St Christol. La dot de Jean est de 2000 écus dont le père garde l'usufruit, et la moitié de la dot de sa mère décédée Drivette de Vasseulx soit 950 écus, une terre labourable, des pâturages (brouttières) et une vigne sur Sabran, le tout d'un seul tenant, ce qui ajoute de la valeur. Un chirurgien et un praticien sont témoins à l'acte. Jean de Fabre semble surtout riche de ses contacts, de son travail d'avocat. (*adg not Fr Gourdet-Bagnols 2^E15/174*). Nous le retrouvons souvent dans les procès. Son père en décembre 1605 (*adg no 2^E14/381 J Redon Bagnols*) lui donne deux maisons ayant appartenues à sa mère Françoise Petite, Jean n'a pas d'habitation sur Uzès, ce qui n'est pas pratique pour son travail.

Un Alexandre de Fabre en 1632, sieur de Rocheval, avocat et docteur en droit, apparaît sur une quittance et procuration au nom du couple. Le fils de Catherine et de Jean car il y est dit neveu de Judith sœur de Catherine de Bargeton-Fabre.

Jean de Fabre apparaît souvent dans la gestion des biens de Marguerite sa belle-sœur comme en octobre 1609 une quittance de 177 livres (*not Fr Gourdet Bagnols 2-E-15/181*).

Une convention est signée en novembre 1614 devant le notaire Pierre Mermier entre Catherine de Bargeton épouse Jean de Fabre, Judith de Bargeton-Sibert, Marguerite de Bargeton, ses sœurs, contre leur frère Louis de Bargeton seigneur de Cabrières, «occupateur des biens» de leur frère Abdias, décédé sans testament. Jean Fabre et Josué de Sibert sont présents, représentants Catherine et Judith. Un sou est un sou et les querelles de famille sont nombreuses.

En mars 1617, indisposé, Jean de Fabre donne procuration à Denis de Bargeton et autres avocats de Nîmes pour répondre d'une assignation faite par les héritiers de Jacques de Sibert et Judith de Bargeton veuve dudit Sibert (ce dernier donc dcd à cette date et Judith en vie).

Et en 1625, un arrêt de la Chambre de Béziers fait état d'une condamnation pour cinq charges d'olives (mesure de Lédenon) au profit de Jean de Fabre contre Louis de Bargeton-Cabrières son beau-frère donc vivant à cette date. (*adg 2^E14/397 not Simon Redon Bagnols*). Toujours la famille !

Une façon de régler un procès criminel : Pierre Perrotin de son vivant prévôt du Vivarais est assassiné par Georges de Candolle écuyer d'Apt assisté d'un comparse. Une transaction –accord du 26 mars 1597 (*not François Gourdet 2E15/169 adg*) entre Pierre de Fabre père, seigneur de St Gervais intervenant au nom de Candolle et la veuve Perrotin . Mille écus demandés en dommages ramenés à cent écus avancés par Pierre de Fabre. Un cheval turc gris «moscat» laissé en séquestre par l'avocat entre les mains d'un aubergiste de la ville pour servir de caution. Quittance est faite de 100 écus donc le cheval est reparti avec Pierre de Fabre. Candolle est en prison à la prévauté générale du Languedoc, son procès viendra plus tard.

- **Judith** femme de Jacques de Sibert de Montières le 2 août 1604 à Bagnols (contrat de mariage), docteur en droit, lieutenant du juge royal de Bagnols, juge de Marsillargues habitant Bagnols. Il serait coseigneur de Cornillon, Vallérargues. Il est allié aux Barjac de Rochegude, Nicolay, de Portal. (*adg not Fr Gourdet Bagnols 2^E15/176*). Jacques est décédé en janvier 1617 comme l'indique les testaments de ses fils.

Le père de Judith, Nicolas, est déjà décédé à cette date, sa mère encore vivante. Jean de Sibert père est l'époux de Louise de Nicolas de Méas, ce qui explique les liens familiaux avec les Nicolaï. (*adg not Fr Pugnères 2-4-1593 -2^E14/455*). André frère de Jacques est mentionné dans le contrat de mariage. Il est docteur en droit et avocat général au parlement d'Orange. Famille plutôt d'influence rhodanienne.

Un beau-frère (capitaine ?) Pierre Bruneau assiste le marié. Il sera souvent témoin présent dans les actes notariés de la famille. Un cousin célèbre Simon Alméras lieutenant de viguier de Bagnols et greffier des Etats du Languedoc est aussi présent. L'aristocratie de robe est fortement représentée.

La future est assistée de son frère Louis de Bargeton-Cabrières et de Jean de Fabre son beau-frère et docteur en droits, du capitaine Etienne Fornier son cousin. Elle est dotée de 4500 livres de droits paternels et 500 livres de sa mère, plus divers effets et vêtements nuptiaux. (*not FR Gourdet Bagnols 2-E-15/176*)

Jacques a déjà convolé : le 2 février 1598 il épouse Claude de Mononville (Menonville ?). Son beau-père, riche bourgeois, est décédé. Sa belle-mère est Louise d'Albenas, une «grande famille». Elle lui fera délégation pour 4000 frs à prendre sur une créance de 1650 écus. (*adg Not Jean Ursi le Jeune Nîmes E792 relevé Bondurand*). Premier mariage qui lui assure une position sociale.



En 1601 Jacques n'est pas encore veuf de sa première épouse. En effet, dans un testament de son père de septembre 1601 Jean de Sibert-père indique que Jacques a épousé Claude de Mononville. Jean rappelle qu'il est protestant. Le même jour son épouse Louise de Nicolas teste aussi. (*adg not Jean Redon Bagnols relevé Chassin du Guerny 2^E14/379*). Il lègue à ses fils, Josué 1500 écus plus sa maison de St Crespin, à Simon 1000 écus, Jacques et Françoise n'auront que 10 écus en plus de leurs dots. Simone de Sibert, la tante, veuve du capitaine Garot, n'est pas oubliée 10 écus. Sa femme Louise et son fils André sont héritiers. Les temps sont rudes mais l'argent est là. Tensions avec les Hasbourg, l'Espagne, la Savoie... Les guerres dites de religion sont encore bien présentes dans les esprits. Le feu couve sous la cendre et ne demande qu'à repartir. Donc il est encore temps de faire son testament, d'organiser l'avenir de la famille.

Jean de Sibert-père en octobre 1597 fait donation pour mariage à son aîné André de terres de labour et de bois sur Vénéjan : il est qualifié de contrôleur pour le roi au grenier à sel du Lampardier. Ces biens vont permettre à son fils de «mieux se colloquer en mariage». André n'hésite pas à aider ses frères et sœurs : en juillet 1600 il fait donation à sa sœur Anne épouse de Pierre Bruneau écuyer de Bagnols, 33 écus. (*adg not FR Pugnère 2^E14/460 inventaires Chassin du Guerny*). Sont présents à cet acte un drapier et un cordonnier

Notre Jacques fait partie d'une fratrie importante qui va intervenir souvent dans la vie du couple. Comme toujours, les testaments nous renseignent sur la composition de la famille. Un codicille d'un de ses frères, Josué, de septembre 1610 nous en donne la teneur : André l'aîné, Josué, Simon son héritier en droit, notre Jacques, Anne femme de Pierre Bruneau, Françoise femme de Pierre Blanc, une tante Simone. (*adg not Jean Girossel Bagnols 2^E14/530*).

Généalogie rapide pour s'y retrouver :

Jean de Sibert époux de Louise de Nicolas de Méas : les enfants

-André, l'aîné seigneur de Montières -enfants Louise et Anybal-Hector (+Françoise et Laure ?)
époux en mars 1601 Olympe de Lange

-Josué

-Simon

-Françoise épouse Pierre Blanc (*cm19-5-1585 not Fr Pugnère 2^E14/450* –présents au mariage un viguier d'Uzès, un cousin notaire, un docteur en droit, des marchands.... Héritière de son grand-père Jean Sibert+dot de 666 écus deux tiers)

-Anne épouse Pierre Bruneau un fils Ymbert

-Jacques 1^{er} mariage (1598-avt 1604) Claude de Monoville au moins deux fils Antoine et Jean

- 2^{ème} union (1604-1617) Judith de Bargeton des enfants_ Espérandieu ?, Catherine, Marguerite



Jean de Sibert-père émancipe son fils Jacques docteur en droit, par devant Paul d'Albenas lieutenant du viguier le 31 janvier 1598, quelques jours avant son mariage avec Claude de Monoville (*adg not Jean Ursi le Jeune*

Nîmes E792 relevé Bondurand p188). Jean-père est qualifié de contrôleur de Bagnols, déjà en décembre 1590 lors d'un procès contre Jeanne d'Alzon et Jean de Toulouse-Foissac, toujours la famille !! (*adh V f°118*). Un texte de 1596 (*adh cour des Comptes de Montpellier f°268*) nous renseigne sur l'état de richesses des receveurs généraux : en entrant en charge, ils doivent verser 2 000 écus de caution et pour les receveurs particuliers 400 écus. Ces offices sont alternatifs, contrôleurs, receveurs... Les contrôleurs assurent «la descente et la sortie du sel» (comptabilité des stocks, entrées et sorties). Postes de grande responsabilité mais qui rapportent gros.

Josué autre fils et frère d'André et de Jacques en novembre 1619 sera qualifié aussi de contrôleur pour le roi de Lampardier : dans cet acte il prête 2000 livres à son beau-frère Pierre Blanc, marchand d'Uzès, époux de sa sœur Françoise. Les affaires restent en famille !

Plus tôt en janvier 1613 lors du mariage d'une cousine Marie de Garot fille de tante Simone, Josué a déjà ce titre de contrôleur au grenier à sel (*adg not Fr Gourdet Bagnols 2^E15/185*). Est-ce que Josué a repris le poste de son père ? Peut-être décès de celui-ci à cette date. Dans le codicille de Josué de 1610 vu plus haut, leur père est probablement mort avant cette date, car l'aîné André a hérité de son père.

Famille aisée : en avril 1593 Jean-père donne 100 écus-or à son neveu seigneur de Méas pour son mariage. (*adg not Fr Pugnères 2^E14/455*). Le testament de Josué de décembre 1610 lègue 1000 livres à André ainsi qu'à Jacques et à Françoise, 1500 livres à Anne, son filleul Anybal fils d'André 900 livres, ainsi qu'à Ymbert fils d'Anne, à Catherine fille de Jacques 300 livres, 600 livres à Louise fille d'André, une pension à Simone de Sibert la tante. Plus divers dons. Pourquoi seule Catherine est nommée et non les autres enfants de Jacques ? *adg no Jean Girossel Bagnols 2^E14/530*). On teste souvent, la vie est courte.

Les fils de Jacques et Judith, Jean et Antoine testent réciproquement le 17 janvier 1617, 18ans et 16ans. Dans ces textes ils réaffirment les qualités professionnelles de leur père Jacques et qu'il est décédé.

Jean était étudiant en philosophie, en pension chez Isaac Cheiron, docteur et avocat, principal de collège. Jean déclare être né le 19 septembre 1599, «l'ayant il trouvé par escript de la main de son feu père en latin dans ung petit libvret qu'il a exhibé». Son héritier est son frère Antoine aussi «escolier» à Nîmes. Donation aux pauvres réformés.

Antoine déclare être né le 2 février 1601, toujours d'après le petit «libvret» de son père. Il fait donation aux pauvres réformés et son héritier est son frère Jean.

Les dates de naissance confirment que les deux garçons ne sont pas de Judith.

Un codicille du 4 juillet 1617 d'Antoine de Sibert de Massillargues fils de feu Jacques, confirme le statut de Jacques : de son vivant docteur en droits, juge de Massillargues et lieutenant de juge royal de Bagnols. Antoine «dettenu de maladie corporelle» lègue 30 livres à sa servante Marguerite Farelle pour les soins qu'il a reçu d'elle, 300 livres à sa cousine Esther de Mazaudier la femme de son maître

au collège, Isaac Cheiron, ainsi qu'à ses deux filles ... qui l'ont bien entouré pendant sa maladie. Il a 16 ans.

Le 2 juin 1617 André de Sibert, oncle de Jean et Antoine fait quittance de 157 livres : 110 livres en paiement de 11 mois de pension à Isaac Cheiron principal de collège pour Jean et Antoine «escoliers», l'apothicaire Samuel Faucher reçoit 30 livres pour les médicaments fournis à Antoine, le chirurgien Guillaume Faget 8 livres pour pansement et traitement d'un ulcère suivant l'ordonnance du docteur en médecine Maître Pistorius, toujours pour Antoine, et le cordonnier Jean Rouvière 9 livres pour sept paires de souliers ou pantouffles pour les deux frères. (*adg Not Jean Guirau Nîmes p18 relevé (Esplandian ? Bondurand 2 juin 1617)*). André a pris en charge ses neveux, donc son frère Jacques est certainement passé de vie à trépas plutôt début janvier 1617. On sait qu'il était vivant en novembre 1614 lors d'une convention passée devant le notaire Pierre Mermier (*2^E46/37*) au sujet d'un héritage de sa femme.

Jean de Sibert-petit-fils est vivant en janvier 1620 : il teste devant Pierre Mermier notaire de Pont-St-Esprit et Bagnols (*adg 2^E46/43*) : il fait une donation aux pauvres réformés et aux pauvres de l'hôpital. Il mentionne ses deux sœurs, Catherine et Marguerite, 1000 livres à chacune. Revenus et usufruit de ses biens à sa grand-mère Catherine de Cussonel (Crussonel ?). Son héritier est Esplandian son frère. L'acte est signé dans la maison familiale et Jean de Fabre, oncle maternel est présent comme toujours. Josué oncle paternel et contrôleur du roi, est là aussi. Antoine son frère n'est pas mentionné. Esplandian autre prénom d'Antoine ou bien celui-ci est-il décédé ?

Les héritiers de Jacques intentent un procès contre Josué de Sibert son frère et Judith de Bargeton sa veuve. A cette occasion, Jean de Fabre et Denis de Bargeton, beau-frère et frère de Judith interviennent. (*not Pierre Mermier Bagnols 2-E-46/40*). Entraide familiale et gestion des conflits entre soi.

En février 1618 Josué de Sibert frère de Jacques ou son héritier, donne procuration à son frère Simon avocat en la Cour des Aides de Montpellier pour récupérer 804 livres dues par Louis de Bargeton-Cabrière, frère de Judith. (*adg not Pierre Mermier Bagnols 2-E-46/41*). On va de procès en procès. L'argent est pourtant là. Plaisir de plaider, sentiment d'être reconnu, d'être important ?

Novembre 1618 constitution de procureurs par sieur Josué de Sibert écuyer et contrôleur au grenier à sel de Lempordier de Bagnols pour recouvrer les sommes dues par M de Massanes secrétaire du roi et son gendre Louis de Bargeton seigneur de Cabrières.

En juillet 1619, Judith de Bargeton veuve de Jacques de Sibert donne procuration à Jacques Bonhomme avocat (de la famille, époux de Jeanne Tachon, fille de Catherine de Bargeton, petite-fille de Mathieu) pour consentir à liquidation et division des biens entre les enfants et les héritiers de son mari. Elle jette l'éponge. Présent comme toujours son beau-frère, noble Jean de Fabre (*adg no Pierre Mermier Bagnols 2^E46/42*)

Judith en 1625 doit 150 livres à son neveu Alexandre de Fabre de Rocheval : quittance en sera faite par Henri de Fabre seigneur de Gourdan d'Avignon. L'acte est signé dans la maison de Jean de Fabre, et en sa présence, cela va sans dire !! (*adg not Pierre Mermier Bagnols*)

Jean de Fabre sera encore présent lorsque Judith paie son maçon 57 livres 13 sols le 2 janvier 1618. (*not Pierre Mermier Bagnols*)

Judith avait pour filleul Pierre de Bargeton Cabrières (1610-1686), son neveu fils de Louis de Bargeton-Cabrières.

Autres filles de Nicolas de Bargeton

- **Louise** décédée jeune,

- **Marguerite** épouse à Bagnols Jean de Novalès ou Noualhès, Novailles le 19/11/ 1616, sieur de St Ambroix, avocat et docteur en droit. Elle teste le 10/3/1639 (*adg inventaire des actes filiatifs de Nîmes – Y du Guérny 20419*) (*Tables notariales de Bagnols et de Nîmes*) – L'armorial général de France d'Hozier la désigne non mariée sans postérité (?). Jean de Fabre époux de sa sœur Catherine fait quittance à Marguerite le 27 octobre 1609 (*not Fr Gourdet 2-E-15/181 Bagnols*), preuve au moins de l'existence de Marguerite. Jean de Fabre toujours lui, le nez dans les affaires de la famille Bargeton. Un fils Pierre

sieur de St Ambroix qui épouse le 2 avril 1641 Jeanne Tardon d'Uzès fille de Simon et de Claude de Rossel. (*adg2E80/18 Pujaut*)

«Se sentant indisposée», Marguerite teste le 1er avril 1612 chez le notaire Pierre Mermier (2-E-46/35). Son père Nicolas, viguier d'Uzès, est décédé. Elle est «réformée» c'est-à-dire protestante. Elle lègue à ses sœurs Catherine, et Judith 1000 livres chacune, ses "accoutrements, garniments et bijoux" à se partager. A ses frères Abdias 600 livres, donc vivant à cette date, à Louis et Denis 5 sols et à Pierre médecin ses autres biens, donc lui aussi vivant à cette date. S'il venait à décéder avant elle, ses sœurs hériteraient de sa part. Elle casse ses autres testaments dont celui fait à Montfrin. Est présent à la signature, un cadissier Daniel Granier entre autres personnes. Et toujours Jean de Fabre son beau-frère ! Acte signé dans la maison de ce dernier. Hypochondriaque Marguerite ? La longue période de guerres civiles de 1562 à 1628 a dû perturber plus d'un ou d'une. Le 15 septembre 1633 elle fait quittance de 200 livres à son frère Denis de Bargeton-Cabrières. Elle est veuve de Jean Novalles. (*adg Série E 680 not Chrétien Guiran Nîmes relevé Bondurand p436*). Ces actes font preuve de la filiation et d'existence.

- **Une Marie** de Bargeton née en 1585, 88 ans, veuve Marcellin Bouet, décédée le 30 mai 1673, protestante, pourrait remplacer dans le testament de Nicolas sa sœur Louise morte jeune pour faire les cinq filles déclarées dans le dit-document et dans l'Armorial Général. Marie est passée de vie à trépas très âgée et refusant d'adjurer sa foi. Marie ne sera pas enterrée avec son époux devenu catholique. Son amie Espérance de Brueys veuve de Claude Bouet décède en 1680 à 88 ans, protestante à jamais, malgré les pressions. L'entêtement conserve peut-être. (*Bulletin de la Société Historique Uzès à l'époque de la Révocation N°31 nov 2001 p9*). Marcellin Bouet était consul d'Uzès en 1581, 1588, 1601, 1610. Une grande différence d'âge séparait les époux. Lui avait abjuré, vraisemblablement pour continuer à administrer la ville dans un confort tout relatif. Une fille Louiza née le 12 juillet 1620.

Les Bargeton de cette époque étaient alliés à la plupart des grandes familles de la petite noblesse et de la bourgeoisie de l'Uzège, souvent de religion réformée. Les liens entre familles étaient essentiels, les notions de fidélité, d'amitié traduisaient une réalité complexe, presque «tribale». Interdépendance, entraide mutuelle fondées sur le cousinage, le mariage, les relations de combat formaient une sociabilité nobiliaire d'une relative égalité. On était entre soi, du même monde. Le prestige, la réputation d'une maison grandissaient son crédit et faisaient partie de son patrimoine. C'est peut-être ce qu'a voulu affirmer Mathieu notre seigneur avec la façade Renaissance de notre château.

Avec Nicolas de Bargeton-Cabrières, nous voyons combien les guerres de religion et les ruptures de trêve ont été coûteuses. Lors de l'assemblée de l'assiette du diocèse d'Uzès tenue à Avignon en 1571, les participants se plaignent que «les gens de guerre mettent en pauvreté les villages du diocèse et sur le point de leur faire quincter leur maisons» (*adg –Pont St Esprit – II 4*). En 1574 Montmorency ordonne de faire entretenir 11 compagnies de 100 hommes dans le diocèse et une garnison au château de Ste Anastasie. Le 18 février 1580 (*adh cour des compte de Montpellier f°208 v°*) un procès en remboursement de 245 000 livres et 16 000 livres prêtées par le capitaine Pierre de la Rousse de Turin au roi 13 ans auparavant (roi Henri III), pour l'accompagner en Pologne, avec une compagnie de 200 arquebusiers, garde et sergent majeur.... Ce remboursement jusqu'alors a été entravé par les malversations de diverses personnes (*adh f°208*).

Toujours en 1628, par ordre du Duc de Montmorency, Gouverneur pour le roi il est demandé au baron de La Fare, de la Bastide d'Engras, de mettre une garnison de 50 hommes dans son château, compagnie dont l'entretien incombe à différents villages, dont Vallabrix, Le Pin, Pognadoresse, St Quentin... Déjà en 1622, cet ordre incluait en plus Montaren, Masmolène, Pouzilhac. Dix livres par soldat par mois sont prévues, et «à faute de satisfaire les refusans i serons contrains comme pour les propres affaires de sa majesté».

Et le 13 mai 1577 à Chenonceaux on fête la victoire du 1^{er} mai du duc d'Anjou sur les Huguenots : des draps de soie verte de la couleur des fous et du printemps avaient été achetés fort cher pour habiller femmes en hommes et hommes en femmes. «Les belles dames et honnestes leurs cheveux épars « nous dit Pierre de L'Estoiles, «faisaient le service avec les filles des reines...Présidait en

robe de damas rose et argent Henri III cheveux poudrés de violet et entremêlés de perles. Il était très décollé». Etrange époque !!!

En 1587 Denis de Brueys seigneur de Foncouverte gendarme de la compagnie du sieur d'Andelot et qui a suivi Montmorency en Albigeois réclame le remboursement de son cheval, de «plus de cent écus, tant estoit-il bon» tué d'une arquebusade.

En 1591, il faut en plus entretenir deux compagnies de cheveau-légers et cinq compagnies à pied ainsi que la «frégate» d'Aramon. En 1595 on va lever 2400 hommes à pied pour servir autour de Toulouse à l'occasion de la rupture de trêve du duc de Ventadour, autant de bras en moins pour cultiver la terre ou faire marcher les métiers.

Un déchainement de violence comme seconde nature : les combattants pillaient, rançonnaient, retrouvant l'état d'esprit des barons du Moyen Age. Les anciens soldats des campagnes d'Italie cherchaient fortune. Le fanatisme religieux n'explique pas tout. Des mercenaires dans les deux camps, albanais, piémontais, corses, allemands qui se payaient sur l'habitant.

Trois cents soldats huguenots et 80 chevaux assiègent St Quentin la Poterie, à quatre kilomètres de chez nous, en 1574, occupant les abords puis repartent. (*adg – Pont St Esprit – II 4*). Puis en 1621 c'est au tour de Gaspard III de Coligny duc de Châtillon qui demande «au sieur de St Quentin une compagnie de 100 hommes réformés, les mieux armés, et aguerris». En 1628 les consuls de cette commune se penchent sur les dépenses d'entretien de 200 cheveau-légers, et en 1644, donc après la paix d'Alais, il faut penser au logement du régiment de Conti (*adg – St Quentin BB1-2*).

Toujours en 1628, les habitants de Bernis récupèrent près de 400 livres pour le remboursement du logement et la nourriture de l'armée du duc de Rohan.



C'est l'éternel recommencement ! A chaque passage de la soldatesque, les terres et les récoltes sont mises à mal. Les trêves sont plus ou moins respectées.

La société française avait beaucoup évolué depuis la fin du 15^{ème} siècle. La bourgeoisie prenait de l'importance dans les consulats, mais aussi dans l'administration en général. Les marchands, les artisans, maîtres comme ouvriers, se regroupaient par corps de métier.

Ces associations prônaient la solidarité, la soif d'apprendre de l'autre. Elles se réunissaient régulièrement discrètement, les idées circulaient. Elles prenaient du poids dans la société, l'ambition n'était plus l'apanage de la noblesse. Les «Lumières» du 18^{ème} siècle ne sont plus très loin.

Nous venons de voir les deux fils de Mathieu de Bargeton qui nous ont paru les plus importants ainsi qu'une partie de leurs descendants, Pierre et Nicolas. Ses autres enfants ont écrit aussi leur page d'histoire.

VI - LES AUTRES ENFANTS DE MATHIEU DE BARGETON

XVIème – XVIIème siècle

« Tu sentiras bien loin de Florence et des nôtres qu'il est dur de monter par l'escalier des autres et combien est amer le pain de l'étranger » (Dante La Divine Comédie Paradis Chant XVII-1265)

Les archives éparpillées, désordonnées entre Uzès, Pont St Esprit et Aramon nous ont donné un peu le tournis.



Nous avons trouvé d'abord un Bonaventure de Bargeton de la Rouvière possédant en 1608 une maison à Uzès à l'angle de la rue Massargues et du marché aux Cercles (actuellement rue de la République et place Dampmartin), donc incluse dans la maison de famille des aïeux branche Vallabrix. Probablement Bonaventure le fils de Mathieu. ..

Nous avons croisé aussi un Bourdaloue de Bargeton seigneur de la Rouvière qui arrente ses droits seigneuriaux de Vers contre 180 livres au sieur Nicolas Borrelly chauffe-cire pour le Roi au Présidial (*adg 1609-1610-adg E807 T3.*). Le même ou fils, petit-fils ? Il n'apparaît nulle part ailleurs, que ce soit dans les actes de mariage, testaments, ni comme acteur ni comme témoin. Nous n'avons pas fini de nous interroger ! *Le chauffe-cire était un officier de la Grande Chancellerie, chargé de préparer la cire pour sceller les actes royaux. Il y en avait quatre qui servaient par quartier. Ils jouissaient de tous les privilèges des secrétaires du roi. Il est question d'un chauffe-cire dès 1285, dans l'état de la maison de Philippe le Bel. (A Chéruel Dictionnaire Historique des Institutions, mœurs et coutumes de France 1899)*

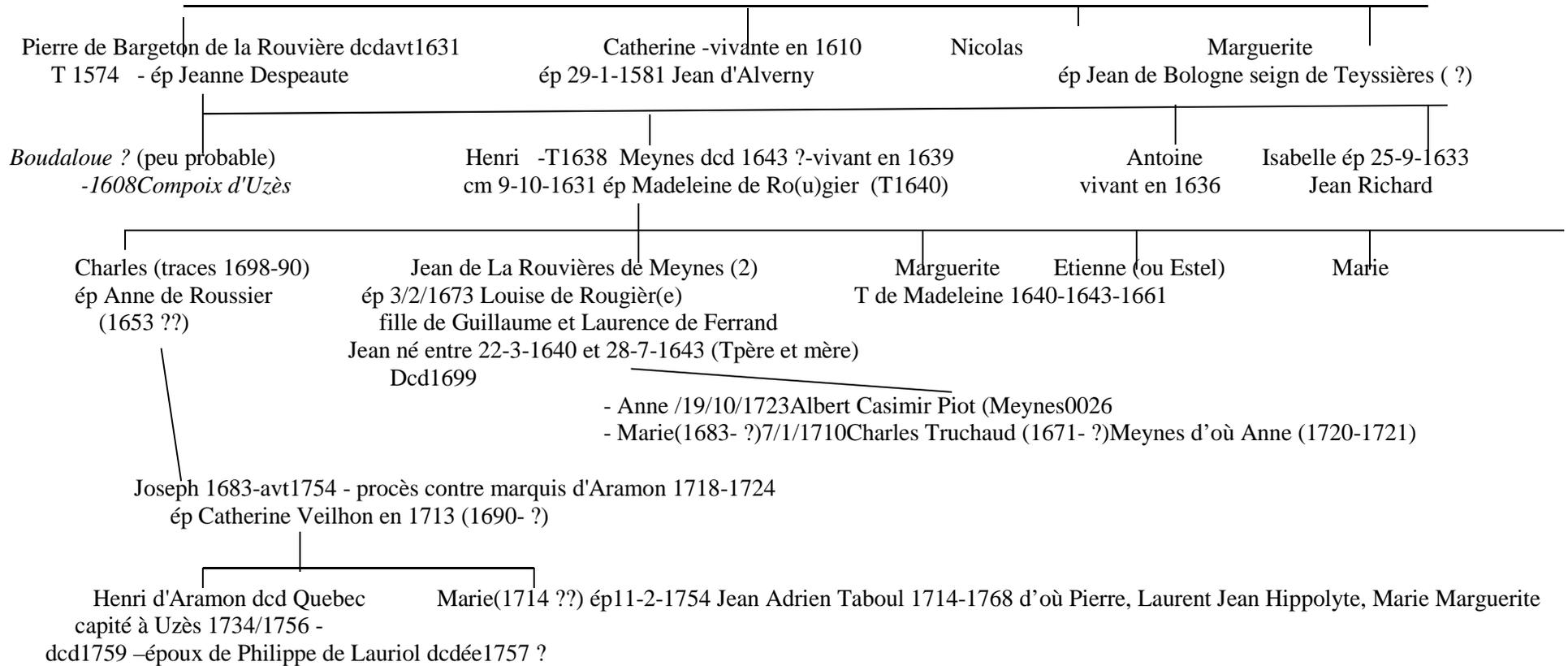
Le 3^{ème} fils de Mathieu de Bargeton et de Marguerite de Beaux est en effet **Bonaventure** de Bargeton, seigneur de la Rouvière. Peu de renseignements sur lui à part qu'il était au siège de Collias avec Montmorency en 1588. En 1580 il est élu lieutenant du prévôt du diocèse d'Uzès, payé pour faire respecter les trêves à la soldatesque. En octobre 1586 il sera à la réunion de Nîmes avec Mathieu de Gondin, Jean Sancerre 1^{er} consul d'Uzès et d'autres pour mettre au point un plan pour reprendre le château de Collias aux Ligueurs du parti catholique.

Lors de la première guerre de religion, il est probablement le de Bargeton de Massargues dont nous parlent les chroniques et qui est nommé officier par le comte de Crussol pour protéger Uzès. Il est en compagnie des frères Merle, de Gondin, de Perrotat, de Brueys, de Rossel, de Foussargues.... Bonaventure a été consul d'Uzès en 1587 d'après Lionel d'Albouisse. Protestant ? Probable.

On sait par le Compoix de 1551 d'Uzès qu'il y possède une maison, des olivettes, des terrains. Le notaire Guiraud Longuet mentionne dans un acte un Bonaventure de Bargeton seigneur de la Bruguière (ou Rouvières -illisible?) le 19/11/1590. (*adg E1119*). Il s'agit «d'un bail sur la levée des censives et lods appartenant à noble Bonaventure de Bargeton, sieur de la Rouvière, habitant Uzès dans la juridiction de Vers».

Bonnaventure de Bargeton seigneur de la Rouvières

ép de Catherine Ransalle (Ransal) (1) - - 10-9-1585 testament de Bonnaventure 2ème épouse Jeanne Desmartin



- 1- T Not Duvéziat Uzès 7-1-1586- Claude Valette, mère de Catherine Ransal ou Rausal (voir branche bourgeoise Bargeton) -Pierre, Catherine enfts de Catherine
- (2) Jean est le dernier né de la fratrie
- Marguerite de Bargeton-Rouvière épouse en 1703 d'Abraham Fabre : à qui le relier ? Plutôt génération de Joseph

Le 23 mai 1581 il loue la boutique et l'arrière-boutique de la rue Massargues au rez de chaussée de la maison de famille d'Uzès pour 24 livres par an à un potier d'étain Jean Castanier, meubles compris..(Yannick Chassin du Guerny *Les Potiers d'Étain du Languedoc 2008-geneanet.org*) Donc c'est bien un fils Bargeton. En 1711 cette maison de 26 canes a été vendue et appartient à Jean Coste.. (compoix Uzès -)

Il a hérité de son père une partie des biens à l'Est de l'Uzège, Monfrin, Vers, Aramon, Vallabrègue, Comps..... le domaine de Meynes semble arriver plus tard dans l'escarcelle des Bargeton-Rouvière. Seulement quelques terres et une ou deux maisons, un moulin du temps de Mathieu le père sur ce territoire. Le notaire André Dupuy enregistre une vente de terres le 4 mai 1545 à Montfrin par Pierre de Bargeton, frère de Bonaventure pour 22 florins petits et 10 sols.

Meynes drainait des pèlerins depuis au moins Charles Martel pour ses eaux guérisseuses de la Font-Cluse. Charlemagne y avait fait plusieurs passages. Les feuilles de vignes arrosées par ces eaux étaient réputées soigner les plaies et étaient régulièrement coupées par les pèlerins, au grand dam des vigneron. Les malades des «écrouelles», sorte de tuberculose, venaient y laver leurs plaies. François 1^{er} et sa sœur Marguerite de Valois, Louis XIII entre autres viendront se soigner à la fontaine. Des retombées économiques certaines pour la région. Thomas Platter nous fait une description de cette fontaine : à l'intérieur d'une rotonde, maçonnée en forme de tour. Donc organisée pour recevoir les malades.

(*Diane de Poitiers Fr Clouet-édit Greff 416-29 Delcamps*)

Monfrin, Vallabrègues, terres riches grâce aux alluvions du Rhône et de ses affluents, mais souvent inondées. Riches aussi du passage des personnes et des marchandises qui payaient péage, passage obligé aussi lors des foires de Beaucaire ou d'Uzès. Nous avons vu que Louis de Bompar fils de Catherine de Bargeton-Valabris était fermier de la traile, cable qui permettait à une barque de rejoindre les rives du fleuve.

Un péage remplissait l'escarcelle de celui ou ceux qui en étaient les fermiers. Le péage situé sur l'Île de Carlamejean, proche du village d'Aramon, obligeait les bateliers à payer une taxe sur les marchandises transportées, et en particulier sur le sel qui voyageait des salins de Camargue jusqu'en Savoie. Cette taxe se partageait entre le roi et les coseigneurs. La famille Bargeton toujours bien placée !



Aramon et sa région enregistrerait une activité économique importante du fait de son port sur le Rhône, de sa situation à proximité d'Avignon et des terres un moment papales. Plusieurs Bargeton prendront épouse (et la dot) du côté d'Aramon. Nous avons vu que la foire de Beaucaire toute proche attirait une quinzaine de jours par an, toute l'Europe marchande. Abri pour les navigateurs, commerce de l'huile, des céréales, du sel, exportés dans toute la France, l'Italie....

De 1547 à 1566, la belle Diane de Poitiers, duchesse du Diois et Valentinois (et favorite du roi Henri II) est seigneur d'Aramon et de Vallabrègues. Elle a hérité de son frère Guillaume de Poitiers. Un de ses régisseurs-fermiers Elyas de Records ne laissa pas de très bons souvenirs. Les domaines passeront à une de ses filles Françoise de Brèzé épouse de La Marck duchesse de Bouillon de 1567 à 1579, nous l'avons aperçue dans le chapitre consacré à Mathieu de Bargeton. Antoinette petite-fille de Diane convolera avec Henri de Montmorency. Jean de Gondin seigneur de Carsan que nous avons vu dans des chapitres précédents achètera les domaines pour 82 000 livres en 1597.

Les seigneurs et coseigneurs d'Aramon bénéficiaient du droit d' »alospace« : une demi-alospace sur tout filet ou «coups» dressé sur le Rhône. Ils se réservaient les langues de bœuf et les rognons de pourceaux tués sur leur territoire. Le «vet de vin» leur permettait de vendre leur vin en juillet avant les habitants et un autre avantage leur donnait le droit de cuire leur pain au tarif intéressant de deux pains sur 35 pour le four au lieu de deux pour 30 pour le commun des mortels. (1)

Les descendants de Bonaventure posséderont longtemps un logement à Uzès, Henri d'Aramon-Bargeton-Rouvière sera capitulé pour une maison à Uzès encore en 1756.

1)(*Aramon Temps anciens, administration et temps modernes Abbé Valla gallica BNF*)

Le 22-12-1583 (*Lionel d'Albouisse Fiefs Nobles*478) Bonaventure revend une partie de la seigneurie de Vers au vicomte d'Uzès qui la lui avait vendue précédemment (vente enregistrée par Notaire Odel). Peut-être un prêt déguisé ? Il en vend la deuxième partie le 13-4/1613 à Henry de Faret

Ce qui est intéressant c'est cette vente au vicomte d'Uzès. Les coseigneuries de cette période servaient souvent de placement financier en attendant un moment plus intéressant. Le roi par exemple possédait en coseigneurie un quart de tour sur la commune de St Quentin qu'il échangea le moment venu contre des marais salants de Peccais propriété du Duc d'Uzès. Les coseigneuries étaient aussi parfois une sorte d'affrètement pour éviter la dispersion des biens familiaux. Souvent au 16^{ème} siècle un moyen d'emprunter avec intérêts malgré l'interdiction des églises catholiques et protestantes : l'acheteur devenu coseigneur encaissait les revenus des terres et les revendait à l'ancien propriétaire avec un petit bénéfice. Si le rachat n'était pas possible faute de pécules, le nouveau propriétaire gardait les biens. Autre exemple à Pognadoresse, une jeune femme à la mort de son père seigneur du lieu hérite en coseigneurie d'une moitié de tour, que son frère héritier principal lui échangea plus tard quand il en aura les moyens contre cinq bêtes «mangeant de l'avoine», ânes, chevaux ou mulets. Plus tard dès 1700 la vente des coseigneuries servira surtout à renflouer les finances et freiner la ruine.

Bonaventure est l'époux de Catherine Ransalle (Ransal), fille de Jean, bourgeois et famille alliée à la branche bourgeoise des Bargeton. Ses enfants sont mentionnés dans le testament de 1586 de leur grand-mère maternelle Claude Valette-Ransal : Pierre, Nicolas, Catherine, Marguerite. (*7-1-1586 not Etienne Duvériat Uzès 2-E-1/327*).

Dans le testament de Bonaventure du 10-9-1585 (*not J Pucheral Uzès 2E71/344*) une seconde épouse est mentionnée Jeanne Desmartins, donc seuls Pierre et Catherine sont les enfants du premier lit. («Pierre héritier issu d'une première alliance avec N Ranssel»).

Bonaventure et Jeanne sont vivants le 12 novembre 1593. On trouve en effet un compromis entre Antoine Desmartins seigneur de Cornillon et Bonaventure mari de Jeanne pour un problème d'héritage des père et mère Desmartins.

A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles de ses enfants Nicolas et de Marguerite.

Peut-être en ce qui concerne Marguerite le nom de son époux, noble Jean de Bologne seigneur de Teyssière grâce à une quittance du 27 août 1620 au receveur des tailles, pour la somme de 800 livres, des terres nobles importantes. (*adg série E not Marcellin Brugier relevé Bondurand p221*). Les familles de Bologne sont originaires de la Drôme, St Paul les Trois Châteaux, Montélimar...., connues depuis au moins 1392, et bien avant d'Italie. Arrivées avec les guerres de Cent Ans ? Alliées au moment des guerres de religion du 16^{ème} siècle avec René de la Tour Gouvernet. De concert, ils s'occuperont de mettre en œuvre l'Edit de Nantes en 1599 dans la Drôme. Cette famille ne semble pas la même que celle des sculpteurs Sébastien et Jean de Bologne du 16^{ème}-17^{ème} siècle.(2)

- **Catherine** épouse par contrat de mariage Jean d'Alverny le 29 janvier 1581 : il est le fils de Guillaume et de Jeanne Ponge d'Uzès. Catherine est dotée de 500 écus et de deux robes. (*adg 2-E-71/343 not Puchéral uzès*). La fortune de Bonaventure ne paraît pas très épaisse si on compare la dot de sa fille avec celles des autres filles Bargeton. A-t-elle des «espérances» ? Elle possède des pépinières de mûriers en plus de sa dot. La région était en train de se couvrir de ces plantations. Une culture d'avenir ?

Jean d'Alverny receveur de la taille d'Uzès le 11 décembre 1595 est poursuivi par le syndic du diocèse en compagnie d'un juge royal, d'un ex-consul, d'un receveur payeur, d'officiers des présidiaux du Languedoc et Rouergue, de différents seigneurs dont Louis de Bargeton, fils de Pierre de Bargeton-Valabris, un sieur de Valabris (lequel ?, probablement un Jean ou Jacques), Pierre et demoiselle de Rozel (Rossel).... Nous avons parfois l'impression que les procès étaient intentés pour le plaisir de faire durer ? (*Adh B T 269 f°20-8-211 Cour des Aides et des Comptes de Montpellier*)

(2) (*Bulletin d'archéologie de la Drôme V13 1879 BNF – Histoire des Protestants du Dauphiné 16^{ème}-17^{ème}-18^{ème} siècle E Arnaud 1875 BNF*).

Catherine de Bargeton veuve de Jean d'Alverny est signalée dans un procès le 24/4/1610 donc en vie (*adg-adh -T1 f°107p277*), renvoi à la Cour des Comptes et d'Aides du Languedoc, contre Jean Galepin, conseiller au présidial de Nîmes.

Catherine veuve d'Alverny semble procédurière : elle apparaît sept fois dans les arrêts du Conseil Privé des rois Henri III et Henri IV. (*Inventaire des Arrêts du Conseil Privé Henri III et Henri IV – T3 S Bertheau et E Kuqrnze CNRS IHD 2009 BNF*).

- **Pierre**, est capitaine d'Infanterie au régiment de St Aunez en 1637 d'après l'Armorial du Languedoc- Louis de la Roque. Cette information n'a pas été confirmée par d'autres sources et nous semble très sujette à caution. Il s'agit plutôt de Pierre de Bargeton-Valabris, celui qui se fera appelé le Marquis, fils de Jean et Marie de Vaux et père de Charles (voir branche Pierre de Valabris). Par ailleurs le contrat de mariage de son fils Henri de 1631 stipule que Pierre est décédé avant cette date, donc plus de ce monde en 1637. (*adg 2^E72/209 not Honorat Nègre Vallabrègues*).

Notre Pierre fils de Bonaventure teste le 12-11-1574, date plausible au regard du testament de sa grand-mère (1586). Pierre y est qualifié de Bargeton-Rouvière. (*adg 12/11/1574 -E1119-E1120 not Guiraud Longuet de Vers*)(*arch commUzès, compoix 1608*). D'après cet acte il habite Uzès. Comme la plupart des seigneurs de l'époque, il voguait entre ses domaines de Vers, Montfrin... au moment des récoltes, lors des périodes estivales ou pendant les épidémies.

Sa femme est Jeanne Despeaute originaire de Meynes. Le domaine de Meynes entre dans le giron Bargeton à ce moment-là. Ce domaine s'ajoute à ce que possédait déjà les Bargeton dans le secteur. Il est vraisemblablement docteur en droit comme la plupart des Bargeton aînés : en 1574 il représente Catherine d'Airebaudouze, dame d'Airan dans un procès. (*une affaire de quittance de 800 livres faite par Jacques Blanchon Général en la Cour des Aides le 6/8/1574 – not Guiraud Longuet adg 1119*).

Il est fait mention d'un beau-frère de Pierre, Jacques Blanchon seigneur de Saint-Côme et Général en la Cour des Aides de Montpellier (procuration pour emprunter 1000 livres). Dans l'état actuel des recherches, sa femme s'appelant Despeaute, Pierre ne peut avoir qu'un seul beau-frère époux de sa sœur Marguerite. Une autre sœur dans l'hypothèse où Marguerite est bien l'épouse de Jean de Bologne ou deux mariages pour Marguerite ?

Catherine d'Airebaudouze, dame d'Airan est la mère de l'épouse de Louis de Bargeton, fils de Pierre de Bargeton-Valabris et de Mondete d'Alzon. (*adg E1119 not Longuet de Vers*). Ce qui nous éloigne encore plus de l'hypothèse de l'armorial de La Roque indiquant qu'il ait été capitaine d'infanterie en 1637. Les Blanchon sont alliés par mariage avec les d'Airebaudouze.

Pierre (*not Guiraud Vers adg*) le 30-9-1590, doit 11 écus au capitaine Besson de Beaucaire pour reste de contribution ordonnée par le duc de Montmorency «pour qu'il ne vienne courir sur le bestail et habitants». Restes des guerres de religion, il faut payer même si Henri IV est roi. Les bons comptes font les bons amis !

*Un fils de Pierre, **Antoine** vivant en 1636. Il est en effet présent avec son frère Henri lors d'un contrat de mariage signé à Meynes. En 1628 il apparaît dans le rôle des cheveu-légers de Monsieur de Splandian de Montmorency pour l'entretien des troupes du Bas-Languedoc de Pierre Massannes (*adhB T6 22772 Cour des comptes et aides du Languedoc p656*).

*Un autre enfant de Pierre et de Jeanne Despeaute, **Isabelle** convole (*contrat de mariage – not Honorat Nègre Vallabrègue*) le 25 septembre 1633(cm) avec Jean Richard fils de feu Simon et de Peyronne Favière originaires de Beaucaire. (*2-E-72/210*). Pierre le père de la mariée est décédé avant cette date. Sa mère Jeanne Despeaute est domiciliée à Montfrin. Jean Richard est assisté de sa mère et de Jean Romieu son "parastre"(beau-père). La mariée est accompagnée de ses frères Henri et Antoine, de son oncle Pierre d'Espeaute écuyer. La dot est de 1500 livres plus ses robes, bagues et bijoux. L'acte est signé à Comps dans la maison de sire Ennemon Jallifier en présence de nombreux invités et d'un prêtre Jean Laget. Les mariés sont probablement catholiques. (Pas de Boudaloue frère au mariage donc existence peu probable)

*Un autre fils de Pierre, **Henri de Bargeton**, seigneur de la Rouvière et Meynes qui teste le 5/5/1638 puis un codicille en 1643. Le testament de 1638 est fait à Meynes «dans son lit malade» devant Maître de Monteils notaire de Nîmes. Il est décédé avant 1661. Il convole avec Madeleine de Rogier(Rougier) par contrat de mariage du 9-10-1631(*adg not Honorat Nège Vallabrègue 2^E72/209*). Confirmation que Pierre le père du marié est décédé lors du mariage. Sa mère Jeanne Despeaute de Meynes est vivante. Madeleine est assistée de sa mère Françoise Despiard, et de son oncle Pierre Despeaute, son père Gilbert étant décédé.

Les dots sont copieuses : pour la mariée tous ses biens hérités, dont 1090 livres données par sa tante et son oncle baille de Meynes, diverses créances, Henri reçoit moitié des biens de sa mère et moitié des biens de sa grand-mère maternelle..

Madeleine son épouse teste une première fois le 22 mars 1640. Sa mère Françoise Despiard veuve, a rédigé son testament le 9 février 1640 en faveur de sa fille avec substitution à défaut d'enfants de Madeleine, à ses frères et sœurs. Le testament est fermé (cancélé) et non récité (secret). Peut-on penser que Françoise la belle-mère n'aimait pas beaucoup son gendre qui n'apparaît pas dans le testament. Il est encore de ce monde à cette date (codicille d'Henri en 1643). Nous verrons que tous leurs enfants sauf Jean sont sur les testaments de Madeleine en 1640. Françoise la grand-mère



a seulement pris une précaution au cas où les enfants de sa fille disparaîtraient. Toujours garder la fortune dans la famille ! (*2-E-72/213*). Les dates rapprochées des testaments laissent penser à une énième épidémie. Et puis nous sommes en pleine Guerre de Trente Ans.

Dans son testament de mars 1640, Madeleine qui est en bonne santé dit-elle, organise son enterrement : la sépulture et l'église du lieu du décès, une messe chantée tous les ans, "à perpétuité", une annonce au prône du dimanche le plus proche de la date anniversaire. Elle lègue à sa mère Françoise Despiard une terre et olivette à Meynes, ses habits et menus linge, 600 livres à chacune de ses filles *Marguerite, Etienne, et Marie, Charles* son fils héritier. Dans les chroniques une autre fille apparaît Estelle, Nous n'en avons pas trouvé trace dans les actes notariés. Autre prénom d'Etienne(tte) ? Jean n'apparaît pas encore, mais une somme identique est prévue pour le «postume».. Enceinte ? A la signature, un prêtre et un chirurgien sont présents parmi les autres personnes. Testament signé à Vallabrègue dans la demeure de sieur Antoine de Bruges. Confirmation que cette famille est catholique ou « nouveau converti ». « *Premièrement (elle) a invoqué le nom de Dieu pour son ayde et secours, auquel elle a pryé luy fère miséricorde au nom de son fils Jésus Christ, le pryant aussi que à l'heure de son dexces il vuelhe recevoir son ame en la bergerie de ses élus trépassés* ». Prière qui sent encore le parpaillot !

Le 28 juillet 1643 un codicille est ajouté au testament d'Henri en faveur de *Jean* né depuis son testament du 5 mai 1638 devant le notaire de Monteils de Nîmes. Deux médecins sont présents lors de la signature du document : Siméon Vachon et André Bardon. Henri est dans son lit malade et "n'ayant espoir de s'évader". Ses enfants mâles, et les éventuels posthumes auront part égale. (*2-E-72/214*). Présents noble Guillaume de Roque seigneur de Clauzonne, Pierre et Guillaume de Rougier.

Madeleine veuve d'Henri refait un testament le 24 janvier 1661. Elle a fait un autre testament en 1643 dont nous n'avons pas pu prendre connaissance. En 1643, au décès éventuel de son époux ? Elle habite Meynes. Elle veut treize pauvres avec cierge allumé pour l'accompagner vers sa sépulture. Elle commande 300 messes. A son fils Jean elle lègue 2000 livres, à Estienne sa fille 4000 livres et deux coffres, à Marguerite son autre fille 600 livres et son entretien dans la maison "suivant sa qualité". Sa mère Françoise n'est pas oubliée : son entretien sera pourvu dans sa maison. Marie la troisième fille n'est pas mentionnée. Décédée sans enfant ?

Son fils Charles est toujours héritier et donc vivant. L'acte est signé à Comps chez le notaire Honoré Mourellon. Madeleine est très catholique, en une période où il était important de le manifester. Apparaît dans le Terrier de Meynes le 20/5/1698 et le 22/5/1699 un *Charles* de Bargeton de la Rouvière époux d'Anne de Roussier et Louise de Rogier (Rougier) veuve et héritière de *Jean* de Bargeton, seigneur de la Rouvière. (*adh- E242*). Charles et Jean fils de Madeleine et d'Henri de Bargeton-Rouvières.

Jean le deuxième fils d'Henri se marie le 3/2/1673 avec Louise Rougrière, fille de Guillaume et de Laurence Ferrane(d). (*Inventaires des actes filiatifs de Nîmes –adg*). Jean est né entre le 22-3-1640 et le 28-7-1643 : absent du testament de sa mère de 1640 et présent dans celui de son père en 1643. Jean a quitté ce monde avant mai 1699. (*adg E242 registre*)

Même nom pour la belle-mère et la bru ?

Un autre exemple de contrat de mariage avec une dot conséquente : le 11 décembre 1639, contrat de mariage pour une union déjà consommée "face Ste Mère l'Eglise" entre sieur Jean Teyssier fils de Jacques marchand bourgeois de Tarascon et Ysabeau Panissière fille de feu capitaine Louis du lieu de Meynes, pour la mariée 6600 livres de son tuteur, 20 000 livres de la famille du marié. Henri de Bargeton de la Rouvière était présent à la signature ainsi que d'autres seigneurs. (*2-E-72/213*). Nous sommes dans les hautes sphères financières et marchandes.



Joseph (1683-1754) semble le seul fils de Charles. Il épouse Catherine Veilhon en 1713. En 1718, nous trouvons une requête du Marquis d'Aramon contre Joseph de Bargeton, sieur de la Rouvière qui demande à être «remplacé au dixième des biens indivis des Espars». (*adg – Pont St Esprit E30*), conjointement avec d'autres personnes. Cette procédure a lieu devant les commissaires délégués pour juger les contestations entre le seigneur (Marquis d'Aramon) et les habitants de Vallabrègues : donc Joseph avait des biens sur cette commune probablement hérités des Bargeton.

A ce jour nous lui avons trouvé deux enfants, Henri d'Aramon et Marie

Henri de Bargeton d'Aramon est lieutenant du maire d'Aramon en 1734 (30 livres pour sa livrée consulaire plus des lettres – *adg Pont St Esprit*). Il paie la capitation (impôt) à Aramon en 1751 (*adg-C1537*) 10 livres et à Uzès en 1756, 10 livres aussi. Il est qualifié de noble (*adg C1554*). Est-ce le même qui est capité en 1720 pour lui et un domestique pour une livre sur Uzès ? Il habite vers la Porte Condamine plan du Duché. Nous voyons que les Bargeton sont fidèles à Uzès où ils continuent à avoir des biens malgré les orages politiques. Il fait office de maire d'Aramon en 1752-55 ; il fait état dans une lettre que «la mésintelligence de la ville avec le seigneur (donc ce n'est pas lui) est cause que depuis un temps immémorial il n'y a point de police dans cette ville». (*adh C6960 p352*). Il serait décédé en 1759. Marié à Philippa de Lauriol décédée en 1757.

Nous avons trouvé aussi sur un document une signature d'un Henri de Bargeton de Montredon d'Aramon. (*adg- 3J33 –Banne- 1760*). Un Chevalier Bargeton de Montredon, sous Louis XV participe à la guerre de sept ans en Nouvelle France (1755-1760)(*Gallica BN-« Combattre pour la France en Amérique », dictionnaire*). S'agit-il du même ? Le 4 novembre 1757 il devient commandant du bataillon au régiment d'infanterie du Bearn sur proposition du baron de Dieschau, du marquis de Montcalm et du chevalier de Lévis.(*Lettres de la Cour de Versailles H R Casgrain gallica BNF+ Service Historique des Armées*) Il est fait chevalier de St Louis en 1740 et meurt le 1^{er} août 1759 lors de la bataille de Minden, donc au service du roi. (*adg 3J33*) pendant la guerre de Sept Ans en Rhénanie-Wesphalie. Il était Major de la Brigade des Grenadiers de France en 1758 (*Gazette de Paris 165-1758 –gallica BNF*).

Marie (1714- ?) est l'épouse de Jean Adrien Taboul le 11/2/ 1754. Ils habitent Meynes et trois enfants naîtront de cette union : Pierre, Laurent-Hippolyte (1756-59), Marie-Marguerite (1760- ?)

Jean et Louise de Rougière, quant à eux auront au moins deux filles : *Anne* mariée le 19-10-1723 à Meynes avec Albert Casimir Piot (*arch municipales de Meynes MOO26*), et *Marie* (1683- ?) épouse à Meynes le 7-1-1710 Charles Truchaud d'où Anne (1720-1721)

Une interrogation : mariage de Madeleine de Bargeton de la Rouvières en 1703 avec Abraham Fabre ? A qui la relier ?

Balthazar de Bargeton, autre fils de Mathieu est seigneur d'Aureilhac le 10-3-1559 (peut-être au moment de son mariage avec dame Gabrielle de Barjac ?). D'après Lionel d'Albousse dans «Les Fiefs Nobles» il a une fille qui hérite du domaine et le vend ensuite à Hector d'Agoult de Mialous (1647). Hector d'Agoult possédait déjà à cette date une portion du domaine des Bargeton d'Arpaillargues par sa femme Marguerite, fille de autre Balthazar de Bargeton et de Gabrielle de Brueys, petite-fille de Pierre de Bargeton. Les Barjac sont coseigneurs d'Arpaillargues, Ils sont présents à Fons sur Lussan, St Geniès, Rochegude, La Baume...(voir testament de Mondette de Bargeton d'Arpaillargues, femme de Charles d'Agoult 1672)

A ce jour nous n'avons pas trouvé de Gabrielle de Barjac ni de Balthazar de Bargeton fils de Mathieu dans les armoriaux, ni dans des actes notariaux. Est-ce que nos anciens auraient confondu avec Balthazar fils de Pierre et petit-fils de Mathieu époux de Gabrielle de Brueys et père effectivement qui vend son domaine d'Aureillac à Hector d'Agoult ? Mais les dates ne correspondent pas. Un Jean de Barjac coseigneur de Masmolène reçoit des reconnaissances de Michel Garidel le 21 octobre 1525 (*not Gaspard Delayrolle Uzès 2^E71/274*), faut-il regarder du côté de ces Barjac ? A creuser.



Autre Marthe de Bargeton fille de Mathieu et de Marguerite de Beaux épouse Jean Barlatier, sieur de Bourdic (Bordic), d'Aubussargues, docteur es droit, juge de la temporalité d'Uzès. Date probable du contrat de mariage juin 1556 : le père de Jean donne à cette date la maison familiale pour cause de mariage. Jean Barlatier est consul d'Uzès en 1590, 1620 et 1629. Pourquoi dans les textes cette Marthe est qualifiée de "autre" ? Nous n'avons pas trouvé à ce jour une deuxième Marthe fille de Mathieu. Un bébé décédé ?

Dans la famille Barlatier, des notaires de Vallon en Vivarais. Jean Barlatier a des biens dans cette région qu'il lègue à son frère Théophile Barlatier. (*adg inventaire des actes filiatifs de Nîmes Y du Guerny 32989 et suivants*). Dans son testament du 4 mars 1580. (*not François Ménard 2-E-36/369 Nîmes*) Marthe est déclarée décédée. Son héritière est Jeanne sa fille. Dans ce testament, rappel du legs pour son frère des biens en Vivarais pour éviter toute contestation. Théophile, écuyer, en 1643 possède à Uzès deux maisons, cour, étable, porche rue de la Monnaie, une boutique sous la maison de Jean Olivier, deux vignes....(*compoix Uzès*)

Jean Barlatier le 19 mars 1567 transige avec nobles Michel et Antoine de Garrigues seigneur de Bourdic père et fils, pour mettre fin à des poursuites criminelles. (*not Claude Gazonne Uzès 2-E-71/301*). Conflit de voisinage ou guerre de religion ?



Jean Barlatier est très impliqué dans la gestion des conflits. Un compte de 1573 de Jean Barlatier, commis à la recette des deniers : pains de munitions 2 858 livres, 1000 livres au trésorier de l'extraordinaire des guerres François de La Gorce, 1185 livres pour le transport du pain, muletiers etc, 13 500 pains de Beaucaire à Aigues Mortes, etc... Les guerres ont toujours enrichi certains et appauvri d'autres.

En 1574 Jean Barlatier est syndic du diocèse avec Jean Gondin (toujours les Gondin !) premier consul et syndic-né du diocèse, avec Jean Bessière docteur en droits et syndic du diocèse de Nîmes dans un procès contre Marguerite de Bourdic fille de Pierre naguère gouverneur de Montpellier et contre un certain nombre de personne dont un d'Aireboudouze seigneur d'Anduze. (famille d'Elisabeth épouse de Louis de

Bargeton-Valabris) (*adh f° 174-181 p204 Cour des Aides de Montpellier*). Les repas de familles devaient être parfois agités !

Le couple a une fille unique Jeanne (ca1565-1590) qui se marie par contrat RPR le 3-10-1583 (*not Barthélemy Plan not Uzès 2-E-71/340*) avec Denis Ier (ca 1565-1622) de Brueys seigneur de La Calmette, Bourdic, La Tour de St Chaptès. Mariage au temple (*AN TT6p55*). Jeanne reçoit la moitié des biens de son père sauf l'usufruit, avec mise en possession par touchement des mains, habillements et bijoux nuptiaux. Denis reçoit le tiers des biens de sa mère sauf l'usufruit avec mise en possession aussi par touchement des mains. Assistent au contrat les proches et Balthazar de Bargeton seigneur de Valabris (marié à Gabrielle de Brueys et donc encore vivant).

Denis est le fils de Robert de Brueys avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes (testament et décès en 1562). La seigneurie de Bourdic n'apparaît chez les de Brueys qu'avec Denis et ses fils. On peut penser que celui-ci en a hérité de Jeanne sa femme.

Denis se serait marié quatre fois, toujours veuf.

Il a une 2^e épouse en 1600, (1612 ?) Alexandrine de Borne (testament de Denis du 9 mars 1612). Donc Jeanne est décédée avant cette date. Mais vivante le 7-10-1583, son père teste en sa faveur (*2^e36/373*). Puis Jean Barlatier teste pour cause de décès le 8-5-1589 en faveur de Denis de Brueys seigneur de la Calmette et mari de Jeanne, il lui donne une maison principale familiale venant de son propre père Firmin. Donc le décès de Jeanne se situe autour de 1589.

Elle a eu le temps de faire au moins deux enfants : Denis-Antoine, seigneur de Foussargues, et François, seigneur de la Tour de St Chaptès, tous les deux vivants en 1638. Denis II (ca1585-1648) fils de Denis et de Jeanne de Barlatier épouse Madeleine Mounier, puis Catherine Pizon. (*selon Mike Maurice*)

Denis de Brueys est déclaré héritier de Jean Barlatier, son 1^{er} beau-père, le 29-5-1602 dans un autre acte notarié (*Not Jean Gentrous Adg E1059*). Un autre fils probable, René né vers 1585 et décédé vers 1648 (*selon Mike Maurice Mes ancêtres et leurs alliances*) (pour La Roque plutôt un fils de sa seconde épouse). Les auteurs ont des avis très discordants en ce qui concerne la descendance des Brueys. Alexandre de Brueys fils de Denis et d'Alexandrine de Borne sert dans un régiment des Gardes Françaises en novembre 1624, donc nous pouvons penser que le mariage de ses parents est plus

proche de 1600 (23-24ans en 1624) que de 1612 (12ans en 1624). (*selon Hozier*). Un autre fils de ce mariage Jacques décédé vers 1669.

Denis de Brueys a participé activement aux guerres de religion : le 1/6/1588 il doit lever une compagnie d'Infanterie et le 16/6/1595 il commande un régiment de cinq compagnies de cent hommes chacune sur ordre du Duc de Ventadour avec commission de combattre la Ligue. (*Inventaire des biens de François de Brueys not Mt Michel Pivas 2^e4778*)

Les oncles de Denis, frères de Robert son père, Antoine et autre Denis sont condamnés à mort par contumace en 1569 sans exécution, pour avoir participé à la tuerie de la Michelade de 1567. Antoine décède sur ses terres vers 1596, toujours protestant. L'oncle Denis redevient catholique en 1585 sur l'injonction du roi de Navarre, futur Henri IV lors de l'assemblée où catholiques et réformés jurèrent une paix et union réciproques. Nicolas de Bargeton y participait. Robert, Denis, Guy et Antoine sont fils de Tristan de Brueys et Marguerite de La Croix. La famille des de Bruyes est compliquée à cerner : prénoms identiques, plusieurs branches, des chroniques contradictoires. Nous pouvons recommander le travail de Mile Morice «Mes ancêtres et leurs alliances», sur internet ou à la BNF.

La branche roturière des Brueys est très importante et influente en Uzège : tisserand et consul (1630-1633) à Vallabrix, marchand, tailleur d'habits à Uzès, St Chaptès, Gaujac...des Jean, David, Israël, Nicolas, Claude.... Liés aux Desplan, Espérandieu, Bastide de St Quentin...

Pendant un moment ils ont possédé la Maison Carrée de Nîmes : Jean-Félix de Brueys baron de St Chaptès époux de Louise de Forez (mère Jeanne de Ginestoux) vend conjointement avec sa tante Gabrielle de Brueys cette antiquité romaine le 28 mai 1670 aux Augustins de Nîmes. C'est le père d'Alexandre de Brueys de Puimarcé qui se jeta en 1702 dans le parti des Camisards pour les beaux yeux d'une prophétesse.

Au moment et après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, des Barlatier d'Uzès seront fugitifs, André à Berlin, Antoine en Angleterre où il aura la permission de planter des mûriers et autres arbres inconnus du pays.

Deux Firmine, pour Hozier l'une est « seconde Firmine », pour certains généalogistes c'est la même remariée. Nous allons les voir l'une après l'autre.

Firmine (ou Françoise) de Bargeton est indiquée dans l'Armorial Général. Elle se marie avec Guillaume d'Entraigues qualifié de Bourgeois d'Uzès. Date 1540 selon chronique, peu crédible si Mathieu de Bargeton, son père, s'est marié en 1530 et donc naissance de Firmine au moins en 1530. Un d'Entraigues accompagne Antoine de Crussol dans son expédition contre les Provençaux catholiques (les Flassanistes). Un autre d'Entraigues faisait partie de l'armée de Jacques de Crussol baron d'Acier lors de la 3ème guerre de religion en 1568. Et en 1573 pour la 4ème guerre de religion Jean d'Entraigues est aide de camp avec Louis Merle du commandant d'Uzès le sieur Gondin. On retrouve encore un d'Entraigues accompagné d'un Brueys, d'un Perrotat dans le régiment à pied que Louis de Gondin seigneur de St Quentin organise lors de la première guerre de religion de Rohan en 1615 pour protéger la ville d'Uzès. Les d'Entraigues sont seigneurs de Montaren en 1456 à la même époque que Mathieu Bargeton le Vieux.

Une fille, *Catherine* semble être leur seule héritière. Veuvage précoce de Firmine ? Catherine épouse Guy de Brueys, seigneur de Poulx, Claret, Flaux, le 18 novembre 1565 (?1560 Armorial du Languedoc) (*arch Mike Morice Mes Ancêtres et leurs Alliances*). Là aussi dates à revoir. Elle est veuve le 11/8/1595 (*arch duc*) lors de l'achat de la seigneurie de Flaux (*archi duc + Lionel d'Albousse Fiefs Nobles*)

Elle possède et fait fructifier une pépinière de mûriers sur Uzès. Guy serait l'auteur de «Trois dialogues contre les nouveaux académiciens» et est l'ami de Ronsard Il était aussi docteur ès-droits.

Trois ou quatre enfants naîtront de l'union de Catherine et de Guy :

-*Jean*, seigneur de Poulx qui épouse Michelle Baratier (une fille Firmine 1617-1672), lieutenant de sénéchal de Nîmes et Beaucaire : il achète cette charge en mai 1602 à Pierre de Faret seigneur de St Privat (vu plus haut avec les Bargeton-Valabris). Premier consul d'Uzès en 1595, en 1600(*Hozier*). Très impliqué politiquement : assemblées des églises réformées réunies à Montpellier

et à Lyon, rencontre de Béziers aux Etats du Languedoc en 1595 qui reconnuent Henri IV roi de France, lieutenant du Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, recteur etc.... Décédé autour de 1621. En août 1591, il intervient dans un procès représentant sa mère Catherine contre l'avocat Jacques Bonhomme, cousin (120 écus en jeu) (*adg E787 registre notJean Ursi le Jeune Nîmes*).

Des contradictions entre Hozier et les archives départementales : une Firmine Brueys de Pouls épouse de Nicolas de Froment seigneur de St Jean de Ceirargues, en 1656 (?). Née vers 1617 ou 1607. Décédée le 10/9/1672, inhumée le même jour au cimetière de l'hôpital d'Uzès à l'âge de 65 ans (*adg 5mi 15/20-15/19*) donc plutôt naissance en 1607. Mère de Théophile de Froment (1635-1677)? Le Chartrier de Castries semble le confirmer dans une procédure contre Théophile de Froment seigneur de St Jean de Ceyrargues héritier de *Firmine de Brueys sa mère, fille de Jean de Brueys* seigneur de Poulx et de Michelle Baratier. Théophile, nous signalent les archives de l'Etat Civil d'Uzès, décède le 16 juillet 1677 et est enterré au cimetière de l'hôpital. A l'âge de 42 ans, donc né en 1635. A cette date Marie Jeanne du Roure ; 1^{ère} épouse de Nicolas de Froment était toujours vivante si les dates sont exactes.



Pour Hozier, Théophile serait le fils de la première épouse de Nicolas de Froment, Marie Jeanne du Roure (1613-1660), ce qui semble crédible. Ses sœurs Isabelle de Froment épouse en 1667 Jean-Jacques de Brueys et Jeanne, Pierre de Montalieu en 1660-61, fils d'Antoine (cousin Bargeton). Pierre de Bargeton-Cabrières est présent aux mariages. On aimait les situations compliquées ! Toujours le patrimoine familial !

Avocat de père, grand-père et fils chez les Froment. Théophile sera l'époux en 1658 d'Isabelle de Brueys de Fontcouverte, sa cousine, fille de Daniel-Denis seigneur de Brueys-Fontcouverte de Berne et Collorgue (mariage RPR).

En premières noces il avait épousé très jeune en 1651 Marie de Vaux, deux fils Nicolas né en 1653 à Uzès et Philippe qui partira en Angleterre rejoindre ses cousins Montalieu, sur un coup de tête, renonçant à ses titres. Il avait mal vécu le remariage de son père et avait été en conflit avec sa belle-mère Isabelle. Celle-ci décède en 1685 à 44 ans confiant ses enfants à sa belle-sœur Isabeau de Froment épouse de son frère Jean-Jacques de Brueys. Le petit dernier Jean-Louis a 11 ans.

Théophile et Marie de Vaulx sont engagistes de la seigneurie de St Victor les Oules le 10 mars 1652 et déclarés seuls seigneurs le 29 octobre par la reconnaissance féodale du baile de St Victor Robert Favier. (*adg not Hector Garidel E1055*)

En novembre 1638 Firmine de Brueys est l'épouse et la procuratrice de Honoré de Gondin fils d'Henri et d'Eléonore de Reynaud (*adg St Quentin not Jean bastide 2^E71/232*). Premier mariage pour Firmine de Brueys. Le frère d'Honoré, François de Gondin avait épousé en juin 1658 Charlotte de Brueys ! Des noms qui reviennent toujours.

Trois des fils de Théophile de Froment de St Jean, diacre du consistoire d'Uzès, servent en Angleterre après la Révocation de l'Edit de Nantes. Trois meurent dans les armées du Prince d'Orange.

-*Louise*, épouse (contrat mariage) de Charles-Bernard de Mimande-Miramont, conseiller du roi et avocat général à la cour des Comptes de Montpellier. Charles Bernard (5-12-1561/13-9-1617) est déjà veuf deux fois. Fils d'Antoine et d'Isabeau des Vignes. Le mariage est célébré au temple de Montpellier le 18 août 1602, le contrat de mariage lui a été signé le 17 décembre 1600 chez le notaire Simon Clapier d'Uzès. (*adg not Simon Clapier 2^E70/183*). Guy de Brueys, seigneur de Poulx n'est plus de ce monde, mais la dot est conséquente : 10 000 livres. Sa tante Isabeau (Bargeton-

DuPuy grande-tante ?) lui donne en dot 1600 livres. Catherine sa mère, Jean, Jacques ses frères assistent au contrat de mariage.

Dans ces familles il était assez fréquent que le contrat de mariage précède la cérémonie de mariage : celui-ci était valable dès la signature du contrat, la remise partielle, totale ou fictive de la dot par "le touchement des mains" Leur fils Louis naît le 2 juin 1603.

Elle décède le 2/2/1640 à Montpellier et inhumée au cimetière protestant. Au décès de Charles Bernard en 1627 Louise vend sa charge de conseiller à Guillaume de Clausel à la cour des comptes de Montpellier. On reste entre soi, les Clausel alliés par mariage aux Bargeton-Valabris.

Charles de ses précédents mariages avec Michèle de Bourdic et Catherine de Philippi a trois enfants : Jean, Françoise et Isabea-Bernard. Françoise épousera le 29 nov 1633 Antoine d'Heblès, seigneur de La Vacresse (proche Rodez), gouverneur de St Afrique pour les Protestants, et qui repoussera les troupes du Prince de Condé en 1628. (*Documents Historiques et Généalogiques sur les Familles et Hommes remarquables du Rouergue Hippolyte de Barrau 1853 –généanet*). Famille très engagée.

Un Henri de Mirmande et sa famille apparaissent sur les listes des fugitifs de l'abbé Roquette de 1685-88, biens saisis pour un peu plus de 64 000 livres.

-Jacques de Flaux(1565-1625) époux de Jeanne d'Isarn de Castanet le 12 juin 1603, contrat de mariage, et cérémonie en juillet 1603. Ce serait son second mariage. Nous n'avons pas trouvé traces du premier.(*not Dolhadile retranscription Odinet*) Protestant, il serait assassiné en 1625 lors d'une révolte populaire. (*Mike Morice Mes ancêtres et leurs alliances –généanet+ manuscrit Abouzit*)(?). Il teste le 6 septembre 1621 devant Jacques Odinet notaire d'Uzès (adg 2^E1/424). Ses filles Catherine, Suzanne seront légataires au testament de leur père le 28 février 1628, confirmation que sa mère est veuve en février 1628 (*adg Uzès Odinet 2^E71/429*)

Par ce testament de 1621 on sait qu'il est docteur en droit, conseiller du roi et lieutenant en la juridiction royale de la ville et viguerie d'Uzès. Il est malade «indisposé de son corps» et souhaite être inhumé «à la façon des réformés». La famille habite Uzès, mais le testament est signé dans la maison ancestrale de Flaux. Il y mentionne le nom de ses enfants, des legs à son beau-frère Charles de Miremont de Bernard mari de Louise sa sœur, un neveu et deux nièces de Miremont. Sont présents à la signature plusieurs D'Espérandieu, Louis Reynaud son cousin par alliance.... Son épouse était encore de ce monde en 1644. Dans son testament de 1632 Louise reprend l'essentiel des volontés de son mari.

Le beau-père de Jacques, Baptiste de Castanet était capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers

Les enfants de Jacques et Jeanne d'Isarn : Jacques, Marie, Jeanne épouse Pierre du Plantier, Suson et Catherine. Les du Plantier étaient seigneur d'Alairac et de la famille de René de la Tour du Pin Gouvetnet, alliés par mariage en 1708 aux Bargeton-Valabris-Massargues.

Jacques-fils épouse Marthe de Chantre de Pognadoresse le 27 septembre 1640. Donc nous pouvons penser que c'est bien son père Jacques qui est assassiné en 1625. En 1636 Jacques, le fils, est nommé capitaine de milice lieutenant du juge d'Uzès et de la viguerie d'Uzège. En 1659 il entre dans le régiment de Polignac, capitaine. Premier consul d'Uzès en 1637 et 1673 donc vraisemblablement catholique au moins à cette dernière date. Il est maintenu dans la noblesse par jugement de M de Bérons, intendant du Languedoc le 24 décembre 1668. Son beau-père, Gabriel seigneur de Pognadoresse était capitaine d'infanterie : on se marie moins entre avocats mais un peu plus entre militaires ou assimilés. Les guerres de Louis XIV vont enrichir les familles de capitaines. Jacques est décédé en février 1697. Leur fils Pons s'allie par mariage avec Olympe de Rossel, fille de Jacob en 1707 à la famille d'Aigaliers et de Clausel. Pons est Chevalier de Saint-Louis et Olympe, veuve, est coseigneur de Saint-Quentin au dénombrement de 1725. Pons et ses fils feront des carrières militaires. On se marie toujours entre soi, bourgeoisie ou noblesse uzétienne.. Un autre fils Jean-Antoine abjura et entra dans les ordres, prêtre et prieur du Pin (vivant en 1696). Pierre autre fils né en 1645 formera la branche de Tharoux et de la Tour par héritage de son cousin Bénony de Brueys. (*dictionnaire de la Noblesse V4 Aubert de la Cheznay Desbois 1699-1784 BNF*)

Une fille de Jacques de Flaux et Jeanne d'Isarn, Marie épouse d'Antoine de la Garde-Montjeux Malbosc mère de Jacques de la Garde prieur de Vallabrix en 1706-1728. (*arch des Vans 07 Denis Breysse découvreur*).

Autre Firmine ou seconde Fermine quant à elle, épouse (cm) Guichard de Mercier le 2-juillet 1551 (1-E-3099 not Vincent de Johannenc Uzès). Il est conseiller au Parlement d'Orange, avocat, docteur en droit.

Il fait partie des docteurs es-lois qui reviennent sur Uzès à la faveur des guerres de religion après des études souvent genevoises. Son frère Jean est lecteur d'hébreu à l'université de la Sorbonne à Paris en 1570. Spécialiste des langues orientales et anciennes. Son fils Josua est un proche d'Henri IV. Nous retrouvons les deux frères lors du partage de l'héritage de leurs parents, Simon Mercier et Marguerite de Toulouse le 2-10-1566.



Lors de son mariage, Firmine est assistée par son frère Pierre de Bargeton-Valabris. Sa dot s'élève à 1200 livres, son mari est donataire de sa mère Marguerite de Toulouse veuve de Simon Mercier. L'acte est signé dans la maison du seigneur de Vallabrix avec pour témoins un procureur du seigneur, un marchand drapier Tristant Luiller (cousin bourgeois) et Jean Tachon apothicaire son beau-frère mari de Catherine. Son père Mathieu de Bargeton est représenté par son «procureur» avocat Antoine de La Ville.

Guichard n'est plus de ce monde en avril 1592 car les enfants signent un compromis pour parvenir au partage des biens du père chez le notaire Simon Clapier d'Uzès (2-E-70/182)

Si cette Firmine est la même que la précédente, elle aura eu le temps de faire encore trois filles bien mariées. Les prénoms des enfants apparaissent dans l'acte de partage

- **Jeanne* (décédée avant 1604) épouse Guy de Campagnan écuyer le 12 janvier 1580. Guy est qualifié dans d'autres textes de bourgeois de Nîmes. Guy est orphelin de père (Claude) qui était docteur en droit et avocat de Nîmes (toujours la noblesse de robe !). Sa mère est Tiffène de Freton. La dot de la mariée est de 1500 frs plus les accoutrements nuptiaux. (2-E-71/334 not Jean de Larnac Uzès). Guy teste le 10 septembre 1591, malade «au lit» dans la maison familiale de Collias appartenant aux héritiers de Guichard Mercier, donc ce dernier décédé :

Sa femme Jeanne est héritière, ses enfants reçoivent 1000 frs chacun : Marguerite, Anne, Pierre. (not Simon Clapier 2^E70/181). Marguerite convolera avec Pierre du Roure cm le 13-9-1608 (not Jacques Dutherond Alès 2^E 5/406 adg), assistée de François de Mandronet avocat à Montpellier, de sa tante Anne de Mercier épouse de Daniel de Rossel juge-mage, de Pierre de Campagnan son frère et divers cousins. Un fils Scipion (1628-1696).

- **Marie* épouse de François de Mandronet conseiller receveur général des Finances (1580 témoin à un mariage. - Docu.Générales sur les Potiers d'Etain du Languedoc Y Ch du Guerny 2008)

- **Marguerite* qui convole le 1er janvier 1571 avec Jean d'Espérandieu (1539-mai 1626), fils de Gilles, docteur en droit, maître des Requêtes Ordinaires du Roi et de la couronne de Navarre (1605), seigneur d'Aigaliers, coseigneurie qu'il a achetée aux Bargeton. Le patrimoine reste encore le plus possible dans la famille.

Au moins quatre fils et trois filles pour Marguerite et Jean d'Espérandieu :

Louis lieutenant principal d'Uzès en 1609, juge mage en 1649, député à l'assemblée politique de Grenoble de 1615 et époux de Marie de Rossel en février 1634.

Guillaume, avocat et seigneur d'Aiguesfonde coseigneur d'Hautpoul – bras droit du duc de Rohan pendant les guerres de religion – époux de Gabrielle de La Cassagne, famille aussi d'avocats d'où Jacques, Jean, Suzanne, Jeanne

Henry avocat époux de Suzanne de Bret, un enfant Jean - En 1614 Henri d'Espérandieu, docteur en droit, est consul d'Uzès.

Jean II avocat à Uzès époux de Jeanne de Clérycy (dcd en 1636) d'où Jean-Louis avocat, Guillaume capitaine tué en Catalogne en 1641, et Jeanne.

Jeanne épouse de Honoré de Martin lieutenant principal de la sénéchaussée de Uzès, -
Marie épouse de Firmin Pujolas avocat à Nîmes, -
Esther femme de François Brouzet avocat au sénéchal de Nîmes.

Jean d'Espérandieu commença sa carrière politique en 1581. Délégué par les députés des Eglises Réformées du Bas-Languedoc réunis à Nîmes il rencontre le Prince de Condé et son frère le roi de Navarre le futur Henri IV. Il s'agissait pour les Huguenots de s'entendre sur les moyens d'assurer la paix conclue aux conférences de Fleix. Il semble avoir mené à bien cette mission. (in D'Albousse Histoire de la ville d'Uzès). Dans les chroniques apparaît aussi un Daniel Espérandieu seigneur de Marsault bachelier, très impliqué dans les guerres de religion et la défense d'Uzès. Quel lien avec Jean et Henri d'Espérandieu ?.

Jean et Jean-Louis d'Espérandieu, seigneur d'Aigaliers sont arrêtés à la Révocation de l'Edit de Nantes et meurent en prison. Jean avait épousé la fille du pasteur Antoine Noguier. Un fils de Louis, Antoine seigneur de Marignac et ses cousins Jean et Claude servent dans les armées du Prince d'Orange. Antoine est né le 4-7-1651 (*registre protestant d'Uzès*), il est écrit dans l'acte de naissance qu'il est le fils de Louis, docteur en droits et d'Eve de Boyer. Jean d'Espérandieu, David Levesque sieur de Montaren ainsi que Salomon d'Hubac sieur de la Crouzette (Vallabrix) sont condamnés aux galères, seul le dernier effectuera sa condamnation sous le nom de du Ban. Il sera gracié en 1695, sans numéro d'écrou, probablement emprisonné pendant deux ans et non ramant pour le roi. Les d'Espérandieu sont uzétiens depuis au moins le 14^{ème} siècle. L'un d'eux fut consul en 1428.

En avril 1592 les sœurs Marguerite, Jeanne et Marie signent un compromis pour parvenir au partage de l'héritage que leur laisse leur père Guichard de Mercier. (2-E-70/182 *not Simon Clapier Uzès*). Jeanne et Marie sont représentées par leurs époux lors de ce compromis.

Un doute sur la filiation de Jean d'Espérandieu : des chroniques lui donnent pour père Gilles apothicaire d'Uzès. Or un inventaire de sa boutique du 23 juillet 1539 (*not Vincent de Johannenc 2^E3102*) indique que son fils Jean est à présent propriétaire de la boutique, cohéritière sa sœur Françoise. Les dates font penser que notre Jean mari de Marguerite en 1571 est le fils d'un autre Gilles, peut-être son petit-fils

Isabeau ou Isabelle de Bargeton dite de Vallabrix est la femme de noble Bernardin Dupuy



del Puech, seigneur de Montmoirac-Montèze, (ca1555), légat à Marguerite. Elle est née à Vallabrix d'où son nom. Plusieurs filles et garçons leur sont connus par les testaments de leur père du 23/5/1570, 1574, 1583 et celui de leur mère du 31/12/1600 (*not. Soustelle Anduze 2^E10/278 – not. Sabatier 1574 2^E37-72*): Jacques, Marguerite, Suzanne, Jeanne. Charles son fils reçoit 1000 livres et Pierre son autre fils est héritier. (*adg – actes filiatifs de Nîmes TII 38275-Ydu Guérny*). L'acte notarial du 23-5-1570 est signé dans la maison de Firmin Raspail marchand à Nîmes. Toujours

cette porosité entre la classe marchande et la noblesse. Avec cette alliance, les Bargeton s'ancrent un peu plus dans la région d'Alès. Nous avons trouvé aussi des Montmoirac, coseigneurs de nos villages voisins Masmolène et St Maximin. (*château de Montmoirac photo internet*)

- *Charles est décédé avant 1608. (-cité dans testament de son père en 1570 et 1574)

- *Jacques cité dans le testament de son père en 1574

- *Pierre épouse 24 avril 1583 Tiphaine de Girard fille de Claude seigneur du Pin, avocat (*not Sabatier Nîmes 2E37/72*) et de Claude de Combes. Puis en 1589 Suzanne de Barjac (cm) (*1er septembre 1589 not Pierre Héraud Vézénobre 2-E-76/233*). La dot de la mariée est de 5000frs. Elle est la fille de Bonaventure de Barjac seigneur du Bouquet. Ses frères sont présents ainsi que Nicolas de Bargeton de Cabrières, viguier royal d'Uzès, Claude de Vergèze seigneur d'Aubussargues, et d'autres alliés. Ils sont "réformés". Pierre rend hommage à Alès en février 1583 (*Chartrier de Castries p73*). Il est qualifié de seigneur de Montmoirac et de Montez.

-*Marguerite elle, a épousé Antoine Dalgues (d'Algues allié à une branche cadette des Manoël de Nogaret) décédé avant septembre 1594 comme l'indique la quittance signée par son fils Pierre du 17 septembre 1594 chez le notaire Michel de Boucoiran (2-E-5/41Alès). Il s'agit d'un reliquat de dot de Marguerite payée par Isabeau de Bargeton-Montmoirac. Autre quittance de Marguerite à son neveu Jean-Pierre de Trémolet le 24-5-1600, encore un reste de dot. Les d'Algues, famille cévenole, avaient un château sur la commune actuelle de Lasalle.

-*Suzanne sa sœur est qualifiée de protestante dans un testament du 4/9/1613 et 25/7/1629 signé au château de St Hippolyte de Caton (not.Devèze-Rochier de Vézénobres 2^E4/663 – 2^E4671). Elle était l'épouse le vendredi 7 février 1586 (cm not Rochier Vézénobres1586) de noble Antoine de Montolieu (Montoulieu) seigneur de St Hippolyte de Caton. Dans la quittance de dot signée en février 1586, sa filiation est rappelée ; elle est la fille d'Isabeau de Valabrix et de feu Bernardin seigneur de



Montmoirac et de Montèze. Antoine est maître de camp en 1592, blessé au siège de Rouen. Ses trois frères seront tués ou blessés à mort pendant les guerres de religion.

Sa fille Isabeau épouse (cm) Jean Fauchier docteur et professeur en théologie de l'Académie de Nîmes le 10 août 1626. Le père de la mariée est décédé (1615) (notaire Pierre Devèze Vézénobre 2-E-4/670). Suzanne vivante. Claude de Montolieu offre à sa sœur Isabeau en dot 2000 livres et deux robes en drap de soie ainsi que deux coffres-bahuts. Sa tante Jeanne Dupuy dame de Montmoirac, (sœur de son père) donne 600 livres. Claude apparaît comme le chef de famille, la « tête ».

Un autre testament de la famille Montoulieu-Dupuy : celui du 4 septembre 1613 de noble Antoine de Montoulieu, époux de Suzanne Dupuy-Bargeton, réformé, 300 livres à chacun de ses fils (Pierre, Jacques ou Jean, David, Antoine), sa fille Suzanne une paire de bracelets outre sa dot, à ses autres filles (Diane, Isabelle) 300 livres chacune et une chaîne... Claude le fils aîné seigneur de Sainte-Croix héritier, fruits et usufruits.... Même date et même notaire pour les deux testaments de la mère et du père. Les mentions de bijoux ne sont pas fréquentes dans les testaments de cette époque. (not Pierre Devèze Vézénobres 2^E4/663). 1613 plusieurs décès dans la fraterie, épidémie ?

Dès le XVII^{ème} siècle le château et la famille de Montolieu sont liés à l'avancée du protestantisme. Avec Rohan, lieu stratégique pour surveiller la route de Cadière. Puis lieu d'accueil des camisards en déroute. Pierre de Montolieu sera arrêté sur ordre du maréchal de Montrevel commandant des troupes royales. Son château sera brûlé sous ses yeux, le village abandonné.

Famille très représentative de l'époque : Jean capitaine de 200 hommes tué au siège de Montpellier en 1622, Antoine, lieutenant-colonel mort en Catalogne, David capitaine dans le régiment de Calvisson en 1636.... Claude, Pierre, Antoine, Jacques assistent à la réunion de Lunel de 1613 avec 120 gentilshommes dont les Airebaudouze, Vergèze, Davessens, Rafin, d'Algues.... (archnat TT232) Claude se rallia au gouvernement de Louis XIII et devint gouverneur de Ganges. En 1635 le roi lui accorde une pension en récompense de ses services. Claude avait épousé en 1624 Catheriene de Saurin. Quatre fils connus : Louis capitaine, tué à la bataille de Trèves, Jacques sieur de Montredon capitaine tué en duel, Aymar sieur de Montessargues lieutenant-colonel du régiment du Limousin qui abjura, et Pierre époux le 11/17 février 1661 (1660 ?) de Jeanne de Froment fille de Nicolas et de Marie du Roure. (vu plus haut et allié au Bargeton).



(ruines du château de Montolieu – photo Mag Gazette de Nîmes sept2016)

Pierre, fils de Claude et ses cinq fils, ainsi que ses plusieurs de ses frères s'exilent en Prusse après la Révocation où la plupart feront de beaux mariages. Claude l'aîné, meurt en Hollande en 1691, lieutenant dans les gardes hollandaises. David est baron du Saint-Empire en Angleterre enterré à 93 ans au Wandsworth Cemetery, trois enfants qui font leur vie en Angleterre. Colonel en 1714, directeur de l'hôpital français, général de bataille des armées anglaises. Un arrière-petit-fils Alexandre lord Elibank. (*Huguenot Pedigrees Charles E Lart VI London 1924-25 Clearfield Compagny Reprint 2002*)

Un autre Montolieu est réfugié en Perse au service de la Russie où il meurt à Astrakan. Daniel-Louis époux de Suzanne de Pelissier meurt à Berlin en 1738, trois enfants dont un gouverneur du Wurtemberg. Daniel-Louis Major-général au service de la Prusse et général de bataille titre accordé en récompense par le roi de Sardaigne... Jacques ingénieur militaire tué au siège du Luxembourg. C'est un Théophile de Montolieu, fils de Pierre, resté en France qui reprend le titre de ses cousins de Froment seigneur de St Jean de Ceyrargues (vus plus haut) après que le dernier de Froment Jean-Louis soit déclaré fugitif (*AHC274 –Charnisay- AN TT273V1*). Il épouse en avril 1695 donc après la Révocation Anne de Bornier de Teillon à Notre Dame des Tables à Montpellier, catholique sans grandes convictions. Les chroniques disent qu'il continua à professer le parti de la religion dite réformée. Dans chaque famille qui part, un (ou une) membre doit rester au cas où un retour serait possible. Ici c'est Théophile le désigné pour les Montolieu et pour les Froment-Ceyrargues.

Les fils de Suzanne testent aussi en février et mars 1631 (*notaire Pierre Levèze de Vézénobre 2-E-4/672*). Les temps sont orageux, Richelieu oriente une politique qui à terme ne sera pas favorable aux réformés. Donc on prévoit ce qu'il adviendra : héritiers les uns des autres, enfant à naître, fille ou frères, neveux, sœurs... La fortune doit rester dans la famille coûte que coûte. Et elle est importante : Claude de Montolieu lègue à ses trois fils et à sa femme 1200 livres chacun, le reste à son aîné Henri. Claude est dit «réformé» dans son testament, seigneur de St Hippolyte de Caton, ses fils sont François, Jean, Antoine, Henri, son épouse Catherine de Saurin. Il n'oublie pas sa sœur Suzanne : il prévoit son entretien.

En février 1660 devant Isaac Bessédi, bail de St Hippolyte de Caton, Claude émancipe son fils Pierre sieur de Montmartin 25 ans. Pierre épousait ce jour-là Jeanne de Froment sœur de Théophile de Froment seigneur de St Jean de Ceyrargues et fille de Marie du Roure (toujours la famille). Ils sont de la «religion», RPF, la dot est conséquente 12 000 livres et Pierre de Bargeton-Cabrière assiste la mariée, ce qui est normal, les Froment sont alliés aux Bargeton.. (*adg not Lauret Vénéznobre et Ribaute 2^E77/37*).

Si Claude de Montolieu devait quitter ce monde sans héritier, son frère David hériterait, sinon son autre frère Antoine ou à défaut ses sœurs. David est seigneur de Méjanès et époux de Marie Daudibert. Une fille pour ce couple à cette date Sylvie, prénom plutôt rare à cette époque. Il prévoit aussi un legs pour un «posthume», enfant éventuel.

Nous remarquerons les mêmes prénoms sur plusieurs générations, qui correspondrait à un besoin de survivre coûte que coûte, de laisser une trace, nous disent des auteurs.

-**Jeanne* épouse le 31 décembre 1600 à Anduze Jean Pierre de Trémolet, seigneur de Robiac fils de feu Antoine baron de Montpezat, conseiller et général en la Cour des Aides de Montpellier : un douaire est constitué le 26 décembre 1594. Là encore il est indiqué que Bernardin père de Jeanne est décédé et qu'ils sont "de la religion réformée". L'acte est signé comme c'est souvent le cas, dans le château de Montmoirac, le notaire se déplaçant. (2-E-5/41not Michel de Boucairan Alès+adg Anduze 2^E10/278). Les pierres qui ont vu naître et croître la famille font partie de la solennité du moment. Les Trémolet de Montpezat auraient un ancêtre prestigieux le roi Louis le Gros époux d'Adelaïde de Savoie (*Armorial Montpellier T2La Roque*)

Le testament de (Jean)Pierre de Trémolet du 14 septembre 1604 octroie 3000 livres à chacune des filles, Isabeau, Suzanne, Charlotte et Diane. Sa femme et son fils, Antoine-Bernardin se partagent le reste. Héritage conséquent : 12 000 livres pour les filles, on imagine l'ampleur du reste !! (not Pierre Héraud Vénézoire 2-E-76/241). Sont présents à la signature de l'acte dans le château de Montmoirac Guillaume Espérandieu avocat en la Chambre de l'Edit de Castre, un médecin et un apothicaire, ainsi que les gendres et amis. Dans cet acte il a pris le titre de seigneur de Montmoirac de son beau-père. Six enfants en quatre ans de mariage, la vie commune a certainement débuté dès le contrat de mariage de 1594. Et en 1631 Jeanne a déjà un petit-fils Henri. Son fils Antoine-Bernardin époux de Jeanne de Chaumont en 1625 dont Henri (époux de Marie de Belcastel en 1646) qui eut neuf enfants au moins dont quatre fugitifs. Et Henri, l'aîné, au service des Etats généraux, lieutenant-colonel gouverneur de Tournay à sa mort en 1739. (anTT322-282)

Début février 1612 Jeanne veuve, vend des droits seigneuriaux, censives. (adg not Fr Deleuze 3^E3640 St André de Valborgne)

Jeanne se remarie (cm) le 24 avril 1612 avec noble Odet Davessens seigneur d'Aumont : sur ses biens propres elle réserve 9000 livres pour doter ses filles Isabeau et Suzanne de Trémolet. Ses neveux Pierre Dalgues, Henri d'Espérandieu d'Uzès sont présents parmi d'autres personnalités, dont un pasteur Isaïe Desmarests. (not Pierre Héraud Vénézoire 2-E-76/243)

Jeanne malade teste une première fois le 4 août 1621 : enterrement selon la religion réformée à St Cristol, ses filles Elizabeth (Isabelle) et Suzanne de Trémolet 15000 livres chacune (7000 droits paternels et 8000 droits maternels), Charlotte et Diane ses autres filles, nourries et entretenues selon leur rang sur ses biens jusqu'à ce jour sont décédées sans testament, et 3000 livres à répartir sur ses filles vivantes. Son deuxième époux Odet d'Avessens seign d'Aumont, fruits et usufruitiers jusqu'au mariage de son fils Antoine-Bernardin ou son départ de la maison....Témoins, un médecin, un chirurgien, un apothicaire, un conseiller du roi, elle ne peut pas signer (adg not Pierre Pellet Anduze 2^E10474)

Le même jour, Odet teste aussi, malade. 2000livres à Elizabeth, 1000livres à Suzanne, héritiers son épouse et Antoine-Bernardin ou à défaut son frère Joseph.

Le roi Louis XIII aurait couché la nuit du 11 au 12 juin 1629 au château de Montmoirac. Le seigneur en était Jean-Baptiste de Trémolet –Montpezat, marquis de Montmoirac, seigneur de St Cristol, Montèze et autres lieux. Le prénom laisse penser qu'il est catholique. Un frère aîné de Jean-Pierre de Trémolet, Jean abjura et s'y tint après la promesse qu'il avait faite à Damville pour racheter sa vie lors de la prise de Montpezat en 1573. Est-ce ce Jean-Baptiste ? Il était surtout attaché au roi.

Un texte intéressant : un autre Pierre de Trémolet en mai 1641 vend un bois de chènes verts contre 700 livres et l'albrégue d'une paire d'épérons « convenables à un gentilhomme » plus des droits de lods... Le droit d'albergue a évolué, de l'obligation pour le vassal de loger le seigneur et sa suite une fois par an, à un droit de mutation à chaque changement de tenancier, en argent ou en éperon, mors dorés ou d'argent etc. En 1759 quand à Vallabrix on donnait encore 10 livres d'albrégue au seigneur, le duc Charles-Emmanuel de Crussol demandait une albrégue d'une rose lors de la vente d'un terrain à Nicolas Fabre près de Remoulins, portable au palais ducal le jour de Saint-Jean-Baptiste, et sous réserve de l'hommage à chaque mutation de seigneur et de vassal. (*Comptes-rendus de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais 1869 Charvet 1^{er} vol p99*). Nettement moins terre à terre !

Jeanne héritière de sa mère teste le 30/4/1631 en faveur de son petit-fils Henri de Trémolet, héritier universel (2^E4/672not P Devèze Vézénobres)). Elle a donc survécu à la crise de 1621. Elle lègue à ses neveux noble Claude de Montolieu seigneur de ST Hippolyte de Caton époux de Catherine de Saurin, 1500frs, à noble David de Montolieu, époux de Marie Daudibert, le mas de Trouilhas dans la paroisse de St Hilaire de Brethmas, à Antoine de Montolieu des revenus, à Suzanne et Isabeau 800 livres chacune. Une inflation de testaments dans la famille en mars-avril 1631, la paix d'Allais est récente et on sent venir le vent !

Nous avons un Alexandre de Trémolet fils de Pierre dans la compagnie des Grands-Mousquetaires de l'électeur du Brandebourg : à qui le rattacher ? Trémolet de Blauzac ou de Montmoirac ?

Jeanne et Suzanne mettront fin à un procès le 6 octobre 1608 par une transaction au sujet de l'héritage de leur frère Charles et de leur mère Isabelle de Bargeton. (*adgAlès2-E-51/41*). La transaction est conclue devant la Chambre de l'Edit de Castre. Confirmation qu'à cette date Jeanne, Suzanne sont veuves et toujours de «la Religion»..

Simone autre fille de Mathieu de Bargeton est la femme de Jacques (ou Guillaume ?) du Solier(Sollier) (*adg – inventaire de actes filiatifs de Nîmes-*). Une fille Jeanne qui convole avec Maître



Louis Reynaud docteur en droits d'Alès le 30 mai 1587(contrat mariage), fils d'Alzias, juge temporel d'Alès et de Madeleine de Lacroix. Le père de la mariée est décédé, son oncle Nicolas de Bargeton-Cabrières viguier pour le roi à Uzès l'assiste.(*adg not Simon Clapier Uzès 2^E70/181*). Louis Reynaud est le frère de Simon Reynaud de Mélouze époux de Marguerite de Bargeton-Valabris (vu plus haut)(*généanet Brun-Vigne*). A la révocation de l'Edit de Nantes une Anne de Solier se retrouve au couvent et son mari Jean Falguerolles aux galères de 1692 à 1695. Un aïeul Daniel Solier administre en 1702 les biens de François Falguerolles fils de Jean et Anne du Solier (*adg not Antoine Raujoux Lasalles 2^E31-235*). Un fils et une petite-fille ont-ils continué la filiation ? Ils ont eu du mal à se convertir semble-t-il. La famille a été très impliquée dans les guerres de Rohan (prêts, achats de munitions...). L'hôtel particulier des Sollier existe toujours à Uzès, place aux Herbes, plusieurs fois vendu, Vergèze, Bargeton avant la Révolution, les grands parents d'André Gide....

Catherine de Bargeton grosses difficultés pour les historiens : deux Catherine de Bargeton, une épouse Jean Aymes bourgeois d'Uzès. Ils testent tous les deux le 27/8/1563, testament pour cause de mariage. (*adg inventaire des actes filiatifs de Nîmes – Y du Gerny 32688-89*). Ils nomment leurs enfants : *Françoise veuve Jean Tachon apothicaire et épouse de Charles Chapelle marchand (T27/8/156),. *Jeanne femme Pierre Porreau, notaire, *Firmine femme de Jean Chambarut, et leur fils *Nicolas, bachelier es-arts et héritier. Il s'agit de la branche bourgeoise vue précédemment.

et **autre Catherine** de Bargeton : un contrat de mariage du 13 février 1548 mentionne Jacques Tachon natif d'Arlebosc diocèse de Vienne habitant Uzès apothicaire et noble Catherine de Bargeton fille de noble Mathieu de Bargeton seigneur de Vallabrix. (*1-E-3099*). Si la date de 1548 est juste, Catherine est très jeune lors de son mariage.

Une fille **Simone** Tachon, fille de Jacques apothicaire et de Catherine de Bargeton convole avec Nicolas Folchier le 13 mai 1571, fils de Guillaume notaire. (*adg 1119 -1571 - not Duvéziat Uzès*). Donc confirmation de la filiation.

Nicolas Folchier en 1602 est condamné par la Cour et Chambre de d'Edit de Gueynne à «fer amende honorable, teste et pieds nus, la hard au col, la torche à la main, banny des ressorts de Toulouse et Bourdeaux et condamné à 5 livres desmende pour avoir signé un testament après le décès du testateur lequel fut déclaré faux» (*Revue d'Agenais p129 T7-1880 Gallica Bnf*). Un peu malhonnête le Nicolas ! L'expiation publique est un théâtre collectif : les spectateurs y tiennent le rôle principal qui leur rappelle à distinguer le bien du mal, et le sort qui les attend s'ils sortent des chemins battus.

Catherine et Jacques Tachon ont une autre fille *Jeanne* épouse de Jacques Bonhomme docteur et avocat en la cour du Présidial de Nîmes (cm8-9-1591). Jacques habite Bagnols sur Cèze, son père est décédé comme le père de la mariée Jacques Tachon lors du contrat de mariage. Celui-ci est signé à Uzès chez Nicolas Folchier docteur en droit et avocat (beau-frère), présent aussi Jean Espérandieu (cousin) lieutenant principal du duché d'Uzès. (*adg 2^E71/341 not B Plan Uzès*).

Jacques Bonhomme sera souvent l'avocat de la famille. Il possède des immeubles à Uzès qu'il loue. (*adg E792 not Jean Ursi le Jeune 1598 relevé Bondurand*). Un exemple d'activité d'un avocat de l'époque : Jacques Bonhomme a prêté 500 livres à un autre avocat Jean Bosquier pour «mettre en negoce Jacques Bosquier son fils» «pour luy fere fere quelque traffique et guanher (gagner) et profiter». Le fiston les a bien employés et «porté grand profit» (*adg E786 1594 not Jean Ursi le Jeune Nîmes relevé Bondurand*). En 1585-86 Jacques Bonhomme est Garde des vivres à Bagnols, pour l'armée, situation qui lui rapporte 10 écus, et certainement beaucoup d'ennuis car on est en pleine guerre de religion. (*adh p206*)

Jacques teste le 13 janvier 1582 devant Mt Antoine Sabatier notaire de Nîmes en même temps que sa mère veuve de Jacques Bonhomme écuyer et chevaucheur de la poste royale de Bagnols. Il est «escolier» à Nîmes à cette date et célibataire. Un tuteur l'avocat Barthélémy Bernard de Pont St Esprit est nommé pour gérer les biens des enfants. (*not Vincent Moynier 2^E15/137 adg*). Ce tuteur se mariera avec une des sœurs de Jacques, le juge d'Uzès Pierre Buliod épousera l'autre soeur. (*2^E37/72*).

Jacques est Premier Consul de Nîmes en 1606 et 1614. Il décède peu après. Il semble être resté dans la religion protestante jusqu'au bout.

Pierre Buliod n'est pas un inconnu pour nous, vu précédemment avec Nicolas et Pierre de Bargeton.

Son épouse Jeanne est décédée le 26 mars 1610. Ils ont eu au moins une fille Madeleine et un fils Jacques. Son fils Jacques est présenté au temple le 17/12/1592 par Jacques Veyre docteur en médecine, donc famille encore protestante.

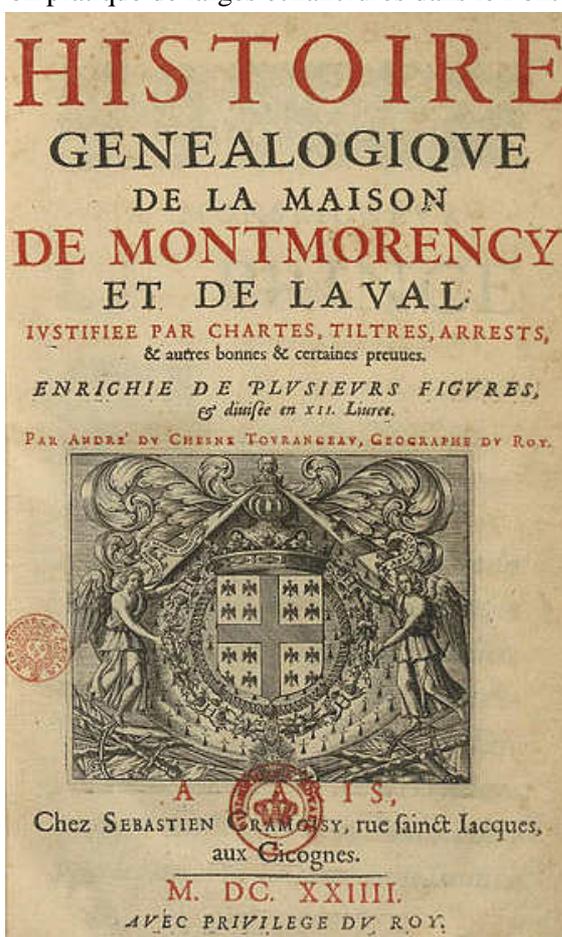
Jacques Bonhomme se remarie en décembre 1613 avec Louise de Gally dont le père Antoine est avocat, nous l'aurions deviné ! (*2^E40/7 not Jean Petit Nîmes*). C'est son troisième mariage : le premier avec Catherine Surre d'où Dauphine présentée au baptême le 2 juin 1585 par Jacques de la Farelle. (*Mémoires de l'Académie de Nîmes 1880 Ser7 T3*). Louise sa veuve, se remarie en 1646 (contrat de mariage, dot 6985 livres) avec David Levesque, fils de Simon seigneur de Montaren, receveur de la taille et pour mère Eve de Savin.. Les Levesque alliés par mariage aux Gibertain et Deleuze et donc aux Bargeton !. (*cour des comptes du Languedoc 10845 adh- Découvreur J-L Chapelier*). Les Levesque sont souvent en procès avec les Bargeton et alliés qui oublient de payer leurs impôts ou qui les contestent.

Le testament de Jacques Bonhomme du 26 avril 1612 devant Mt Fr Gourdet notaire de Bagnols nous donne un aperçu de sa fortune : à Jacques 200 livres, à sa fille Madeleine fille de feu Jeanne Tachon 10 000 livres, à Philippe(a) de Bonhomme (future épouse de François de Toulouse-Foissac vu précédemment) 8000 livres, son fils Simon héritier des autres biens. Les pauvres de Nîmes et de Bagnols ne sont pas oubliés. Pierre Bruneau (de la famille Sibert-Bargeton) est présent (*2^E15/184*). Sa fille Madeleine épouse le 15 février 1617 (cm) François de Fontfroide conseiller du roi en la cour du sénéchal et siège présidial de Nîmes et Beaucaire, sa mère est Marie de Passebois. (*not Fr Mesnard Nîmes 2^E36/408*). Chez les Fontfroide on est grenetier-contrôleur au grenier à sel, trésorier pour le domaine du roi.... Les Passebois sont sieurs de Ginestous.

Les Bargeton ne font pas mentir Racine lorsqu'il écrit sur les «Plaideurs» : l'inventaire des arrêts du Conseil Privé sous Henri III et Henri IV les mentionne, Bargeton Pailhargues (d'Arpaillargues), Catherine veuve Jean d'Alverny (7 fois), Jacques, Louis, Jean, Jean-Jacques avocat, Bargeton de Vallabrix (4 fois), Mondete et Marguerite de Bargeton-Brueys (4 fois), Louis Bargeton d'Aureillac.... Quand on sait que les procès duraient à chaque fois des décennies, c'est dire le temps passé en plaidoiries !! (*Inventaire sous la direction de François Dumont, Solange Bertheau, Elizabeth Kustner 2007 CNRS IHD édit CNRS*). Le Conseil Privé du Roi traitait de litiges privés, renvoyés pour la plupart vers d'autres juridictions.

Que se passe-t-il à Uzès en cette période ? Henri IV a été assassiné, l'Edit de Nantes est en vigueur depuis 1598. Ses compagnons de combats pour certains se sont ralliés à la religion du roi, ou vont le faire durant le siècle qui arrive. Cependant, dès la rédaction de cet édit, le protestantisme est qualifié de religion «prétendue» réformée et cela met en évidence son manque de légitimité. Les protestants ne sont que tolérés sur le territoire. Une coexistence pacifique essaie de se mettre en place, afin de mettre fin aux «effroyables troubles, confusions et désordres» d'après le préambule de l'Edit. L'octroi de lieux de refuge, de places fortes aux réformés est l'un des derniers actes d'une monarchie médiévale. Le culte réformé est autorisé dans les châteaux des seigneurs haut-justiciers, les villages, les bourgades ou villes où il a été publique jusqu'au mois d'août 1597 (sauf exceptions). A Vallabrix le temple était dans le château et notre seigneur était haut-justicier, donc on peut penser que le culte a perduré jusqu'à la démolition du temple ou jusqu'à la Révocation de l'Edit. Par une lettre du 10/10/1615, Marie de Médicis demande à Emmanuel 1^{er} de Crussol, duc d'Uzès d'accompagner sa fille en Espagne pour son mariage avec Philippe IV. Les Crussol sont toujours bien en cour.

Montmorency (du parti catholique) et Rohan (du parti protestant) en 1622-1629 s'affrontent au détriment des villages qu'ils traversent. Cent morts ici, cent autres là. Pour laisser passer l'artillerie on pratique de larges échancrures dans le Pont du Gard. Montmorency et Gaspard de Coligny pour les églises réformées signent des trêves en 1621 pour laisser faire les labourages, les vendanges, transporter le bois à brûler.



Mais la guerre repart de plus belle. Rohan s'empare du château de St Siffret, de Pouzilhac, de La Capelle, s'en va puis revient. En 1622 il fait détruire le château de Serviers qui appartient aux Vallérargues (*adg – Pont St Esprit – réclamation de Mme de Valérargues en 1626*). Il propose une union avec les Rochellois et les Anglais, il destitue des consuls, en nomme d'autres à sa dévotion. Au cours de l'été 1628 plusieurs villages autour d'Uzès sont brûlés par les troupes de Montmorency. Rohan ordonne la démolition des églises et des murs de Vers et de Castillon. A St Quentin, le seigneur doit héberger et nourrir cent hommes de l'armée de Rohan avec tout ce que cela veut dire de désagréments pour le peuple.

Le 28 juin 1629 la paix d'Allais ou Edit de Grâce est promulgué au camp de Lédignan près d'Alès, édit enregistré par le parlement de Toulouse le 18 août 1629, près de deux mois plus tard. L'édit d'Alès supprime le privilège des assemblées politiques et des places de sûreté protestantes (38 fortifications seront à démanteler). Il réaffirme la liberté de culte de l'Edit de Nantes du roi Henri IV tout en restaurant celle des catholiques dans les territoires réservés au culte protestant. Le duc de Rohan devra sortir du royaume, toutes les fortifications des villes révoltées seront rasées. Le roi Louis XIII demandera au maréchal Bassompierre de veiller à la démolition des remparts d'Uzès. A côté de chez nous, le château de Masmolène appartenant à Rohan est démoli par ordre du roi (*Châteaux du Gard – Marthe Moreau*). Est-ce à ce moment-là que les tours de notre château ont été rabaissées à hauteur de toit ? Les remparts de villes et villages pourtant loyaux au roi seront rasés, comme à Pont St Esprit.

Richelieu rabat le caquet de la noblesse bouillannante et ne s'en fait pas des amis. Les tours de notre château seront rabotées, mais nos remparts seront épargnés.

Richelieu déclare «il ne faut pas confondre les intérêts de l'Etat et ceux de la religion». Pourtant il nous faudra attendre le début du 20^{ème} siècle pour l'établissement d'une vraie laïcité. Uzès, Nîmes,

Montauban seront repris en juillet-août. Lorsque Richelieu quitte le Languedoc fin août, vingt-huit places-fortes sur les trente-huit sont rasées, le culte catholique rétabli, les hôpitaux rendus aux religieux et les plus hautes charges sont réservées aux catholiques. Richelieu considère l'unité religieuse comme le ciment de l'unité politique : «ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des Grands, réduire tous ses Sujets en leur devoir et relever Son Nom dans les Nations Etrangères au point où il doit être» tel est le programme de Richelieu. Dès Louis XIII, l'absolutisme est fermement en marche et on ne tolèrera pas longtemps une minorité qui apparaît comme un Etat dans l'Etat. Henri de Rohan recevra malgré tout 100 000 livres à titre d'indemnités pour ses propriétés et châteaux rasés. Il se mettra un temps au service de Venise.

En 1632, le duc de Montmorency Henri II intendant du Languedoc prend le parti de Gaston d'Orléans le frère du roi en rébellion. Il en veut à Richelieu de ne pas l'avoir placé à la tête des armées. Il est vaincu à Castelnaudary par Schomberg. Il a reçu dix-sept blessures, est fait prisonnier et condamné. Pour le roi Louis XIII comme pour Richelieu la survivance de l'état d'esprit des grands féodaux doit disparaître. Montmorency est le frère de la princesse de Condé. Sa famille a beaucoup servi la couronne. Mais il faut mater les Grands. Montmorency ne se défend pas et déclare «Je ne sais pas chicaner ma vie». Il est décapité à Toulouse en 1632, et le duc d'Uzès devient le doyen des Pairs, récupère les titres de Montmorency : il devient 1^{er} Duc et 1^{er} Pair de France. Il portera la couronne royale lors des obsèques de Louis XIII.

Il nous faut reconnaître que les Grands se comportaient encore souvent comme des féodaux indépendants, belliqueux, arrogants, mais aussi en quémandeurs de pensions, gratifications, charges honorifiques. Ils avaient du mal à trouver leur place dans un monde qui se transformait.

La messe continue à être servie à Uzès grâce à un consul calviniste tolérant Bonaventure Bastide. La cathédrale pourra être reconstruite à partir de 1637, avec le consentement des réformés qui acceptèrent que les 10 000 livres accordées par l'assiette diocésaine en 1632 pour reconstruire les édifices ruinés soient employés au relèvement de la cathédrale. 20 000 livres en plus seront nécessaires : un impôt de 2 deniers par livre de viande pendant huit ans sera prélevé. En 1644 après d'autres subventions la facture s'élevait à 62 000 livres. Au total, il faudra plus de 100 000 livres pour reconstruire l'évêché et la cathédrale. L'évêque Monseigneur de Grillet, oncle de notre prieur de Vallabrix Jean de Ruffier, et d'un de nos coseigneurs André de Ruffier (à partir de 1651) a porté cette reconstruction sur ses épaules

La disette sévit en 1629-1630 puis en 1652. L'intendant du Languedoc interdit de sortir ses blés hors de la Province, et défense est faite à l'intérieur de la province d'en acheter sauf pour l'approvisionnement familial.

Pour comprendre la suite des événements, nous devons nous arrêter un instant sur la famille des Ruffier. L'évêque d'Uzès Nicolas II de Grillet avait fait venir en Uzège trois neveux, fils de sa sœur : André, Jean, et Claude. Un autre neveu Denis dont on perd la trace et une nièce religieuse. Ils étaient issus de la petite noblesse de Provins. Claude de l'Ordre de Cîteaux sera vicaire général de l'évêché d'Uzès puis évêque de St Paul Trois Châteaux, Jean notre prieur, et André qui va bâtir sa fortune en arrentant la dîme de diverses paroisses, en commençant par Génolhac en 1635. Il devient par la donation de son oncle l'évêque, seigneur de Bordes de Canne diocèse de Sens, puis en 1658 il sera conseiller à la cour des Aides de Montpellier et seigneur de St Quentin la Poterie, coseigneur de Vallabrix. Il épouse Elisabeth Péliissier de Boiraragues.

Jean après une carrière de chanoine de Notre Dame de Provins, archidiacre de St Jean de Bazas, sera prieur de Sanilhac, de St Marcel de Carreiret dans le Gard, puis Vallabris. Il avait fait ses études de théologie à la faculté de Paris. Très vite les trois frères brassent de l'argent. Claude reçoit par donation 2000 livres qu'il va faire fructifier. En 1651 3500 livres de quittance pour André, 1500 livres de location du prieuré de Vallabrix pour Jean. En 1652 André aura même procuration de son oncle. (*adg E1115*).

Sa fille et seule héritière, Anne épouse le marquis François de Jouglas de Lozière, noblesse de robe de Montpellier. Elle lègue aux Vallabrixois par testament en 1718, 20 salmées de blé, moitié à ceux qui n'ont pas de biens à semer, moitié pour être fourni à ceux qui n'ont les moyens de semer, sans

oublier à la récolte de réserver une partie (grain pour grain), sans frais, pour la prochaine année, et cela «aussi longtemps que pourra».

Son oncle Jean avait une bonne partie de sa vie prêté de l'argent, et cela malgré l'interdiction de l'Eglise de prêter à intérêt. Il sera même assez dur avec ses emprunteurs, ergotant sur les remboursements lorsqu'ils se feront faute de mieux en nature.

Sa nièce en quelque sorte remettra les pendules à l'heure. Sa fille Gabrielle confirme ce legs par son testament de 1762 fait à Toulouse, donc nous pouvons penser que les 20 salmées de blé continuent à être données. (*Inventaire des archives de la famille Scorbiac –Tarn et Garonne Y Chdu Guerny Mike Morice*). Gabrielle était veuve en 1762 du comte Jean-Ernest de Schellieben de Lippe. Une sœur de Gabrielle, Marie-Anne, épouse Jean Joseph de Ginestous seigneur de Marou et de St Jean de Fos en 1722, famille languedocienne alliée aussi aux Bargeton. Les Ruffier par mariage deviennent languedociens. (*Bulletin Comité de l'Art Chrétien 1912-4 –gallica BNF*)

Avec les premières ordonnances restrictives contre les protestants (1657), et surtout la Révocation de l'Edit de Nantes, l'âge d'or des Bargeton comme pour beaucoup de nobles de province va se terminer. Le temps des conversions, des fuites, des révoltes, de la quasi-ruine est arrivé. Il va falloir essayer de survivre. La branche Bargeton-Vallabrix sera plus rebelle, une fraction des Cabrières plus accommodante, sans vraiment y gagner au change. La fuite sera souvent la solution adoptée.

Nous n'avons pas pu ranger les différents enfants de Mathieu de Bargeton selon leur âge, car les dates sont parfois confuses. Les même prénoms reviennent à la fois dans chaque branche et dans le même degré de parenté, comme pour réaffirmer à chaque naissance une appartenance de clan. Mais dans chaque itinéraire de vie, très présents la Révocation de l'Edit de Nantes, les cousinages et les alliances.



Autres enfants de Mathieu de Bargeton

Pierre de Valabris

— Nicolas de Bargeton de Cabrières

— Bonnaventure Seigneur de Vers – La Rouvière - siège de Collias 1588 – compoix de 1551 - ép Catherine Ransal

— Balthazar seigneur d'Aureillac en 1559 - époux de Gabrielle de Barjac ?

— Firmine - épouse Guichard de Mercier, conseiller au Parlement d'Orange, docteur en droit avocat à Uzès (cm2-7-1551)

Enfts Jeanne dcd en 1604 ép de Guy de Campagnan (12-1-1580 , not Jean de Larnac Uzès) d'où Pierre, Anne, Marguerite ép P du Roure en 1608
Marguerite, femme Jean d'Espérandieu le 1/1/1571, lieutenant principal de la sénéchaussée (fils de Gilles d'Espérandieu juge-mage, député des ER en 1581)
Marie ép de François de Mandronet avocat

— Marthe épouse Jean Barlatier, sieur de Bourdic, Aubussargues + Vivarais -T1580-1583-1589 - Marthe dcdée avt 3-1580

Enft : Jeanne dcdée avt 1589 femme de Denis de Brueys le 3-10-1583 - d'où Denis-Antoine seig de Foussargues et François seig de la Tour St Chaptès

— Simone épouse Jacques (ou Guillaume ?) du Solier (ca 1530- ?) - d'où Jeanne épouse Louis Reynaud (30-5-1587) de Melouze

— Catherine 1530-? ép Jacques Tachon d'Arbos diocèse de Vienne apothicaire Uzès 13-2-1548 (1-E-3099)

- d'où Jeanne ép Jacques Bonhomme (8-9-1591) – Simone ép Nicolas Folchier (13/5/1571)

— Isabeau de Vallabris (1530-1608) épouse Bernardin Dupuy, mort avt 1594, seigneur de Montmoirac-Montèze (T 1570-1574-1600)

Enfts : Jeanne ép Jean Pierre Trémolet 12-1600 (douaire 1594) et Odet Deverssens 1612 , Marguerite (ép Antoine Dalgues et Guillaume Galissard sieur de Marignac) , Suzanne (ép Antoine de Montalieu, vve avt 1608), Charles dcd avt 1608, Pierre (ép 1583 Tiphaine de Girard, 1589 Suzanne de Barjac), Jacques

— Firmine 1530-? épouse Guillaume d'Entraigues

Enfts : Catherine femme Guy de Brueys, seig de Flaux le 18/11/1565 d'où Louise ép Charles-Bernard de Mirmand-Miremon (17-12-1600 - un fils Louis 1603), Jean ép Michelle Baratier d'où Firmine ép Gondin puis Froment, Jacques (assassiné en 1625 ép Jeanne d'Isarn de Castanet (M 12-6-1603) d'où Jacques (1), Marie (2), Jeanne ép Pierre du Plantier, Suson, Catherine

- (1) Jacques (dcd 1697) ép en 1640 Marthe Le Chantre de Pognadoresse d'où Pierre 1645, Pons ép de Olympe de Rossel en 1707 fille de Jacob (alliance Clausel, Aigaliers), Jean-Antoine prieur du Pin, Marguerite....

- (2) Marie ép d'Antoine de la Garde-Montjeux Malbosc mère de Jacques de la Garde Prieur de Vallabris en 1706-1728 (cm 16-10-1627)

- Jeanne d'Isarn fille de Baptiste et Marie de Montjeux

VII- DENIS FILS DE NICOLAS PETIT- FILS DE MATHIEU DE BARGETON

XVIIème – XVIIIème siècle



Denis de Bargeton (1584-1662 ou fin 1661) est le second fils de Nicolas et de Jeanne de Joanis, petit-fils de Mathieu et de Marguerite de Beaux, frère de Louis de Bargeton-Cabrière vu précédemment. Sa descendance va nous conduire jusqu'à la Révolution de 1789. Une descendance qui va s'orienter vers les carrières militaires plutôt que vers les carrières administratives comme beaucoup de nobles de province.

A plus de 45 ans il épouse par contrat à Aramon (selon l'Armorial Général d'Hozier) le 5/1/1632 Marguerite Puget, (Pugette) fille de Jean, bourgeois d'Aramon et d'Honorade Guizard. Un grand-père Jean Puget consul de Montaren en 1478. Mariage tardif ou secondes noces ? Le 2/3/1639 Denis apparaît comme seigneur de Montaren, Cruviers, Cabrières. En juillet 1635 il hérite de ses frères Abdias et Pierre le médecin. (Armorial d'Hozier) de leurs biens et des titres.

Une quittance de 1598 à Jean Puget marchand d'Aramon « payant par les mains et de l'argent propre » faite par Armand Prodenc chevaucheur du roi de Sernhac : toujours l'importance des mains dans les transactions, mains qui signifient honneur, probité (*adg relevé Bondurand S Not p319*). Jean Puget père de Marguerite femme de Denis de Bargeton-Cabrière.

Denis est avocat docteur en droit comme l'indiquent les transactions du 7/1635 et de janvier et mai 1636. Dans l'Armorial Général il est dit qu'il « faisait comme son père le parti de la robe ». En 1633 une transaction entre Denis et Magdeleine de Bargeton. Femme d'Henri de Bargeton-Rouvières, petit-fils de Bonnaventure de Bargeton. Toujours des affaires en famille.

Nous avons vu que Denis travaillait avec Nicolas Bargeton, marchand, de la branche roturière ainsi qu'avec Henri de Bompar, cousin Bargeton-Vallabrix. Nous le voyons aussi recevoir une quittance de sa sœur Marguerite de Bargeton veuve Jean Novalles docteur en droit avocat le 15 septembre 1633 donc généalogie exacte. (*adg E680 not Chrétien Guiran*)

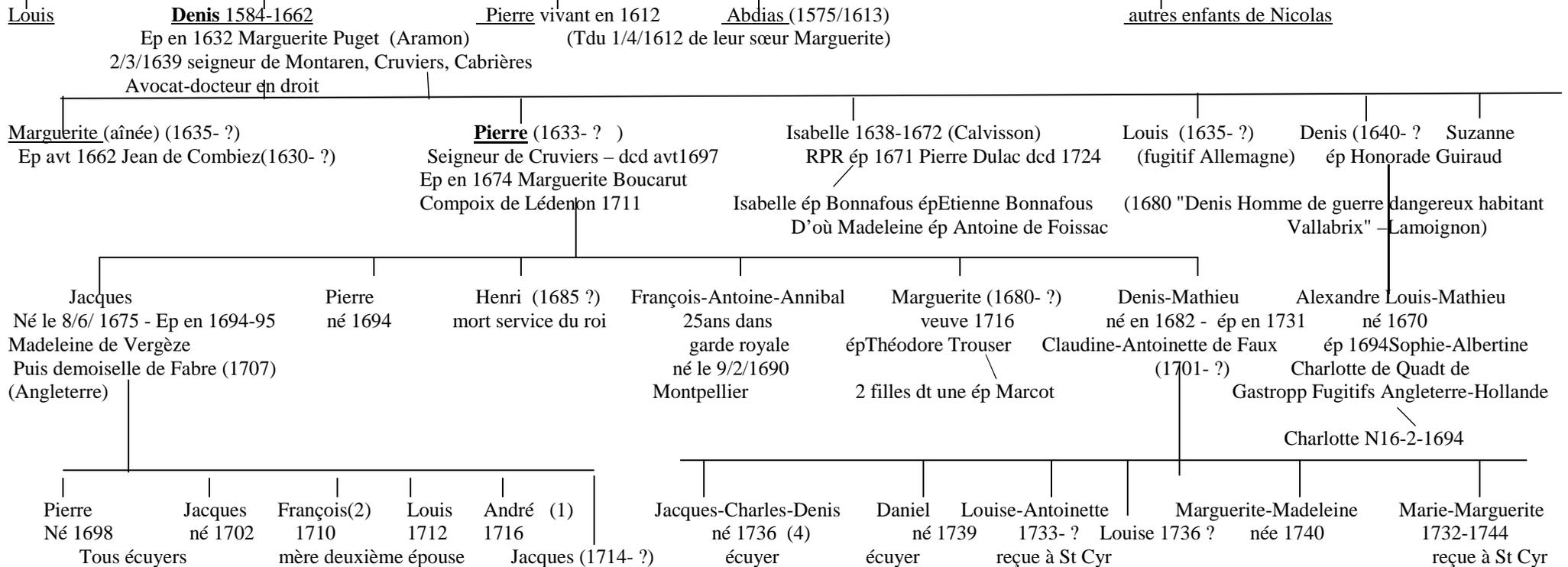
Il était aussi en affaires avec noble Pierre de Ranchin sieur de St Quentin. En juillet 1629, ce dernier a besoin d'un cheval pour aller voir le roi qui réside à Bezouce (Bessouze). La paix d'Allais est du 28 juin 1629, le roi est toujours dans les parages. Denis de Bargeton prête un cheval au sieur Ranchin et son serviteur Pierre Garon. Celui-ci perd le cheval qu'il devait garder. Garon devra remettre 100 livres à Denis de Bargeton pour réparations, somme qu'il emprunte au sieur de St Quentin. (*adg not Jean Cabanemage E595 p247-1628-29*)

Denis de Bargeton seigneur de Montaren le 2/3/1661 devant Maître Péliissier notaire de Lédénon (*adg E484p30 relevé Bligny-Bondurand*) attaque Antoine Capon consul moderne de Montaren où il habite, « pour la suppression des décrets sur ses biens et veut liquider qui peut être dû », donc en vie à cette date. Un Bargeton qui n'a pas semble-t-il de logis à Uzès. Mais Montaren est un village riche en artisans et en bourgeois. Ses enfants sont aussi de Montaren.

Cinq enfants sont connus pour Denis de Bargeton (*arch dép Hérault 3363 p288*): Denis, Suzanne, Pierre, Louis, Marguerite. Et Isabelle épouse de Pierre Dulac. Cette dernière est absente de ce dernier texte : les enfants de Denis sieur de Cabrières docteur et avocat à la cour et de Marguerite Puget en procès en 1667 contre les consuls de Montfrin qui ont fait saisir la totalité de leur revenus « y compris sur les biens provenant de leur aïeule maternelle Honorade Guizarde » (22 771 livres) (de Guizard de

Denis de Bargeton

Nicolas de Bargeton de Cabrières



+ (1) un autre Jacques apparaît dans une succession, frère des 5 autres – De même des Bargeton de St Denis, de SteCécile, de Montredon tous écuyers

+ (2) François-Annibal vivant en 1775 co-seign de Blauzac et époux d'Emilie Françoise de Baudan le 22-10-1766 fille de Maurice-Léon seigneur de Trescol

+ (3) d'après chroniques même nom de l'épouse que pour Alexandre Marie Louis Charles de Bargeton fils d'Alexandre Mathieu et Marie-Charlotte Quentin de Champlost (branche Valabris)

+ (4) prêtre en Grande-Bretagne- décède en Angleterre en 1815 à l'âge de 82 ans. Il est prêtre de la Congrégation de France (*Catholic Record Society Great Britain 1913 Obituaris Vol12-BNF*)

Monredon). Dans les armoriaux seuls Marguerite, Pierre et Louis sont indiqués. Isabelle, Suzanne et Denis ont-ils la même mère que les autres enfants ?

- **Marguerite** : nous n'avons pas trouvé grand-chose à ce jour sur sa vie. Peut-être naissance en 1635. Elle est l'épouse de Jean de Combiez écuyer avt 1662. Une quittance du 6 janvier 1662 entre Denis de Bargeton, héritier de feu Denis de Bargeton (le père), et Jean Combié, écuyer époux de



Marguerite de Bargeton au nom de nobles Pierre, Louis, Isabelle frères et sœur de Montaren, quittance destinée aux hoirs (héritiers) d'André Rouger de Montfrin. Confirmation donc des liens familiaux. (*adg E 484 Notaires – relevé Bondurandp31*) et confirmation que leur père est décédé avant le 6 janvier 1662.

- **Louis**, le cadet(1635- ?) : une liste de Nouveaux Convertis de l'intendant de Basville nous indique que Louis est fugitif en 1686, bien que nouveau catholique. (*adg – 63J116*). Quand est-il parti ? Présent en 1667 lors du procès de Montfrin vu précédemment. En

1685 à la Révocation de l'Edit de Nantes il doit approcher les 40-50 ans. (parents mariés en 1632 ou bien naissances tardives). Il est vrai que l'on quittait le royaume de France à tout âge, même âgé.

- **Isabeau** de Bargeton (?1638-1672) et Pierre Dulac (?1640-1724)(Dularc-Delarc) mariés le 16-9-1671, mariage protestant, mari décédé en 1724. Elle décède à Calvisson. Pierre est avocat et viguier de Calvisson, fils d'Abraham ministre (pasteur) et de Madeleine de Sabatier. Son grand-père maternel, Adam de Ducros était notaire.

Isabeau et Pierre Dulac apparaissent dans les archives lors du mariage de leur fille Isabeau-Mondete le 12/2/1692. (*adg Fonds Chapelain -70 IV-249 famille Bonnafous, not Jean Mazel de Calvisson*). Elle épouse Etienne Bonnafous, avocat et lieutenant d'une compagnie de Dragons. Etienne a pour père Etienne, de son vivant notaire royal d'Aigues-Mortes. Sa mère est de Lunel. La Camargue est à l'honneur.

Lors de ce mariage, Pierre Dulac est vivant, mais Isabeau de Bargeton n'est plus de ce monde, probablement morte en couches. Il se serait remarié avec Françoise de Codur d'après le charrier Chapelain.

Etienne de Bonafous capitaine de fusilliers est maire perpétuel de Calvisson en octobre 1707. Le mari d'Isabelle-Mondete de Bargeton. François-Dularc de Bonafous ancien capitaine au régiment de Limousin et maire perpétuel de Calvisson teste le 12 mars 1735, un autre testament du 16 février 1843 de François-Etienne-Jérôme-Paulin de Bonafous : un arrière-petit-fils si l'on en croit les prénoms ? La famille a fait souche à Calvisson. Les Bonafous avaient des domaines du côté d'Aigues-Mortes. Les prénoms des hommes (Abel, Adam) donnent à penser qu'ils étaient très marqués par la «Religion» prétendue réformée.

Précédemment nous avons vu un Antoine de Foissac de Fontgrave époux de Madeleine de Bonnafous fille d'Etienne et d'Isabelle Dularc-Bargeton..

En 1777 Noble Jean Pierre Dulac, chevalier de St Louis vend un moulin bladier (à blé) situé dans la vallée d'Alzon ayant appartenu à un Bargeton. Quel lien ?

- **Denis** : l'intendant Basville-Lamoignon en 1680 signale qu'«à Vallabrix habite Denis de Bargeton dangereux homme de guerre. Il a un fils de 30 ans à l'étranger». Sur la liste de Basville il est en compagnie de Jean Louis d'Espérandieu qualifié de très dangereux ainsi que ses fils, des Perrotat de St Victor «personne dans le pays n'est plus capable de se mettre à la teste (tête) d'une révolte», du seigneur d'Aigaliers, mal intentionné, avec une femme très obstinée....Le Bargeton de Blauzac est «mal converty» et le seigneur d'Hubac de la Croisette (Uzès/Vallabrix) «fait mal son devoir»...

Son épouse est Honorade de Guiraud, famille bourgeoise de l'Uzège...L'intendant qui avait ses informations, indique que Denis habitait Vallabrix : au château (peu probable le château était en partie loué) ou dans une autre maison, ce qui pourrait expliquer le portail 18è près du château ouvrant sur l'ancien presbytère.

Son fils Alexandre Louis-Mathieu épouse en Hollande à Amsterdam en 1694 ou 1693 Charlotte Sophie de Quadt de Gastrop. (des chroniques l'attribuent à un autre Alexandre). Une fille Charlotte naît le 16/2/1694. On les retrouve en Angleterre. A ce jour pour nous, cette filiation n'est pas sujette



à caution. Voir plus loin généalogie de Mathieu de Bargeton-Massargues avec un arrêt de la Cour d'Appel de Paris qui justifie notre hypothèse. (*Cour d'Appel de Paris 28 avril 1851 Gazette judiciaire*)(BSHPP 1911 A60 Ser5A9 Basville Bull XXV 851 1680)

- **Pierre de Bargeton** seigneur de Cruviers servit dans l'Arrière-ban du Languedoc, comme les certificats donnés par le comte de Calmont, gouverneur du Lauragnais l'indiquent en octobre 1691. (Armorial d'Hozier). On le trouve en mai 1689 payant au commis de la sénéchaussée de Beaucaire la taxe levée au sujet du Ban et Arrière-ban sur tous les gentilshommes faisant profession des armes. En

1701/1703 un Pierre de Bargeton est pensionné au service des Etats Généraux : s'agit-il du même ? Ce ne peut être son cousin Pierre de Bargeton-Valabris décédé en 1693, ni Pierre de Bargeton-Cabrières mort en 1686. Encore moins Pierre Vallabris-Massargues décédé en décembre 1792.

En 1693, Pierre vend à Jean Chapelier les droits seigneuriaux, château et domaine de Montaren pour partie. (*adg -adh -fonds Chapelier E81*). Pierre-Jean Bargeton-Narbonne-Caylus avait vendu sa part de Montaren avant de partir pour Berlin. Jean Chapelier est nouveau converti probablement pour conserver les biens familiaux. et en espérant des jours meilleurs. Toujours en 1693 Pierre vend Cruviers à Pierre Larnac, écuyer, devant notaire (*arch ducales - p1861 - sommaire des déclarations de la viguerie*).

Il contracte mariage par contrat avec Marguerite Boucarut, fille de Jacques ou Jean et de Marguerite Ravanelle du Théron, en décembre 1674. Pour quelques auteurs 1694, date qui nous paraît peu probable. Dans l'Armorial Général il est dit que l'union est célébrée à l'église réformée, donc avant la Révocation de l'Edit de Nantes de 1685. Le beau-père Jacques, est procureur des Cours et Tribunaux de Nîmes. La date de 1674 est plus plausible car en 1694 un huguenot ne serait que difficilement procureur. Dès 1680, nombre de métiers étaient en principe interdits à un réformé, professions, procureur, notaires, sergents, imprimeurs etc... Il restait encore des huguenots dans la Marine et l'Armée mais ils furent finalement exclus peu avant la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Jusqu'à cette date, ces réformés pouvaient poursuivre parfois leurs activités non autorisées, mais leur condition était précaire, surtout pour les professions en vue où une concurrence catholique prévalait. A une époque, des quotas avaient même été instaurés : dans certaines professions (justice, médecin etc) le nombre de protestants ne devaient pas dépasser le tiers, ce qui était très gênant lorsque sur un district comme dans notre province, 65 ou 70 % des médecins, avocats, ou notaires étaient protestants.

Par ailleurs leur fils Jacques naît le 8 juin 1675, un lundi, à Uzès d'après l'Armorial Général d'Hozier et se marie en 1694, ou le 13 décembre 1695 (*mariage ratifié le 20/6/1696 AB XIX 2899 H de Vergette de Lamothe*). Donc nous retriendrons 1674 comme date du mariage des parents. Une autre date parfois avancée 1671. Une donation est faite en 1674 par la mère de la mariée (compoix de Blauzac), ce qui fortifie l'hypothèse du mariage à cette date.

Marguerite Boucarut apparaît dans le compoix de Lédenon de 1711 (*adg C1051*). On peut penser qu'elle est veuve à cette date. Des Boucarut étaient viguiers de Vallabrix, ou officiers sur Uzès déjà en 1648. Famille très étendue.

Six enfants vont naître de cette union : Denis-Mathieu, François, Henri, Pierre, Marguerite, Jacques. Ses fils seront catholiques de naissance, (nés après la Révocation) ou nouveaux convertis comme Jacques, l'ainé

.- Jacques de Bargeton né à Uzès le 8 juin 1675 (ou 1671 un lundi ?), épouse le 15 février 1694 au temple d'Aubussargues (*adg 109J282 –Cercle Généalogique d'Uzège- A Chaballier*).. Magdeleine de Vergèze fille de Jacques seigneur d'Aubussargues et de Madeleine de Gasc. Cérémonie protestante qui nous interroge après la Révocation ? Mais mariage ratifié le 20-6-1696 (*H de Vergette de Lamothe BNF*) après une cérémonie légale le 13-12-1695.

Puis en seconde noces en 1707 (1706), Demoiselle Jeanne de Fabre, veuve du sieur, Larnac, fille de feu Daniel et Jeanne Brouet ou Bouet. On retrouve toujours les mêmes familles liées entre elles par les mariages. Le second mariage a lieu à l'Eglise St Etienne d'Uzès donc nouveaux convertis à cette date par la force des choses, la Révocation de l'Edit de Nantes est passée par là.

La première belle-mère de Jacques, Madeleine de Gasc resta en France lorsque son époux se réfugia à Dublin après un passage dans le Brandebourg et elle éleva seule ses dix enfants, en leur sauvant



leurs biens. Elle avait feint de se convertir. Elle rejoignit son mari avec son dernier fils César plus tard. Avant elle avait vendu la coseigneurie d'Aubussargues pour financer son établissement en Irlande.

Comme dans toutes les familles un Simon-Scipion de Vergèze resta en France et nous retrouvons un de ses descendants à la Révolution Pierre Simon officier municipal d'Uzès en 1790, obligé de fuir à Nîmes car mis en danger par nos révolutionnaires. (*JC Galand internet DeVergèze Aubussargues*)

Notre Jacques se convertit à la Révocation, il devient donc NC, nouveau catholique ou nouveau converti. Il finira pourtant sa vie en Angleterre, en refuge. Lors de l'affaire du prieur de Valeirargues il sera emprisonné le 6/12/1703 sur ordre de Montrevel à Uzès puis jusqu'en 1704 à Montpellier soupçonné d'avoir participé à la réunion préparatoire lors de la tentative de soulèvement du Rouergue (*adg- BII 297 Guerre A1 vol 1701 f° 393 Lettre de Basville*). C'est l'époque où Gozon fils du seigneur de St Victor est condamné pour avoir aidé le fils du baron d'Aubais à s'échapper. Les temps sont rudes. De Rochegude (Barjac) emprisonné, Agniels marchands assassinés, de Salgas aux galères, les frères Espérandieu à la prison de Pierre en Scize, de la Rode décapité à Nîmes..... (*anTT451*).

Jacques va être assigné en représentation de titre devant l'Intendant Lamoignon le 17/juillet /1697. Donc père décédé. Deux de ses cousins, Charles et Mathieu, branche Vallabrix, sont aussi assignés la même année. Il devra présenter pour sa défense les titres établissant la descendance directe depuis son aïeul Mathieu, un certificat du Marquis de Montfrin garantissant son service dans l'Arrière-ban, l'arrêt du Conseil d'Etat favorable à Pierre de Bargeton de 1671, l'ordonnance de noblesse rendue par Lamoignon le 3/10/1697 en faveur de ses cousins Charles et Mathieu. (*Armorial général d'Hozier p135*). Il obtint gain de cause en janvier 1700. Il était seigneur de Blauzac, commune «pas très catholique» où les nouveaux convertis étaient soupçonnés d'«ouïr la messe que d'une fesse». (*arch nat tt434*). La formule est pour le moins triviale

En décembre 1720 il demande l'autorisation à l'intendant du Languedoc de rejoindre son grand-père maternel Jacques de Vergèze-Aubussargue à Dublin, malade et très âgé. «pour régler ses affaires domestiques» (arch nat TT454). Il embarqua, fit naufrage, et dut revenir à Bordeaux. La seconde fois fut la bonne et arriva à Dublin à temps pour enterrer son grand-père, colonel dans le régiment de Gallway et commandant de Dublin. Il serait resté en Angleterre avec sa famille (arch nat tt 5).



Son fils Jacques servit dans l'armée en Angleterre et y décéda. Les auteurs ne sont pas tous d'accord sur la généalogie des Jacques de Vergèze. Il nous semble que le Jacques qui rejoint son grand-père n'est pas Jacques de Bargeton époux de Madeleine de Vergèze mais son fils Jacques né en 1702.

Le roi donne à son fils autre Jacques de Bargeton-Vergèze, son aîné (Pierre est décédé) tous ses biens, donc il serait effectivement établi en Angleterre depuis 1720 et peut-être «mal converti» ou simplement fatigué par l'ambiance du royaume français. Dans les listes de fugitifs un Bargeton-Vergèze apparaît le 16/8/1719, sorti du royaume aux environs de 1714. Lequel ?(adh c 299)

«Autorisation au sieur Bargeton, Gentilhomme d'Uzès de retourner à Dublin mettre ordre a ses affaires Monseigneur Jacques de Vergese. Le Sieur **Daubussargue mon grand-père maternel** Commandant a Dublin et se trouvant valetuduraire et fort agé je souhaiterai aller le rejoindre pour régler ses affaires domestiques.»

De son premier mariage il aura deux fils, Pierre né en 1698 à Uzès, capitaine au régiment de Santerre et tué au siège de Kaiserwerth, Jacques, capitaine au même régiment en 1739. De son mariage avec Jeanne de Fabre il aura François-Annibal, qui vend ses terres de Blauzac par voie de justice en 1775, Louis, André, Jacques (il vend sa part du domaine de Blauzac en 1764 à Joseph Henri de Rafin, conseiller et secrétaire du roi), tous écuyers.

La succession au décès de Jacques de Bargeton-Fabre, entre les frères est compliquée. Un procureur Seigneur de Banne d'Uzès est nommé. On apprend au cours de la procédure qu'en 1760-61 André était lieutenant de cavalerie dans le régiment de Paintièvre (?), Pierre était major dans les grenadiers de France de son vivant, Jacques décédé était capitaine de grenadiers dans le régiment du Béarn.

Dans les actes de la procédure un Noble Bargeton, sieur de Saint-Denis est mentionné, leur frère, co-héritier avec André. Nous n'en avons pas trouvé la trace ailleurs. L'Armorial d'Hozier ne fait allusion qu'à cinq enfants pour Jacques avec ses deux épouses. Saint-Denis est-il le nom d'un de ces fils, Louis ou François ? André loge à Paris rue Dauphine à l'auberge L'Epée d'Angleterre chez Monsieur Le Coeurs. Toujours dans les lettres échangées entre Bargeton et Banne, un Bargeton de Monredon apparaît. Il habite Villeneuve-les-Avignon en Languedoc. Une de leur aïeule s'appellait Honorade de Guizard de Monredon (arrière-grand-mère, mère de Marguerie Puget) : le titre aurait-il passé à la descendance ? (adg 3J33 – affaire de Banne).

Les lettres échangées entre le sieur de Banne et un des fils Bargeton indiquent une urgence et une pauvreté poignantes, ainsi qu'une grande difficulté d'écriture. Les de Banne étaient aussi seigneurs de Blauzac, où les Bargeton étaient coseigneurs.

Frères et sœur de Jacques : - Pierre né 1694 mort au service du roi.

- Henri qui a servi pendant vingt-cinq ans comme Lieutenant au régiment de Sancerre.

-François-Antoine (ou Annibal) né le 9/2/1690 garde du corps du roi et a servi antérieurement au régiment du Limousin.

- Marguerite femme de Théodore du Troussel de Montpellier. Les Troussel sont d'une vieille famille. Henri du Troussel apparaît en 1529 dans un armorial de Louis-Pierre d'Hozier. Il s'agit essentiellement d'une noblesse de robe (Parlement de Provence). Théodore Troussel est désigné comme contrôleur du diocèse de Montpellier , ex-fermier des regrats de la généralité en 1688 à Uzès

dans un procès. Un peu plus de 12 000 livres sont en jeu. (*adg Uzès 8999*). Un arrêt du Parlement de Toulouse du 31 juillet 1728 indique deux filles au couple, une mineure encore à cette date et une autre, épouse Marcot, leur mère est tutrice après le décès du père. Une première transaction pour le partage des biens le 29 mai 1716 fait état d'une somme rondelette dans le lot pour l'enfant mineure 16 000 livres. (*Institutions du Droit Français p602 Claude Serres 1753 BNF*)

- Denis-Mathieu né le 12 juin 1682, épouse en 1731 Claudine de Faux à Belfort en Alsace (née le 5 mars 1701). Lui a 49 ans. Son beau-père Jean Dufaux est conseiller magistrat de la ville. L'extrait de baptême de Claudine mentionne une attestation de probité par l'évêque de Philadelphie suffragant et vicaire général de Besançon- sceau de Antoine-Pierre de Grammont archevêque de Besançon prince du Saint Empire Romain. (*collation de Fournier chanoine et curé*). On est dans la « bonne société ». La famille de Faux est originaire de Champagne alliée aux Savigny (*armorial général des registres de la Noblesse Française – Louis-Pierre d'Hozier*)

Denis-Mathieu est capitaine au Régiment de Sancerre en 1712, major Grenadier de France à Maubeuge en 1738. Une lettre du 21/2/1738 de Versailles du cardinal de Fleury laisse à penser que notre chevalier a bénéficié de «piston» : «il est fort aise de procurer au parent de Bargeton (Daniel, l'avocat célèbre de la branche roturière), la majorité de Maubeuge» (*adg – fonds Cabrière E1250*).

Cinq enfants naîtront de cette union : *Jacques-Charles-Denis* né le 4/11/1736 (baptême à Belfort le 4-11-1736), écuyer, *Daniel* naissance et baptême le 14-10-1739, écuyer et filleul du Daniel Bargeton célèbre avocat, *Louise-Antoinette* née le 26/12/1733 (baptême le 29-12-1733) reçue à St-Cyr en 1743 à 10 ans, (dot le 25/11/1756 peut-être mariée), *Marguerite-Madeleine*, née le 11/11/1740, *Marie-Marguerite* (Jeanne-Marguerite ?) née 16/12/1732, reçue à St-Cyr en 1741 (à 9 ans-N°82 Languedoc). Cette dernière porte le nom de Bargeton-Mordon dans le livre de Fleury-Vindry «Les Demoiselles de St Cyr». Elle décède le 29/6/1744, acte enregistré en mairie de St Cyr. Une autre Louise apparaît dans les chroniques, née en 1736, sans suite. Décédée jeune ? A cette époque seulement 250 places pour les Demoiselles de St Cyr. (*adg V5 relevé Bligny-Bondurand –Fonds Cabrières+adSeine et Oise-VI El Couard 1904 Listes et recettes/dépenses Maison Royale de St Cyr+Fleury-Vindry Les Demoiselles de ST Cyr BNF*)).

Un acte de naissance de la paroisse de Belfort du 19 novembre 1735 mentionne la naissance et le baptême de Joannes Nicolaus Matheux de Bargeton, père Marthei Dionisi, mère Anna Antonia Dufaux. Un Jean Nicolas Mathieu que nous ne connaissons pas à ce jour. Décédé bébé ? (*relevé Familysearch.org Vital Records Index- généanet*)

Denis-Mathieu est fait chevalier de St Louis le 18/3/1738. Il était donc catholique, et reconnu comme religieusement sincère, car cet ordre militaire ne pouvait pas être accordé à d'anciens huguenots. C'est lui qui produit les titres et documents pour que la famille soit enregistrée à l'Armorial Général d'Hozier, et que sa noblesse soit reconnue. Il nous faut remarquer que dans ce texte la branche Vallabrix est très peu développée. Manque de documents officiels ou oubliés volontaires de parents trop peu catholiques ? Ses cousins Mathieu, Charles sont en effet fort soupçonnés d'être «mal convertis». Et surtout ses oncles Denis et Louis mauvais convertis ou fugitifs. Le château de Vallabrix a été pillé et en partie brûlé en 1703, certainement avec des archives familiales.

Ses enfants Jacques-Charles-Denis, Louise-Antoinette et Daniel sont baptisés à Belfort, bien loin du Languedoc familial. Jacques-Charles-Denis né en 1736 décède en Angleterre en 1815 à l'âge de 82 ans. Il est prêtre de la Congrégation de France (*Catholic Record Society Great Britain 1913 Obituaris Vol12-BNF*). Il a donc laissé la carrière d'écuyer.

Cette famille sera beaucoup aidée par Daniel Bargeton de la branche roturière, parrain de Daniel. La ruine est très présente dans la correspondance entre le parrain et Claudine-Antoinette de Faux. Daniel, le filleul est incarcéré à la citadelle de Lille en 1758-1760 pour dettes et son parrain essaiera de l'aider en payant sa pension de prisonnier (400 livres). Par la suite Daniel Bargeton étant mort, son légataire universel va correspondre avec les père et mère de notre «délinquant». Sa mère espère qu'il se sera amendé à sa sortie de prison. Un emploi est envisagé mais il faut cent pistoles pour l'envoyer comme volontaire au régiment de Bretagne. Son père demande 1000 livres sur les 8000 livres léguées par Daniel Bargeton à son filleul pour le faire entrer dans ce régiment mais refus du légataire universel qui n'a pas confiance. Daniel aura 500 livres quand il aura un emploi militaire

et pas autrement. En 1763, Daniel, l'écuyer est toujours sans situation. Ses sœurs sont trop pauvres pour être mariées selon leur rang. (*Adg – Fonds Cabrières E1250*). En février 1758 il était lieutenant au régiment de Normandie avant sa «faute de nature à le déshonorer».

Saint-Cyr avait été créé par décision du Grand Conseil et par Madame de Maintenon le 15 août 1684. La communauté s'installe en août-septembre 1686. Cet établissement au départ recevait des jeunes filles nobles orphelines ou ruinées, et selon l'historien Michelet, nouvelles converties. C'est le pendant pour les garçons des écoles de cadets créées par le roi pour relever la noblesse pauvre. Les jeunes filles devaient être nobles par leur père, justifier de quatre quartiers de noblesse, ou cent quarante ans de noblesse prouvée. Elles devaient prouver leur pauvreté et être bien faites, une visite médicale et un certificat du médecin étaient nécessaires. Le roi les mariait et les dotait. Toujours d'après Michelet ces jeunes filles y recevaient une éducation de dévotion et de cour, ce qu'il pensait contradictoire. Elles apprenaient surtout «la convenance». Elles y ont malgré tout rencontré Racine et son théâtre. Au départ, l'encadrement et l'enseignement sont confiés à des laïques ce qui était original pour l'époque.

Deux filles de Denis-Mathieu de Bargeton de Cabrières y ont été admises confortant le soupçon de pauvreté de la famille. Il est probable que ses garçons ont intégré les écoles de cadets pour les mêmes raisons. Ces prises en charge d'enfants de la noblesse ruinée ont précipité l'éclatement des familles, noyaux essentiels de la société, l'individu existait par et au travers de sa famille. L'envoyer aux quatre coins du pays ne pouvait que le fragiliser. Nous n'avons pas retrouvé le parcours de ces jeunes filles Bargeton, ni celui de la plupart de leurs frères. Il faudra attendre Louis XVI en 1790 pour que St Cyr soit ouvert aux filles non nobles. Une sœur de Napoléon, Elisa y sera admise un temps.

En 1686 la seigneurie de Cabrières est vendue à Gabriel de Rossel, baron de Frontarèches, un allié de la famille. Elle sera saisie en 1691 pour non-paiement des droits de mutation (lods), non-hommage et non-aveu (*adh – B 23592*). Il est vrai que la vente a été faite d'une façon bien particulière, où l'on voit que les Bargeton sont de bons juristes (voir l'épisode de Pierre de Narbonne-Caylus). Les biens de la branche Nicolas de Cabrières se sont bien amenuisés lorsqu'arrive 1750. Comme beaucoup de familles de l'époque 17^e – 18^e siècle, les Bargeton de cette branche ont navigué entre religion protestante, adjuration, conversion mal acceptée, fuite.



(château de Montaren –photo collec privée)

VIII - LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES – – LA CASSURE

*Un homme libre va au Ciel par le chemin qui lui plait – Voltaire
(Lettres Philosophiques 1734)*

« Qui avale amer ne peut recracher doux » dicton cévenol



Les Prémices :

Depuis 1629, la paix d'Alais est installée en France, les rivalités catholiques/protestantes sont apaisées, du moins en apparence.

Mais déjà en 1637, nos compatriotes fuient vers le Brandebourg sous la conduite de Louis de Beauve, seigneur d'Anjou. Il obtiendra d'ailleurs en 1682 du Grand Electeur la fondation d'un premier consistoire à Berlin.

Déjà à partir de 1660, des tisserands huguenots de Nîmes partent en Angleterre, emportant leurs connaissances de la soie, de la joaillerie, de la bonneterie, des rubans... Pas moins de 3000 huguenots français à Dublin dans les années 1688...

«Cujus régio, hujus religio» maxime de tous les dangers. Tel royaume, telle religion. Le seul fait d'appartenir à une autre religion que celle du roi apparaissait comme une espèce d'opposition. L'unité religieuse devait nécessairement consolider l'unité politique et administrative dans les esprits de tous les politiques qui comptaient à l'époque. Il nous faut bien comprendre que l'Edit de Nantes d'Henri IV était un édit de tolérance et non de liberté religieuse. Louis XIV élevé dans une foi aveugle et tyrannique veut aussi se racheter aux yeux de l'Eglise, ses adultères étant plutôt scandaleux. Le libertin de l'époque de la favorite Mme de Montespan se met à confesser ses fautes sous l'influence de Mme de Maintenon. Son confesseur le père jésuite de la Chaise, Bossuet, le parti

des dévots, prenaient de l'importance à la Cour. Mais pour la plupart des historiens, la lutte contre les protestants n'est pas due seulement à la conversion du roi au parti dévot mais aussi à la menace de l'évolution libérale des Etats de l'Europe du Nord-Ouest et sa volonté d'affirmer une monarchie sans partage. Il a en tête le souvenir de la Fronde de sa jeunesse, toujours bien vivant.

Et le climat politique s'y prêtait. On a peur que les protestants qui commercent avec l'étranger s'abouchent avec l'Angleterre protestante et la Hollande de Guillaume d'Orange. Les «parpailots» sont censés être riches et le Trésor a besoin d'argent. La guerre de Trente Ans (1618-1648), guerre civile européenne, pose avec violence le problème du féodalisme face à l'absolutisme monarchique dans toute l'Europe. Avec comme toujours l'expression de rivalités d'indépendance, commerciales, des jalousies familiales... sur fond théoriquement de luttes entre luthériens et catholiques. Nous voyons pendant cette guerre un Richelieu s'allier avec des princes protestants contre l'Autriche catholique !! Les raisons d'une guerre sont rarement simples.

Le siècle de Louis XIV s'est illustré par la beauté de Versailles, le talent de nos compositeurs et écrivains, le génie de nos fortifications, mais aussi par un appétit ravageur pour un pouvoir sans contestation possible. Les opinions littéraires ou religieuses sont contrôlées, la noblesse est surveillée par une étiquette très stricte sous peine de désamour royal et de perte de pension. Dès 1656 estropiés, marginaux, prostituées, vagabonds, jetés sur le pavé de Paris après la Fronde se retrouvent enfermés en « hôpitaux » véritables cache-misère ou maisons de redressement.

Déjà en 1673 pour faire plaisir aux planteurs de canne à sucre et leur soutirer des fonds pour la construction de Versailles et ses guerres, Louis XIV fonde la Compagnie du Sénégal, qui marque le point culminant du Commerce Triangulaire de l'esclavage. D'autres pays le faisaient mais ce n'était pas très chrétien ! L'esclavage sera codifié en 1685, l'esclave est un meuble vendable.

En avril 1675, 2000 bretons se révoltent, la répression sera si sanglante que le roi ordonna la destruction des archives judiciaires la mentionnant.



Au lendemain de la paix d'Allais, on compte environ 850 000 protestants dans le pays, les trois quarts dans le Midi, des Causses du Bas-Quercy, au Bas-Languedoc, en passant par Alès, le Tarn, le Vivarais. Les grands seigneurs ont souvent abandonné le culte de leurs ancêtres contre des postes et des pensions. Leurs domaines seront peu à peu gérés par des «fermiers» et ils oublieront le rôle nourricier des grands propriétaires et la vocation de protecteurs, rôle social dévolu traditionnellement à cette noblesse.

La petite noblesse, la guerre finie, est rentrée chez elle et a maintenu les traditions protestantes dans les «églises de fief». Les bourgeois d'offices (notaires, greffiers, procureurs...) ont parfois abandonné la cause huguenote contre des grâces royales contrairement aux bourgeois de négoce ou d'entreprise. Soyeux, banquiers, armateurs, drapiers, papetiers resteront pour la plupart dans la foi de la religion «prétendue réformée».

Par ailleurs depuis 1600-1629, un autre monde était en marche. Les seigneurs perdaient peu à peu leurs prérogatives féodales ou tout au moins les voyaient s'amenuiser. Batre monnaie, justice en dernier ressort, armes, constructions de fortifications, guerres privées, droit de police, indépendance diplomatique, impôts, tout cela leur échappe d'une certaine manière au profit des intendants et administrateurs royaux.... L'autorité de la noblesse en province est mise à mal. Il est vrai que le pays avait besoin d'unification législative et administrative. Les divers droits seigneuriaux pouvaient gêner le développement juridique et économique du royaume. Variété des coutumes locales, diversité des systèmes de propriété ajoutaient à la confusion. Mais unité du pays jusqu'où et à quel prix ? D'Argenson dans son Journal et Mémoires (p273-296) qualifie l'aristocratie de « rouille de

l'Etat ». (Arlette Lebigre « *Les Grands Jours d'Auvergne, désordres et répression du XVIIème siècle* » Hachette 1976)

Dès 1657 des mesures pour réduire le nombre de protestants sont prises. Réduction des postes pour les protestants dans les corporations d'arts et métiers, chez les procureurs, notaires, huissiers. Exclusion des charges municipales (1666), interdictions des assemblées dans les temples, protestants écartés des offices seigneuriaux... La liste des restrictions ou interdictions s'est allongée jusqu'à la veille de la Révocation de 1685. Des historiens parlent d'une «marée» d'arrêts du conseil privé du roi.

Dès 1664 l'éducation ne peut être que catholique, les temples et leurs écoles sont soumis à des restrictions de plus en plus drastiques.

A côté de chez nous, dans le village de St Quentin la Poterie en 1680 les protestants sont totalement exclus des charges de consuls (*adg – Fonds St Quentin 13 J*).

En 1681, les fabricants de soie de Nîmes demandent qu'une clause soit instituée : pour être reçu maître d'œuvre il devenait nécessaire d'être catholique et d'assister à des messes solennelles. Ce règlement sera annulé mais cette tentative va susciter de nombreux départs de protestants. Insensiblement ces derniers seront acculés à un choix : l'abjuration, la résistance ou la fuite.

En 1684 interdiction des sage-femmes protestantes, le curé a la charge de nommer une matrone qui devait faire baptiser l'enfant dès la naissance. On essaie d'interdire l'exercice de la médecine et de la pharmacie aux huguenots. Bâtards et enfant abandonnés sont d'office baptisés catholiques. Les garçons dès 14 ans et les filles dès 13 ans peuvent abjurer sans l'autorisation parentale, dès l'âge de sept ans en 1681. En 1685 on saisit les enfants de cinq à seize ans des familles protestantes pour les faire éduquer dans la foi catholique. Des institutions religieuses et des familles s'en chargent subventionnées par l'Etat. Les mères qui se rebellent se retrouvent aux colonies d'Amérique, les pères et les fils aînés aux galères. Actuellement nous pensons que deux à trois mille huguenots passent par la case galères pour des peines d'au moins trois ans à perpétuité, de 1685 à 1715. Parfois une ambassade (souvent hollandaise) intercède et quelques huguenots sont libérés.



Il était interdit de sortir du royaume si bien que les fugitifs verront leurs biens saisis dès l'ordonnance de 1688, devenant propriétés de l'Etat qui essaiera de les administrer avec

beaucoup de difficultés. Leurs héritiers pourront parfois récupérer leurs biens à la Révolution de 1789 lorsqu'ils avaient la possibilité de prouver leurs droits et filiation.. Déjà en 1675 il est fait interdiction aux protestants de partir dans les compagnies coloniales et même de s'installer aux colonies pour ne pas gêner le travail des missionnaires catholiques.

Les pasteurs perdent leur privilège de ne pas payer la taille, ils ne peuvent plus recevoir de dons, de legs. L'entraide financière entre églises réformées est interdite... Les pasteurs ne devaient pas résider plus de trois ans dans la même paroisse. La tracasserie se nichait partout. Les interdictions succédaient aux interdictions, limitées à un secteur, puis étendues, supprimées, réactivées..

Nous avons retrouvé des certificats d'abjuration dans les actes paroissiaux de Vallabrix encore en 1711, et en 1734. Les conversions n'ont pas été aussi rapides que le gouvernement le laissait entendre.

Dès 1675 on part sur un coup de tête, pour des raisons économiques, familiales, religieuses. Le plus souvent on prend la décision en famille : qui reste pour s'occuper des terres, du commerce, des enfants. On pense revenir quand les jours seront meilleurs, la tempête terminée. Puis peu à peu on sait que l'on ne reviendra pas, la page est tournée. On part en éclaireur, la famille viendra après. On rejoint un frère, un compatriote, un correspondant commercial. Dans nos montagnes, dans un premier temps, moins de fugitifs car les huguenots sont majoritaires et se sentent protégés par le

nombre, complicité fraternelle sécurisante. Ils paieront le prix fort lors des dragonnades et des arrestations. Les plus gros départs dans notre région se feront surtout après 1685.

Des gardes aux portes des villes, sur les ponts du Rhône essayaient d'empêcher les fuites. Les fugitifs se déguisaient en marchands, en colporteurs, en soldats ou en villageois trainant du bétail, une brouette....L'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande («les Provinces Unies» du Prince d'Orange), la Suisse les accueilleraient volontiers. Actuellement nous retrouvons des listes de fugitifs de différentes sociétés d'entraide de ces pays, listes très intéressantes car sans complexe. En 1850 le Journal de la Société des missions évangéliques de Paris (5^{ème} année, p98- 1850) fait état d'un texte de monsieur Casalis : on a compté dans ce qui est actuellement l'Afrique du Sud, au Cap, un peu plus de 4000 protestants descendants de français réfugiés dans cette région, au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes. 17 pasteurs sur 46 sont d'origine française.

Ce mouvement de fuite sera minimisé par les autorités françaises, même après la Révolution de 1789. Des chiffres très bas seront affirmés avec vigueur tout au long du 19^{ème} siècle.



(maison d'Uzès photo2013)

Lors de l'assemblée de l'assiette du diocèse d'Uzès de 1680, on se plaint des récoltes insuffisantes du fait de fugitifs et des prédicants fanatiques. Il est vrai que les ouvriers, patrons artisans cultivaient souvent des terres en deuxième métier, ou aidaient les cultivateurs lors des récoltes. Leur départ a été très handicapant pour la société rurale. De même la situation était très confuse quant aux terres en friche ou confisquées à partir de 1688. Nous sommes encore dans une société où tout déséquilibre est néfaste à la survie, chacun a une place bien définie et les départs surtout très nombreux dans notre

région ont chamboulé l'ordre des choses.

Le 4 octobre 1685 la grande dragonnade atteint Uzès. Les Dragons sont précédés «de la crainte et de la terreur qu'ils répandaient partout» écrivait le chancelier D'Aguesseau. Le duc de Noailles et l'intendant arrivent avec quatre compagnies de dragons, trente-huit compagnies de gens à pied. On abjure en masse sous la pression. Il en coûtera 1 842 livres pour le logement du régiment. Les villages alentour ont brûlé pour impressionner les habitants d'Uzès. Vallabrix ne semble pas avoir échappé à cette destruction. Il est quasi certain qu'une partie centrale dans les remparts a été détruite : en 1685 ou en l'an 1703 et suivants ? Le compoix de 1728 nous indique un vide étonnant à l'intérieur des remparts jusqu'à l'église à une époque où on avait au contraire l'habitude d'entasser les habitations. Des maisons y ont été reconstruites au 19^{ème}, avec des pierres de remploi. Période qui enregistre une baisse des mariages et des naissances, le cimetière à agrandir, la fontaine à réparer du fait des «fanatiques» nous indiquent les archives communales.

Entre 1702 et 1705, Vallabrix subit les feux de tous bords. Un procès-verbal consulaire du 11 février 1712 indique que le compoix de 1632 est hors d'état de servir à cause de son ancienneté et à cause des désordres religieux. Les gens furent obligés de se réfugier certains à Uzès, d'autres à la Bastide d'Engras, ou en d'autres lieux voisins. Le compoix fut emporté et s'est déchiré. Il n'est peut-être pas innocent que le symbole de l'imposition soit endommagé.

Le château aurait été pillé et en partie incendié en 1703 ainsi que les moulins appartenant à Monsieur de Vallabrix, peut-être à nouveau en 1705. La maison claustrale est détruite, vraisemblablement par les huguenots, les cadets de la croix s'occupant du temple dans le château avec certainement les registres de baptêmes catholiques et protestants car nous n'avons pas retrouvé certains actes de baptêmes et de mariages (ni à Uzès, S' Quentin, Sanilhac..). Les enfants Bargeton ont été pour certains baptisés et mariés à Vallabrix, soit à l'Eglise, soit au Temple.

A partir de 1685, dans toute la contrée, on restaure, rebâtit les églises : Russan, Arpaillargues, Aureillac, La Bruguière, Garrigues, BlauzacMais la situation religieuse est toujours aussi confuse. En 1694 un legs de 1 283 livres est fait par seigneur Janas de Montaren en faveur des

pauvres de la religion réformée. Des artisans catholiques s'installent en Uzège venant des Cévennes, du Vivarais et d'Auvergne : maçons, vitriers, menuisiers, peintres... Que sont devenus les artisans protestants ? Vraisemblablement fugitifs en grand nombre, partis avec leur boîte à outils pour tout bagage. Certains apparaissent sur les quelques listes de fugitifs dites « misérables », c'est-à-dire sans biens à saisir, listes peu nombreuses ou détruites car jugées sans grand intérêt par l'administration de l'époque.

En 1670 on évalue la propriété des Bargeton sur Vallabrix à 9300 livres, avec 14,5 hectares, tant roturiers que nobles. A Aureilhac leur propriété est estimée à environ 4000 livres. Cruviers est vendu pour 4500 livres aux Larnac, famille qui va s'agrandir des biens des fugitifs, dont ceux des Bargeton. Les biens des protestants seront bradés, il faut de l'argent liquide ou en lettres de change pour partir en pays de refuge.

Le 3/2/1680 on se met d'accord pour le partage d'une cloche entre le clergé d'Uzès et les réformés de la ville : ces derniers devront payer 770 livres alors que la cloche leur a toujours appartenu.

Noble Jacques Adhémar Gaspard d'Arnaud fait quittance de 2 300 livres le 26/8/1696 à Jean Chapelier « seigneur et maire » de Montaren. Les d'Arnaud ne vont pas tarder à entrer dans notre famille Bargeton. Le domaine des Chapelier se sera bien agrandi grâce aux terres des fugitifs. Sans état d'âme. Une partie de sa famille était elle-même fugitive. Une assemblée illicite protestante eut lieu pourtant chez lui au mas de l'Escalette à Uzès du 17 au 18 janvier 1693. Il jouait avec le feu comme bien d'autres. Nous allons retrouver un Isaac Chapelier de Montaren en 1698 assisté par une société de bienfaisance à Hambourg pour 2 livres.

Le 7 septembre 1686 des forçats malades sont envoyés aux « îles de la Grenade ». « Il y a tant présentement de forçats qu'il y en a plus qu'il n'en faut pour les nouvelles galères... ». L'Edit de Nantes est révoqué depuis un an et la guerre des Camisards n'est pas loin. C'est le temps des persécutions des protestants et en règle générale de tous ceux qui ne sont pas dans la « ligne » politique de Louis XIV.. (*Société d'Histoire du Protestantisme Français Mélanges 1903-1911 A60 Sers5 Gallica BNF*)

Et en 1697 s'instaure la surveillance des assemblées de nouveaux convertis. (*adg Pont St Esprit II 11*). Des auteurs pensent que cette guerre a marqué la vie civile et politique jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Encore maintenant aux dernières élections municipales, des anciens faisaient la réflexion que dans telle commune les protestants avaient gagné, élus en fait du parti d'une gauche unie.

A partir de 1708 on rédige son testament souvent « en état d'aller à la guerre pour le service du roi ». L'infanterie vers 1700 comprenait 380 000 hommes, milices comprises. Les pertes exigeaient un remplacement par an de 35 000 têtes. Le règne personnel de Louis XIV (1661-1715) compte pas moins de 33 ans de guerres diverses plus les périodes de Fronde et de guerre civile religieuse de 1703. Nous avons l'armée la plus puissante d'Europe, professionnelle, organisée, avec un armement amélioré et le génie militaire de Vauban. Chaque capitaine est « propriétaire » de sa compagnie 50 hommes en général et il reçoit une somme pour nourrir, équiper, fournir la solde de ses hommes et aussi pour ses frais. C'est ainsi que la tentation aidant, apparaissent les « passe-volants », soldats présents que le temps d'une inspection pour justifier un effectif et l'argent donné en contre-partie au capitaine de la compagnie.

On recrute encore des étrangers, Allemands, Suisses, Ecossais. Une milice un temps est mise sur pied, hommes célibataires de 20 à 40 ans, fournis par chaque paroisse, équipés par elle.

(*John A Lynn Les Guerres de Louis XIV édit Perrin 2010*) (*GéoHistoire – Louis XIV et Versailles – Antoine Bourguilleau – Hors série janvier 2011*)

Quelle a été vraiment l'influence de Louvois, et de son père Le Tellier, ministres de La Guerre, sur Louis XIV ? Saint-Simon décrit Louvois comme « abattant tous les autres, il sut mener le roi où et comment il voulut », se jetant à genoux devant le roi en lui demandant de le tuer s'il ne faisait pas la guerre contre toute l'Europe. Mais Saint-Simon a la réputation d'être mauvaise langue. (*Mémoires 1715 T5 La Pléiade « Terrible conduite de Louvois pour embarquer la guerre générale de 1688 »*). Le roi aimait la guerre, il l'avoue lui-même.

Depuis la défaite des Espagnols à Leucate, le roi de France n'a plus besoin des protestants du Languedoc et la machine à uniformiser le royaume se remet en marche. En 1662, puis le 4/5/1663

un nouvel Arrêt du Conseil Privé du Roi interdit dans tout le royaume que plus de trente personnes assistent à un enterrement protestant, puis le nombre est ramené à dix participants en septembre 1664. Les obsèques doivent se faire au lever du jour ou à la tombée de la nuit. Le cimetière catholique est interdit aux protestants. Ils doivent être enterrés à plus de 300 mètres au moins des églises catholiques, en dehors des villages, et sans monuments funéraires.

Il s'agissait d'empêcher les voisins, amis, parents catholiques ou protestants de témoigner à la famille du défunt une quelconque solidarité dans l'épreuve. Il fallait frapper, détruire même, toute forme de sociabilité interconfessionnelle, un rite de passage à un moment fort dans les communautés



villageoises. Ici comme ailleurs certainement, les Arrêts au sujet des enterrements n'ont pas toujours été respectés à la lettre. Entre deux embrasements, une certaine coexistence pacifique régnait entre les deux confessions, les familles, les relations d'affaires étaient souvent partagées entre les deux religions.

Les tensions seront beaucoup plus marquées dès les années 1670, les calamités climatiques étant plus préoccupantes à partir de cette période. Rappelons-nous la révolte de 1670 d'Antoine du Roure d'Aubenas à Montpellier après le gel des oliviers et la hausse des impôts.

Dans cette période 1660/1668, dans notre région, ces Arrêts restrictifs des droits des protestants étaient encore pour l'instant plus des tracasseries que des réelles interdictions. Souvent inapplicables sur le terrain, parfois sans pénalités prévues à infliger, ils donnaient lieu à des jugements approximatifs avec des peines fixées en fonction du niveau social et des ressources du prévenu, les «petits» plus sanctionnés que les «grands». Cette législation était pour les autorités, source de difficultés dignes d'un Kafka. Ces restrictions créaient cependant un climat d'insécurité croissante et rendaient les protestants mais surtout les nouveaux convertis catholiques suspects à tout instant. Le climat social était assez nauséabond.

Le nombre même de ces Arrêts (trois dans l'année pour les enterrements de protestants) les rendaient difficilement applicables. Les dénonciations tournaient le plus souvent au règlement de comptes. Les autorités et les justiciables n'avaient pas le temps de connaître un arrêt, qu'un autre arrivait. Certaines villes n'étaient pas concernées un temps, puis l'application de l'arrêt était étendue à tout le territoire. En 1669, on maintient les restrictions horaires mais les limites de participants aux enterrements sont abrogées. Par contre l'année suivante, c'est le nombre de personnes assistant aux mariages et baptêmes protestants qui se trouve limité à douze !!

Il s'agissait certainement de multiplier les occasions d'intenter des poursuites souvent financièrement rentables pour l'Etat. Il fallait aussi diviser pour régner, dissocier le peuple, les artisans et bourgeois des nobles, monter les uns contre les autres. Louis XIV avait gardé un très mauvais souvenir de la Fronde de son enfance et une certaine rancune contre la noblesse, en particulier celle de province moins malléable que la noblesse de cour qu'il tenait par l'octroi de pensions et privilèges. La monarchie absolue était déjà bien en place. Il fallait faire plier, oublier la disette, les guerres, et se rappeler que le roi était « Dieu-Donné ».(adh – E528– arch comm Vallabrix 1660) –

Le pays était au bord de la banqueroute, le peuple affamé, saoul de guerre, d'hiver glacial, d'été de fournaise. Les guerres coûtent cher en hommes et en vivres, elles gênent le commerce. Une éclipse totale de soleil a lieu le 12/5/1709, pleine de mauvais présages.

Arthur Young dans son livre «Voyages en France» de 1789 s'étonne dans notre région des nombreux ponts et des routes trop larges pour l'utilité qu'on en a à cette époque.

Il nous faut revenir en arrière. A partir de 1680, pour faire passer ses dragons et son artillerie l'intendant Basville-Lamoignon a besoin, de chaussées, de ponts solides de six mètres de large. Il s'agissait de faire obéir une province trop indépendante. La Révocation de l'Edit de Nantes n'était pas loin.

Dans notre région, nous n'avions pas très envie de ce «progrès», source, nous le sentions, de bien de malheurs. Plusieurs ordonnances de notre intendant dont celles de 1690 se font incisives. On nous fait miroiter le bien du commerce et des particuliers, mais il faut reconnaître que dans les districts de Nîmes, Uzès, Mende, Viviers on traîne les pieds pour obtempérer.

On n'ébranche pas les arbres qui ainsi empêchent le passage de véhicules, on agrandit son champ en rognant sur le chemin, on fait des digues au milieu de la chaussée, des murets s'écroulent gênant l'écoulement des eaux, amas en tout genre sur les chemins ... A Vallabrix et dans les environs, nous sommes, semble-t-il, champions dans ce petit jeu. Finalement les ordres tombent :

Les Consuls, «à peine d'en répondre en leur propre et privé nom en pure perte et sans espérance de remboursement», doivent se porter garants des travaux à entreprendre : élargissement, alignement, pose de bornes, branches émondées, bosses aplanies, fossés creusés, interdiction d'endommager les chemins par des dépôts de pierres ou d'autres choses.



Les bornes seront plantées à la charge des consuls des communautés, dans tous les lieux où des chemins fourcheront, à l'angle de séparation. Le nom des lieux principaux y seront gravés. Le tout doit être fait sous quinzaine à partir du jour de publication de l'ordonnance, les Consuls étant «solidairement et en leur nom» responsables «sans aucune répétition des ordres» (sans rappel d'une autre ordonnance). Le délai est très court : 15 jours !! Voilà une des raisons pour lesquelles nous étions si bien équipés en chemins et ponts un siècle après.

Jules Michelet dans son Histoire de France définit ainsi les dragons : «tel l'écolier, tel le dragon ; c'était le soldat le plus gai, le soldat à la mode dont on contait les tours comme ceux du zouave d'aujourd'hui. Mais le zouave est fantassin, est peuple ; Monsieur le Dragon au contraire de quelque trou de paysan qu'il vînt, une fois suffisamment dressé, brossé à coups de canne, était gentilhomme, un marquis à l'instar de son colonel général, Lauzun, roi de l'impertinence. Il est ravi d'être craint, criait, cassait, battait et tenait à ce que l'on dit : le dragon c'est le diable à quatre.» « Les

protestants les plus irréductibles baisaient les images pieuses que le dragon collait à l'extrémité du canon de son mousquet chargé ». (Jean Hurel >La Fée Cévenole –Librairie Ch Delagrave Paris)

Les dragons officient dès 1680 en Poitou. Ce sont des fantassins à cheval. Professionnels de la guerre, ils ont brigandé dans toute l'Europe sous la houlette de Turenne ou de Condé. Sans emploi, on va les utiliser pour pacifier le pays. Ils auront tous les droits, tortionnaires, voleurs, toutes les brutalités seront leur quotidien.

1683 tentative de résistance non violente inspirée par Brousson durement réprimée en Dauphiné et en Vivarais. Été 1685 dragonnades générales dans le Midi. Les dragons, «missionnaires bottés» logent chez l'habitant protestant, jusqu'à sa conversion par tous les moyens. Mme de Sévigné au sujet de la Révocation de l'Edit de Nantes écrit que «jamais le roi n'a fait ni ne fera rien de si mémorable», et elle ajoute «que les dragons s'étaient montrés fort bons missionnaires» !!!

L'Europe par le biais de nos ambassadeurs s'inquiète du climat français. Mais les conversions de masse sont là, les dragonnades font du chiffre. 30 000 dans le Poitou, 20 000 dans le Béarn, 60 000 en bordelais, Nîmes, Montpellier.... Mais combien de conversions sincères, de conversions de «complaisance» ? Les Princes protestants d'Europe et même l'Autriche très catholique dénoncent la violence du procédé.

La Révocation a des conséquences inattendues pour le pouvoir royal et pour l'Europe.

L'Edit de Nantes est révoqué le 18 octobre 1685. Jacques II en février 1685 très catholique, monte sur le trône d'Angleterre et Louis XIV est persuadé que ce pays ne bougera pas si nous abolissons la tolérance religieuse chez nous. Mal lui en prit car par le biais des imprimeries hollandaises nos

huguenots et les protestants anglais vont faire cause commune. On craint là-bas une entente secrète entre Louis XIV et Jacques II pour éliminer le protestantisme en Angleterre. Il était de bon ton chez nos amis anglais d'employer un pasteur français démuné pour quelques travaux d'écritures. Témoigner de la sympathie pour les pauvres réfugiés devient une marque de civisme et d'attachement à la cause plus générale du protestantisme en Angleterre. Encore un peu de xénophobie qui ne perd pas ses droits, mais aussi de l'indignation contre les jésuites et Rome, les dragons. Les rois Louis XIV et Jacques II sont vilipendés. L'opinion publique est sûre que l'absolutisme royal vient du pape. L'utilisation polémique du sort des huguenots a certainement favorisé l'accession au trône anglais de Guillaume d'Orange en 1688.

Daguesseau en 1691 s'inquiètera que les meilleurs ouvriers français sont établis à Londres et y sont à l'aise : dorures, ganterie, brocards de soie, taffetas lustrés, teintures, productions de luxe ou artistiques ... meilleurs marchés que nos productions au détriment de nos ouvriers qui sont assujettis à nos règlements (déjà !).



A partir de la Révocation et pendant un court temps, en 1688 les opiniâtres (protestants) de Dijon, Lyon, Valence seront conduits aux portes de Genève. Ceux du Languedoc se retrouvent en prison puis embarqués pour les Amériques.

La voie de la révolte s'ouvrira, surtout en Cévennes. Les nouveaux convertis, objets de tous les soupçons, étaient souvent plus malmenés que les protestants. Plus d'état civil protestant, baptêmes et mariage obligatoirement catholiques. Les morts sans sacrements ou relaps devaient être trainés sur la claie, jetés à la voirie et leurs biens confisqués. Cette pratique sera plus ou moins abandonnée dans les années 1687 devant la désapprobation des villageois.

L'avenir en France n'était pas verdoyant, les guerres de Louis XIV, les pénuries alimentaires dues au climat, les interdits pénalisant les protestants, tout cela encourageait plutôt la fuite. L'historien, Le Roy-Ladurie qualifie cette période comme celle des « humiliés et des crève-la-faim ».

En 1686 le gouverneur du Languedoc Noailles envisage de raser tous les villages suspects : 25 000 personnes doivent être déplacées, censées être « opiniâtres ». Les femmes arrêtées seront rasées jusque dans les années 1698. Là où se tiennent des « assemblées » de huguenots, on pratique la table rase, les contrevenants sont arrêtés, « punition sans aucune passion » nous dit Noailles.

Et de nouvelles guerres de religion bouleverseront notre contrée. En 1703, c'est la loi du talion. Les villages brûlent autour d'Uzès, pillages, vols, viols, tortures, tant du fait des huguenots, des cadets de la croix que des dragons du roi. Intégrisme des uns et des autres, bénéfices et profits divers, jusqu'au boutisme et prophétisme, hystérie collective. Un auteur Samuel Bastide (*La Tour de Crest p 48 édit Augur Valence*) donne son opinion sur le prophétisme : la persécution des enfants et la terreur qui en découlait pesaient sur leurs cerveaux et les portèrent à l'illuminisme. Emmanuel Le Roy Ladurie décrit le climat de cette période comme « un mélange détonant de névrose prophétique et d'agitation fiscale dans une société appauvrie par la crise et traumatisée par la Révocation » (*Paysans du Languedoc*). On ne peut mieux résumer la situation, en y ajoutant un manque total de lucidité de la part de nos dirigeants de l'époque. Comme dit le dicton « *Qui avale amer ne peut recracher doux* »

En 1689 l'intendant du Languedoc Basville a obtenu le maintien de huit régiments de milice provinciale ou bourgeoise. Les nouveaux convertis n'y étant pas admis, on se rabat sur les paysans catholiques de la campagne, souvent misérables qui vont faire preuve d'un zèle antiprotestant tout

aussi dévastateur que celui des huguenots ou des dragons. Ils étaient payés quelques sols par semaine, 5 à 8. Ils vont très vite tourner brigands. De 700 à 1700 hommes, qui prennent pour cible des villageois désarmés. Le 11 novembre 1703, Garrigues, Ste-Anastasie, maisons brûlées, brebis, mules volées. Les rescapés vont rejoindre la troupe des huguenots de Cavalier. Une bulle papale de Clément XI de mai 1703 autorise et encourage même ces nouveaux croisés « pour massacrer et exterminer cette race maudite et exécrationnelle »...

En 1704 aux environs d'Alès, on dénonce encore «des camisards blancs secrets» menaçant les religionnaires nous dit monsieur de Gibertain : une action militaire est décidée, une centaine de tués et 8000 bêtes récupérées, moutons, chèvres, bovins raptées au profit de ces bandits de grands chemins. Ces milices de cadets de la croix ou camisards blancs ou noirs seront dissoutes et supprimées difficilement par le Régent en 1717. (*Henri Bosc III La Guerre des Camisards 1702-1710 édit Presses du Languedoc 1985*)

Les NC, nouveaux convertis ou nouveaux catholiques sont souvent les cibles privilégiées de ces milices, soupçonnés d'aller à la messe que contraints, d'avoir «une figure pas très catholique». C'est l'heure des règlements de comptes, plus proches des émeutes urbaines actuelles (en plus sanglant) que des luttes pour la défense d'un idéal. Les cadets de la croix sévissent à Sanilhac, Garrigues, Bourdic, on les rencontre sur les chemins de St Victor les Oules à Bagnols, tuant, mangeant, et volant le bétail. Des lettres de réclamations envoyées à l'intendant du Languedoc les suivent à la trace.

Le 17 et 22 avril 1703, 430 personnes sont déportées aux Antilles, un peu plus de 300 dans le Roussillon. Ce sont des huguenots ou soupçonnés de l'être de Mialet, Saumane...24 villages sont vidés, rendus inhabitables par les dragons. En septembre le roi ordonne la destruction et le dépeuplement total de communautés de Haute-Cévennes. Il y aurait eu un projet de transférer des protestants en Hongrie en 1704 (*Ph Serisies BSHPF 1992 - BN*). On agrandit la prison de Carcassonne, l'hôpital de Montpellier pour les femmes enceintes, les malades et les vieillards qui ne pourront pas être déportés. Les chaînes de galériens traversent nos campagnes. La parabole du festin de l'Évangile de Luc (Lc14,23) avait été appelée à la rescousse pour expliquer et excuser les méthodes d'intimidation et de répression : «le maître dit alors au serviteur : va-t'en par les routes et les jardins et force les gens à entrer, afin que ma maison soit remplie».

Sous Henri IV le grand-père de Louis XIV la France était une terre d'asile pour l'Europe persécutée, et maintenant c'est l'heure où l'on chasse nos minorités, huguenots, jansénistes, bretons, tous les mécontents...

Une ordonnance de l'Intendant exempte de toute contribution et du logement des gens de guerre toute commune qui livrera 12 fugitifs. Toute personne qui livrera un fugitif recevra 30 livres. C'est l'heure d'une collaboration plutôt immorale. «La bête est lâchée! »

Au lendemain de la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1686, l'administration de Basville liste les gentilshommes du diocèse d'Uzès : sur 44 chefs de famille, 21 sont notés mauvais convertis, parfois dangereux. Cette liste mentionne la situation des épouses et des enfants.

En 1719 les biens d'un seigneur d'Aigaliers sont saisis pour faits religieux. Presque tous les seigneurs de cette commune étaient sortis du royaume à cette date, y compris Bargeton d'Aigaliers. Les biens de quel seigneur sont saisis ? de Rossel d'Aigaliers, d'Espérandieu, de Vergèze d'Aubussargues, de Bargeton ? Il est sorti du royaume depuis 14 ans. (*adh c322*). L'intendant Basville qualifie le Bargeton de Blauzac de mauvais «converty». Toujours Basville qualifie un autre seigneur d'Aigaliers de «mal intentionné, capable d'entreprendre. Sa femme très obstinée, est reléguée (emprisonnée) à Carcassonne». Complexité des situations par exemple dans la famille de Vignoles seigneur de la Valette et Cabrières, sur huit enfants, six sont service de la Hollande et de la Prusse, deux au service du roi de France (régiment Auvergne, Orléans).

Les listes officielles de fugitifs recensent les personnes qui ont des biens à saisir. Les gens qui n'ont rien sont pendant quelques temps enregistrés sur les «listes misérables». Alors on vend en douce ce que l'on peut, on s'organise pour protéger les biens, on émancipe une fille pour lui laisser au moins les terres, on se sert de tout l'arsenal juridique

Chez les Bargeton, nobles ou roturiers, l'Europe sera privilégiée comme refuge. Les premiers s'orientent vers le service des princes étrangers dans leurs armées (Dublin, Hollande, Prusse, Berlin),

les roturiers continuent leur commerce. Chez les Bargeton de Vallabrix nous allons avoir au même moment le père soupçonné d'être «mauvais converti», un fils exilé à Francfort, un autre au régiment du roi de Strasbourg, et un autre chef de la milice de Colmar appartenant au réseau empêchant théoriquement l'évasion des fugitifs (1686) avec un seul garde payé par la ville !! Un Brueys fera ce même travail à Digne à la même date mais avec trois gardes. Les fugitifs qui échouent se retrouvent à la prison de Perpignan ou de Carcassonne.

La Révocation de l'Edit de Nantes a des conséquences désastreuses dans notre région. Uzès se vide, un contemporain décrit l'herbe qui pousse dans les rues, les maisons bourgeoises se vident, on vend ses meubles. «Il n'y a plus de fortune dans le diocèse». On abandonne maison, fabrique, commerce. Même les catholiques sont touchés : en effet dans les villages, on travaillait ensemble sans considération religieuse et les protestants partis, l'employeur, le client, le fournisseur ne sont plus là. Sur la place du Puits des Cercles d'Uzès, quatre maisons sont vides : les familles Roure, Aigaliers, Abauzit, Bargeton sont tous fugitifs. Devenir nouveau catholique ne suffit pas pour retrouver une légitimité, on est soupçonné d'«ouïr la messe que d'une fesse».

Les deux tiers de la population d'Uzès émigrent. Le Duc d'Uzès indique dans une lettre au roi Louis XV que dans la ville sinistrée on ne compte plus que 3000 âmes. 9000 âmes peuplaient Uzès, 6000 sont parties, l'herbe pousse dans les rues, les maisons sont délabrées.....Un vide, un silence se sont installés sur la ville auparavant grouillante de vie.

En 1704 on compte près de 300 foyers fiscaux en moins à Uzès, 76 maisons en ruine abandonnées par les huguenots ou des catholiques pauvres. Par ailleurs on enregistre à cette période de nombreux «errants» vifs ou morts, des bébés abandonnés dans les rues.

Les plus riches partent par mer, il leur en coûte 200 à 300 pistoles. Les autres fuient par les chemins de la Suisse et ce qui est l'Allemagne actuelle, avec un arrêt à Lyon où si on se fait prendre on peut toujours dire que l'on cherche du travail.

Certains partent avec leur métier et leur savoir-faire : fabricants de bas, de dentelles, faiseurs de peignes, pareurs de draps, cordonniers, métallurgistes etc. Ils vont développer leur entreprise en Prusse, en Hollande, ou parfois enseigner le français, la musique en Russie, en Perse, même en Afrique du Sud. Ils vont se reconvertir en jardiniers en Suisse dans le canton de Vaud.

Les paysans partent peu, attachés à leurs terres mais surtout patoisant ou au français incertain donc avec peu de chance de succès face aux gardes-frontière. Parfois, un notable ou un homme un peu instruit montait une expédition : itinéraire, ruses diverses pour dissimuler le but du voyage etc. Des familles de paysans vont ainsi pouvoir s'installer en Allemagne profitant de l'Edit de Postdam.



Ceux-ci fuient probablement plus une situation économique en France que la situation étouffante de notre pays.

Les fugitifs artisans ou nobles se servent des circuits commerciaux connus des familles. Sur place existe parfois une petite colonie de français ou de relations amies. Des passeurs s'enrichissent, mais le plus souvent, c'est la solidarité qui vient en aide, et pas seulement la solidarité religieuse. Mais à partir de 1687 les passeurs sont envoyés aux galères, quiconque en arrête un vivant recevra 30 louis d'or.

Les fugitifs qui n'ont pas d'expérience dans le commerce ou l'artisanat se mettent au service d'un prince ou d'un roi. Et ils rejoignent les armées de Guillaume d'Orange pour se battre contre les troupes de Louis XIV. La *furia francese* des contingents huguenots donnera la victoire de la Boyne en juillet 1690 à l'armée de Guillaume III. Un restant de la philosophie féodale est que l'on pouvait choisir d'obéir à un prince plutôt qu'à un autre. Malgré tout, les troupes de Louis XIV seront sans pitié pour les «traîtres» huguenots vendus à l'ennemi. On se bat frère contre frère, cousin contre cousin. Le pays est en plein drame shakespearien. Nous ne devons pas considérer ces gens comme des traîtres au pays de leur naissance. La notion de Nation n'était pas encore inventée. Si des philosophes y pensaient, ce n'était pas encore dans les esprits. Et puis il fallait bien continuer à vivre.

L'Allemagne qui ne s'est pas remise de sa guerre de Trente ans va accueillir à bras ouverts nos languedociens, offrant terres, villages. Les avancées technologiques en Prusse sont dues en grande partie au savoir-faire de nos protestants. Des mots français vont passer dans la langue allemande avec nos huguenots.

Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Brandebourg et duc de Prusse, Prince Electeur du Saint Empire, etc...réagit en novembre 1685 par l'Edit de Potsdam. Opportuniste ou philanthrope ? Probablement les deux. (10 jours après la Révocation, Edit de Postdam déjà prêt ?)

Il avait envoyé à la Cour de Versailles un espion, Monsieur de Spannheim qui lui faisait régulièrement des rapports détaillés sur la politique française, et il avait très bien compris le parti à tirer de ce qui se passait en France.

«Comme les persécutions et les rigoureuses procédures qu'on exerce depuis quelque temps en France contre ceux de la Religion Réformée ont obligé plusieurs familles de sortir de ce Royaume et de chercher à s'établir dans les pays étrangers.....nous avons bien voulu offrir aux dits François une retraite sûre et libre..»

Cet édit est une véritable invitation à venir s'installer en Prusse. Il fallait repeupler l'Allemagne, relancer l'économie. De 1618 à 1648 l'Europe avait été à feu et à sang, avec la guerre de Trente Ans, jusqu'au traité de Westphalie. Le territoire de l'Allemagne avait été particulièrement ravagé, traversé par toutes les armées européennes. Disettes, épidémies, exactions de la soldatesque, fuite des habitants. Certaines régions ont perdu la moitié de sa population, et même les deux tiers pour le Palatinat. En Poméranie, 65-70% des habitants ont disparu entre 1618 et 1648. Le pays est en ruine, vagabonds et mendiants sont jetés sur les routes. On vit de rapines, les villes, les villages ne sont plus sûrs. Les autres belligérants de cette guerre, France, Suède, Espagne subiront surtout une crise financière et économique.

En ce qui concerne l'édit de Potsdam, nous pouvons penser sans risquer de trop nous tromper que les problèmes démographiques et économiques de l'Allemagne n'étaient pas étrangers à l'invitation humanitaire de Frédéric-Guillaume.

Quelques articles de cet édit :

- les Français qui sont déjà aux Provinces Unies (Hollande), peuvent rejoindre l'Allemagne aux frais de la Prusse, transport, vivres «à nos dépends».
- des conseillers et résidents sont nommés dans chaque ville pour assister les nouveaux arrivants, (argent, passeports, moyens de transport...répartition dans les différentes villes d'accueil, tout ce qui peut aider à une bonne implantation)
- les militaires français sont engagés dans l'armée allemande à un grade supérieur à celui qu'ils avaient en France. Une pension est prévue pour les invalides.
- Les nobles français seront répartis s'ils le souhaitent dans des ambassades ou dans l'armée. Certains obtiennent des postes gouvernementaux.
- Les prédicateurs français reçoivent 300 thalers dans les villes et 150 thalers dans les campagnes
- Pas de frais de péage pour les biens que les fugitifs transportent. Lorsqu'ils arrivent et louent une maison, le loyer est payé pendant quatre ans à condition de construire.
- Pour les artisans, six ans sans impôts, l'attribution en pleine propriété de maison vide et des matériaux nécessaires à leur activité. Les matériaux pour réparer leur habitation leur seront fournis gratuitement. Ils ne subiront pas pendant cette période de réquisition ou logement de soldats. Ils ont le droit de choisir la ville qui convient le mieux à leur négoce. Là où cela est possible, les gens de la Religion pourront bâtir sans charges ou droits à payer avec dix ans de franchise d'impôts sauf droits de consommation.
- Les paysans reçoivent des terres en friche avec dix ans de franchise et des aides pécuniaires. Maisons, matériels attribués en pleine propriété...
- Les manufacturiers ont aussi des aides matérielles et une franchise
- Des subventions pour les plus pauvres (2gros par tête et par jour)
- Tous peuvent conserver leur manière de se vêtir, leur langue, leur façon de vivre.....

En tout quatorze articles pour attirer la pratique. Les Français catholiques ne sont pas concernés par cet édit mais ils vont parfois réussir à rejoindre en catimini leurs cousins, leur famille de la branche protestante.

Des souscriptions, des caisses de secours, des instituts de bienfaisance, tout est fait pour encourager l'installation de ces fugitifs.

Dès 1690, un collège français est créé à Berlin par Etienne Chauvin de Nîmes. Un hôpital français pour enfants dès 1697, toujours à Berlin. Etienne Chauvin avait été pasteur d'Uzès jusqu'en 1685. Il partira avec femme et deux enfants en Hollande, puis Francfort et enfin Berlin où il s'éteint en

1725. Il aura été professeur de philosophie, très connu à Berlin, inspecteur perpétuel du collège français de Berlin et membre de la Société Royale des Sciences de cette ville. Sa fille Rose était la filleule de Pierre de Bargeton-Valabris en 1683. Ses enfants deviendront anglais dès 1688 pour certains.

Nous retrouvons un certain nombre de Languedociens à Berlin, dont des de Bargeton-Cabrières. Pierre-Jean fils d'Henri de Narbonne-Caylus et d'Isabeau de Bargeton-Cabrières, arrière-petit-fils de Nicolas de Bargeton-Cabrières, prêtera même 10 000 livres à l'Electeur du Brandebourg, dont il sera membre du comité secret, conseiller de Cour et de Légation de 1685 à 1694. Au moins deux de ses sœurs formeront la branche berlinoise de la famille. Un autre Bargeton sera tué au service du roi de Prusse. (voir généalogie précédente de Louis Bargeton-Cabrières, un Bargeton-Massargue, des cousins Barjac.....)

Toutes les professions sont représentées, certains s'adaptent ou se reconvertissent à un autre métier. Froment d'Uzès, officier français est récompensé par le roi de Prusse, Jacob de Gaultier crée «La Marmite», fourneau caritatif pour les malades, Quentin de Montpellier couturier travaille pour l'armée prussienne...

Des médecins, Isaac Roussel, 1^{er} médecin de l'Hôpital français de Berlin, Batigue de Montpellier, Gaultier, médecin de la Cour du Grand Electeur, aussi de Montpellier. Les chirurgiens français sont si nombreux que des quotas seront mis en place dans les villes allemandes.

Des pharmaciens, des historiographes, des pasteurs, des jardiniers..... Rocoules de Béziers, Antoine Teissien de Nîmes....

Berlin se repeuple, les maisons se reconstruisent à la Française avec nos architectes (Quesney, Boynet...). Le Palais du Sans-Souci et de Potsdam... Le premier pont de Berlin, pont Jean Cavalier, les premiers hôtels : l'hôtel des Princes et l'hôtel de la Ville de Paris. Les Languedociens sont aussi passés par là !

Les précepteurs, les gouvernantes des enfants allemands sont français, les bonnes manières, l'éducation sont à la mode de notre pays. Frédéric II donne l'exemple.

L'industrie allemande va être relancée par nos concitoyens et pas seulement dans la métallurgie. Tours dans l'industrie de la soie avant la Révocation de l'Edit de Nantes ronronnait de huit mille métiers, sept cents moulins, vingt mille ouvriers plus quarante mille pour le dévidage. Après la Révocation de 1685, mille deux cents métiers, soixante moulins....C'est dire l'étendue de la fuite des énergies.

Dans notre région, toujours dans l'industrie de la soie et de l'indiennage, Bosc de Nîmes, Raffinesque d'Uzès, Claparède de Montpellier s'installent outre Rhin. Des fabriques de draps de laine dans le Brandebourg, Frankfort sur Oder.

Dans la teinturerie, Daniel Le Cornu, Henri de Nîmes, Duclos de Privas, Bourdeaux de Montpellier, Cabanis de StCômes-Nîmes, les Depasse de Lunel après un passage à Lyon.

Fabriques de bas : de St Hippolyte, Labry, Vignerol, nous perdons très vite la suprématie dans cette fabrication

Soie, Jean Biet, Pierre Massonneau dans le Brandebourg - Velours d'Aigalliers : d'Yvoi, Perreault, Mangin - Rubans, passementerie : Lafargue, Vernezobre, Chamalet, Quesnoi, Bosc....Bas de soie : Delon, Duchesne de Nîmes - Tapis : Pierre Mercier d'Aubusson côtoie Charles Vignes du Bas Languedoc - Toile de lin et teinture à la Nîmoise (indiennes) Plantier, Dutitre, Simon - Gaze, fabrication installée à Berlin par Isaac Roger, Palmié (Montpellier) - Cartes à jouer de Jean Perrin - Chapeau fin : du Languedoc Douilhac, Mallet, Marsal, Pernet...- Ganterie : Mazet, Meauze, Figuiet (Milhau) -Maroquin travail raffiné du cuir : Cottenet installé à Berlin (à la mode de Montpellier)

En 1691, le directeur de toutes les fonderies et forges d'Allemagne est Etienne de Cordier.

Les spécialistes de cuivre, de laiton, d'alun sont français, Lejeune, Aureillon, Didelot. Des ouvriers en métaux précieux comme Coliveaux, et ses tabatières en or, Baudesson, Thévenin.

Des joailliers, des horlogers s'installent à Berlin, Barbier, Lefèvre, Mercier, Guarrigues, Lacoste, Rouvière, Racine, Dunan, Labry, Petittot... D'Uzès la ferronnerie d'art et les escaliers « à la poire » à Genève...

Des arquebusiers, des fourbisseurs, des fondeurs : Formery dès 1687, Poret, Burette, Caillet, Rollet qui fut le fondateur du corps des pompiers de Berlin..

Des perruquiers, des cuisiniers, des boulangers qui apportent le pain blanc. Le raffinement à la Française ! Des bouchers qui enseignent l'art de couper et d'apprêter la viande et les abats. Un sieur Braconnier apprend aux autochtones la fabrication des saucisses, des andouillettes et du boudin.. (Et oui !!). Huile de lin et colza : Bassange, Petit, Lequoy - Tonneries : de Nîmes Crégut, de la Garde, Cassin, Salingre. Des confiseurs de Nîmes ou des environs : Taillefer, Crégut

Les Berlinoises s'initient à la mode française, avec des modèles de Paris importés par Bastide de Nîmes, Housset...Le commerce du vin de Bordeaux est développé à Berlin par Palmié, Gillet, de Grand du Bas-Languedoc. L'agriculteur français apporte la culture du tabac, de certains légumes. Salades, citron, fleurs.

La chaise à porteurs à roulettes ou non fait son entrée en Allemagne, à la mode d'Uzès (peinture sur bois ?).

Des Languedociens reconstruisent des villages. C'est le cas de Fredericksdorff dans le Hesse. Dès 1687 ils venaient de St Etienne de l'Holm, de Vézénobre.

A Berlin la population française passe de 4900 en 1697 à près de 9000 en 1732. Genève voit son nombre d'habitants triplé dans les années 1680.

De 1684 à 1687 plus de 30 000 français passent par Genève qui ne compte que 16 000 habitants. Les passeurs font fortune. Des bureaux d'adresse clandestins voient le jour, fournissant guide, papiers. En 1687, on compte environ 350 personnes arrivant chaque jour à Genève. Les ambassades de Prusse et de Hollande apportent leur aide pour les transferts d'argent des plus fortunés.

Un colon de Magdebourg écrit : «le pays est beau, les vivres bon marché et on s'habitue à la bière». Il lui manque malgré tout l'ombre des figuiers.

Sans compter des Bousaquet, Gausson qui deviennent directeurs de la Compagnie anglaise des Indes et directeurs de la banque d'Angleterre. Indiennage avec les fils Pourtalès à Genève et Neuchâtel. Les soyeux Lyonnais à Turin, à Florence.

Dans l'Ouest de la France, des Hollandais fournissent des barques de charité qui vont faire des prodiges pour éviter, pirates et chasseurs de primes.

Vauban, Fénelon, Colbert et aussi certains évêques catholiques, des prieurs s'inquiètent de cette hémorragie.

Colbert sera décédé avant la Révocation, mais il redoutait l'émigration des huguenots qui représentaient chez nous une richesse pour l'industrie et le commerce. «Invasion d'intelligence dans un pays à moitié civilisé» écrivait-il en 1680. Le pays à moitié civilisé était pour lui l'Allemagne.



Vauban, chrétien sincère mais tenant de la liberté de conscience et très critique met le doigt là où cela fait mal. Dans son Mémoire sur les huguenots en 1694 il écrit à l'adresse de Louis XIV : «les villes et les campagnes se dépeuplent, tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti.....La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision.....Le peuple même qui vous a tant aimé, commence à perdre l'amitié, la confiance et même le respect...Il est plein d'aigreur et de désespoir....». Les fugitifs ont emporté avec eux plus de «trente millions de livres d'argent», les étrangers achetaient nos arts et produits des manufactures qui «attiraient en France un argent très considérable», huit à neuf mille matelots des meilleurs du royaume, cinq à six cents officiers et dix à douze mille soldats très aguerris ont grossi les armées ennemies....., quantité d'intellectuels, «de bonnes plumes» ont déserté le pays et se déchainent dans des pamphlets contre le Roi. Quant aux convertis restés au royaume, y en a-t-il un seul de sincèrement converti ?

D'autres voix s'élèvent pour dénoncer la ruine du commerce et des manufactures, renforçant les puissances étrangères ennemies de la France. On voit des catholiques français s'installer en Espagne

(Cadix), en Italie (Florence) pour commercer en paix et espérer travailler avec leurs anciens clients ou fournisseurs huguenots installés hors de notre pays.

On craint même l'ouverture d'un front intérieur dans le pays, une guerre civile. On se demande si «une infinité de catholiques ruinés et appauvris, qui ne disent mot et qui n'approuvant ni la contrainte des conversions ni peut être le gouvernement présent, par les misères qu'ils en souffrent, leurrés d'ailleurs de ses promesses, ne seraient pas bien aises de le voir réussir (le front intérieur)» (*Vauban « Mémoire sur le rappel des huguenots » 1689/1692*).

Il est vrai que dans les paroisses, le petit peuple, tout en aimant son roi, se demande en catimini si le souverain ne porte pas la poisse, s'il est vraiment «Dieudonné». Les pluies de sauterelles (Monsanto n'existe pas encore) et le dérèglement climatique depuis 1670 déstabilisent dans les chaumières. Le blé se fait rare depuis 1680.

Des évêques, comme celui de Toulouse, s'inquiètent du climat de suspicion, de confusion juridique, des tiraillements sociaux qui n'encouragent pas au travail. Les récoltes sont insuffisantes du fait du climat mais aussi à cause des départs. «Le peuple a besoin de paix». Un évêque aurait même averti un village cévenol de la venue prochaine des dragons et ainsi sauvé la population.

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. La politique française ne changera pas de cap jusqu'en 1715, date de la mort de Louis XIV. L'extermination des camisards n'a pas exterminé le protestantisme. Au contraire il renaît, vivace dans les faubourgs, dans les villages. Antoine Court, paysan de Villeneuve-de-Berg et prédicateur, constate la recrudescence de la foi protestante.

Il organise le 21 août 1715 un synode clandestin à St Hippolyte du Fort dans les Basses-Cévennes. Il met en place une nouvelle organisation de la RPF : plus de prophétisme, de rébellion ou révolte, mais plus de double jeu. L'Eglise du Désert devenait raisonnable, courageuse. Court fonde à Lausanne une école des pasteurs du Désert en 1730.

La répression religieuse continuera plus ou moins jusqu'au mi-siècle et même dans une certaine mesure jusqu'en 1787 date de l'édit de Versailles de Louis XVI. En novembre 1750, 200 personnes environ sont arrêtées pour faits religieux dans l'Uzège, cinq se retrouveront aux galères et deux femmes à Aigues-Mortes. En 1752-54 on constate encore des abjurations à St Chaptès. On s'inquiète de mariages entre ex-protestants, ayant abjuré pour la forme. En 1757-58 nous voyons des demandes de permis d'inhumer octroyer par la cour temporelle d'Uzès pour des personnes décédées protestantes. (*adg SG Temporalité d'Uzès*) On ne condamnera plus aux galères vers 1762, mais les prisons recevront encore des protestants comme la citadelle de Montpellier en 1766. Des liens avec les pays de refuge existent : des certificats de décès de Prusse par exemple de l'Eglise Française de Berlin sont envoyés aux villages d'origine comme celui d'André Deleuze seigneur de Trouilhas en 1751 (*2^E 58/446 Adg*).

Rousseau, Voltaire, Diderot s'insurgent contre cette intolérance qui pend, martyrise au nom de la foi. L'édit de Versailles de Louis XVI en 1787 est une avancée, mais ne rétablit pas la liberté de culte : les protestants ont à nouveau un état civil mais certaines professions leur sont encore interdites (magistrats, enseignants...). Néanmoins leurs cimetières sont autorisés.



Pierre Miquel (*p517 Les guerres de Religion*) écrit : «les protestants français ont connu en raccourci toutes les épreuves de l'humanité : les holocaustes, la persécution, la déportation et jusqu'au génocide». Marquant à jamais les mentalités.

La France ne retrouvera pas sa splendeur économique, l'Allemagne si.

On évalue officiellement en France à un peu plus de 200 000 personnes qui ont réussi à fuir le pays, 4000 en Languedoc d'après l'intendant Lamoignon-Basville. Ces chiffres sont des approximations car bon nombre de fugitifs n'ont pas été recensés pour toutes sortes de raisons, en particulier par manque d'enthousiasme des consuls des communes de notre secteur pour dénoncer les fuites.

Aujourd'hui on pense que les chiffres à l'échelle du pays sont plus proches des 300 000 personnes pour la période 1680/1715. Les chiffres des sociétés de bienfaisance suisses, allemandes, ou hollandaises, les rôles des armées étrangères nous donnent à penser que ce chiffre est très proche de la vérité. Ne serait-ce qu'à Uzès un peu plus de 2000 chefs de familles protestants avaient été recensés, donc au moins 6000 personnes protestantes (mari, femme et un enfant). Tous ne sont pas partis. Mais cela sous-entend que les chiffres officiels de 4000 fugitifs pour l'ensemble du Languedoc sont très largement sous-estimés. Ces chiffres sont surtout mis en avant à la fin du 19^{ème} siècle, quand la hiérarchie catholique cherchait à s'imposer fortement dans les esprits, contre le républicanisme, la laïcité.

Au total près de 900 000 personnes environ auraient quitté le royaume de 1660 à 1740 (déportés, fugitifs bretons, jansénistes, huguenots, vaudois, opposants, ou familles sans autre raison que la recherche d'une vie meilleure). On oublie souvent le départ des non-protestants : les soyeux lyonnais qui rejoignent Turin, les drapiers du Nord qui partent pour trouver du travail dans les Flandres, les toiliers normands traversant la Manche, tous pour des causes économiques. Nous avons évoqué plus haut la révolte d'Antoine du Roure de 1670 : les oliviers gelés et donc aussi les blés sur un territoire s'étendant d'Aubenas à Montpellier et l'Etat qui répond (rumeur peut-être ?) par des impôts sur les chapeaux, sur les souliers, sur les journées des travailleurs et sur la naissance des enfants. Cette



révolte se terminera dans le sang, à Montpellier par l'exécution d'Antoine du Roure pour le dernier acte. D'Artagnan avait semble-t-il participé à la répression des mutins. (Pauvre d'Artagnan, l'histoire vraie ne lui a pas fait de cadeaux ! Heureusement qu'Alexandre Dumas s'est occupé de sa renommée). La fuite de masse de certaines catégories de personnes a engendré un déséquilibre économique, une chute de la production intérieure et du commerce extérieur. La population de la France oscillait pendant le règne de Louis XIV autant que l'on puisse le savoir, entre 23 millions et 18 millions d'habitants à la fin de sa vie. (statue de d'Artagnan musée de Lupiac Gers)

Ces exilés, déracinés, coupés de leur milieu protecteur, vont côtoyer des gens originaires de tous les coins de la France, issus de tous les milieux sociaux. Ils vont remettre en question les jugements de valeur de leurs ancêtres. Les libelles stigmatisent, raillent la politique de Louis XIV, dénoncent l'iniquité, la violence, le despotisme royal. Ces textes rentrent clandestinement en France. Ces exilés incarneront l'individu moderne du siècle des Lumières et seront parfois le terreau de la Révolution de 1789.

A Vallabrix en 1648, on compte 50 feux. En 1709, 47 feux avec une population en baisse et moins jeune. Célébrés dans notre village, seulement 60 mariages de 1701 à 1750, dont 8 de 1701 à 1720. Sur ces 60 unions, 33 hommes viennent d'ailleurs. Où sont passés nos jeunes hommes à marier ? Pour comparer, de 1660 à 1700, 101 mariages dont 7 remariages, et de 1751 à 1800, 118 unions. En 1703, 18 personnes sont déclarées en grande difficulté sur la commune, dépendantes de la générosité, 8 veuves avec enfants, 5 sans enfant, 1 mendiant, 1 vieux, 2 hommes pauvres, une femme abandonnée. En 1741 cette catégorie de personnes n'apparaît plus sur les livres de Capitations de notre village. (capitations 1703/1741 – adg C1502 C1396). (Paroisses et communes de France – Gard -Dominique Lacroix)

On va retrouver une colonie huguenote en Afrique du Sud. Nos huguenots prêtaient serment au Prince d'Orange.

« *Que doivent prêter (prêter serment) les personnes libres et étant hors le service de la Compagnie, qui vont au Cap de Bonne Espérance avant que de partir de ce pays.*

Je promets et jure d'estre soumis et fidelle à leurs hautes puissances Etats Généraux des Provinces Unies, nos Souverains Maistres et seigneurs, à son Altesse Monseigneur le Prince d'Orange, comme Gouverneur, Capitaine et Amiral Général et au Directeur de la Compagnie Générale des Indes

Orientales de (illisible). Paraillement au Gouverneur Général des Indes, ainsi qu'a tous les Gouverneurs, Commandants et autres, qui durant le voyage par mer et ensuite par terre auront commandement sur nous.

Et que j'observeray et executeray fidèlement et de point en point, toutes les lois et ordonnances faites ou a faire tant par Messieurs les Directeurs, par le Gouverneur Général et par les Conseillers, que par le Gouverneur ou Commandant du lieu de ma résidence et de me gouverner et comporter en toutes choses comme un bon et fidelle sujet.

Ainsi Dieu M'aide. (Fait et arrêté dans l'Assemblée des Dix-sept le 20 octobre 1687) ».

Dès 1680/88 environ 1200 huguenots partirent pour l'Afrique du Sud, au Cap de Bonne Espérance pour recommencer une vie nouvelle. Rejoins par un peu plus de 400 anciens vaudois ralliés au protestantisme. Tous étaient passés d'abord par l'actuelle Hollande. Ils constituent «sans contredit, le groupe le plus important de colons passés collectivement par le Cap». En 1840 une société d'entraide caritative a compté encore un peu plus de quatre mille descendants de ces protestants établis dans ce coin d'Afrique. Ils ont défriché, planté de la vigne, élevé quelques bêtes. Il semble que la vie n'ait pas été très facile à ces pionniers.



Un coin français «Franschhoek» ici avec un mont La Rochelle et une auberge Cabrière, une maison baptisée «La Brie» là une autre «La Belle Uzès», «Loumarin».... La nostalgie était bien présente. Une nouvelle vague d'immigration protestante, alsacienne celle-là, à la fin du 19^e siècle s'installera en Afrique du Sud. (Dewet 2002-2005 – Franschhoek Monument dédié aux Huguenots français arrivés en Afrique du Sud en 1688 – wikimedia)

(Sources Promenades à travers les archives de la Colonie – Rambles – Récit de 1693 d'un voyageur français) (Un colon du Cap-Adam -1688-1706 H Déherain – Etudes sur l'Afrique 2^{ème}

série 1909 VI – henri Debérain Hachette)).

Pour trouver de l'argent, on crée en 1690 les blasons pour les communes contre 25 livres, pour les provinces contre 300 livres et pour la noblesse contre 15 livres. Dans le même but Louis XIV créa les mairies en 1693 dont il vendit la charge tout en se réservant le choix du titulaire.

Et en mars 1696 un édit portant sur l'anoblissement héréditaires de 500 personnes choisies. Ceux qui sont négociants en gros pourront sans déroger continuer leur commerce. Ils prennent titre d'écuyer, «timbreront leurs armoiries», le tout sur paiement de droits et taxes. Il faut remplir les caisses de l'Etat, et remplacer la noblesse fugitive ou tuée dans les guerres du roi.

En 1688, 1722 et 1724 des pluies de sauterelles anéantissent les semis... le malheur sans fin.

La famine avait sévi en 1693 et 1694, et à nouveau en 1709 à cause d'un hiver très froid qui avait vu les oliviers, et surtout les châtaigniers et les blés gelés supprimant tout espoir de farine et donc de pain. L'intendant Lamoignon de Basville après l'hiver de 1709 permettra d'acheter 500 salmées de blé. Peut-être deux millions de morts lors des famines de 1693 et de 1709. Notre région recevra une indemnité royale pour le gel en 1714, mais en attendant...Déjà en 1680, l'évêque de Toulouse s'inquiète des faibles récoltes dues aux fuyitifs et aux exactions des soldats. Il attire à nouveau l'attention des autorités en 1697 pour les mêmes raisons.

Que mange-t-on à cette époque ? Déjà la fin de l'hiver et le début du printemps ramène une nourriture rare et de moins bonne qualité : les réserves se vident rapidement. Les repas se composent de haricots, châtaignes, de figues sèches, des choux, de la bouillie de sarrasin. D'une manière générale on mange du pain souvent de seigle, des légumineuses (lentilles, pois, fèves, pois chiches). Le maïs fait son apparition pour les plus riches en 1637, la pomme de terre plutôt vers 1743. La

viande fraîche et les matières grasses sont rares dans les repas du peuple. On cultive des céréales : blé, touzelle, seigle, orge, froment. Mais surtout la vigne, les oliviers, les mûriers. Le jardin apporte les légumes.

Un nouvel impôt, la capitation, est mis en place, théoriquement temporairement en 1695 pour contrer la crise économique de 1692-94 et le coût des guerres (Ligue d'Augsbourg). Il sera supprimé en 1697 puis remis en 1702 (guerre de succession d'Espagne), puis augmenté en 1705 et 1747 et doublé en 1760 pour les non-taillables. C'est un impôt personnel pour tous sauf le clergé, et les pauvres qui paient moins de 40 sous de taille. Les nobles peuvent avoir des réductions, et on paie selon sa classe. Le royaume a été divisé en 22 classes imposées selon leur rang social. On était capité pour sa famille et ses domestiques. La capitation fut de bonne heure assise d'après le loyer. C'est parait-il l'origine de notre contribution mobilière actuelle. A Vallabrix, 18 adultes ont été exemptés car trop pauvres (*adg C1396*). Les mauvaises habitudes se prennent vite et on met les dragons à contribution pour récupérer l'impôt chez les récalcitrants. Les nobles ne sont pas épargnés dans la chasse aux mauvais payeurs : ils doivent loger les soldats jusqu'au paiement. Un Bargeton-Massargues paie sur Uzès en 1730 pour lui et un domestique 28 livres. Le sieur Rafin pour lui et trois domestiques 255 livres (*adg-C1471*). En 1767 un sieur de Vallabrix paiera 113 livres pour lui et ses domestiques. (*adg-C1581*).

En 1705 l'intendant Basville écrit au contrôleur général de Boislesle (*T II p277-278 Correspondances des Contrôleurs Généraux*) : «les cultures emportent la moitié des fruits, les tailles en emportent presque le tiers; sur le surplus il faut payer les charges extraordinaires, la capitation, entretenir sa famille. On voit ce qui reste». (*BSHPF 1900 p168*)

Des habitants de St Paul La Coste acceptent en 1719 les propositions du Duc d'Uzès d'aller au Mississippi élever des vers à soie. Des terres d'espoir. (*Société d'histoire du protestantisme français gallica BNF A60 S5 A9*).

3 La mairie

L'édifice
L'important et élégant Hôtel de Ville de Calvisson fut construit en 1848 sur l'emplacement de l'ancienne Mairie, elle-même située à la place de l'ancienne maison consulaire.
Son architecture reflète la richesse de la commune au XIX^e siècle. On retrouve l'expression de cette richesse dans les maisons de maîtres, bourgeois et notables, bénéficiaires de la viticulture florissante en cette période.

Et sa cloche!
A l'origine, en 1567, sur le temple de la Calade, à Nîmes, cette cloche a une riche histoire. Refondue en 1661, elle est proposée en 1685 à... l'église Sainte Eugénie, suite à la Révocation de l'Edit de Nantes (interdiction du culte protestant)! Mais les autorités catholiques nimoises la refusent, en raison des inscriptions "huguenotes" gravées dans le bronze.
La cloche est alors acquise (1 000 livres) par la communauté de Calvisson, qui l'installe tout d'abord sur l'immeuble du grand four. Elle est transférée dès 1848 à sa place actuelle. Depuis le 1^{er} février 1950, elle est même classée au titre d'objet aux Monuments Historiques.

"Pour Messieurs de la religion reformée de Nîmes pour servir à leur grand temple. Sans avoir l'usage de la parole, j'appelle aux assemblées saintes les saints habitants de la cité qui honorent le Christ dans la pure religion."

La Cloche de Calvisson

A l'origine en 1567 sur le temple de la Calade à Nîmes cette cloche a une riche histoire. Refondue en 1661 elle est proposée en 1685 à l'église Sainte Eugénie suite à la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais les autorités catholiques nimoises la refusent en raison des inscriptions huguenotes gravées dans le bronze. La cloche est acquise par la communauté de Calvisson. Inscriptions : « Pour Messieurs de la religion reformée de Nîmes pour servir à leur grand temple. Sans avoir l'usage de la parole, j'appelle aux assemblées saintes et les saints habitants de la cité qui honorent le Christ dans la pure religion »

Verbal d'exécution de deux Cadets de la Croix* :

Antoine CHASSAGNE et Laurent BERAUD

Document inédit des Archives départementales de l'Hérault (C183 n° 652-653).

L'an mil sept cens quatre et le septième jour du mois de novembre nous Jacques Barnier conseiller du Roy lieutenant en la prévosté de Montpellier sur les ordres que nous aurions reçu de Monseigneur de Basville conseiller d'estat ordinaire intendant du Languedoc de conduire de la ville de Nismes en celle de Bagnols les nommés Antoine Chassagne et Laurens Bereaud pour faire mettre a exécution le jugement en dernier ressort qui a esté rendu contre eux par monseigneur de Basville et le prezidial de Nismes ou estant arrivés le dimanche neuvieme du courant et fait mettre les prévenus dans les prisons royaux de lad ville le lendemain lundi dixieme du susd mois nous leur avons fait faire lecture de la sentence qui les condamne tous deux a estre pandus et étranglés jusques a ce que mort naturelle s'en suive, apres quoy les ayant interrogés l'un après l'autre s'il n'est vray qu'ils ont commis tous les crimes dont ils ont esté accusés et au sujet desquels ils ont esté cy devant interrogés, ayant répondu qu'il estait vray qu'ils avaient commis plusieurs crimes et s'estaient trouvés a l'assassina de cinq personnes a Vallon avec plusieurs autres de leurs camarades, led Bereaud ayant déclaré que lui meme en avait assumé un a coup de barre, et d'autres crimes mentionés aux procédures contre luy faites, qu'ils avaient vandu deux jument au nommé Fauquet de Lisle qui lui avaient été remises par un homme de Romand qu'ils ne connaissait pas, que sur le prix d'icelles ils en retirèrent treize écus et un billet de trente six livres qu'ils remirent a mr Blaize dudit Bagnols, lequel billet nous avons retiré des mains dud Blaize auquel nous avons fait coucher le certificat de la remize qui lui en avait été faite et continuant de l'interroger qui estaient les autres complices de sa troupe nous a répondu que c'étaient les nommés Joseph Leize, autre Joseph Lapiere, les trois frères Virollet et le nommé Levesque qui a pris party et s'est engagé avec le sieur Miémars capitaine au régiment de Savine et que tous les susnommés sont dudit Bagnols et n'ayant plus rien a dire aurait esté mis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour les faire conduire a la place publique ou il avait été dressé une potence pour y faire finir leurs jours, ce qui a été fait en notre présence et après que les corps y ont été exposés pendant quelques temps nous les avons fait transporter aux fourches patibulaires sur le grand chemin pour y rester jusques a ce qu'ils seront consumés en foy de quoy nous avons dressé le présent verbaill que nous affirmons contenir vérité et nous sommes signés, lesdits prévenus ayant déclaré ne le savoir faire
A Bagnol ce lundy dixieme novembre mil sept cens quatre
Barnier

* Les **cadets de la Croix** étaient des "anciens catholiques", originaires essentiellement de l'est du diocèse d'Uzès et de la vallée du Rhône, qui profitèrent de la période agitée de la guerre des camisards, pour s'assembler en troupes parfois importantes. Sous prétexte de lutte contre les camisards, ils se livrèrent essentiellement au pillage des métairies tenues par des "nouveaux catholiques" aussi bien que par des "anciens catholiques".

(Exécution de deux Cadets de la Croix- Antoine Chassagne et Laurent Bereaud adh)

.Sources : A Pieyre Réfugiés Français en Allemagne Revue du Midi (de Nîmes) 1892 – Edit de Potsdam Wikisource – A Bonifas / Horstakrum Huguenots à Berlin Editions Paris 2000- Charles Weis Edit de Potsdam Lavandou 1985 – Dominique Lacroix Paroisses et Communes de France Adg - Pour la Guerre de Trente Ans, on peut relire Bertholt Brecht et sa Mère Courage – Georges Livet La Guerre de Trente Ans collection Que Sais-je 1994 – Yves Krumenacker La Guerre de Trente Ans Ellipses 2008 –Thierry Sarmant Vauban, l'Avocat de la liberté de conscience Historia Thématique 106 avril2007- A lire aussi G Boileau Le Rêve canadien de Vauban Histoire du Québec juin 2002 – Cercle Généalogique de L'Uzège adg 109J227 – Histoire de la France, Castelot-Decaux– Service Historique des Armées – Les Paysans du Languedoc, Leroy Ladur

Suite Filiation des descendants de Pierre de Bargeton de Valabris et de Mondete d'Alzon

Pierre et Mondete

Jean et Marie de Vaux

Marguerite

Louis

Balthazar

Jacques

Jean-Jacques

Catherine

Pierre seigneur de Vallabrix ép Jeanne de Leblanc en 1647 -Marquis de Vallabrix

Charles né autour 1650

1697 justifications des titres – frères (Hozier)

seign Vallabrix en 1697-1714/1720

1^{ère} ép Claude Thomas

2^{ème} ép Louise d'André (1695)

Mathieu de B-Massargues né 1660 ?

dcd - 4-3-1715 inventaire des meubles
Ep Rachel de Reynaud

au moins 11 enfants

François Bargeton (enf reconnu)

+ deux fils fugitifs au moins

Charles né en 1686

Mathieu 1682 ?

Claire

Mathieu de Vallabrix né ap1695

Catherine

Anne

Ep 26-8-1707 Anne de Quayrane

Ep 1723 Magdeleine de Leuze

dcd 1708

Jacques

Alexandre

Mathieu

Pierre

Coseig de St Quentin seign de Guerrian

Compoix de 1728

né en 1708

1710-1710

né 1713

(traces 1767)

Jeanne ép Joseph Roget 1734 Saze

Seigneur Vallabrix au moins en 1720

Epouse en 1724 Marie-Thérèse de la Tour du Pin Gouvernet

dcd 29/12/1792

+Marie et Anne

Charles-Honoré

Louise

Jeanne-Marguerite

Charles-André

Pierre/Madeleine

André

Mathieu

Louis-Basile 1739-1745

Jacques-Mathieu 1734-1735

né 1722

1725

1728-1810

1729- ?

1731

1728-29

1724-1727

Marie-Gabrielle 1729-29

Françoise 1727

Anne-Christine 1725-29

parrain Louis d'André de St Victor

ép D'Arnaud de Vallabrix

Pierre dcd 1751

Charles-Emmanuel 1732-1814

Gaspard-Augustin 1730-78

Joseph-Louis-Charles 1752

1752 (1711-17/11/1792)

Madeleine dcd 1734

Alexandre-Mathieu

- Basile 1733

Hector-François 1755

1767 Premier consul d'Uzès

1722-1772 époux 1766 de Marie-Charlotte Quentin de Champlost

Julie 1733/1822

Jeanne-Marguerite

Louis-Anne

Jean ou Jacques-Gaspard d'Arnaud de Vallabrix

Ep Wurmser

Lieutenant dcd 1786

ép 1788 Delphine Gabrielle de l'Estrade -dcdée An6

Mariage Strasbourg

N 6/1753

(maire et sous-préfet d'Uzès)- dcd 1834

- Alexandre-Marie-Louis-Charles 12/3/1767 -dcd 1836- ép 1822 Genève 2^è épouse

Catherine-Jeanne Perrette Lantelme (1788-1873) (1)

Eulalie comtesse de la Rochette en 1817

Marie-Pauline-Augustine AnV-An X

1^{ère} épouse Sophie de Quad de Gastrop une fille Paulina Sophia Albertina

- Alexandre-Scipion-Basile 15/9/1770-1824 (ou Augustin-Scipion-Basile de B. Durfort)

ép an 10 Louise d'André de St Victor (1766-1833-fille de Charles)

- César de Bargeton 32 ans en l'an 8 – filiation ? Né en 1768 (Jean-Marie)

- Augustin de Bargeton fils de Gaspard-Augustin époux d'Anastasia Joséphine Caroline Blaiseau en 1799 (décès d'Anastasia en 1831)

(1) Louise-Sophie née en 1825 décédée en 1829 fille de Jeanne Lantelme- Paulina Sophia Albertina (1794-1849) épouse van Nagell (1798-1849)

IX - CHARLES ET MATHIEU DE BARGETON SEIGNEURS DE VALLABRIX

XVIIIème siècle – La fin d'un rêve



(Lorsque l'orgueil va devant, honte et dommage le suivent – Louis XI)

Ces deux frères nous interpellent parce que plus proches de nous. Ces prénoms nous sont connus par les compoix, les délibérations consulaires, et des actes notariés. A partir de 1700, nous allons rencontrer un certain nombre de Charles et de Mathieu dans la famille Bargeton-Vallabrix et Bargeton-Massargue. Ils vont nous conduire jusqu'au 19^{ème} siècle. Nous allons essayer de nous y retrouver, d'abord ici avec Charles puis Mathieu dans le chapitre suivant.

Charles et Mathieu sont frères, fils de Pierre de Bargeton (le marquis) et de Jeanne de Le Blanc vus précédemment. Donc arrières-arrières petits-fils de Mathieu, de la branche Bargeton-Valabris-Massargues.

D'après l'armorial général d'Hozier ; ils devront justifier de leur titre en 1697, comme leur cousin Jacques de Bargeton-Cabrières. Il est bien indiqué qu'ils sont cousins, donc nous sommes sûrs du degré de parenté. Une ordonnance d'octobre de la même année de l'intendant Lamoignon les confirme dans leur noblesse (Armorial général d'Hozier p 135). Nous pouvons supposer qu'ils sont nés entre 1648 et 1660. Ils justifient de leur titre en 1697, pourquoi si tard après la mort de leur père (1693) ? Nous avons vu un certificat d'inhumation de Pierre, Marquis de Bargeton du 10 septembre 1693. Donc la reconnaissance de leur titre a trainé un peu, peut-être à cause de leur frère aîné fugitif et des tracas de la Révocation de l'Edit de Nantes de 1685.

Ils sont des cousins d'Henri de Clausel, fils de Suzanne que nous avons vu au chapitre Pierre de Vallabrix. Charles de Bargeton et Henri de Clausel sont seigneurs de Vallabrix en 1719; la Communauté leur doit 32 livres d'albergue (*archives communales – décisions consulaires*).

(Lettrine enluminure Psautier de Ramsey frpinterest.com)



L'intendant Basville-Lamoignon fait état d'un fils aîné de Pierre, (donc frère de Charles et Mathieu) fugitif en 1685. Nous n'en avons pas trouvé trace à ce jour. Probablement aussi deux autres frères fugitifs et un demi-frère François que nous avons déjà croisé en apprentissage chez un cordonnier. Un Bargeton de Vallabrix est sorti du royaume pour faits de religion, ses biens sont séquestrés et mis en régie le 16/8/1719 (*arch dh-c29*). Il est parti depuis 3 ou 6 ans. On voit ici le peu de motivation des Consuls de la commune pour dénoncer la fuite de ce Bargeton : il est parti depuis un certain temps, plus d'un an en tout cas, ce qui permettrait de légitimer les ventes de biens qu'il aurait pu faire avant de partir. Les terres des fugitifs étaient confiées et cultivées par décision administrative et les villageois n'avaient pas la préférence. Ils n'avaient pas forcément envie de nouvelles têtes dans le village, nous étions dans le règne de la méfiance.

Une trace d'un autre Bargeton-Valabris en 1722, commandant à Port-Vendres qui se plaint auprès de l'intendant du Roussillon au sujet de son logement (*adPyénées-Orientales C744 relevé B Alart JA Brutalis M Robin 1877*). Frère ou fils ?

Un Bargeton s'est installé à Francfort fugitif en 1688. Son frère au régiment de Strasbourg est sans argent. (frères de Charles et de Mathieu qui justifient de leurs titres en 1697). Leur père avec l'appui de la duchesse d'Uzès demande l'autorisation de vendre des biens pour aider ses fils. Refus car en haut lieu on craint, leur père étant si mauvais converti, qu'il ne vende pour fuir le royaume. La situation était telle que les embarras d'argent étaient nombreux dans les familles. Nous voyons aussi ici que les Bargeton étaient encore proche des Crussol. (*BSHPF 1919 – Gallica BN*)
Ils vont subir de plein fouet la Révocation de l'Edit de Nantes.

Nous allons nous pencher tout d'abord sur Charles le seigneur en titre de Vallabrix et coseigneur de St Quentin.

Charles va s'employer à éteindre les dettes et procès de son père Pierre, le «marquis», essentiellement par des transactions. Une délibération consulaire de Vallabrix de 1697 mentionne une créance de plus de 3 000 livres, ramenée par négociations une première fois à 2 760 livres 10 sols 6 deniers représentant les divers droits seigneuriaux des années 1643 à 1653, non payés. Une transaction en 1709 finalement a lieu : la communauté est condamnée à verser 450 livres trois années de suite, les deux parties se sont mis d'accord pour une somme totale due de 1 350 livres. Les autres coseigneurs devront verser pour «l'éternité» 10 livres par an. (*arch comVallabrix-adg not Agniel*). En 1703 Charles abandonne des droits seigneuriaux à la communauté de Vallabrix. Autre conflit à éteindre en 1703-05, dette de son père Pierre contre Louis de Baudan sieur de la Boissière et contre les consuls de Vallabrix pour un peu plus de 6400 livres. L'intendant du Languedoc d'Aguesseau interviendra pour liquider les «arriérages de tailles dus par le dit Bargeton». (*adh 5238-5239 SB TIV*)

Charles épouse Louise d'André en 1695 (*adg notaire Chamand*). Nous voyons sur le contrat de mariage le nom de ses père et mère, ainsi que celui de son frère Mathieu de Bargeton-Massargues, confirmation de la filiation. La mariée est la fille de Pierre d'André de St Victor et de Claude de Gondin habitant Uzès. Les Gondin sont toujours là. Le mariage est catholique, évidemment en 1695, après la Révocation, mais les deux mariés sont qualifiés de naturels et légitimes donc de parents catholiques ou nouveaux convertis. Nous avons vu précédemment ce qu'il en était pour Pierre le père du marié

Le frère du marié, Mathieu ne se convertira qu'en 1694. Les deux frères sont nés au Moulin Neuf de St Quentin, donc le château de Vallabrix n'était plus habité par les Bargeton dans les années 1660, tout au moins pas régulièrement. Leur père est mentionné dans différents textes de St Quentin (compoix, actes notariés.) en 1671, 1672 (*adg St Quentin bb7*). Il est coseigneur de St Quentin avec l'évêque d'Uzès, les sieurs Deville, Rossel, Perrotat, Porcel..ect. et il était seigneur de Vallabrix (*adg St Quentin compoix ff553*).

Charles est vivant en 1703 : il paie la capitation de son domicile du Moulin Neuf pour 200 livres plus une livre pour son domestique. Charles de Bargeton est «capité», assujéti à la capitation en 1703-1704-1705 pour Vallabrix et St Quentin (*adg C1396-C1402*). Il est considéré comme encore fortuné. Mais il semble n'avoir qu'un seul domestique déclaré ce qui est bizarre, son épouse avait au moins une femme de charge pour le ménage, la cuisine, le linge, et lui avait certainement au moins un jardinier-palefrenier-homme à tout faire ? Par contre sur notre village il est assujéti mais ne paie pas de taxe puisqu'on est en face d'un impôt personnel et non foncier. Son locataire ou rentier François Piallat est imposé pour lui, son berger, et son «gouiac» (valet).

Un Pierre de Bargeton paie la capitation pour Uzès en 1702 de qui s'agit-il ? Un frère qui nous a échappé ? Charles lui est vraisemblablement décédé en 1720 car ce sont ses héritiers qui paient la capitation à cette date 109 livres toujours sur St Quentin. (*adg C*). Une dette ancienne qui resurgit ? Charles est vivant en 1715 lors de l'inventaire des biens de son frère Mathieu, donc décès de Charles entre 1715 et 1720.

Un bail pour le domaine de Vallabrix est passé entre Charles de Bargeton et Antoine Dubour en 1697 contre 79 livres. Son troupeau est de 143 bêtes à laine (moutons).(*adg – Not Agniel*). Le seigneur loue une salle du château et «le membre» (cave angle Est du château), donc les Bargeton n'habitaient plus Vallabrix à cette date. La signature montre un Charles bien fatigué.

Les baux, contrat d'affermage, contrat de location (arrentement) sont des documents qui nous renseignent sur les modes de vie des habitants de nos villages en ces temps reculés.

Deux exemples : les baux signés par Charles de Bargeton de 1700, et un bail de Monsieur de St Privat.

Un bail d'une durée de quatre ans de 1644 de Monsieur de St Privat pour ses jardins de Vers mentionne la culture de «freses et experges» (fraises et asperges), choux, blettes, endives, (ortollisse), pois, fèves, faviols, oignons, aulx. Monsieur de St Privat se contentera pour sa table de prendre d'une demi-table de «pourreau» (poireaux) et d'une demi-table de «pastenargues» (panais, navets, racines), de la moitié de courges «barbaresques hivernenques».

Par ce texte on découvre les jardins de St Privat : parterres à tondre, allées qui doivent être nettes et bien ratissées, des massifs bien bordés, des «sippès», des buys, qu'il faut tailler, des alaternes, des «horangers» et des fleurs. Un art de vivre ! Le bailleur (le propriétaire) prendra sa provision d'«ortollisse», des légumineuses pour l'usage de sa table. Il se réserve les fruits de ses jardins. Le locataire a le droit de prendre autant de fumier que nécessaire et s'il a bien travaillé il peut aller en plus s'employer ailleurs. Il sera payé : quatre salmées de blé, 60 livres argent/an, et un demi-vaissseau de vin en quatre fois. Le terrain doit produire mais aussi agrémenter le domaine, pour recevoir, pour



affirmer un statut social. Ce bail (arrentement) est plus proche du contrat de travail actuel avec un employeur et un employé payé en argent et en récoltes. (*adg – E 1124 – 1/10/1644*).

Le bail du 11 mars et du 24 aout 1700 signé entre notre seigneur Charles de Bargeton et François Piallat est très différent. (*adg – not Agniel*). C'est un texte très complet. A la différence du contrat vu précédemment, ici le propriétaire va être payé en argent et en récoltes par le locataire. Les signataires ont essayé de tout prévoir. Le domaine doit avant tout produire. Le propriétaire de toute évidence n'a pas la fortune de Monsieur de St Privat. La durée de location est de 6 ans. Les récoltes seront partagées par moitié, mais les frais de gestion sont à la charge du locataire : les récoltes de blé, vin, d'huile d'olive à partager en deux, mais ouvrier à payer et à nourrir, moulin à huile et vendanges à payer par le locataire. «le dit Piallat en fera les frais». Les semences qu'il «conviendra de jeter (semer) aux terres du domaine, le seigneur de Vallabrix les fournira les six années après les avoir retirées de la récolte», afin d'être sûr que les semences pour l'année suivante n'auront pas été mangées pendant l'hiver. Le locataire devra entretenir le domaine, murailles, berges, fossés. Il devra aussi s'occuper du troupeau de 143 moutons «bêtes à laine», tant moutons que brebis. Le locataire engagera un berger dont il paiera la moitié de ses gages mais il le nourrira. Le chien du troupeau sera nourri par le don par le seigneur de six éminées de blé chaque année. Le seigneur nourrit le chien mais pas le berger ? Le chien doit être en forme pour être efficace ? La tonte des moutons se fera aux dépends du locataire et la laine partagée par moitié. La peau des bêtes mortes sera vendue pour remplacer les têtes manquantes. Par contre en cas de bêtes en fuite, donc pas de peau à vendre, le locataire paiera 15 sols par bête en fuite. Le locataire fabrique des fromages qu'il doit partager avec son bailleur (fromages ou vente).

Dans le bail sont aussi détaillées les instructions pour la gestion des bois, du fumier, les autorisations pour le locataire d'engranger ses propres pailles dans les bâtiments du seigneur. Dans le château sont loués aussi une chambre «de devant», le grenier au-dessus, le jardin, la bergerie, la grange (paillier) à l'intérieur du fort, le tout devant être entretenu en «bon père de famille» selon les termes consacrés, aux frais du locataire. Le prix de la location par an est de 24 livres pour le domaine et de 5 sols pour la chambre. Il est évident que le seigneur compte surtout sur les récoltes pour vivre. Nous sommes en face d'un gentilhomme campagnard, différent de Monsieur de St Privat. Ici pas de potager, de jardin d'agrément. Les légumes de Charles de Bargeton poussaient certainement au domaine du Moulin Neuf sur St Quentin, où il habitait.

On sait par ce descriptif que les de Bargeton possédaient des vignes, des prés, des olivettes, des jachères, des enclos (parran).

Ce texte nous montre le soin attentif apporté à envisager toutes les situations. Il indique aussi que les Bargeton-Vallabrix étaient toujours propriétaires du château du Moulin Neuf sur St Quentin, et qu'ils y habitaient régulièrement car le paiement de la location se fait au Moulin Neuf.



A Vallabrix nous cultivions du blé appelé touzelle ou tauzelle, blé précoce sans barbe, du seigle pour faire un mélange de blé et de seigle, le conségal. Froment, orge, avoine et paumelle sont aussi cultivés selon les terrains. L'olivier, la vigne, les mûriers et surtout l'élevage des moutons complètent. Au siècle précédent à St Quentin jusqu'à mille moutons et quatre cent à St Victor. Nous sommes dans un monde relativement fermé sur lui-même. On cultive pour sa famille et éventuellement pour un marché à l'intérieur du village ou du proche environnement. Les transports sont lents et difficiles, les péages et les poids et mesures différents selon les lieux, les taxes, tout cela n'encourage pas un éventuel commerce. Par ailleurs les récoltes sont maigres. On a peu de fumier, pas d'engrais, on enterre du

buis pour rendre la terre plus fertile. Il faudra attendre 1780 environ pour que se développe la culture de la luzerne et du sainfoin, améliorant l'élevage et rendant ainsi le fumier plus rentable.

Le compoix de 1728 indique un moulin à huile dans Vallabrix, peut-être la maison de maître vers les ruines du four sur la route de Masmolène (anciennement maison Desplans). La destruction d'une partie du château de 1703 nous apprend que nous avons deux moulins bladiers (à blé ou à grain) sur Vallabrix, un au quartier de Garrian donc sur l'Alzon, l'autre dans le village (où ?) donc à la mode génoise avec une meule à âne. Des moulins à grains étaient absolument nécessaires à proximité du village, car la farine était vitale, le pain étant une source essentielle de nourriture.

Des pépinières de mûriers sont mentionnées dans le compoix d'Uzès de 1618 : une petite-fille de Mathieu de Bargeton, Catherine d'Entraigues en possédait une.

Curieusement nous n'avons pas trouvé sur notre commune de traces de culture du chanvre, pourtant répandue dans tout l'Uzège et culture très importante pour nos artisans. Sur les différentes cartes nous n'avons pas vu sur Vallabrix de quartiers, de terrains appelés «canabières», indiquant cette culture. Les villages voisins comme St Siffret cultivaient cette plante. Pourtant les registres de capitations de Vallabrix mentionnent régulièrement des cordiers. Et au 19^{ème} siècle il sera interdit de faire rouir le chanvre dans les bassins du lavoir. Culture peut-être uniquement pour l'usage personnel et non la vente ?



Languedoc et le Roussillon).

Les arbres à fruits semblent privilégiés. Plutôt qu'en plein champs, les figuiers, pommiers, cerisiers ou poiriers sont cultivés à la rase des parcelles, dans les haies, de même que les mûriers car là où un mûrier meurt, plus rien ne pousse, dit la tradition populaire.

La disette est plus ou moins présente, en 1629, 1630, 1652, 1670.... Quand les blés gèlent, on fait de la farine avec les châtaignes, les pois chiches, les fèves. A Vallabrix pour la période de 1709, nous avons entre 47 feux (familles). En 1790 nous serons 82 feux soit 400 personnes environ. (*adg - Paroisses des Communes – Gard- Dominique Lacroix*)(Gérald Cholvy – *Le*

Les bois constituent des ressources non négligeables mais sont aussi le lieu de conflits interminables, de réglementations contraignantes. Les potiers de St Quentin ou des «étrangers d'ici», c'est-à-dire des villages voisins, volent notre bois, déplacent les limites.... Cistes et bruyères pour faire grimper les vers à soie, bois de chauffage, de construction, lieu de pâturages, fruits et légumes sauvages, truffes et champignons, glands pour les cochons, écorces de chênes pour les tanneries, et plus simplement ressources alimentaires supplémentaires ou de remplacement...Parfois une coupe de bois permet à la Communauté d'éponger ses dettes.

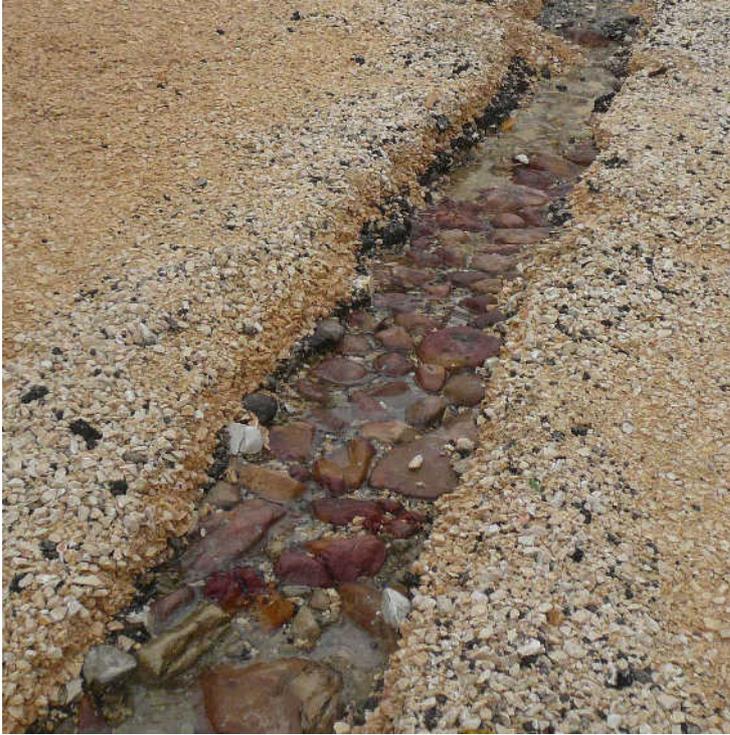
Jean Racine dans une lettre du 13 juin 1662 lors de son exil à Uzès explique comment les moissons sont faites dans notre région: «la moisson est déjà fort avancée (mi-juin)...on lie les gerbes à mesure qu'on les coupe, on ne laisse point sécher le blé sur la terre (*comme cela se fait au nord de la Loire*), car il n'est déjà que trop sec et dès le même jour on le porte à l'aire où on le bat...». (*Revue du Midi Nîmes 1904/07 p280 – Gallica BN*)

Au 18^{ème} siècle, les cochons couraient encore dans les rues du village, les transformant en bourbier autour du four, de la fontaine, rendant les abords difficiles et créant des conflits de voisinage. Les porcs servaient d'éboueurs, malgré les calades en pierres rouges du Brugas comme ce que nous avons découvert sous le goudron en 2014 lors d'inondation, calades à l'intérieur du fort vers la «Maison Ronde». (*Couradou Vallabrix février 2015 site de Vallabrix ou médiathèque*)

Des décisions consulaires vont essayer de remédier à cela, et en 1772, après maintes remontrances, on pense à engager un berger pour garder les cochons des habitants. C'est le tenancier du four qui se chargera de l'employer. Les porcs pourront manger les déchets du moulin et du four. Chaque cochon coutera à son propriétaire 2 sols 6 deniers par mois pendant neuf mois et 3 sols les mois d'été. Chaque truie ou ses petits, couteront 5 sols par mois jusqu'à la fin de l'allaitement. Les habitants qui

refuseraient de faire garder leurs porcs devront payer malgré tout sous peine d'une amende de 5 livres, ce qui est une somme élevée.

On apprend par la même occasion que la période autorisée pour tuer les cochons s'étend du 11 octobre au dernier jour de carnaval. Une rotation et une solidarité entre les familles existait-elle pour ne pas perdre de la viande comme c'était encore le cas dans la plupart des villages il y a encore une cinquantaine d'années, avant les réfrigérateurs et les congélateurs ? (*arch comm. Vallabrix – 1751/1795*).



Le règne de Louis XIV (1643/1715) ne sera pas une période de surabondance de récoltes. A plusieurs reprises, l'Intendant du Languedoc interdit de vendre ses blés en dehors de la province, seuls les achats pour la consommation personnelle sont autorisés pour éviter une spéculation et une augmentation de prix du pain qui était encore un aliment de base.

Etés de sécheresse, hivers qui gèlent les oliviers et les châtaigniers, en particulier ceux de 1670 et 1709, pluies de sauterelles (1688), des guerres qui s'enchaînent et qui enlèvent des bras aux champs, et au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, fuites des protestants artisans qui cultivaient pratiquement tous un petit lopin. A cette époque il était naturel d'avoir

plusieurs métiers : le barbier-maréchal ferrant cultivait sa vigne et ses arbres, l'instituteur était maçon, et jardinait un clapas, les femmes s'occupaient du petit bétail, chauffaient les cocons de vers à soie dans leurs giron, cueillaient avec les enfants les fruits, légumes et feuilles de mûriers. Cultivateurs, artisans, ouvriers, avaient tous quelques poules, des abeilles, parfois un mulet, un cheval et on produisait au moins leur nourriture et celle de la famille. Des métiers à tisser les bas de laine occupaient les maisons, on travaillait pour un artisan plus fortuné. On s'en sortait comme on pouvait. Le règne de Louis XV ne sera pas plus heureux.

Nous pouvons ici rendre hommage à nos anciens, paysans courageux, tenaces, et qui malgré l'adversité ont continué à nourrir le pays. Ils nous ont certainement plus fait avancer que les guerres de nos rois.

Un acte de baptême de l'église de Vallabrix signé Prieur Jean de Ruffier nous interpelle : en avril 1686 est baptisé Charles de Bargeton, fils de Charles de Bargeton, seigneur de Vallabrix et de St Quentin. Enfant d'un premier mariage de Charles ? On connaît le mariage de 1695 avec Louise d'André. La mère de ce Charles est Claude Thomas de St Quentin. Parrain Guillaume Vidal, marraine Catherine Laurens ou Laurence. Il semble être fils naturel, (texte très taché) peut être parce que ses parents sont encore protestants. Ce fils se marie à l'église de St Quentin le 26/8/1707 avec Anne de Quayranne, veuve de Louis de Chambon, fille de feu noble Jacques de Quayranne et de Marguerite de Clement. Famille alliée aux Carrière de St Quentin par mariage, ils sont seigneurs de Masmolène et du Moutet. Alliée aussi aux d'Entraigues. Charles, le marié est qualifié de seigneur de Bargeton de Queryanes et seigneur de Guerrian ou Guarrien (quartier de Vallabrix sur l'Alzon avec un moulin Bargeton ruiné). A-t-il pris le nom de son beau-père Quayranes? (*adg – état civil St Quentin 5mi 90+ archi munic St Quentin*). Cela se faisait à cette époque, la mortalité ou la disparition des héritiers en titre étaient importantes (guerres de Louis XIV, fuite à l'étranger, mariages tardifs etc). Un procès de 1737 (*adhBT4 Cour des Comptes de Montpellier*), entre Charles de Bargeton d'Estézargues «bourgeois» ?, contre demoiselle de Flaux qui a fait arrêter le produisant bien qu'il ait remis tous les titres de communauté qu'il possédait, en jeu 46 956 livres. Encore un héritage compliqué !

Ce Charles ne peut hériter du titre de Bargeton-Valabris étant « naturel » et non légitime, sa mère Claude Thomas certainement morte sans avoir abjuré.

Par la suite nous avons un Henri de Bargeton de Carrière époux d'Isabelle : un fils ? Une fille de Charles et d'Anne, Jeanne 22ans épouse Joseph Roget 19ans en 1734 à Saze (*archi d'Estézargues*). Née en 1710 elle est décédée en 1748. A Rochefort du Gard en 1748 et 1750 on enregistre les mariages de Marie et Anne de Bargeton-Querannes (*adg 2°35241-35272*).

Un autre acte de baptême de 1682 avec les mêmes parents très peu lisible fait état de l'existence d'un Mathieu (*actes de baptême de Vallabrix-adg*), fils de Charles et de Claude Thomas (Thomasse). Nous n'avons rien trouvé de plus sur cet enfant. Décédé jeune, ce qui expliquerait le prénom de Mathieu pour le premier enfant de Charles et Louise d'André. Il faut bien rappeler le prénom de l'ancêtre de la dynastie.

Quoiqu'il en soit, les parents des deux enfants se sentaient encore seigneurs de Vallabrix puisque leurs bébés sont baptisés sur ce domaine et non à St Quentin. Baptême catholique, la révocation de l'Edit de Nantes en 1682 n'est pas loin et les familles songent à une éventuelle abjuration.

Charles aura aussi trois filles : Claire, Anne, Catherine décédée en 1708. A ce jour nous ne savons à quelle mère les attribuer. Anne est probablement l'épouse de Pierre Piot en 1730 (*adg 39J38/17*). Une autre Anne de la branche Bonaventure de Bargeton épouse le 19-10-1723 Albert Casimir Piot maire de Meynes (*acte Moo26 arch Meynes*).



A Vallabrix Mathieu fils de Charles et de Louise d'André d'après le compoix de 1728 possède des terres, une moitié de château, des granges, bergeries, un moulin ruiné dans le quartier de Garrian. Son domaine sur Vallabrix s'étend sur environ 23 hectares ce qui est une belle propriété pour l'époque. Il possède aussi des terres et une grande maison sur la commune de St Quentin (le château du Moulin Neuf ?). Après 1810, le domaine sur Vallabrix ne s'étendra plus que sur une dizaine d'hectares. Ce Mathieu nous indique son acte de mariage d'avril 1723 est le fils de Charles de Bargeton et de Louise d'André. (*adg not Giraudet 2°6/115-découvreur JL Chapelier*) donc filiation confirmée.

L'épousée est Magdeleine Deleuze (ou de Lauze pour certains). Elle n'est plus de ce monde en mars 1736, ainsi que sa sœur Françoise épouse de Giberne de Gibertène : ce sont leurs époux qui apparaissent au partage des biens de leur belle-mère, Clermonde (ou Raymonde ?) Desmaret

Huit enfants au moins naissent de cette union en treize ans : Charles-Honoré en 1722, Louise en 1725, Jeanne-Marguerite 15-3-1728(1726 ?)-1810, Charles-André en 1729, puis les jumeaux Pierre et Madeleine en 1731. Cette dernière a pour marraine sa tante Claire de Bargeton-Vallabrix et pour parrain Louis Abouzit. Les parrain et marraine de Pierre sont Pierre d'Abouzit et dame de Mazetta. Les témoins au baptême sont Simon d'Abouzit et Jean Thomas de Mazetta. Vu les participants, ce fut certainement une grande fête. On a resserré les liens avec les d'Abouzit. Les Mazetta sont originaires de Lombardie, leur aïeul militaire était au service de Louis XIV.

Charles-Honoré (*arch Uzès gg19 p135, p490, 626*) a pour parrains Honoré De Leuze et Louis Joseph d'André de St Victor, pour marraine Louise d'André de St Victor. Honoré De Leuze est qualifié de bourgeois d'Alais, protestant en 1641.

Jeanne-Marguerite (*arch Uzès gg19 p420*) a pour parrain Jean Ferrier et pour marraine Jeanne Souchon, des roturiers.

Pierre décède à 20 ans en 1752, Madeleine en 1734 à l'âge de trois ans, un autre fils André, en 1729 décédé à l'âge de 8 mois Un autre enfant Mathieu né en 1724 est enterré le 28 septembre 1727 à l'âge de 3 ans (*arch Uzès gg19 p380*).

Dans la déclaration des Biens Nobles du 27/2/1789 sur St Quentin la Poterie, Charles de Bargeton apparaît, est-ce celui né en 1722 (Charles-Honoré). (*arch comm Uzès*), 67 ans, fils de Mathieu. Il ne peut s'agir de son oncle Charles Bargeton-Quayranne, né en 1686, certainement décédé en 1789, éventuellement un fils de celui-ci à ce jour inconnu ? A suivre.

Le 18^{ème} siècle voit une mortalité infantine très élevée : malnutrition du siècle précédent et du début du siècle suivant, hygiène, épidémies.... Grossesses trop fréquentes, des méthodes contraceptives approximatives peut-être. Les méthodes des siècles précédents ne sont plus d'actualité comme les interdictions religieuses, les absences des maris, les matrones et leurs herbes....

Un Bargeton-Valabris est mentionné dans une lettre de Louis Antoine Philippe d'Orléans en date de mai 1792. Il est lieutenant-colonel. Fils ou petit-fils de Mathieu ? Eventuellement Charles-Honoré né en 1722. Le prince d'Orléans sera arrêté en avril 1793. Il était duc de Montpensier et décède en Angleterre. (*Correspondance de la famille d'Orléans – Du Borsq de Beaumont édit 1913 XLVIII279- gallica BNF*)

Dans le rôle de capitation de Vallabrix de 1745, un Mathieu de Bargeton est mentionné, mais il n'est pas taxé. Donc on peut penser qu'il n'habite pas à Vallabrix, ni au château ni ailleurs dans le village. Il s'agit certainement du Mathieu du Compoix, (celui qui est né après 1695 et époux de Magdeleine De Leuze) (*adg C 1516*). Il apparaît aussi dans le rôle de Vallabrix de 1724 (*adg C1455*) : là aussi il n'est pas capité. Il a un fils Mathieu né en 1724, donc c'est bien ce Mathieu-là. En 1724 il a donc hérité du domaine, son père Charles est bien décédé avant cette date.

Par contre Madame de Vallabrix et son fils en 1720 habitant rue de la Pélicerie et Maseau Neuf à Uzès va être capitée d'une livre pour sa servante. (*adg C1440*). La veuve de Charles et un fils qui nous a échappé, ou la veuve de Mathieu son frère qui est décédé en 1715 ; mais elle ne s'appellerait pas Vallabrix mais Bargeton-Massargues ? Probablement Louise d'André veuve de Charles en 1720. Elle est marraine de Charles-Honoré, son petit-fils en 1722 donc de ce monde encore en 1720. Le fils dont il s'agit est probablement Mathieu futur époux de Madeleine de Leuze en 1723.

Le titre de seigneur de Vallabrix va passer après Mathieu à Gaspard-Anne d'Arnaud qui a épousé Jeanne-Marguerite, fille de Mathieu le 16 juin 1752 (*généalogie Hozier gallica-BNF*). Dans les années 1763-1767 Arnaud de Valabris est premier consul d'Uzès et gouverneur de la ville. Il apparaît dans un différend avec la communauté de Sanilhac au sujet de la réparation de chemins sur ce village. Son père Jacques est mentionné sur le compoix de Montaren de 1699 payant la taille pour des biens «prétendus nobles» c'est-à-dire non nobles. Famille languedocienne depuis au moins le début du 16^{ème} siècle et alliée aux Milon, Masméjean, Bastide, de Bouet (comme les Bargeton), aux Le Chantre de Pognadoresse....



Il est capitaine d'infanterie au régiment du Forez, chevalier de l'ordre de St Louis. Il est maintenu dans sa noblesse par un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier de 1755. Il fera partie des gentilshommes qui éliront l'assemblée des députés de 1789 au côté de Charles-Emmanuel de Bargeton son cousin par alliance (*La Roque-Gallica BNF*)

Dans leur contrat de mariage, il est rappelé que le père de Jeanne-Marguerite, Mathieu est décédé, sa mère est feu Madeleine Deleuze, d'Uzès. Le père de Gaspard-Anne est Jacques Adhémar d'Arnaud et sa mère Magdeleine de Laval. Jeanne-Marguerite est assisté de son curateur et conseil l'avocat Guillaume Martin. Le contrat est associé à deux donations envers Gaspard-Anne : l'une de la part de Jeanne-Marguerite, moitié entière des seigneuries, immeubles, sauf les dettes archivées, pensions foncières, tant sur Uzès qu'Alès, meubles, bijoux, effets (vêtements), dorures, argenterie, et exceptés la moitié des biens immeubles de la valeur de 30 milles livres qu'elle se garde. L'autre donation est

de la main de l'oncle maternel de Laval, moitié des biens, meubles, immeubles, actions, nom, droits...sauf usufruit et jouissance. Gaspard devient très riche. (*adg 2^E70 05contribution J L Chapelier*)

Dans la déclaration des Biens Nobles de St Quentin la Poterie de 1789 Gaspard-Anne. D'Arnaud avec le sieur Volland (député), achètent quatre terres à St Quentin soit 12 salmées 25 eminées pour 6200 et 8200 livres le 18/5/1791. Bourgeois et nobles fortunés vont profiter largement des Biens Nationaux mis en vente au moment de la Révolution de 1789.

Un placet de 1771 d'un coseigneur direct de Vallabrix et y habitant se plaint des persécutions du sieur Agniel. On a trouvé chez lui un vieux fusil dont il se sert pour tirer sur les vieux pigeons. Il est au cachot dont on le libérera contre 24 livres. (*adh Série c gouvernement militaire du Languedoc p355 C6863*). D'Arnaud ?



Pourquoi Jeanne-Marguerite hérite-t-elle de Vallabrix qui de ce fait tombe dans l'escarcelle des d'Arnaud ? Ni son frère aîné Charles-Honoré né en 1722 (parrain Louis d'André de St Victor), ni son plus jeune frère Charles-André né en 1729 n'héritent de Vallabrix.

Jeanne Marguerite hérite aussi des biens d'un cousin germain André de Giberne de Gibertène en 1763 : leurs mères respectives Magdelaine et Françoise Deleuze, épouse de Giberne, sont sœurs. André avait épousé Marie de La Fare en 1756, sans descendance semble-t-il. (*contribution Jean Luc Chapelier- généanet- Chartrier de Cardet Y Chassin du Guerny*). Ces Deleuze sont de la région d'Alès, St Germain de Calberte, Collet de Dèze... Leur père André Deleuze était vice-bailli d'Alais en 1686,

leur mère Clermonde (ou Raymonde ?) Desmaret. Une sœur Marguerite mariée à Théophile Lévesque seigneur de Montaren (*adg not Giraudet, E310 et 2^E 6/115- 1721-23 dot à régler*), ces Lévesque souvent en conflit avec les Bargeton. Un de leur descendant André Deleuze de Lancisolles de St Germain de Calberte sera l'auteur d'un traité sur la culture du ver à soie en 1846 et sur l'Art de cultiver les Mûriers. (*gallica BNF*). On retrouve des Deleuze ou Deleuse à partir de 1695 à Rotterdam, Genève, Londres, fugitifs pour cause de religion (*Chartrier de Cardet*)

Dans le recensement d'Uzès de 1791, Jeanne-Marguerite a 65 ans et son mari est toujours vivant, 80 ans. A cette date la famille dispose de trois domestiques. Une des domestiques est de Vallabrix Catherine Clop, 18 ans. (*arch d'Uzès 1F1*). Leur maison porte le numéro 28 sur le registre d'imposition mobilière Une nièce Marguerite d'Arnaud habite avec eux. 1806. Elle est qualifiée de propriétaire, veuve et riche ayant eu deux enfants. (Louis-Anne son fils, est décédé en octobre 1786). Dans un autre recensement d'Uzès en Jeanne Marguerite est déclarée veuve d'Arnaud en 1793 lors de l'emprunt forcé du 1^{er} frimaire de l'An II (*arch d'Uzès 2G49*). En fait il est décédé en novembre 1792.

Elle semble d'un bon niveau d'instruction car quand elle revendique une diminution d'imposition, sa signature est alerte, de caractère, ses arguments sonnants. (*an IV 1795/96*).

D'après un registre d'Etat Civil d'Uzès, Jeanne-Marguerite décède le 20 mai 1810 à 1 h de l'après-midi. (*arch d'Uzès Etat Civil 2^E6*). L'acte d'état civil mentionne qu'elle avait 84 ans, était née à Uzès et y habitait. Elle était veuve d'Anne Gaspard d'Arnaud de Vallabrix, ancien capitaine d'infanterie. Ce sont ses voisins qui déclarent le décès : Mathieu Meynier, 54 ans faiseur de bas et Jacques Maligne, 61 ans peseur public. Pour cette période, les âges indiqués sont souvent «à la louche», Jeanne-Marguerite avait plutôt autour de 82 ans si elle a vu le jour en 1728 ou bien naissance en 1726 et 84 ans à son décès...

La contribution personnelle et «mobilière» en l'an 8 (1800) est de 2031 frs pour Uzès plus 710 frs pour les propriétés dans les autres villages pour leur fils Jean François Gaspard d'Arnaud.

En l'an 8 elle n'a plus que deux serviteurs. A cette époque-là, leur fils Jean François Gaspard, paie la contribution mobilière pour Saussac en Haute Loire, domaine de sa femme décédée.

De cette union naîtront trois enfants : le 20-1-1753 *Jeanne-Marguerite* mariée au baron Maximilien-Constantin de Wurmser, *Louis-Anne* lieutenant décédé en 1786 et *Jean (ou Jacques) François-Gaspard* d'Arnaud de Vallabrix né le 2/1/1754, baptisé le 17-2-1755 (*registre de l'église St Etienne d'Uzès*), colonel dans la cavalerie, aide de camp, puis maire le 17 germinal an 8, et en 1806 sous-préfet d'Uzès sous l'Empire. (Hozier donne une autre date de naissance le 15 février 1754)

Maximilien-Constantin de Wurmser, époux de *Jeanne-Marguerite*, gentilhomme alsacien est sur la liste des nobles qui prirent part ou envoyèrent leur procuration aux assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789 (district de Hagueneau-Wissenbourg)

(*Louis de La Roque - E de Barthélémy - BNF*). En juin 1791 il est maréchal de camp de Lafayette et sous ses ordres en 1792. Cette proximité a probablement aidé les Bargeton à éviter la guillotine et à garder leur



tête sur les épaules ! (*E Chavanay Le Général de Lafayette 1757-1835 - gallica BNF*). Il est baron de Vendenheim, capitaine aide major au régiment d'Alsace gentilhomme de la Chambre de son Altesse Monseigneur le duc de Wurtemberg et de Tech, fils de Jacques et de Sophie de Valduc de Féamphen diocèse de Strasbourg. (*annuaire du Conseil Hiéraldique de France - d'Albouisse - BNF Gallica*).

Jeanne-Marguerite Wurmser est recensée de l'an IV-V (1796-97) à Uzès. Elle a 43 ans et elle habite avec une Marguerite de Bargeton, 60 ans, propriétaire, sa mère donc Jeanne-Marguerite. Deux domestiques les servent Catherine Clop 18 ans et Marianne François 25 ans toutes deux de Vallabrix. En 1806, toujours dans un recensement elle a 40 ans (coquetterie ?), mariée et est propriétaire (*arch d'Uzès 1f4*).. On ne les retrouve pas dans le recensement de 1820, la mère est décédée en 1810. Son frère *Louis-Anne* lieutenant est décédé en octobre 1786. Fonte-Couverte passe à Jacques Gaspard d'Arnaud de Valabris son frère.

Jean-François-Gaspard d'Arnaud va laisser des traces indélébiles dans l'Uzège. Il fait une brillante carrière militaire. Mousquetaire noir en 1767 (13-14ans), sous-lieutenant au régiment du Beaujolais en 1769, Capitaine aux Bouffers-dragons en 1779, Lieutenant-colonel en 1785, Colonel au 14è de dragons, aide de camp du maréchal de Rochambeau en 1792.

Il se retira, décoré chevalier de Saint-Louis en 1793. Il est nommé maire le 17 germinal an 8, et en 1808 sous-préfet d'Uzès sous l'Empire. Il est élu candidat au corps législatif sans être appelé à y siéger. Nous allons le retrouver dans l'Annuaire de la Révolution de 1788, en compagnie de plusieurs Bargeton. Il décède le 27 juin 1834 au Moulin Neuf (St Quentin la Poterie - Gard) chez sa fille Eulalie, comtesse de La Rochette depuis 1817. Il a 79 ans nous dit l'acte de décès qui lui donne pour prénom Jacques, François et Gabriel (*arch municipales St Quentin*)

Il s'est marié le 27/12/1787 au château de Barret. Son père est baron de Fontcouverte, son beau-père lieutenant général et capitaine au régiment du Lyonnais Son épouse Gabrielle Dauphine Rocplant de l'Estrade décède à 32 ans le 24 pluviôse de l'An 6 (1798), à Saussac en Haute Loire.. Sa fille vient de naître. Est-elle morte en couches ou peu après ? Une autre petite fille était née le 5 frimaire an V

Marie-Pauline-Augustine-Camile d'Arnaud, décédée en l'an X. Eulalie a 13 ans en 1810 donc naissance vers 1797. Les correspondances de notre calendrier avec le calendrier républicain sont un peu floues. La mère de Dauphine ou Delphine est de Montélimar, Dauphine Rapin. (*nobiliaire du Velay et du Puy G de Jourda de Vaux 1862-1933-gallica BNF*)

Dans le recensement d'Uzès de 1820 il est prénommé Jules Gaspard, il est veuf et a 65ans. Il a deux domestiques, Madeleine Brun veuve Borelly 65 ans et Marie Teissier 30ans qui vient de Cavillargues. Il a deux locataires dans sa maison d'Uzès, un marchand de vin et un faiseur de bas avec leurs familles. (*arch d'Uzès + Vicomte de Jourda de Vaulx T6 Montélimar 1787 BNF*)

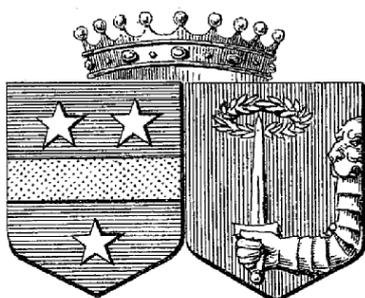
Jean François Louis d'Hozier dans son Ordre Royal et Militaire le fait naître le 15/2/1755, de même que le percepteur de l'An8. L'acte de baptême est du 17 février 1755 (*registre église St Etienne d'Uzès*). Lionel d'Albouisse place la naissance en 1754. Et le Service Historique des Armées le fait mourir en 1830 à St Quentin dans l'Aisne (oups !!).

D'après François Rouvière dans sa recherche sur les achats des Biens Nationaux, d'Arnaud de Vallabrix se porte acquéreur le 5-juillet 1813 de la garrigue de Castille, 12 hectares 40 ares pour 805 frs.

A la fin de sa vie il a vendu les terres de Fontcouverte, les terres de Vallabrix en 1816, 12 hectares 89ares. Le château, la basse cour, le pigeonnier et terrain à l'entour seront vendus par la suite. Petit à petit l'héritage Bargeton disparaît.



(Blason des comtes de La Rochette (Bargeton et La Rochette))



Un auteur Jean-Christophe Galant a retrouvé un document intéressant aux archives départementales du Gard : les fonctionnaires impériaux de ce département ont dressé en 1810 une liste des héritières à marier. Eulalie d'Arnaud de Vallabrix âgée de 13 ans, fille du sous-préfet d'Uzès a une dot à espérer de 100 000francs et elle doit hériter de son père. Sa mère est décédée et elle est fille unique. Le père par contre a un revenu foncier de 20 000 francs, ce qui est encore convenable. Mais elle a une figure passable, une éducation faite à Paris, ce qui n'est pas un atout, par contre elle est catholique. Elle se

mariera malgré tout en novembre 1817 donc à 20 ans avec le comte Louis de la Rochette du Fai (Fays), âgé d'un peu plus de 43ans, dans la chapelle du château de Barret, propriété de feu la mère de la mariée. Louis est chef d'escadron à l'armée du Prince de Condé dans le régiment de Rohan-Cavalerie (*registre St Etienne d'Uzès*). Il décède le 28-10-1847 à Mauglin canton du Vic (Puy de Dôme) à l'âge de 74 ans. Leur fils Louis-Joseph-Julie-Arthur décède au Moulin Neuf de St Quentin le 11-9-1867 à 42 ans. Il était originaire de Saussac l'Eglise en Haute Loire et l'époux de Marie-Joseph Anne Caroline de Saint Vincent depuis juillet 1849. Sur l'acte de décès dans la case profession l'employé d'Etat Civil a marqué « comte ». Saussac domaine de sa grand-mère.

Jean François Gaspard d'Arnaud de Vallabrix est présent lors de l'assemblée des Trois Ordres du diocèse d'Uzès en 1788. Huit cents signatures sur le registre des présents, dont celle de Darnaud-Valabrix. Il paraît gommer son statut de noblesse. A côté de la signature de Chambon, premier consul

et maire d'Uzès : les titres de Premier Consul ou de consul sont toujours dans les esprits. Il a aussi rencontré le cardinal Pacca en exil à Uzès.

Il sera un personnage controversé. Dans La Revue du Midi de 1909-Nîmes, il est dit que le préfet Dubois avait eu du mal à trouver un volontaire pour enfiler la veste de maire d'Uzès après la période de la Terreur. Les différents pressentis se défilèrent sous toutes sortes de raisons. Darnaud de Vallabrix (il a fait sauter l'apostrophe pendant la Révolution), très riche, veuf, «ennuyé dans sa solitude et son oisiveté» accepta la charge.

Il est nommé maire d'Uzès le 17 germinal An8 (1799-1800). Il deviendra sous l'Empire napoléonien, en 1808 sous-préfet d'arrondissement. Il avait pris part aux élections de 1789, il faisait partie des libéraux qui étaient disposés à s'accommoder du régime démocratique. Mais il aurait préféré une monarchie constitutionnelle à la mode anglaise.

Bonaparte sera bien accueilli par les marchands, les artisans, souvent protestants, qui avaient surtout besoin d'ordre pour les affaires. La Restauration par la suite sera bien vue dans l'espoir de calme et de retour vers des pratiques anciennes atténuées par une monarchie tempérée et éclairée.



Mais en 1815, au moment de la Terreur Blanche, Darnaud fut incapable semble-t-il de maintenir l'ordre à Uzès. Le Préfet d'Arbaud de Jouques s'étonne vertement que dans une ville où 600 hommes étaient armés, il a été impossible de maintenir l'ordre et que personne n'ose arrêter Jean Graffand, dit «Quatre-taillons». L'opinion publique rendit responsable Darnaud de Vallabrix des désordres et une complainte l'accuse d'avoir assisté aux exécutions derrière ses fenêtres : «Brégan de Vallabrix qué dariés si fenestra, li régardavou mourri». Les habitants de Baron où il possédait le château de Fonte-Couverte ne se gênaient pas pour l'appeler le Brigand.

Darnaud avait pourtant la signature facile pour faire emprisonner les délinquants. Mais là il semble avoir tergiversé. Plusieurs versions à cet épisode existent, nous allons nous en tenir aux actes administratifs et judiciaires pour nous faire une opinion.

Tout a commencé par le retour de Napoléon Bonaparte d'exil de l'île d'Elbe. Les Cent Jours. Des affrontements sévères ont lieu tout au long du couloir rhodanien entre royalistes et bonapartistes. Défaits à La Palud, une cinquantaine de soldats royalistes du clan du Duc d'Angoulême le 9 avril 1815 essaient de rejoindre Nîmes d'où ils sont originaires pour la plupart. Après avoir traversé les bois de Vallabrix, et évité St Quentin La Poterie, Uzès, nos «Miquelets» se dirigent vers Arpaillargues. Ils arrivent en vue de ce village le 11 avril. Mais là, affolés par la rumeur colportée par Bertrand d'Aureillac (métayer de la Baronne Wurmser, fille de Jeanne-Marguerite Bargeton-D'Arnaud, et sœur du sous-préfet), les habitants craignant vols, pillages ou pire, refusent l'entrée du village aux troupes royalistes. Les violences de la Révolution sont encore dans tous les esprits. Le maire est absent. Un ancien officier de la Garde, Boucarut, arme les villageois de faux, de bâtons, de fusils... Un coup de feu claque, confusion, des blessés et deux morts chez les Miquelets. Le juge de paix Robin vient le lendemain d'Uzès, fait un rapport, pas très épais. L'affaire pourrait en rester là. Mais Arpaillargues va être présenté comme une commune de barbares. On parle même du «massacre d'Arpaillargues».

Dans l'Uzège ce sera le point de départ de dissensions très vives, de vexations, de violences entre royalistes et bonapartistes. L'agitation va s'amplifiant en juin, juillet. Le drapeau sur la mairie d'Uzès est blanc, puis tricolore, puis à nouveau blanc... 1815 vengeait 1790. Le 2 juillet c'est l'exil définitif de Napoléon et le retour proche de Louis XVIII.

Mais gendarmes, soldats ne désarment pas tous, refusant la cocarde blanche des royalistes. La population est profondément divisée.

Entrent en scène les tristes Trestaillons à Nîmes et Quatre-taillons en Uzège. Ce dernier Graffand, est un ancien soldat, ancien garde-champêtre du village de Baron, connu du sous-préfet Darnaud de

Vallabrix. C'est un royaliste irascible qui veut rétablir dit-il l'ordre à sa façon, surtout contre les protestants soupçonnés à tort ou à raison d'être bonapartistes. Deux sanguinaires...

Leurs légendes les précédant, étaient qu'ils taillaient en trois ou quatre leurs victimes. Une lettre du



maire au sous-préfet du 2 août nous raconte que Graffand avec seize hommes et une populace d'une quarantaine de personnes ont pillé, rançonné, dévasté trois maisons : chez Vincent rançon de 2000frs, chez la veuve Bedos, maison détruite, et chez la veuve Olive rançon 2000frs. Les Uzétiens affolés demandent des passeports pour fuir la ville. Même lettre au commandant de la Garde Nationale le 3 août : Graffand avec une trentaine d'hommes ameute la foule contre les «mauvais citoyens suspectés d'être bonapartistes». Après le meurtre de Pierre Pascal, ouvrier, une rumeur accuse un boulanger Pierre Meynier notoirement protestant et bonapartiste. Trois autres personnes sont assassinées, Antoine Court, Jeanne Arland, Jeanne Roche sans que l'on sache par qui. Graffand décide l'exécution de Pierre Meynier et de l'un de ses fils, sa maison est pillée, saccagée.

Ivre de pouvoir, Graffand va à la prison et exige qu'on lui remette six prisonniers incarcérés pour bonapartisme. Il semble que le gardien résiste, mais les six hommes sont remis à Quatremaillons. Ils seront exécutés deux par deux sur l'Esplanade d'Uzès sous les quolibets de la foule. Le 4 août au matin Graffand se justifiera en disant «on ne peut rien me reprocher, il y avait trois catholiques et trois protestants».

Le sous-préfet de Vallabrix et les notables s'étaient enfermés chez eux ou s'étaient regroupés chez Darnaud. Il paraît peu probable que comme le dit la plainte, le sous-préfet regardait les exécutions sur l'Esplanade car il était à la sous-préfecture de l'autre côté, à l'évêché, gardé par trois gendarmes. S'il était derrière les fenêtres, c'était pour voir la foule déferlant en folie dans les rues.

Peu de gendarmes à Uzès à cette époque, la ville était laissée aux mains de Graffand. Cette tuerie va engendrer un malaise dans le conseil municipal de la ville : on va être tenté de maquiller les actes de décès des exécutés : heures des décès fantaisistes, signatures des actes par les adjoints...

Graffand ne sera pas loin : il officiera à Montaren, Blauzac, St Chaptes, St Quentin... Son collègue de Nîmes Trestailons assassinera à tout va jusqu'en octobre 1815.

Alertés par les désordres les Autrichiens bougent et se rapprochent d'Uzès. Alors le 25 août, on (Darnaud de Vallabrix ?) appelle Graffand !!! On lui donne des cartouches, un drapeau blanc et il a ordre de se porter au-devant des Autrichiens. En route il change d'avis et d'itinéraire, et rejoint St Maurice de Cazevielle. Là le village avait organisé une milice de gens du pays, pour se protéger. Quand Graffand rencontre ces personnes, il tire et fait six prisonniers qui seront tués plus tard.

Darnaud de Vallabrix très compromis dut quitter ses fonctions en 1817. On envisagea un moment de dédommager les familles victimes de Graffand : le pasteur Roux en fit la liste en 1819, sans suite à notre connaissance. Le «massacre d'Arpaillargues» fut jugé, huit condamnations à mort dont trois condamnés guillotins à Nîmes et deux dans leur village natal pour l'exemple, les autres transférés au bagne. Voir ci-joint le rapport du juge de paix Antoine Robin sur les événements d'Arpaillargues. Jean Graffand lorsqu'il fut poursuivi enfin en 1821 fut condamné par contumace pour onze chefs d'accusation par la Cour d'Assise de Riom.



Sources : La Terreur Blanche E Daudet Hachette 1906 – Notice Généalogique sur la Maison D’Arnaud Louis-Joseph-Julien d’Hozier L Perrin 1856 Lyon – archives communales d’Uzès 3D5 4^E2 – Société Historique de l’Uzège Bulletin 35 déc 2003 - archives communales d’Uzès Cahier de Délibérations du conseil municipal 1D8 – André Chamson Les Taillons ou la Terreur Blanche - J B Vazeille Terreur Blanche à St Quentin Association Histoire et Civilisation de l’Uzège -

Rapport du Juge Antoine Robin sur les «événements d’Arpaillargues» : l’an 1815 le 10 avril à 7 heures du matin, nous Antoine Robin, avocat et juge de paix du canton d’Uzès, département du Gard, officier de police judiciaire, sur l’avis qui nous a été donné par M Deydet, maréchal des logis de la gendarmerie à la résidence d’Uzès, qu’un étranger a été tué hier vers les six heures du soir dans la commune d’Arpaillargues, nous invitant de nous y rendre de suite pour constater l’état et le genre de mort dudit étranger.....nous avons appris par le rapport qui nous a été fait par un homme détenu dans la prison de ladite commune (c’était un des volontaire royaux) que l’étranger en question a été tué pour avoir voulu à la tête d’hommes armés entrer et pénétrer dans la dite commune par violence, dans le moment où les habitants de ladite commune offraient de leur fournir tout ce que leurs besoins présents pouvaient exiger, mais sous la condition qu’ils n’entreraient dans la dite commune qu’après avoir posé les armes, condition que lesdits hommes armés ne voulurent poins accepter voulant entrer avec leurs armes ce qui occasionna le soulèvement des habitants et la mort dudit étranger. En fait quatre volontaires royaux furent atteints, deux grièvement. L’un mourut à Arpaillargues même, le sieur Calvet, et l’autre à l’hôpital d’Uzès, le sieur Fournier. Un greffier, et un officier de santé (notre médecin légiste) accompagnaient le juge.

(Pierre-Jean Lauze de Péret 1818 Eclaircissement Historique – Gallica bnf)

La branche Bargeton-Vallabris s’éteint avec la Révolution, mais la branche Bargeton-Massargues va nous emmener jusqu’au 20^{ème} siècle. Chez les Bargeton-Vallabrix une personne au moins a fui la Révolution, sa petite-fille en 1814 essaie d’obtenir l’autorisation de rentrer en France. Elle habite à Clèves dans les Provinces Rhénanes. La grand-mère est qualifiée de comtesse. *(Boissy d’Anglas Les Régicides – BN).*



X- MATHIEU DE BARGETON- MASSARGUES



En 1699 une vente contenant l'établissement d'une rente en faveur de Mathieu de Bargeton de Massargues est signée par Jérôme Lafont d'Arpaillargues. Nous retrouvons notre Mathieu frère de Charles, celui qui justifie de ses titres avec lui en 1697.

Le 14 mars 1715 il est fait l'inventaire des meubles de feu Mathieu de Bargeton-Massargues. (*adg G979*). Y sont décrits les objets, meubles que possédait le défunt dans ses maisons d'Uzès et d'Arpaillargues. Plus que deux domaines mais encore de l'allure. La maison est située rue «appelée de Massargues», une

«rue qui va jusqu'aux remparts», aujourd'hui jusqu'au boulevard. Cet inventaire nous dit aussi que Mathieu est mort dans cette maison. Il est confirmé par ce texte que Mathieu de Bargeton-Massargues est l'époux de Rachel Reynaud (*arch communales d'Uzès*). Son fils aîné est bien Jacques et lors de son décès, Rachel est enceinte. Il est aussi confirmé que Charles de Vallabrix est bien son frère. A Uzès, dans la maison qui semble le lieu privilégié de vie, Mathieu possédait des livres, il y entreposait ses reconnaissances de prêts consentis essentiellement à des marchands. Des lettres de change non encaissées. On y apprend que son père Pierre lui a laissé une obligation pour 6324 livres due par Mlle Eléonore de Pallier, une cousine.

L'intérêt de cet inventaire est que nous pouvons nous faire une idée du train de vie du défunt. La maison d'Uzès semble être le lieu où l'on reçoit et où l'on vit habituellement. La cuisine est équipée de chaudrons de cuivre (4 grands et 2 deux petits), bassins, plateaux, 5 douzaines d'assiettes en étain fin et 14 en étain commun, lèche-frites, cuillères, passoires... chandeliers, lampes, une petite romaine (balance), etc, un pétrin à pain. Un de ces grands chaudrons garni d'un drap servait probablement aux « grandes ablutions ». L'étain est pesé : un quintal et 40 livres.

Une pièce derrière la cuisine, la chambre de la domestique avec une vieille table, un lit garni, deux chaises.

Salon, quatre chambres, un cabinet pour le défunt, une salle avec un lit de repos. Une maison confortable.

Dans les autres pièces plusieurs cabinets (sorte de grandes commodes ou armoires à tiroirs) dont deux peints, des bahuts, des tables de différentes formes parfois en noyer tournoyé, des chaises, des fauteuils. Plusieurs miroirs avec cadre doré. Les fauteuils sont garnis de lavis gris (satin de soie), une tapisserie au mur, les lits garnis de lavis, matelas, paillasses et couverture en laine blanche. Des chaises, des demi-fauteuils (au moins dix donc on pouvait recevoir un certain nombre de personnes à la fois – les demi-fauteuils accueillait essentiellement les femmes et leurs robes volumineuses) garnis de sergette, de soie, douze autres chaises en noyer garnies de cuir noir maroquin avec des petits clous dorés, quatre tabourets recouverts de tapisserie. Des chenets donc des cheminées équipées dans les pièces, signe de confort et de luxe (nous avons encore des bois). Des rideaux aux fenêtres. Six cuillères et six fourchettes en argent appartenant au défunt. Des salières en argent. Du linge de maison

est comptabilisé : serviettes, nappes... Plusieurs «carreaux» (édredons) garnis de plumes. Beaucoup de meubles aux pieds «tournoyés», mode Louis XIII qui perdure dans notre province pendant longtemps. Du taffetas de soie, un portrait, une tenture tapisserie dans la chambre du défunt. 3 chaises et 2 fauteuils à bras garnis de saigne (paillés) ou de toile grise plus confortable que la soie...



A la cave 22 tonneaux, 10 de demi-vaisseaux de vin rouge, trois paires de cornues et un entonnoir. Une cuve à vinaigre. Il semble que Mathieu de Bargeton-Massargues avait encore de belles vignes. La farine, touzelle et conségal, le cochon salé sont comptabilisés.

Dans la maison d'Arpaillargues, trois chambres, une salle haute, une salle basse, un salon (à l'ouest), une cave, deux greniers, un petit membre avec le saloir. Les chaises sont plus pauvres, plutôt en bois de saule, quelques-unes en bois de noyer, un cabinet en bois de sapin. Deux grandes tables dans la salle haute en noyer, et huit chaises en saule tournoyé et deux en saule «sans façon». Les matelas sont garnis de plumes, quelques chaises tournoyées recouvertes de tapisserie, un vieux miroir. Les bois de lit sont garnis d'indienne de Nîmes, les couvertures sont en couleur. Une table est recouverte d'un tapis.

La cave enferme une grande cuve cerclée en bois de chêne et seize tonneaux de six «bavaux», vin et vinaigre, dont quatorze pleins de vin rouge. Cette maison paraît plus chaleureuse que la précédente, peut-être parce qu'elle est habitée par une Jeanne Martin, domestique. La cuisine dans la salle basse est meublée succinctement : deux tables, huit chaises, deux chenets, une pelle, un gril en fer. Le petit matériel (assiettes, saladiers, plats ...etc présents dans l'autre maison devait voyager d'un lieu à l'autre). Par contre, lieu plus intime, un livre de mémoire, papiers juridiques, livres de comptes. Deux fusils, deux pistolets, une épée à poignée d'argent, une canne à poignée d'argent, une chaîne d'argent, des vieux vêtements. Des reconnaissances de dettes de 1549 à 1604 dues par Claude de Vergèze...des lettres de change.....

Dans les greniers, du blé, touzelle, millet, planches d'ormeau, avoine, épeautre, conségal, et de la poix.

Ce Mathieu malgré son statut de cadet et la ruine qui est à la porte du début du 18^{ème} siècle, paraît avoir encore une assise sociale. Il laisse des terres à ses héritiers mais aussi de l'argent certes sous forme de papiers, d'obligations à encaisser. Il possède suffisamment de vignes pour remplir une trentaine de tonneaux.

On apprend aussi par ce texte que Mathieu par testament devant le notaire Martin institue sa femme Rachel héritière universelle à charge de restituer ses biens à leur fils Jacques. La signature de Charles son frère est celle d'une personne âgée.

Le 24/8/1694 Monsieur de Bargeton-Massargues né au château Moulin Neuf de St Quentin, «abjure des erreurs calvinistes et promet de vivre et mourir dans la religion catholique. (*adg-état civil St Quentin 5 mi 90*). On peut penser que son mariage a lieu après son abjuration. (1700 ?) Ses enfants seront tous catholiques car nés après la Révocation. (*arch com d'Uzès*)

La maison à Uzès aurait donné son nom à une rue (rue Massargues) maison qui fait le coin entre la rue Massargues et la place aux Cercles (la maison de l'aïeul fondateur). Cependant cette rue s'appelait déjà Massargues dans le compoix d'Uzès de 1608. Massargues est le nom d'un bois proche de Vallabrix et un Bargeton-Massargues apparaît dès 1562/1563 dans le corps d'armée du comte de Crussol. (*Lionel d'Albouisse- Histoire d'Uzès ; Pierre Béraud- Uzès son diocèse son histoire.....*). Traditionnellement chez les Bargeton, le cadet prend le nom de Massargues.

Des onze enfants (garçons comme l'indique l'acte de baptême de Mathieu) de Mathieu de Bargeton-Massargues et Rachel; nous n'avons trouvé que Jacques (1708), Mathieu (1713), Alexandre (1710) et Pierre (*actes de baptêmes aux archives d'Uzès*). Nous n'avons pas trouvé de traces de l'enfant posthume. Pierre décède le 29 décembre 1792, ou An 1. (*arch Uzès R28*) Il sera aussi parrain de plusieurs neveux. Il est appelé Bargeton-Massargues, comme ses frères. Habituellement on différencie les frères par des titres de domaines familiaux ou des terres, noms différents pour chacun, par exemple Durfort, Cabannes, LaRouvière.... Aux archives parlementaires de 1787 à 1860 V14 nous avons une pension de 954 livres accordée à Pierre de Bargeton-Massargues ancien capitaine de grenadier au régiment royal.

Le 16-juillet 1710 on enterre Alexandre leur frère, âgé de 4 mois et demi. Il avait été baptisé le 8 mars 1710, parrain Jacques son frère et lui prêtant la main Alexandre de Reynaud son oncle, marraine Marguerite de Reynaud pour Anne de Reynaud.

Leur fils aîné Jacques né en 1708, se marie le 7-12-1724 (ou 1722 ?) (*arch Uzès gg19 p188- registre St Etienne d'Uzès*) avec Marie-Thérèse de la Tour du Pin. Des chroniques indiquent 1734 comme date du mariage, mais des enfants sont nés avant ? Jacques est qualifié dans les textes de Bargeton de la Tour du Pin-Verclause ou de Bargeton-Massargues. La mariée est la fille d'Alexandre de la Tour du Pin-Gouvernet-Verclause, baron de Verfeuil et de Jeanne de Sembuc (ou Samb). Sur son blason il reprend la devise de son aïeul *Juncta Placent*, et le cadre du bas de l'ex-libris porte son titre «Le Chevalier de Bargeton».



Un lion et un bouquet de roses, une couronne de comte entoure le blason. Marie-Thérèse quitte ce monde en 1772 à Uzès.

Jacques et son épouse Marie-Thérèse de la Tour du Pin-Gouvernet-Verclause auront aussi une belle famille : Alexandre-Mathieu, Françoise, Anne-Christine, Marie-Gabrielle, Gaspard-Augustin, Basile qui a pour parrain Mathieu de Bargeton-Vallabrix, Jacques-Mathieu, Charles-Emmanuel qui a pour marraine Louise de Bargeton de Vallabrix, Julie de Bargeton-Massargues, Joseph-Louis-Charles, Hector-François, Louis-Basile

Marie-Thérèse s'appelle de la Tour du Pin-Gouvernet, dame de Verclause et de la Bâtie-Verdun. Cette famille est originaire de Valréas, du Bas-Dauphiné (Die, Nyons, Crest...), de l'autre côté du Rhône qui était une barrière naturelle pour cette branche. Cette famille est alliée aux Bargeton dès 1697. Ce qui explique que les enfants porteront aussi le nom de Verclause ou de Gouvernet, et que le prénom Alexandre, prénom du grand-père

maternel, va arriver dans la famille Bargeton..Ils ajouteront parfois Massargues à Bargeton comme par exemple Julie.

Dans les archives apparaît un Mathieu de Bargeton seigneur de Maruèges en 1685, domaine qui appartient à Jean-Louis de la Tour du Pin-Gouvernet de Maruèges (ca1670-1724) : que vient faire ce Mathieu de Bargeton près d'Aix en Provence ? Est-ce notre Mathieu-Massargues qui aurait acheté ce domaine en 1685, ce qui pourrait expliquer le mariage plus tard de son fils dans la famille de la Tour du Pin. Mais les deux familles se connaissaient depuis les guerres de religion. Ou bien un autre Maruèges, gardois celui-là ?

Les Bargeton-Massargues apparaissent souvent dans les archives d'Uzès au 18^{ème} siècle. Dans le rôle de capitation de 1720 d'Uzès, les héritiers de Mathieu de Bargeton Massargues habitant rue Massargues sont capités pour 25 livres plus une livre pour une servante. La veuve de Monsieur de Bargeton à la même date habitant rue des Crottes (Grottes) est exemptée de capitation. (*adg C1440*).

Certains des enfants de Jacques et Marie-Thérèse de la Tour du Pin-Verclause n'ont pas laissé de traces, noyés dans les guerres de Louis XV et Louis XVI ou dans les tourmentes de la Révolution et ses suites

- 1726 ?-1772 *Alexandre-Mathieu*, parrain et oncle Pierre de Bargeton, marraine Marie-Anne ... des Cadoires (*arch Uzès gg19p280*)- époux en 1766 de Marie-Charlotte Quentin de Champlost
- 1725 *Anne-Christine* enterrée le 19 mars 1729 à l'âge de 4 ans environ (*arch Uzès gg19p496*)
- 1727 *Françoise* née le 28 juin, baptisée le 1^{er} juillet, parrain d'André Coste, marraine Françoise Pellet ou Dellet (*arch uzès gg19 p361*)
- 1729 *Marie-Gabrielle* née le 12 janvier, ondoyée dans la maison de son père le 17 courant et baptisée le 30 janvier, marraine Gabrielle de Brueys de la Tour (*arch Uzès gg19 p 486*). Elle quitte ce monde le 30 janvier après son baptême.
- 1730 (1733 ?)-1778 *Gaspard-Augustin* né le 9 juillet baptisé le 10, parrain Gaspard Anne d'Arnaud de Valabris, marraine Gabrielle de la Tour Brueys.- époux d'Angélique Langlois
- En 1732 le 14 février baptême de *Charles-Emmanuel*, né le 28 janvier, parrain Alexandre Mathieu frère du baptisé, marraine Louise de Bargeton-Vallabris, sa cousine de 7 ans. - Le baptême a eu lieu 15 jours après la naissance malgré les risques de mortalité infantile de l'époque. En 1789 il est brigadier des armées navales chevalier de Saint Louis
- 12-3-1733 ondoyé par Marianne Bouchette la sage-femme pour cause de danger de mort : *Basile* né le 9 mars, parrain Mathieu de Bargeton-Valabris, cousin de Jacques.
- *Julie* 1733 (1735 ?)-1822 - parrain Alexandre de la Tour Gouvernet son grand-père et marraine Gabrielle de Brueys.
- 20-9-1734 baptême de *Jacques-Mathieu* né le 17-9, parrain son frère Alexandre-Mathieu et marraine sa sœur Françoise-Thérèse – il quitte ce monde le 18 août 1735 âgé d'un an environ.
- 1739-1745 *Louis-Basile* - *Joseph-Louis-Charles* 1752 - 1755 *Hector-François*



Alexandre-Mathieu de Bargeton-Verclause né vers 1726, décédé le 18/11/1772 à Toulon, est qualifié de comte – chevalier de l'ordre de St Louis en 1760, capitaine de frégates du roi à sa mort. Est-il décédé en service ? En 1767 (*adg C1581*) sieur de Bargeton capitaine de frégate paie 72 livres de capitation sur Uzès. En 1768/1770 il doit apporter la preuve de sa noblesse. (*adg-C410*). Il épouse le 28 avril 1766 Charlotte Quentin de Champlost, fille de Louis baron, et de Marie-Charlotte Bernard de Ballainvilliers (Essonne) (*La Chesnaye du Bois Dico de la Noblesse art Quentin*). Il est coseigneur d'Arpaillargues. Elle est née à Versailles en mai 1744. Ils se sont rencontrés à la Cour de Versailles. C'est cet Alexandre-Mathieu qui possède par héritage des biens à La Bâtie et à Verclause dans la Drôme, biens dont son frère Augustin héritera à son tour après 1772. En 1766 il est capitaine du temporel de la cure de Fleur (Fleurville Saône et Loire).

Sa veuve le 10/9/1789 vend cette seigneurie d'Arpaillargues à son beau-frère Emmanuel de Bargeton-Montèze. Puis en 1814 Julie leur sœur recueille le domaine et le transmet à son neveu Auguste de Bargeton-Durfort qui le vend en 1822 à la famille Deleuze. (*Lionel d'Albouisse Les Fiefs Nobles*)

Julie, fille de Jacques et de Marie-Thérèse de la Tour du Pin est qualifiée de Bargeton-Massargues. Son acte de décès, les recensements d'Uzès indiquent qu'elle est célibataire.

En 1793 confirmation que Charlotte «Quintin» Bargeton est veuve lorsqu'elle paie l'emprunt forcé du 1^{er} frimaire de l'an II. (*arch d'Uzès 2G47*).

En 1791 Charlotte Quintin veuve Bargeton habite Uzès rue du Ballon maison n° 239, maison qui sera déclarée non habitée en l'An 8 (1800). Elle a 48 ans, elle est née à Versailles et sa domiciliation est Paris. Son beau-frère Augustin-Gaspard, 62 ans, Angélique Langlois son épouse 42 ans née à Paris, Augustin leur fils de 10 ans né à Paris aussi, cohabitent avec elle.

Un instituteur Pierre Blanpied, 25 ans de Chantilly domicilié à Paris et leurs trois domestiques de 20 à 33 ans venant de Paris, StPaul Trois Châteaux et Cruviers sont logés à la même enseigne. Tous ont quitté la région parisienne en catastrophe.

En 1782 Augustin-Gaspard ancien capitaine des Grenadiers au Régiment Royal, vend une maison avec son étable et son jardin à Jean Chapelier : les temps sont durs. Augustin est encore propriétaire sur les domaines de la Bâtie et de Verclause dans la Drôme pendant la Révolution en l'an III (1795). (*Bulletin de la Société Archéologique de la Drôme 1900-T34*).

Le 16 janvier 1783 et le 29 du même mois, il apparaît dans le Registre des Tutelles. Il est procureur (avocat) de Marie Charlotte Quentin de Champlost veuve Bargeton sa belle-sœur. (*any5077b*). Les deux fils de Marie Charlotte sont admis à la Flèche, en 1775 pour Alexandre Marie Louis Charles de Bargeton-Verclause (né à Uzès le 21/3/1767), et en 1781 pour Augustin-Scipion Basile de Bargeton-Verclause (né le 15/9/1770 à Arpaillargues)(*Dictionnaire de la Noblesse BNF*)

En 1783 Augustin de Bargeton, ancien capitaine des grenadiers au régiment royal va acheter à Uzès rue Mazeauneuf une maison avec son étable et son jardin. En 1779 il était en possession aussi d'un mas avec son casal et ses olivettes rue Théodorite. S'agit-il du fils de Jacques et Marie-Thérèse de la Tour du Pin, né en 1730, Gaspard-Augustin ou d'Augustin fils de ce dernier ?.Plutôt la première hypothèse.

Lors du recensement de 1800-An8 Gaspard-Augustin habite une maison N° 241, numéro des contributions, à Uzès avec son fils Augustin 19ans né à Paris, sa belle-sœur Charlotte Quentin veuve Bargeton 50 ans née à Versailles, Jean Marie César de Bargeton 32 ans né à Uzès en 1768, deux cuisinières Marie Reboul 30ans et G. Combe 35ans. Deux travailleurs (domestiques) Basile Daize 17ans, et Alix Salaire 28ans vivent avec eux ainsi que Raoux, concierge de 60 ans et depuis 36 ans à Uzès.Bizarrerie de ce recensement, son fils de 19 ans est qualifié de «bourgeois» ? Autre bizarrerie Gaspard-Augustin est mort depuis 1798 comme l'indique son acte de décès aux archives d'Uzès. Dans le recensement il a 50 ans, est né à Paris et depuis 8 ans domicilié à Uzès. Qui est Jean Marie César de Bargeton, fils, neveu de qui ?

Le 8 vend. An 6 (1798) Gaspard-Augustin est trouvé mort par son fils à son domicile. Il est mentionné dans l'acte de décès que c'est un ancien capitaine d'infanterie et qu'il a 67 ans. Son fils Augustin est accompagné par Jean François-Gaspard d'Arnaud de Vallabris cousin que nous connaissons.

En l'An 8,(1799-1800) le 30 frimaire, Augustin-fils se marie avec Anastasie Joséphine Caroline Blaiseau : il est mentionné qu'il est cultivateur et son témoin principal, le citoyen Jean François d'Arnaud «dit de Valabris» est propriétaire foncier. (*archi d'Uzès - 3Eter*). La mariée demeurant habituellement à Paris, «a déclaré à grande voix prendre pour époux...». Le 5 janvier 1815, sa tante Julie de Bargeton-Massargues lui consent sur l'héritage qu'elle vient de recevoir de son frère Emmanuel le don d'une somme de 6000 frs pour solde de tout compte. En effet la donation d'Emmanuel à sa sœur prévoyait que le gîte et le couvert ainsi qu'une rente viagère seraient alloués à Augustin. Celui-ci se préparait à partir pour Paris pour embrasser une carrière militaire. C'est probablement pour cela que plus tard le décès de Julie sera déclaré par son autre neveu Augustin Scipion Basile Bargeton-Durfort. Son épouse Anastasie décède en 1831.

Autres enfants de Jacques et de Marie-Thérèse :

Joseph-Louis-Charles de Bargeton de la Tour du Pin Gouvernet Verclause – capitaine au régiment de Conti - chevalier de l'ordre de St Louis. En 1776 il se retire à Uzès. (*archi nat 1912 arch uzès B160*)

Hector-François de Bargeton de la Tour du Pin – chevalier de l'ordre de St Louis – réformé à la suite du régiment de Bourbon –Maison du Roi

Julie de Bargeton-Massargues décède le 20/3/1822 (*arch Uzès 4^E5 acte n°38*). C'est son neveu Scipion Basile Bargeton Durfort, 50 ans qui déclare le décès. Il est chevalier de l'Ordre Royal «militaire de St Louis». Elle avait 89 ans et était native d'Uzès. Une curiosité sur l'acte de décès : il est indiqué qu'elle était la fille de Mathieu de Bargeton-Massargues et de Marie-Thérèse de la Tour du Pin. Or nous savons qu'elle était la fille de Jacques de Bargeton et de Marie-Thérèse de la Tour du Pin. Erreur du neveu ? Elle habitait une maison rue du Portalet. Le registre des contributions personnelles et mobilières de 1791 indique qu'elle était célibataire. Un recensement d'Uzès de 1820 (*arch comm d'Uzès 1F5*) la loge dans la maison 471, elle a 79 ans (autre curiosité !) et elle possède aussi une remise (464) inhabitée et deux maisons qu'elle loue (495)

En 1781/1786 (*adg C1871*) Charles-Emmanuel de Bargeton, capitaine de vaisseau est créancier du diocèse d'Uzès. Dans le Préambules des Impositions d'Uzès de 1790 il est indiqué qu'il va toucher 51 livres, 5 sols d'intérêts pour un prêt consenti à la ville. Il est encore capité à cette date sur Uzès, donc il y réside encore au principal.

En 1806 il n'habite plus à Uzès dans la maison N°.40. Il est sur le recensement d'Arpaillargues de l'An IV-V (1795-96-97) concernant les hommes de plus de 12 ans. Il a 68 ans et est en compagnie de ses cousins Charles d'Agoult, 54 ans et Joseph d'Agoult 76ans. Il est chevalier de Saint Louis en 1789 et prend part avec bien d'autres à l'assemblée pour élire les députés du 17 mars de cette année-là.

(1893 *Mémoires de l'Académie de Nîmes p192*)

Dans les Mémoires de Charles d'Agoult son cousin (2001 *Mercur de France p38*) il est écrit au sujet de ce Bargeton : «un vieux chevalier de Saint-Louis officier de marine habitant Arpaillargues venait tous les jours de la vie faire la partie de Boston....le chevalier de Bargeton aussi riche qu'avare et égoïste était continuellement au château (d'Agoult) y dînait souvent et jamais au milieu de tous les embarras qui accablèrent mon pauvre père n'eut pour lui un témoignage d'amitié ou d'intérêt»...Il décède en 1814. Il aura été nommé conseiller municipal d'Arpaillargues le 14 brumaire de l'an I.(1793) En l'An 12(1804) il est dans les cent plus imposés du canton d'Uzès avec d'Arnaud-Valabris, d'Abouzit, d'Albouisse, Xavier Foussac, et son neveu Scipion Bargeton-Durfort, tous qualifiés de propriétaires. (*arch municipales d'Uzès 2K10 et suivant*).

Un Mathieu de Bargeton vend en octobre 1733 (*notaire Me Martin -Uzès*) le domaine d'Aureillac à Joseph-Henri Rafin, conseiller secrétaire du roi, receveur des tailles. Aureillac était dans la branche Massargues donc on peut penser qu'il s'agit de Mathieu fils de Rachel, né en 1713 et frère de Jacques. Ce domaine reviendra aux Bargeton-Vallabrix : Louis de Rafin des Alluguins après en avoir hérité de son frère Rodolphe, le donne à la baronne Jeanne-Marguerite de Wurmser, née Bargeton-Vallabrix, sœur d'Arnaud de Valabris. Son petit-neveu, Arthur de la Rochette petit-fils d'Arnaud de Valabris en héritera et le vendra en 1856.(*not Dumas Uzès+Lionel d'Albouisse Fiefs Nobles*)

Le même Mathieu de Bargeton de Massargues possède deux maisons à Uzès en 1759 qui seront vendues en 1774. (*compoix d'Uzès- acUzès*). Daniel Bargeton, l'avocat de la branche bourgeoise, lèguera 468 livres le 10 juin 1753 à l'enseigne Monsieur de Massargues.

En 1769 toujours Mathieu de Bargeton de Massargues, chevalier de St Louis, capitaine de frégates achète une maison à un marquis de la Tour du Pin de Verfeuil, son cousin. (*compoix d'Uzès*). Il s'agit certainement du Mathieu né en 1713.. En 1636 la seigneurie de Verfeuil a été transmise par mariage à Alexandre de la Tour du Pin-Gouvernet de Lens (*arch duc caisse 25*), famille de Marie-Thérèse de la Tour du Pin-Gouvernet-Verclause.

Sur recommandation de Louis de Bourbon de la Queue en Brie du 7/12/1769, un de Bargeton est nommé député pour services rendus, recommandations aussi de l'évêque de Mende, du Baron de Caylus et divers témoignages.

Nous n'avons pas su classé les deux Bargeton suivants. En 1788, un chevalier de Bargeton de Massargues est dans l'Annuaire de la Révolution avec d'autres Bargeton et un d'Arnaud. Fils ou neveu du précédent ?

Une estampe «La Noce au Château» du peintre du roi de Ducourt en 1789 : un chevalier Bargeton de Massargues y est représenté. Lequel ?

Dans les années 1763-67 on envisage la construction d'un Grand Chemin qui reliait Montpellier à Paris en passant par l'Auvergne. Le passage par le Pont du Gard ou par Sommières et Anduze est abandonné car la rivière est jugée trop instable, régulièrement elle emporte des ponts. On passera donc par le pont St Nicolas, Uzès, St Ambroix...

On envisage aussi de réparer et élargir la route reliant Uzès –La Capelle et par là le Grand Chemin Royal de Pont St Esprit. Le chemin passera à Connaux par Flaux au pont de La Capelle. (*arc om Uzès DD12 1754-1767*)

En 1767 les gelées blanches d'avril ont détruit en grande partie les semis de céréales, et de légumineuses. Les feuilles de mûriers et les vignes sont aussi sinistrées. On s'attend à une quatrième saison de mauvaises récoltes. Les consuls demandent aux bergers de ne pas faire paître leurs troupeaux dans les champs après la moisson pour que les pauvres puissent y glaner quelques grains.

En 1793 d'après le registre des contributions mobilières, Vallabrix compte 400 habitants, l'année 1792 a enregistré 10 naissances, 5 mariages et 8 décès.

Les fils d'Alexandre-Mathieu et de Marie-Charlotte de Quentin de Champlost.

-*Alexandre-Marie-Louis-Charles* de Bargeton-Verclause, comte de Verclause - Paris – né le 12/3/1767 à Uzès. Il est admis en 1775 à l'école royale militaire de La Flèche. (*Procès-verbaux des Preuves de noblesse des Jeunes Gentilshommes- Gallica BNF*) – 29 ans de service –pensionné 1200 livres en 1814 pour perte d'un membre – chevalier de St Louis le 17/8/1822. Il décède avant le 2 septembre 1836.

Son parrain est Pierre de Bargeton, chevalier et son grand-oncle, sa marraine est sa grand-mère Marie-Thérèse de la Tour du Pin. Son grand-père maternel Louis de Champlost, est gentilhomme à la cour du Roi, Premier Valet de Chambre du Roi. Pierre de Bargeton est un des onze fils de Mathieu et Rachel de Reynaud.

Le registre des contributions mobilières cité plus haut de 1791 indique qu'Alexandre a 39 ans (?) et qu'il a une petite fille Sophie Alberty, Paulina de Bargeton, 12 ans et demi. Il semble veuf depuis 1806. Le 28 juin 1822 il épouse Jeanne-Catherine Perrette Lantelme (1788-1873) de Genève. Elle touchera la pension militaire de son mari.. Ils vivaient à Paris. Un acte filiatif de Liège nous indique que Paulina Sophia Albertina de Bargeton-Verclause épouse le baron Constantin Sigismond van Nagel de Wish.. Alexandre son père avait épousé en premières noces Sophie de Quad de Gatrop sa mère, décédée en 1806. C'était une enfant naturelle légitimée par le mariage de ses père et mère. Alexandre passe pour un coureur de jupons, pas très sympathique avec les femmes !!

Les prénoms des filles peuvent résoudre l'énigme des deux Sophie de Quad de Gastrop : Charlotte-Sophie née en 1694 fille d'Alexandre Louis-Mathieu fils de Denis de Bargeton-Cabrières et de Honorade Guiraud et Paulina Sophia Alberty (1794-1849) fille de l'autre Sophie de Quad épouse de notre coureur de jupon. Un siècle sépare les deux mères Sophie de Quad. Problème à suivre.

Sophia Paulina décède le 2 février 1849 à 55 ans, son époux Constantin Sigismond van Nagell le 1^{er} février 1849 à 50 ans. Epidémie, accident, maladie ?

La Cour d'Appel de Paris (Gazette des Tribunaux avril 1851) nous raconte une histoire bien étrange au sujet d'Alexandre. A la mort de sa fille Paulina, l'héritage Nagel étant conséquent, la veuve Lantelme attaque les héritiers au profit de son fils Jean-Auguste supposé fils d'Alexandre. Celui-ci, de sac et de cordes nous dit l'arrêt, est mort interné dans la maison de santé du docteur Pinel en 1836 à Chaillot. Jean Auguste d'après son acte de naissance, est né en 1830 de Victoire Bertrand et d'Achille Louis d'Utruy. On découvre que Victoire un nom d'emprunt, en fait Jeanne Perrette Lantelme, entretient une relation adultérine avec Achille depuis au moins 1829, date d'une autre naissance reconnue par les deux. Donc Jean Auguste n'a pas pour père Alexandre de Bargeton-Verclause et l'héritage de sa soi-disant demi-sœur lui passe sous le nez ! Le mariage d'Alexandre et de Jeanne Lantelme avait fait naître à Genève le 3 janvier 1825 une petite fille Louise-Sophie décédée le 16 novembre 1829.

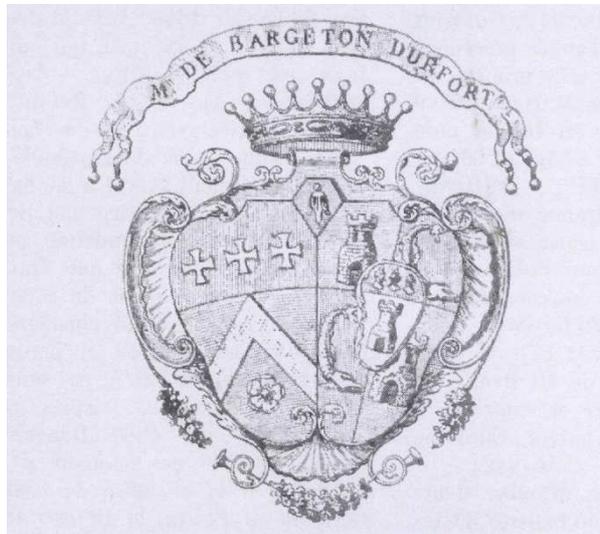
Pendant la Révolution un PV « Alexandre-Louis-Marie Bargeton, inscrit dans la Seine, lieutenant au régiment de Hainaut parti en 1790 en Prusse pour se marier, usant de faux passeports » (*Procès-verbal du Directoire exécutif an V et an VIII-1797/1800- Police générale Inventaire regi T6 PD Cheynet 2001*). La vie n'était pas simple à cette époque ! Et nous le verrons plus loin, un Alexandre qui ne recule devant rien. Dès 1789 et la prise de la Bastille mais surtout après 1791, des Français fuient vers la Prusse et l'Angleterre. D'abord déclarés suspects de conjuration contre la Patrie, puis bannis à perpétuité du territoire à partir de 1792. Ils sont morts civils et leurs biens saisis. Un retour peut être puni de mort. Il faudra attendre Napoléon Bonaparte en fin 1800 pour les premières amnisties contre serment

-Deuxième fils, frère du précédent, *Augustin ou Alexandre-Scipion Basile* de Bargeton-Verclause né le 15-9-1770 à Arpaillargues est admis dans cette école de la Flèche en 1781. Il se qualifie de Bargeton-Durfort. Il est chevalier en 1815. (*Service historique de l'Armée*).

Augustin Scipion Basile de Bargeton épouse à 32 ans le 13 floral An 10 (1802) Louise Andrette d'André 35 ans, née le 8/8/1766 fille de Joseph Charles d'André de St Victor et de feu Etienne Corougi (?). Les témoins ou assistants au mariage sont Jean François Gaspard d'Arnaud de Vallabris, mais aussi un cordonnier, un menuisier, un faiseur de bas, en ces périodes on n'est jamais assez prudent ! (*archi d'Uzès 3^E ter*).

Il décède le 30/3/1824 à 4h du soir. Il habitait rue de la Place à Uzès. Il avait 53 ans (*arch d'Uzès 4^E 5 n°52*). Il est mentionné qu'il était né à Arpaillargues, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de St Louis, ancien percepteur des contributions directes de Roquemaure. Son épouse Louise de St André est vivante à cette date.

Les deux témoins au décès sont Jean Gondin 45 ans propriétaire et Laurent Didière 33 ans fabricant de bas. Le titre de Durfort lui vient de quelques terres qu'il a dans ce territoire et non pas d'une seigneurie. Dans le recensement d'Uzès de 1820 il est propriétaire de trois maisons au N° 384 qu'il loue. Une partie de sa maison N° 751 était louée, l'autre partie était habitée par sa famille, lui, 49ans et son épouse, 52 ans plus une domestique Anne-Justine Gibert veuve Charvidal 47 ans qui vient de St Victor, sa maitresse depuis vingt ans. Louise d'André quitte ce monde en 1833, toujours amoureuse de son Augustin-Scipion. Anne-Justine Gibert héritera du reste des biens de Louise d'André.



Nous retrouvons les Bargeton-Verclause, militaires tout au long de cette fin de 18^{ème} et début 19^{ème} siècle.



Le Journal de l'Empire de 1805 nous apprend qu'il se forme à Grenoble sous le commandement de Monsieur de Bargeton un corps franc de cavaliers (chasseurs à cheval), 7^{ème} division militaire. S'agit-il du précédent ? « *Il se forme à Grenoble sous le commandement de Monsieur de Bargeton-Valabris un corps francs de chasseurs à cheval de la 7^{ème} division militaire dans lequel seront admis tous ceux qui se présenteront avec un cheval de taille de chasseurs, dragons, hussards pourvu qu'ils aient les qualités requises pour le service militaire. L'organisation de ce corps a pour objet l'expulsion de l'ennemi hors de France, les enrôlements ne renfermeront que l'engagement de servir pendant tout le temps que l'armée ennemie occupe notre territoire* ». (*gallica BNF*) Bargeton-Valabris et non Massargues ou Verclause ?

En mai 1760 Monsieur de Bargeton capitaine commandant est logé avec sa troupe dans la ville de Lisle, accompagné de 3 lieutenants, un capitaine, neuf sergents et 264 soldats. (*Bulletin Société Historique du Périgord 1918 T45 BNF Gallica*)

1765 lettres de Monsieur de Bargeton commandant de la Topaze, de Cadix et Salé au Maroc. Le Bulletin du Comité de l'Afrique Française section Maroc de 1908 (gallica 1908 A18) nous raconte les événements. Des lettres de 1779 de M de Bargeton commandant de « La Gracieuse » de Toulon et Malte (11 mois 10 jours du 12 avril au 21 mars) effectuée une mission d'escorte de vaisseaux. Charles-Emmanuel de Bargeton?

Une autre de 1780, des instructions données en 1781-82 à M de Bargeton commandant de « La Sultane » qui doit croiser sur Minorque, et escorter un convoi destiné pour l'Égypte et la Syrie.. D'autres instructions pour escorter un convoi de troupes pour Mahon toujours avec La Sultane. (AN Fonds de la Marine sous-série B4 1571-1785 Mar4/B/160-179-203-190). Lequel ? Emmanuel, son frère Alexandre-Mathieu né en 1722 époux de Marie-Charlotte mais décédé en 1772 ?

1788 un autre de Bargeton est sous-lieutenant dans l'infanterie française et étrangère de Montmédy. Des Bargeton qui se sont orientés vers les carrières militaires et non plus vers les carrières administratives ou juridiques comme leurs ancêtres.

Des Bargeton demandent des cartes de sureté en 1793-94 pour circuler librement dans Paris. Le retour

sur l'Uzège était dans les tuyaux. Une des raisons de la fuite des Bargeton-Verclause de Paris lors de la Révolution était que des membres de la famille de Marie-Thérèse de la Tour du Pin, femme de Jacques de Bargeton, étaient très impliqués. Comme le comte Paulin de la Tour du Pin-Gouvernet qui n'a pas eu de chance pendant la Révolution. Ministre de la Guerre de Louis XVI,



émigré, puis revenu lors du procès du roi, il est condamné à mort et exécuté le jour même le 28/4/1794. Il est reconnu coupable de complots et conspirations tendant à la dissolution de l'Assemblée Nationale et au rétablissement du despotisme. Il aura laissé une lettre envoyée le 24/10/1790 à Monsieur de Rostaing, président du Comité Militaire où il nous informe des effectifs militaires de l'époque : 154 910 hommes le 1/7/1789 et 123 984 hommes en 1790 : il constate que les désertions se sont multipliées par deux en quinze mois, ce qu'il ne fallait surtout pas dire. La «langue de bois « politique existait aussi à cette époque ! Plusieurs de la Tour du Pin par la suite seront ambassadeurs sous l'Empire et la Restauration et se feront connaître comme écrivains.

Comme bien d'autres, certains Bargeton-Vallabrix ou Massargue ont profité des ventes des Biens Nationaux : Augustin de Bargeton le 5 niv an VI a acheté une maison de sacristain pour 10 300 l rue de la Triperie à Uzès et Emmanuel de Bargeton ci-devant Montèze, brigadier des armées royales a fait l'achat à Arpaillargues de 8 articles le 4/1/1791 pour 6200l (3 salmées 21 eminées 3 vertizons) + 8200livres..

D'Arnaud avec le sieur Volland (député), achètent quatre terres à St Quentin soit 12 salmées 25 eminées pour 6200 et 8200 livres le 18/5/1791.

Notre prieuré sera acheté le 3 janvier 1791 par Pierre Roche ménager à la Bastide d'Engras, soit 9 pièces (4salmées, 33 ares 26vestizons). Pour 19700 livres.

Dans l'Annuaire de la Révolution en 1788 sont nommés, Le Chevalier de Bargeton de Massargues - De Bargeton de Montèze (branche Bargeton Tour du Pin, certainement Emmanuel) - Jean-François Gaspard de Bargeton.

Tous ont signé avec nombre de seigneurs de la Province «un mémoire sur le droit qu'a la noblesse du Languedoc de nommer ses députés aux Etats Généraux du royaume dans des assemblées convoquées par baillages et sénéchaussées».

La Gazette des Tribunaux de 1834(ENAP) nous fait part de la nomination le 6 décembre 1824 au titre de juré titulaire d'un officier supérieur à la retraite du nom de Bargeton-Verclause. Il va siéger à la Cour Royale 1^{re} Chambre des Assises de la Seine. Lequel ?

Une chronique (85J268 adg) de 1873 nous raconte la fin de deux des Bargeton Verclause et Durfort, une fin pas très élogieuse.

Le premier est probablement Alexandre-Marie-Louis né en 1767, frère de Bargeton-Durfort. Il avait été militaire, nous dit la chronique, et vivait à Paris fin 18^{ème} siècle. Il avait une boutique de prêteur sous les piliers des halles. Il avait une chambre dans ce quartier «interlope» où il allait le matin se déguiser en «vieux juif», costume ordinaire, lunettes et barbe blanche. Le soir venu il rentrait dans sa chambrette, se retransformait en personne respectable et regagnait près du Palais Royal, son bel appartement qu'il habitait avec sa famille. Il s'habillait selon son rang et brillait dans les salons les plus en vue, les foyers de théâtre où par son esprit, son opinion il faisait autorité. Il était bel homme, très rangé. Il avait de l'audace, de belles manières, une grande facilité de paroles. On nous dit que sa vie n'avait pas été sans éclat. Il aurait abandonné sa première épouse (Sophie de Quadt) dans un hôtel, qui survécut un temps et accoucha grâce à la générosité d'un pasteur M Rabant qui accueillit le bébé Pauline-Sophia et la bien maria à 18 ans au comte Nagel gentilhomme hollandais. Mme Rabant était d'Uzès, fille du médecin célèbre Cabrol.



Le deuxième Bargeton-Durfort, né en 1770, frère cadet du premier, beau cavalier, viveur, dépensier avait mangé toute sa fortune en province et à Paris. Le nom de Durfort venait d'une terre qu'il possédait et non d'une parenté avec les Durans de Durfort. Il avait un peu plus de moralité ou bien moins d'audace que son frère. Il avait obtenu l'emploi de percepteur de Roquemaure par l'entremise de parents. Il piocha dans la caisse hardiment. La famille restitua les sommes soustraites et le poussa dans les bras d'une vieille fille, un peu sottre, peu avantagée par la nature Mlle de St Victor. Durfort était charmant, de belle taille, des traits réguliers, de l'esprit, de la gaité, et une certaine distinction. Elle lui confia sa fortune qu'il croqua à belles dents. Il installa sa maîtresse Justine Gibert au domicile conjugal avec l'assentiment de son épouse. Il mourut assez rapidement à Uzès, les créanciers, les procès, sa vie passée eurent raison de sa santé. Sa femme lui survivant, reporta toute son attention sur Justine la maîtresse de son défunt mari et lui légua le restant de ses biens en récompense des moments agréables qu'elle avait prodigué à son époux.

Toujours selon cette chronique, un autre Bargeton-Verclause imita plusieurs fois la signature de son oncle Emmanuel de Bargeton-Montèze, qui ferma les yeux et préféra payer plutôt que de déshonorer leur nom. Pendant la Révolution de 1789, il immigra en Hollande puis à Berlin. Il gagnait sa vie en jouant dans les meilleurs cercles de la ville. Il fut admis à la Cour, ses belles manières et son grand air lui ouvraient les portes. Mais il trichait et fut surpris. Pour l'empêcher de faire de nouvelles victimes, on le dépouilla et on lui cloua la main. Il fut estropié à vie et encore plus reconnaissable qu'un forçat.

Fin 19^{ème} et 20^{ème} siècle, des Bargeton de la branche Vallabrix-Massargues existent toujours. Nous pouvons penser que les Bargeton-Verclause pour la plupart ont bien rebondi et se sont tout à fait intégrés au paysage historique du moment. Nous allons retrouver un comte Edouard de Georges de

Bargeton-Verclause en 1883-84 à Bordeaux, décoré de l'Ordre de St Stanislas de Russie, et de Charles III d'Espagne!

Des Verclause-La Tour du Pin ont émigré à la Révolution et nous les retrouvons en France avec le qualificatif de «nés à l'étranger». Des Verclause-Verfeuil, Alexandre maréchal de camp, Alexandre-César capitaine au régiment de Bourbon avant 1789, probables cousins de la branche Bargeton-La Tour du Pin.

Le Bulletin de la Cour d'Appel Impériale de 1870 nous indique un procès en recouvrement de dettes au profit d'Edouard Charles de Georges de Bargeton-Verclause. Il décède à Bordeaux en 1884 (ou 1883. Il est l'époux de Marguerite Gabrielle Maly Terret. Sa fille Henriette, épouse en 1879 Charles Pierre Blanchy (1851-1925), va perpétuer l'habitude des Bargeton de vivre vieux 87 ans (1860-1947). Elle aura connu un empire, des républiques, trois guerres, la Commune, le vote des femmes....

Son fils mourra en 1915, à l'âge de 35 ans. Une fille Martre épouse Louis Ballande fils d'un député libéral le 1/6/1913 en l'église St Louis de Bordeaux. Il meurt à Rouen gazé le 3-11-1918. Dans le civil il est négociant armateur. Pendant la guerre il est interprète au 17^{ème} corps britannique. Il recevra la Military Cross.

Un comte de la Tour du Pin de Bargeton-Verclause fait partie du Jockey-Club en 1914. Il habite Paris, 25 rue Barbet de Jouy. (Maxime de Georges de Bargeton ?). Un de Georges de Bargeton-Verclause lui fait partie de l'Automobile-club et du Yacht-Club avec un vapeur de 128T le Wildwayre. Il participe à une régate en Norvège. (1899-1901 *Annuaire des Grands cercles A5 Gallica – Annales politiques et littéraires AA T33 N844 Gallica BNF*).

Se qualifiant lui-même d'écrivain d'occasion, le comte de Georges de Bargeton de la Tour du Pin-Verclause fait une lecture critique des communiqués officiels de la Grande Guerre du 23/7/1914 au 28/6/1919 (*Notes et Impressions – Gallica BN*). Le journal «L'Action Française» de novembre 1909 n°325, nous fait part du prochain mariage du comte Georges de la Tour du Pin-Verclause fils du comte et de la comtesse de Chateaubriand avec Henriette Clary fille du comte de Clary, avocat à la Cour d'Appel de Paris et de la comtesse Hutteau d'Origny (*gallica.BNF*). On est toujours dans la haute société.

En 1933 Georges de Bérard de Bargeton et Madame habite Uzès et Paris au 36 rue Lafontaine. A la même époque, il existe une de Georges de Bargeton-Verclause, baronne, à Bordeaux 4 rue Mandron et un Maxime né en 1869, au 4 rue Vauban. Ce dernier possède aussi le domaine de l'Ermitage-Belair à Lormont dans la Gironde. Un autre Maxime décède le 8/8/1942 (*Le Figaro*) Il s'était marié en 1854 avec Elisabeth Merman à l'église St Louis de Bordeaux, le prêtre était celui de l'Institut pour Aveugles Sourds et Muets de Bordeaux. (*Le Figaro 1854 BNF 1911/13/11 n 317*). Charles Blanchy était son beau-frère.

Un Christian de Georges de Bargeton-Verclause né en 1913, une Eliane de Georges de Bargeton-Verclause épouse de Michel Fulchi (1906-1998). D'autres de la Tour du Pin-Verclause apparaissent jusqu'en 1971 mais ils ne s'appellent plus Bargeton. Et à ne pas confondre avec la Madame de Bargeton de Balzac et sa Comédie Humaine !

En Australie un Claude Bargeton et sa femme ont émigré avant 1796, nous les retrouvons à Rockhampton dans le Queensland. Une autre branche existe en Grande-Bretagne (*généanet arbres Sally DeBargeton*). Quel rapport avec nos Bargeton ? Amis chercheurs à vos plumes et vos ordinateurs !!

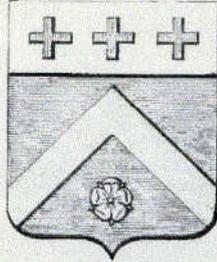
Ainsi se termine notre voyage en Uzège avec les Bargeton et leurs alliés. Ils ont passé du statut de bourgeois à celui de noble, pour enfin retourner à une bourgeoisie du 19^{ème} siècle, nouvelle noblesse celle des industriels rentiers. Un retour aux sources en quelque sorte. Au fil des siècles ils ont fabriqué nos paysages, nos villes et villages, notre histoire, «comme un bon jardinier en son jardin» nous dit le roi Louis XI que leur ancêtre Mathieu le Vieux avait tant admiré. Nous avons pris le relais, serons-nous à la hauteur ? Virgile, le grand poète romain, nous a laissé ce message : «**Bienheureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses**».



*Annexes : Anoblissement de Mathieu de Bargeton – Armorial Général de France Hozier
Reconnaissance de noblesse par Louis XIV 1672
Notice de repérage par M Chauvet de l'Académie de Nîmes 1971
Quelques photos d'Hôtel particuliers d'Uzès (collection privée)*

DE BARGETON-DE CABRIÈRES.

FAMILLE DE *LANGUEDOC.*



D'Azur à un Chevron d'Or accompagné d'une Rose d'Argent, posée à la pointe de l'Ecu ; Et un Chef aussi d'Argent, chargé de trois Croisettes de Gueules.

DENIS-MATHIEU DE BARGETON, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & Major de la Ville de Maubeuge, ayant un Titre du 26. Septembre 1528. où son Trisayeul a la qualité, qui, en Languedoc Pays de son origine, est celle qui désigne la Noblesse, & justifiant depuis cette époque une possession constante de la même qualité, foit par des Titres authentiques, foit par des Arrêts du Conseil, des Ordonnances de Commissaires & autres Jugemens de maintenuë qui appuyent cette possession, auroit pû, comme quelques-uns, demander ou qu'on ne parlât point de sa Famille, ou qu'on cachât au public un Annoblissement postérieur à la même date de 1528. afin de laisser à entendre que sa Noblesse eût été sans origine; Mais trop plein de sens pour préférer les chimères à la vérité solide, il a montré en lui cette véritable vertu, qui, comme on l'a dit dans la Préface, » n'hésita jamais de faire un aveu public du bienfait, parceque cet aveu est tout » à la fois & le plus sûr gage de reconnoissance & la meilleure manière de » prouver que l'on conserve les sentimens qui ont été récompensés. « Ainsi loin de laisser ignorer que le Trisayeul du produisant,

PREMIER DEGRÉ.

MATHIEU de Bargeton, Seigneur de Vallabrix, de Sagriers, de la Baume, de Cabrières, Cofeigneur de Lédenon, d'Arpailhargues, de Montarent & de Laugnac au Diocèse d'Uzès, obtint du Roi François I. au mois de Novembre 1533. des Lettres de Noblesse pour lui & pour sa postérité, on rapportera ici ces Lettres dans toute leur forme & teneur, d'autant qu'on y trouve un exposé des motifs qui les lui méritèrent (a).

FRANÇOIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE: A tous présens & advenir, SALUT; Comme il foit chose équitable aux Rois, Princes & Do-

(a) Ces Lettres, dont l'Original est perdu, n'ont été produites que par une ancienne copie; mais l'Annoblissement n'en est pas moins constant, la copie, ainsi qu'on le dira plus bas, ayant été jugée au Conseil équivalente à l'original, après une Enquête faite devant le Juge d'Uzès le 12. Avril 1553. où plusieurs témoins avoient assuré avec serment avoir vû & touché les Lettres d'Annoblissement accordées à Mathieu de Bargeton par François I.

minateurs reconnoître les mœurs, vertus & mérites de leurs bons & loyaux Sujets & iceux exalter, distribuer & rémunérer des honneurs, exaltations & bienfaits estans en leur puissance & libéralité, SÇAVOIR FAISONS, que Nous réduifans à mémoire que notre bien-amé MATHIEU DE BARGETON, demeurant en notre Ville & Cité d'Uzès, en notre Pays de Languedoc, s'est appliqué en notre Service tant de sa personne à l'encontre de nos Ennemis & Adversaires, que à Nous prêter de ses deniers pour subvenir ès grandes affaires de Nous & de la chose publique de notre Royaume, se démontrant entièrement notre bon loyal & obéissant Sujet, aussi qu'il est Co-seigneur du lieu Noble de Lédenon, tient & possède plusieurs autres Biens suffisans pour entretenir l'état de Noblesse, dont à cause d'iceux il nous est tenu faire service en nos Ban & Arrière-Ban, pour ces causes & autres à ce Nous mouvantes, & même les louables mœurs, vertus & mérites qui sont en sa personne, ledict Matthieu Bargeton & sa postérité & lignée, nais & naistre en loyal mariage tant mâles que femelles, avons ANOBLI, & par ces Présentes de nostre certaine science, grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, ANOBLISSONS, & des titre & honneur de Noblesse décoré & décorons. Voulons, octroyons & Nous plaist, que lui & sadiete postérité & lignée puissent prendre, accepter & recevoir l'Etat & Ordre de Chevalerie, & que en tous leurs faits, actes, besognes & négoes ils soient dorénavant dits, censés, recognus & réputés pour Nobles, & en toutes places, tant en jugement que dehors, jouissent & usent de tous honneurs, privilèges, franchises, libertez, prérogatives, & prééminences dont jouissent & ont accoutumé jouir & user les autres Nobles de nostre Royaume, & puissent acquérir pour eux & leur postérité tous Fiefs Nobles de quelque état & condition qu'ils soient pour eux & leur postérité, & iceux, & aussi ceux qu'ils ont ja acquis, tenir & posséder, jouir & user plainement & paisiblement, tout ainsi que s'ils estoient nais & extraits de noble lignée, sans être obligez de présent ni à l'advenir payer aucune finance sous quelque prétexte que ce soit à Nous ni à nos Successeurs, laquelle Nous leur donnons & quittons en récompense des bons & agréables services que ledict de Bargeton Nous a rendus & ne cesse Nous rendre & espérons qu'il fera à l'advenir, en Nous payant finance modérée pour une fois tant seulement : Si DONNONS en mandement par cesdites présentes à nos Amez & féaux Gens de nos Comptes & Trésoriers, au Sénéchal de Beaucaire & Nîmes, & à tous nos autres Officiers & Justiciers, ou à leurs Lieutenans & à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que de nos pure grace, annoblissement & octroy, ils fassent, souffrent & laissent ledict de Mathieu de Bargeton, ses hoirs, postérité & lignée nais & à naistre, & ses successeurs, jouir & user à tous-jours-mais, perpétuellement, plainement & paisiblement, sans leur mettre ou donner, ne souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ny empeschement au contraire, lequel si fait mis ou donné leur estoit, ils leur mettent ou fassent mettre incontinent & sans délai à pleine & entière délivrance, car ainsi Nous plaist-il estre fait, nonobstant que la valeur de ladicte finance ne soit ici déclarée, l'Ordonnance par Nous faite sur le fait & ordre de nos finances, & quelconques ordonnances, mandemens, restriction & deffenses à ce contraire, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre Sceau à ces Présentes, sauf en autres choses nostre droit & l'autrui en toutes. DONNÉ à Marseille au mois de Novembre, l'an de grace mil cinq cens trente-trois, & de notre Règne le dix-neuvième. *Signé*, FRAN-

LOUIS, &c. SALUT. Notre amé PIERRE DE BARGETON, SIEUR DE CABRIERES, Lieutenant de Cavalerie depuis plus de trente années dans le Régiment de Boissac, Nous a fait remontrer qu'ayant été assigné pardevant le Sieur de Bezons, Conseiller ordinaire en nos Confeils, & Commissaire départi en la Province de Languedoc pour la représentation de ses titres de Noblesse, l'Exposant auroit justifié qu'il est fils de Noble Louis de Bargeton, ledit Louis de Noble Nicolas, & ledit Nicolas de Noble Mathieu de Bargeton, ce que l'Exposant a établi par des titres incontestables, ensemble la possession immémoriale de sa Noblesse & de ses peres, laquelle preuve a été faite, tant par testamens, contrats de mariage, partages, donations, hommages, aveux, dénombremens, actes judiciaires, reconnoissances & autres titres qui n'ont point été contestés & qui ont été suivis d'une possession paisible de Noblesse de près de cent cinquante années, que par des services qui Nous ont été rendus par le Suppliant & par ses peres pendant plus de cent années, les uns & les autres ayant exercé des Charges Militaires très-considérables, & y ayant acquis tant d'honneur & de réputation que le Roi Henri IV. notre Ayeul de glorieuse mémoire, pour témoigner l'estime particulière qu'il faisoit dudit Nicolas de Bargeton ayeul de l'Exposant lui auroit écrit de sa propre

main une Lettre en l'année mil cinq cent quatre-vingt-treize, par laquelle il lui auroit donné ordre de se rendre dans la Ville de Mante, pour l'assemblée générale qui se devoit faire pour la Paix, tous les peres de l'Exposant ayant été continuellement dans le Service, & particulièrement l'Exposant qui a cet avantage d'avoir eu part à la gloire que nos Sujets acquièrent aux Sièges de Leucate, de Salces, de Perpignan, & à plusieurs autres Sièges & Batailles tant en France que hors de notre Royaume, ce qui lui a acquis l'estime de tous ceux qui ont commandé dans notre Province de Languedoc, qui lui ont fait l'honneur de l'employer dans toutes les occasions où il s'est agi du bien de notre Service; Que quoique tous ses Titres & tous ses Services dussent être suffisans pour le faire maintenir dans la possession & jouissance immémoriale de sa Noblesse, toutefois ledit Sieur de Bezons par un Jugement du 6. Novembre 1669. l'auroit déclaré usurpateur du titre de Noblesse attendu qu'il avoit été produit contre lui deux actes, dans lesquels, ledit Mathieu de Bargeton avoit pris la qualité d'Honorable homme, ce qui ne devoit pas être un obstacle à la maintenue de la Noblesse de l'Exposant, parcequ'en pays de droit écrit, il suffit, suivant la Jurisprudence des Arrêts, de justifier la Noblesse du pere & de l'ayeul pour établir celle du petit-fils, lorsqu'il n'a point dérogé; Que pour effacer la mauvaise impression que ces actes auroient pu faire, l'Exposant auroit produit par-devant ledit Sieur de Bezons, une copie collationnée par notre amé & féal Conseiller en nos Confeils & Secrétaire de nos Commandemens, le Sieur de Loménie, des Lettres d'Annoblissement

accordez audit Sieur Mathieu de **Bargeton** par le roi François I. notre prédécesseur au mois de Novembre mil cinq cens trente-trois, avec l'Arrêt d'Enregistrement fait en notre Chambre des Comptes à Paris; Mais que parcequ'il n'auroit pû remettre l'original desdites Lettres d'Annoblissement, ledit Sieur de Bezons auroit pris ce prétexte de déclarer l'Exposant usurpateur dudit titre de Noblesse par sondit Jugement, depuis lequel l'Exposant après avoir payé l'amende & les deux sols pour livres & dépens a été reçu opposant à l'exécution dudit Jugement par Arrêt de notre Conseil du 11. Août 1670. Qu'il a heureusement trouvé une plainte faite par ledit Mathieu de **Bargeton** le 12. Avril 1553. par-devant nos Officiers de la Ville d'Uzès dans ladite Province de Languedoc, de la perte desdites Lettres d'Annoblissement & du contenu en icelles, avec une enquête & information qui fait voir que lesdites Lettres d'Annoblissement & Arrêt d'Enregistrement d'icelles étoient véritables & que tout avoit été perdu, laquelle preuve a été faite en un tems non suspect & auparavant le tems requis par notre Déclaration pour la preuve de la Noblesse, au moyen dequoi il n'y avoit pas de difficulté que l'Exposant ne dût être déchargé & dispensé de la représentation de l'original desdites Lettres d'Annoblissement & de l'Arrêt d'enregistrement d'icelles, principalement à considérer les grands & continuels Services tant dudit Exposant que de ses peres; Mais parceque la dispense de la représentation des titres perdus est un droit qui Nous appartient, & duquel nous gratifions nos Sujets selon l'exigence des cas, l'Exposant Nous ayant demandé de lui accorder cette grace en considération de ses services & de ceux de ses peres, Nous, par Arrêt de notre Conseil d'Etat donné à Versailles le 31. Mars dernier, l'avons maintenu en sa Noblesse nonobstant qu'il n'ait pas rapporté l'original desdites Lettres d'Annoblissement du mois de Novembre 1533. ni l'Arrêt d'Enregistrement d'icelles, dont en considération de ses services & de ceux de ses peres Nous l'avons dispensé, & ce faisant ordonné qu'il jouira, ensemble

ses successeurs, enfans & postérité.... des privilèges & exemptions dont jouissent les autres Gentilshommes du Royaume &c.... & que toutes Lettres nécessaires feront expédiées : C'est pourquoi il Nous a très-humblement fait supplier les lui vouloir accorder; A quoi inclinant favorablement de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, NOUS AVONS MAINTENU ET GARDÉ, MAINTENONS ET GARDONS par ces Présentes signées de notre main ledit Exposant audit titre & qualité de Noble, sans qu'il puisse être astringé de représenter lesdites Lettres d'Annoblissement du mois de Novembre 1533. & Arrêt d'Enregistrement d'icelles dont Nous l'avons dispensé & dispensons pour jouir par ledit Exposant, ses enfans & postérité.... des privilèges & exemptions dont jouissent les autres Gentilshommes de notre Royaume &c.... Si DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant notre Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, de faire jouir & user l'Exposant pleinement & paisiblement, &c.... & nonobstant toutes Ordonnances, Jugemens du Sieur de Bezons, Arrêts, Réglemens, & autres Lettres à ce contraires &c.... CAR TEL EST NOTRE PLAISIR, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel aufdites Présentes. . . . DONNÉ à S. Germain en Laye le dix-huitième jour d'Avril l'an de grace mil six cent soixante-douze, & de notre Règne le vingt-neuvième. *Signé LOUIS, & sur le repli, par le Roi, PHELYPEAUX, & à côté, visa d'ALIGRE, & scellé du grand Sceau en Cire verte sur lacs de Soye rouge & verte.*

Au bas est écrit « Les présentes Lettres de Confirmation de Noblesse avec
 • l'Arrêt du Conseil ont été enregistrées ès Registres de la Cour des Comptes,
 • Aydes & Finances de Montpellier, pour jouir par l'Impétrant & postérité
 • née & à naître en légitime mariage de l'effet y contenu, suivant l'Arrêt de ce
 • jourd'hui. Audit Montpellier le dix-huitième Mai mil six cens soixante treize.
 • *Signé, POUGET.*

Comité Départemental
d'Inventaire
du GARD

(ne rien inscrire dans cet intervalle réservé à l'immatriculation)

Commune Nallabrix

Situation au centre du village

Monument Facade Renaissance de l'ancien
Château

SITUATION EXACTE :

part de la cour des maîtres Pouché et Pouffet.
Cadastré sous les N^{os} 262 et 263 - Section B - Nallabrix.

DATES CONSTRUCTION ET PRINCIPAUX REMANIEMENTS

XVI^e siècle

PROPRIÉTAIRES

en partie, à M^{me} Roche 39 Rue St Jean à Alès
" " " à Cdt Despaut, 18 rue Jean Creston à Mimet.

DESTINATION ACTUELLE

Habitatuel

NOTICE ÉTABLIE le

Mars 1971

par

J. Chauvet

qualité

Membre non résidant de l'Académie
de Mimet.

OBSERVATIONS

L'inscription à l'Inventaire s'impose, si ce n'est déjà fait.

Bibliographie et Sources nourricières:

Archives départementales du Gard (adg) , de l'Hérault (adh), du Vaucluse, du Vivarais, de l'Ardèche, Alpes de Hautes-Provence- archives nationales, archives communales de Nîmes, Montpellier, Vallabrix, St Quentin La Poterie, Uzès, Les Vans – Bibliothèque de Bagnols/Cèze, d'Uzès - Cour des Comptes et aides de Montpellier – Bibliothèque Nationale – Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715 1932-33 bnf - Revue Historique Paris G Monod et Fagniez 1967 - Mémoire de l'Académie de Nîmes - Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France - Entre Pierre et Garrigue Blauzac en Uzège La Librotte – Revue Historique Scientifique et littéraire du Tarn J Jolibois 1913 - Fonds Historique de Vallabrix, Bibliothèque de Vallabrix les Couradou de Vallabrix consultables sur le site de la commune - Merci à tous ceux qui m'ont aidée et encouragée, Jeanne-Juliette Magneux, Charly, Lucette, Claudine et Roger, Mireille, Vincent du Passadou, Jean-Luc Chapelier, Denis Breyse, les personnels et les collègues historiens amateurs des archives départementales et municipales, bibliothèques et tous les autres....

Tables notariales de Bagnols sur Cèze -
Armoriaux des Hozier, du Languedoc, du Vivarais, du Pays d'Oc, de La Roque....
Compoix d'Uzès 1515-1618 - -Compoix de Vallabrix 1728
Bulletins de la Société Historique du Protestantisme Français BSHPF 1911 et suivants -
Bulletins archéologiques de la Drôme- société d'archéologie et d'histoire (434-437)
Relevés Bligny-Bondurand et Bondurand adg -généanet.org
Bibliothèque Nationale Gallica internet
Service Historique des Armées
Annuaire des châteaux et villégiatures 1933
Annuaire des Grands Cercles (Paris) 1914-16 – 1897-1914
Société archéologique de Montpellier T2 arch muni de Montpellier
L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux 1904 Vol 49 Gallica
D'Albenas Poldo Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes
Lionel d'Albouisse Guide de l'Etranger à Uzès édit Lacour
Lionel d'Albouisse les Fiefs Nobles édit Lacour
Lionel d'Albouisse Histoire de la Ville d'Uzès édit Lacour –
Lionel d'Albouisse Entrevue de François 1er et Charles Quint à Aigues-Mortes édit Lacour-
J-J Antier Marins de Provence et du Languedoc édit Presses du Languedoc2003
Jacques Attali 1492 Fayard 1991
D'Aillon Jean Les Rapines du duc de Guise –policier Livre de poche2010
D'Aillon Jean La Ville qui n'aimait pas son roi - policier Livre de poche2011
Aurell Martin La Vielle et l'Epée Troubadours et politique en Provence au XIIIème siècle -collection historique Aubier1989
Baratier Edouard (sous la direction) Histoire de la Provence édit Privat 1987
Barbon Achille Histoire de la Ville d'Allais de 1341 à1461 édit Clavelet Chastagnize 1896
Bastide Samuel La Tour de Crest et ses Martyrs édit Augur Imprimeries Réunies Valence
Bayrou François Ils portaient l'Echarpe Blanche édit Grasset 1998-
Bayrou François Henri IV édit Grasset 1998- Henri IV Le Roi Libre Flammarion 1994
Beaucarnot Jean-Louis Ainsi vivaient nos Ancêtres édi Robert Laffont1998
Bechtel Guy Gutenberg et l'invention de l'imprimerie édit Fayard 1992
Béraud G Histoire d'Uzès son diocèson histoire édit Lacour
Bertheau Solange et Elisabeth Krustner Inventaire des Arrêts des Conseils Privés Henri III-Henri IV –CNRS IHD-BNF
Blanchard J Louis XI édit Paris Perrin 2015
Blanchemain Antoine Jacou petit Village et Grands Seigneurs Presses du Languedoc 2005
Bluche F Louis XIV édit Fayard-Pluriel – et Le Journal Secret de Louis XIV
Bluche F Noblesse française au 18^{ème} siècle édit Fayard
Bordonove George Henri IV le Grand édit France Loisirs Paris 1982
Henri Bosc TII La Guerre des Camisards 1702-1710 édit Pressses du Languedoc 1985)
Louis Bourgeois Quand la Cour de France vivait à Lyon 1494-1551 Fayard 1980
Jeanne Bourin La Dame de Beauté 1970 France Loisirs Paris
F Braudel Civilisation matérielle économie et capitalisme vol 3 Armand Colin 1979)
Jules Cambon de Lavalette Chambre de l'Edit du Languedoc edit1872 – Harvard College Library BNF
Castelot François 1er édit. De Crémille 1996
Eve de Castro Les Bâtards du Soleil 1988 France Loisirs
Chabaud Alfred L'Uzège et la Région Bagnolaise TII-III –
Yannick Chassin du Guerny Les Potiers d'Etain du Languedoc 2008-

et Inventaires Notariaux du Gard (généanet.org)

Chérueil A Dictionnaire Historique des Institutions, Mœurs et Coutumes de France 1899

Cholvy G Languedoc et Roussillon

Cottret Bernard Terre d'Exil L'Angleterre et ses réfugiés 16è-17è Aubier collec Historique 1985

Constant J M La société Française du 16^{ème} au 18^{ème} siècle

Crouzet D Les Guerriers de Dieu 1525-1610 Edit Vallon 1990-2 Vol

Crouzet M -Perroy E -Duby G Le Moyen Age T3 Histoire Générale des Civilisations PUF 1967

Da Vinha Mathieu Les Valets de Chambre de Louis XIV édit Tempus 2009

Demerson Monique Louise de Clermont-Tonnerre duchesse d'Uzès Le Républicain d'Uzès et du Gard 16 avril 2015 N3525

Desforges m Jean Pic de la Mirandole 2004

Erlanger Ph Henri III édit Livre de Poche 1971

J Favier De l'or et des épices - :Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Age Fayard 1987

J Favier François Figures du Protestantisme BD Collectif Editions du Signe Musée du Désert-

J Favier Louis XI édit Tempus – édit Fayard-Tallandier 2001/2012-

Ferstel Louis 1899 Bulletin Révolutionnaire 4^{ème} partie n°57 à 61 BNF-Responsabilité criminelle des ministres en France depuis 1789

Jacques Gaches p 29 « Les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc »

Gachon P Préliminaire de la Révocation de l'Edit de Nantes (1661-1685) 1899

Galiffe JA Galiffe John Barthélémy Notices Généalogiques sur les familles genevoises Vol 3 –généanet

Françoise Gasparri Crime en Provence au XV^{ème} siècle – p35- éditeur Albin Michel.

Max Gallo Machiavel et Savonarole La Glace et le Feu Xo Edition 2014.

Gilles B. Histoire des Techniques Gallimard 1978).

Godet Marcel Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse 1877-1949 – généanet

Gorce Agnès de la - Camisards et Dragons du Roi

Gouffet Faustin Vallabris mon Village

Eugène Haag La France Protestante Vol I et suivants 1877 Gallica BNF

Hozier Armorial Général de France – Registre de la Noblesse de France R 3 1^{ère} partie Edit Perrin 1857

Jean Pierre Hugues Histoire de l'Eglise Réformée d'Anduze –Gallica BNF)

Jean Hurel La Fée Cévenole –Librairie Ch Delagrave Paris)

Joxe Pierre L'Edit de Nantes Hachette 1998

Karlin Histoire des Institutions Privées Université Lyon III

Elisabeth Labrousse- Révocation de l'Edit de Nantes –

Lang Jack Laurent le Magnifique Tempus 2005

Lacroix D Paroisses et communes du Gard (adg)

La Gorce Agnès de Camisards et Dragons du Roi

Jean marie Le Gall L'honneur perdu de François Ier Payot 2015

Le Goff J La Civilisation de l'Occident médiéval Arthaud 1967

Jacques Le Goff Les Intellectuels au Moyen Age Points Histoire 1957-1985

L'Hermitte de Soliers JB La Toscane Française 1670 gallica BNF

Lamothe Alexandre de Milices Bourgeoises (adg BR 1579)

Le Fur Didier Louis XII Un autre César Tempus 2010

E Le Roy Ladurie Le Voyage de Thomas Platter TI - II édit Lacour + Fayard

E Le Roy Ladurie M Morineau 1460-1660 Paysannerie et Croissance T2 PUF 1977

E Le Roy-Ladurie Révocation de l'Edit de Nantes Revue de la Bibliothèque Nationale 1988 n29

E Le Roy Ladurie Paysans du Languedoc édit Flammarion 1969

Magnaudeix Irène En cas de peste ce qu'à Dieu ne plaise Sisteron 2010 edit Territoire et des Hommes

Mike Morice Mes Ancêtres et leurs Alliances 2006 geneanet.org

Merle Robert Fortune de France

Michelet Jules Histoire de France Vol 2-3-4-5-6-7-8-9-10– édit Equateurs

Michelet Louis XIV et le duc de Bourgogne

Miquel Pierre Les Guerres de Religion fayard 1991

Montaigne De la Vanité Edi Rivages 1989

Moreau Marthe Les châteaux du Gard

Mours Samuel Le Protestantisme en Vivarais et en Velay Presses du Languedoc 2001

Muchembled Robert L'invention de l'homme moderne édit Pluriel 1994

Muhlstein Anka Reines Ephémères mères perpétuelles Albin Michel 2001

Perrin Francis Le bouffon des rois Triboulet l'amuseur des cours édit J'ai lu 2012

Petitfils Jean-Christian Louis XIV édit Tempus 2008

Pinto Fernao Mendes Pérégrination édit Minos La Différence 2002

Peyramaure Michel Catherine de Médicis Presses de la Cité 2001

Puech Laurent Languedoc Protestant du 16è et 18^{ème} siècle Itinéraires

Racinas e Brancas relevés d'Etat Civil GUG généalogie Uzès

Rambles Promenades à travers les archives de la Colonie — Récit de 1693 d'un voyageur français) (Un colon du Cap-Adam -1688-1706 H Déherain).

Michel Richard La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime 1969

Roupenel Gaston Histoire de la Campagne Française édit collection Terre Humaine

Rouvière Fr Aliénations des Biens Nationaux BNF + adg

Puech Laurent Languedoc Protestant 16^{ème}/18^{ème}Itinéraires –adg+médiathèque d'Uzès

Abbé Rouquette Les fugitifs Etudes sur la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc BNF Gallica

Safa K L'Humanisme de Pic de la Mirandole Paris Mercure 2001

Sain-Bris Gonzague Louis XI Le Méconnu Albin Michel 2015

Saint-Simon Mémoires 1715 T5 La Pléiade « Terrible conduite de Louvois pour embarquer la guerre générale de 1688 »

Jean-François Solnon Catherine de Médicis édit. Tempus 2009 -

Téraube G Histoire d'Uzès et de son arrondissement

Tournier Gaston Le Baron de Salghas édit Edpro 2009

Don Vaissette Histoire du Languedoc

Vauban « Mémoire sur le rappel des huguenots »1689/1692).

Laurent Visière, Alain Marchandisse et Jonathan Dumont dir. 1513 Le siège de Dijon édit. Faton sept2013

Wengler C Généalogie des rois de France

Collectif Le Siècle d'or de l'Imprimerie Lyonnaise édit Chêne 1980

Chambre de l'Edit du Languedoc – Jules Cambon de Lavalette edit1872 – Harvard College Library BNF)

Les Couradou de Vallabrix in Médiathèque de Vallabrix et sur le site internet Fonds Historique

Bulletin de la Société Historique de l'Uzège n° 23 mai 1998 –n°25 nov 1998 – n°31

Bulletin de la Société Historique Uzès à l'époque de la Révocation N°31 nov 2001 p9

Quelques photos (collection privée)



Capitelle Blauzac



Hôtel Particulier de Vaulx



Hôtel Particulier du Sollier



Dampmartin



